



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 044 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le lundi 13 décembre 2004
(Partie A)**

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 décembre 2004

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1100)

[Traduction]

LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD) propose: Que le projet de loi C-272, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (parrainage d'un parent), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-272, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Je voudrais remercier ma collègue de Vancouver-Est de son aide et de son soutien et lui rendre hommage pour son travail acharné, notamment en ce qui concerne l'immigration. Ses collaborateurs et elle ont travaillé sans relâche pour la réunification des familles, et les projets de loi qu'elle a présentés durant des législatures précédentes ont pavé la voie à la présente mesure.

En outre, les engagements pris dans le projet de loi étaient un élément clé de la plateforme du NPD durant les dernières élections fédérales. Ce sont des engagements de longue date du NPD, et je sais qu'ils étaient importants pour notre chef, le député de Toronto—Danforth, ainsi que pour les députés de Winnipeg-Nord et de Windsor—Tecumseh, durant la dernière campagne, et c'était une mesure que mes électeurs considéraient comme fort importante et qui suscitait chez eux un vif intérêt.

La réunification des familles est un objectif clé de notre loi actuelle en matière d'immigration, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qu'on appelle parfois la LIPR. L'article 3 de la loi dit que l'un des objectifs de la LIPR est de « veiller à la réunification des familles au Canada ». En ce qui concerne le programme des réfugiés, l'article 4 de la LIPR dit qu'un autre objectif devrait être « d'encourager l'autonomie et le bien-être socioéconomique des réfugiés en facilitant la réunification de leurs familles au Canada ».

La réunification des familles est particulièrement importante pour les réfugiés étant donné que la vie de leur famille a été bouleversée lorsqu'ils sont devenus des réfugiés. Le projet de loi et tout le débat sur la réunification des familles sont particulièrement importants pour les réfugiés au Canada.

La réunification des familles est la pierre angulaire de notre politique d'immigration, car on reconnaît que les familles sont

essentielles à la construction de notre pays. C'est la façon dont l'immigration a toujours fonctionné au Canada. Les familles apportent avec elles des valeurs multiculturelles importantes. La famille est au centre du multiculturalisme, qui est maintenant si important pour notre compréhension nationale de ce que nous sommes en tant que Canadiens.

• (1105)

Le projet de loi C-272 est très important non seulement pour les gens de ma circonscription, mais pour les Canadiens de tout le pays. Il va permettre à un citoyen canadien ou à un résident permanent de parrainer, une fois dans sa vie, un parent qui ne fait pas partie de la catégorie « regroupement familial » aux termes de la LIPR.

À l'heure actuelle, la loi prévoit un regroupement familial pour un époux, un conjoint de fait ou un partenaire conjugal qui a au moins 16 ans; un enfant à charge de moins de 22 ans; un enfant qui étudie à temps plein et qui dépend financièrement d'un parent; un enfant handicapé; un parent ou un grand-parent; un enfant devant être adopté et âgé de moins de 18 ans; un frère, une nièce, un neveu, ou un petit-enfant orphelin qui a moins de 18 ans et qui n'est pas un époux ou un conjoint de fait; un membre de la parenté de tout âge si aucun membre de la famille ne tombe dans les catégories susmentionnées.

Mon projet de loi va élargir les définitions de la catégorie « regroupement familial » et permettre à un citoyen canadien ou à un résident permanent de parrainer une fois au cours de sa vie une fille ou un fils âgé de plus de 22 ans qui n'est pas à sa charge, qui est indépendant en d'autres termes, un oncle ou une tante, un frère ou une soeur, un neveu ou une nièce ou un cousin germain ou une cousine germaine.

Le projet de loi est semblable à celui dont on a discuté au cours de la dernière législature et qui avait été présenté par notre collègue de Vancouver-Est. Cependant, il y a une amélioration essentielle. Nous avons écouté les préoccupations exprimées par les députés durant le débat d'alors et nous avons apporté des modifications.

L'ancien projet de loi ne définissait pas la notion de « parents », mais la laissait complètement ouverte de façon que n'importe quelle personne apparentée puisse être parrainée. À l'époque, les députés ont manifesté un intérêt considérable à l'égard des autres idées contenues dans le projet de loi, mais ont dit craindre que cette définition ne soit nettement trop large. C'est pourquoi nous avons été beaucoup plus explicites, en précisant exactement quels parents sont admissibles à ce parrainage unique au cours d'une vie. Nous avons tenu compte des préoccupations que les députés ont exprimées au cours du débat et nous espérons que, par conséquent, ils seront en mesure d'accepter et de soutenir pleinement cette mesure législative.

Initiatives parlementaires

Je précise brièvement pourquoi cette mesure législative est si vitale. C'est parce qu'elle vise un objectif principal qui est de réunir des familles qui ont passé des années séparées, qui n'ont jamais eu la chance d'être ensemble, qui n'ont jamais pu vivre à proximité ou côte à côte ou pour lesquelles la séparation est une réalité quotidienne. Nous aimerions soulager un peu cette souffrance et ce stress.

Dans ma circonscription, certaines familles n'ont pas vu un de leurs proches depuis des années et n'ont même pas l'espoir d'être un jour réunies. Une telle situation est à la fois injuste et inacceptable. Comme je l'ai indiqué, la volonté de réunir les familles est un des objectifs énoncés dans la politique canadienne en matière d'immigration. Cependant, en dépit de cet objectif, la loi sur l'immigration a créé une définition étroite de la catégorie de la famille. Il faut élargir cette catégorie car elle est tout simplement trop restrictive.

Les structures familiales sont complexes et variées. Dans ma circonscription, de nombreuses personnes peuvent attester qu'un frère peut être aussi près d'eux que leur grand-père et qu'une tante peut représenter autant qu'un parent immédiat. À l'heure actuelle, la catégorie de la famille ne respecte pas le fonctionnement des familles d'aujourd'hui. Elle ne reconnaît ni l'histoire familiale, ni les différences culturelles, ni l'évolution. La définition actuelle de la famille exclut certains membres de la famille que nous considérons certainement tous comme des parents proches.

● (1110)

Prenons, par exemple, l'exigence qu'un enfant doit être âgé de moins de 22 ans pour être parrainé. Cette limite d'âge semble totalement arbitraire. Pour les parents, leurs fils ou leurs filles ne cessent jamais d'être leurs enfants et pour les enfants, quels que soient leur âge et leur niveau d'indépendance financière, il peut être difficile d'être séparés de leurs parents. Les parents ne cessent jamais de se soucier de leurs enfants, peu importe l'âge de ceux-ci. Être parent, c'est un engagement à vie. Ce lien demeure, même si les enfants quittent le foyer, s'ils se marient, s'ils ont eux-mêmes des enfants, s'ils obtiennent un travail ou s'ils quittent le pays.

Je sais que nombre de députés vont m'approuver en m'entendant. Quelle que soit l'étape à laquelle en sont rendus nos enfants dans leur vie, qu'ils achètent une maison, qu'ils aient un enfant, qu'ils traversent une période difficile, qu'ils obtiennent ou qu'ils perdent un emploi, nos enfants ont toujours besoin de notre soutien et, vers la fin de notre vie, nous espérons que nos enfants sauront prendre soin de nous. Voilà comment fonctionne notre société. Étendre la définition de la famille afin de permettre aux parents de parrainer leurs enfants adultes pour qu'ils émigrent au Canada peut se révéler grandement bénéfique pour les familles et pour notre société.

Des électeurs de ma circonscription me font part de situations qui, j'en suis sûr, sont familières à la plupart des députés. Ils me racontent qu'ils ont fini d'élever leur famille, que leurs enfants ont quitté le foyer ou que leur conjoint est décédé; ils souhaiteraient alors vivre avec un frère ou une soeur qui vit peut-être une situation identique à la leur, mais dans un autre pays. Le projet de loi leur permettrait de bénéficier de la présence d'un compagnon ou d'un ami avec lequel ils pourraient entretenir une relation de soutien réciproque. Par-dessus tout, cela leur donnerait la possibilité de vivre avec un être cher.

D'un point de vue plus pratique, le projet de loi aiderait le Canada à atteindre son objectif annuel en matière d'immigrants. Le gouvernement sait bien que le Canada a pour objectif d'accueillir chaque année un nombre d'immigrants équivalent à 1 p. 100 de sa population. Cela veut dire environ 325 000 immigrants, selon les données démographiques actuelles, et pourtant il n'atteint jamais cet objectif. En 2003, il a accueilli environ 221 000 immigrants. C'est 66

p. 100 de l'objectif, ce qui veut dire que son bilan n'est pas très bon. En fait, il n'a jamais vraiment atteint son objectif.

Le gouvernement est également conscient que, d'ici 2011, l'immigration deviendra la seule source de croissance de la main-d'oeuvre canadienne. Le gouvernement estime également que, d'ici 2026 à 2030, la croissance de la population du Canada reposera uniquement sur l'immigration. La main-d'oeuvre et la population connaîtront donc des changements appréciables. Nous devons nous assurer d'avoir la main-d'oeuvre et la population nécessaires pour combler les postes au Canada et contribuer à nos importants programmes et à notre mode de vie.

Nous devons favoriser l'immigration au Canada. Il nous faut nous pencher sur ces importants indicateurs, qui ne font pas référence à une période si éloignée que cela dans l'avenir. Nous devons jeter les bases des changements maintenant. Quelle meilleure assise pourrait-on trouver que la réunion des familles?

Je sais que certains députés affirmeront que le projet de loi ne fera qu'accentuer l'arriéré des demandes d'immigration. Loin de moi l'idée de retarder davantage le traitement des demandes, qui, dans bien des cas, prend déjà beaucoup trop de temps. Cet arriéré nous hante depuis des années, mais il existe uniquement parce que le gouvernement refuse de donner les ressources nécessaires au ministère. Le gouvernement ne contribue pas à combler les besoins des familles et de la société canadiennes. Au lieu de cela, nous nous heurtons à des compressions et à des manques à gagner, qui se traduisent souvent par des temps d'attente inacceptables. Le gouvernement pourrait régler les problèmes s'il se décidait à apporter les changements nécessaires ou s'il en avait la volonté politique.

L'arriéré des demandes ne devrait aucunement justifier que nous anéantissions les espoirs légitimes de réunion des familles ou que nous rejetions les besoins importants de la société canadienne. Je trouve intéressant que le gouvernement utilise le terme « volume des demandes » pour faire référence à cet arriéré. Nous pourrions certes réduire le volume, qui est probablement beaucoup trop élevé compte tenu des espoirs et des besoins des familles et de la société canadiennes.

● (1115)

Le parrainage d'un parent est assorti d'une promesse. Les parrains qui participent à ce programme promettent de soutenir, pendant trois à dix ans, selon le lien de parenté, les membres de leur famille qui viennent au Canada. Cela signifie que les familles assument elles-mêmes une grande part du coût de la réunification.

Je suis conscient des coûts liés à l'établissement et à la formation linguistique, mais il n'en demeure pas moins qu'il n'y a pas de meilleur groupe d'aide pour assurer la réussite de l'intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne que les membres de leur famille qui sont déjà établis au pays. Cette situation est triplement avantageuse: pour les familles, pour la société canadienne et pour les nouveaux immigrants.

Il n'y a rien de mieux pour un nouvel arrivant que de se faire accueillir à l'aéroport ou à un point d'entrée par des membres de sa famille, de se faire recevoir chez eux et de se faire aider par eux à se tailler une place dans la société canadienne. Les familles peuvent aider les nouveaux arrivants à se trouver un logement et un emploi et à surmonter les obstacles culturels auxquels ils seront certainement confrontés au fur et à mesure qu'ils prendront leur place de membre actif dans la société canadienne. C'est certainement la meilleure façon d'assurer leur intégration.

Initiatives parlementaires

Les familles canadiennes veulent être réunies avec les membres de leur famille. Elles jugent bien souvent que la définition de « famille » dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés est arbitraire et exclusive. Elles ne considèrent pas que cette définition est un reflet réaliste des liens familiaux complexes dont elles sont formées.

Le projet de loi vise à reconnaître ces faits et à augmenter les possibilités de réunification familiale prévues par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Les avantages pour les familles sont évidents, mais la société canadienne dans son ensemble en bénéficiera également. Le Canada a besoin de l'immigration. Au cours des prochaines décennies, nous aurons besoin d'encre davantage d'immigrants. Nous devons veiller à ce que nous soyons en mesure d'accueillir les meilleurs immigrants possible. Nous devons faire en sorte de demeurer attirants pour les immigrants et concurrentiels par rapport à des pays comme l'Australie et les États-Unis. Pour ce faire, nos lois en matière d'immigration doivent refléter les espoirs et la réalité des familles.

Je suis d'avis que ce projet de loi représente une grande amélioration par rapport à la Loi sur l'immigration. Il donnera une signification élargie au sens du mot « famille » aux termes de la Loi sur l'immigration. J'invite tous les députés à l'appuyer.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations et je le félicite de présenter à la Chambre un projet de loi visant à modifier notre cadre en matière d'immigration ou à tout le moins le nombre d'immigrants que le pays accueille.

Je ne suis pas contre la description qu'il a faite des sentiments qui animent les familles et leurs désirs d'avoir leurs proches réunis soit au Canada, soit dans leur pays d'origine. Nous pouvons tous comprendre cela.

Toutefois, dans ses observations, le député n'a pas tenu compte de certains autres volets fondamentaux du programme d'immigration. Il a mentionné que le nombre de demandeurs de statut d'immigrant se chiffre actuellement à près de trois quart de millions. Quoi que nous fassions, il y aura toujours des personnes qui voudront immigrer au Canada, et c'est à souhaiter, mais le député n'a pas parlé de la nécessité de maintenir la politique établie, à savoir le rapport de 40/60 entre les immigrants faisant partie du regroupement familial et ceux appartenant à la catégorie de l'immigration économique. Le gouvernement et le Parlement ont convenu que la proportion de 40 p. 100 dans un cas par rapport à 60 p. 100 dans l'autre convient bien au Canada. Le fait d'accroître le nombre d'immigrants dans la catégorie du regroupement familial, comme le propose le député, perturberait cet équilibre.

Deuxièmement, bien que le député veuille augmenter les niveaux d'immigration annuels, il n'a pas tenu compte de la capacité des collectivités d'accueillir un nombre considérablement plus élevé de nouveaux immigrants. Le député n'a pas tenu compte des répercussions d'une augmentation considérable du volume d'immigration et du nombre d'immigrants de la catégorie du regroupement familial pour les collectivités canadiennes qui les accueillent.

Je me demande si le député peut convenir à tout le moins qu'il s'agit là de questions importantes, même s'il n'est pas peut-être pas prêt à les aborder en détail.

• (1120)

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, je suis content de parler des deux questions.

Le ratio entre les immigrants de la catégorie «regroupement familial» et les immigrants économiques, soit les travailleurs spécialisés, n'a pas toujours été de 40:60. Ce n'est que ces dernières années que le ratio s'est établi à 40:60.

Je crois que de nombreux Canadiens comprendront que l'immigration visant la réunification des familles est à la base de l'édification de la nation, beaucoup plus que l'immigration économique. Sans vouloir minimiser l'importance des travailleurs spécialisés pour répondre à certains besoins économiques, ce sont réellement les familles qui construisent la nation. Je crois que c'est l'élément central de notre politique d'immigration. Ce ratio pourrait changer, cela ne me dérangerait pas. Je crois que les Canadiens aussi souhaitent ce genre de changement, compte tenu de la très grande importance de la famille et de la réunification des familles.

En ce qui concerne la capacité des collectivités d'accueillir de nouveaux immigrants et de s'occuper de ceux qui arrivent sur nos côtes, je crois que nous n'avons que des indications positives quant à leur volonté et leur capacité d'intégrer de nouveaux immigrants.

Le programme de parrainage des réfugiés par le secteur privé est un bon exemple. Certaines personnes attendent des années pour participer au processus d'établissement des réfugiés et aider ces derniers et leurs familles à s'intégrer pleinement dans la collectivité. Il existe une très longue liste de gens qui veulent assumer ce genre de responsabilité. Ils veulent trouver des occasions pour les immigrants dans leur collectivité, les aider à s'établir, à trouver du travail et un logement convenable, et les aider à comprendre les aspects de la culture canadienne qu'ils ne connaissent pas. Ces possibilités existent.

Je crois aussi que de nombreuses études ont montré que l'immigration est bénéfique pour l'économie canadienne. Lorsque de nouveaux immigrants viennent au Canada, ils ont besoin d'un logement, d'électroménagers, d'une automobile peut-être ou alors ils utilisent le transport en commun. Toutes ces choses stimulent l'économie et assureront la prospérité du Canada dans l'avenir.

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Burnaby—Douglas d'avoir saisi la Chambre de cette question. Je vais ajouter quelques commentaires à ceux de mon collègue de Scarborough—Rouge River. Je sais que les députés de ce côté ont examiné la proposition qu'a formulée le député, qui consiste en un droit de parrainer, une fois au cours de sa vie, une personne désireuse de venir s'établir au Canada. Des questions du même ordre que celles qu'a soulevées mon collègue de Scarborough—Rouge River ont été soulignées déjà, mais il y en avait aussi une autre, et je me demande si le député s'est penché sur celle-là.

La voici: si on a le droit de parrainer une personne, une fois au cours de sa vie, cette politique pourrait avoir un effet multiplicateur, car les néo-Canadiens pourront alors parrainer quelqu'un d'autre. Nous aurions ainsi une progression géométrique des parrainages de parents, ce qui pourrait constituer un défi de taille. Je me demande si le député s'est vraiment penché sur cette question et s'il a fait des prévisions chiffrées sur les répercussions que cela pourrait entraîner à l'avenir.

• (1125)

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, je suis incapable de cacher mon enthousiasme car on donne aux gens la possibilité de faire en sorte que les gens qui leur sont chers et qui composent leur famille soient ici.

Initiatives parlementaires

Oui, cela voudra dire une augmentation du niveau d'immigration, mais nous n'atteignons à l'heure actuelle que 66 p. 100 de l'objectif fixé par le gouvernement. Pourquoi le gouvernement rate-t-il systématiquement cet objectif? Pourquoi peut-il atteindre ses objectifs dans d'autres domaines comme, disons, la réduction du déficit ou la réduction de la dette, mais pas celui qui a trait à la réunification des familles au Canada?

Je pense qu'il est temps de consacrer autant d'efforts à cet objectif qu'aux autres. Si nous prenions une mesure en ce sens, nous ferions un grand pas pour assurer que les familles aient, près d'elles ici au Canada, les personnes qui leur sont le plus importantes, qui leur sont le plus proches, et qui les ont soutenues à un moment donné.

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-272, d'initiative parlementaire, que la Chambre étudie actuellement. J'en suis heureuse parce qu'il est important de souligner les initiatives des parlementaires. Je sais que le député qui parraine ce projet de loi est bien intentionné, mais j'ai quand même quelques observations à faire.

Je parle non seulement à titre de parlementaire et de députée, mais également comme immigrante. Je suis devenue citoyenne canadienne après avoir quitté, avec ma famille, l'île de Malte, en Méditerranée. Je suis certainement très reconnaissante envers mon pays d'accueil pour tout ce qu'il nous a donné, à moi et mes enfants.

Le projet de loi vise à modifier la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en accordant à tout citoyen ou résident permanent la possibilité de parrainer une fois dans sa vie un étranger qui fait partie de sa parenté, mais pas de sa famille immédiate. L'idée du parrainage une fois dans l'existence n'est pas nouvelle. Les gouvernements et les principaux intéressés l'analysent et en débattent depuis des années, se demandant si une telle disposition serait applicable. Nous voulons tous faciliter le regroupement familial en donnant aux gens la possibilité de parrainer les êtres qui leur sont chers, mais qui habitent à l'étranger. Cependant, l'option du parrainage unique présentée dans le projet de loi C-272 est fondamentalement mauvaise pour un certain nombre de raisons.

L'expérience a montré que, même avec des ressources accrues, l'augmentation des retards et des délais dans le traitement des dossiers de cette catégorie d'immigrants et des autres catégories, du fait d'un système aussi ouvert, saperait gravement la crédibilité de l'ensemble du programme d'immigration. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à corriger l'une des nombreuses lacunes d'un projet de loi antérieur, présenté par un autre député, qui visait à considérer comme parent admissible du répondant un frère ou une soeur, une tante ou un oncle, un neveu ou une nièce, son cousin germain ou sa cousine germaine ou encore son enfant âgé de vingt-deux ans ou plus qui n'est pas à la charge du répondant.

Cependant, l'expérience prouve que l'élargissement de la définition du regroupement familial serait insoutenable, ingérable et menacerait sérieusement la capacité du gouvernement de préserver le ratio de 60 p. 100 d'immigrants économiques pour 40 p. 100 d'immigrants non économiques, ce qui a également été souligné par d'autres parlementaires à la Chambre.

En 1988, l'apport familial a presque doublé en l'espace de deux ans, grâce à un arrangement similaire qui permettait d'inclure toutes les filles et tous les fils célibataires dans le regroupement familial. Le nombre toujours croissant de retards générés par ce programme, malgré son annulation en 1993, continue d'avoir une incidence,

même aujourd'hui, sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Dans certains cas, nous avons déjà pris des dispositions pour assurer le traitement des demandes de parents qui ne correspondaient pas, normalement, à la définition du regroupement familial. Il n'est pas vraiment nécessaire de dédoubler cette mesure par une projet de loi distinct qui entraînerait des conséquences aussi graves. Aujourd'hui, les Canadiens et les résidents permanents peuvent parrainer un parent, indépendamment de son lien de parenté ou de son âge, s'ils n'ont pas de parents résidant au Canada ou à l'étranger. L'alinéa 117(1)h) des nouveaux règlements en matière d'immigration et de protection des réfugiés définit un étranger comme un membre du regroupement familial du répondant s'il est «membre de sa parenté, sans égard à son âge, à défaut d'époux, de conjoint de fait, de partenaire conjugal » ou de tout autre membre de sa famille immédiate au Canada ou à l'étranger.

De plus, l'article 25 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés peut être invoqué pour permettre le parrainage d'un étranger qui autrement ne pourrait être considéré comme un membre du regroupement familial, pour des raisons humanitaires et des motifs de compassion. Qui plus est, les étrangers qui font une demande en tant que travailleurs qualifiés et qui ont des proches parents au Canada bénéficient de cinq points supplémentaires sur la grille de sélection.

En 2002, le gouvernement a adopté une série de nouveaux règlements rendant beaucoup plus facile aux Canadiens et aux résidents permanents le parrainage de leurs proches provenant de l'étranger et il a effectué un élargissement important, ordonné et viable de la catégorie de la famille, même si moi-même et d'autres collègues de la Chambre continuons d'avoir des problèmes d'arrière avec le ministère.

Ces changements prévoyaient un traitement égal selon la loi des couples non mariés de sexe opposé et de même sexe par l'expansion de la catégorie de la famille pour englober les expressions « conjoint de fait et partenaire comparable à un conjoint ». Ils venaient également élargir la définition d'enfant à charge pour refléter la durée accrue de la période où les enfants sont à charge. Ils abaissaient de 19 à 18 ans l'âge d'admissibilité à la fonction de parrain pour les citoyens canadiens et les résidents permanents.

Ces améliorations apportées à la catégorie de la famille reflètent l'intention de la politique du gouvernement, qui consiste à faciliter la réunification des familles tout en veillant à ce que le programme d'immigration assure l'équilibre entre l'accueil de réfugiés, d'immigrants de la composante économique et d'immigrants de la catégorie de la famille. Nous avons élargi cette dernière catégorie de façon ordonnée et responsable. Le gouvernement a également pris des mesures concernant les personnes qui souhaitent parrainer quelqu'un qui ne fait pas partie de la catégorie de la famille, sans pour autant compromettre l'intégrité du programme d'immigration.

Il m'est difficile d'accepter la notion de parrainage une fois au cours de la vie et je ne voterai pas en faveur du système, boiteux selon moi, proposé dans le projet C-272.

Initiatives parlementaires

●(1130)

Je sais aussi qu'à l'échelle communautaire, il existe des difficultés d'accueil pour les municipalités et les autres paliers de gouvernement qui doivent établir les programmes. Je le constate dans certains programmes de réinstallation et de formation, linguistique ou professionnelle. Nous voulons assurer la présence des ressources voulues sur place pour les nouveaux arrivants. J'estime que nous assurons un bon équilibre, ici au Canada. Avec davantage de ressources, le système pourrait fonctionner plus rondement.

Je remercie le député de soulever cette question. Je sais que ses intentions sont louables et que son apport à la Chambre est fort valable et continuera de l'être. Pour le cas qui nous occupe et dans les circonstances actuelles, je ne suis pas d'accord avec lui, mais je le serai peut-être à un autre moment.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre part au débat sur le projet de loi de mon collègue, avec qui je siège au Comité de l'immigration. J'ai acquis un profond respect pour mon collègue et ses connaissances sur le système d'immigration. Il est compatissant, et c'est la compassion qui inspire son projet de loi.

La question est de savoir si le fait pour des nouveaux venus de ne pas pouvoir faire venir au Canada des proches qui ne font pas normalement partie de la catégorie des parents leur pose des difficultés. Nous devons aussi voir si les mesures proposées par mon collègue sont la solution à retenir. La question est importante. Le Canada est un pays compatissant, un pays qui reconnaît la valeur de l'unité familiale.

Ces mesures serviraient-elles les intérêts supérieurs du Canada et ceux des nouveaux venus et de leur famille? C'est de cela que je voudrais vous entretenir ce matin.

D'abord, il faut admettre que les tensions et l'exaspération sont extrêmes pour ceux qui ont déjà affaire au système de l'immigration et de la citoyenneté. Nous savons, par exemple, que l'attente est très longue pour l'étude des dossiers déjà ouverts.

Non seulement les délais prévus sont longs, mais ils sont aussi souvent dépassés. Le traitement d'une demande prend souvent des années et pas seulement des mois de plus que ce qui avait été prévu au départ. Il y a près d'un million de personnes qui attendent d'être admises au Canada, dont bon nombre font partie de la catégorie du regroupement familial. Les députés se préoccupent au plus haut point des difficultés et des chagrins que ces longs délais entraînent. Nous en entendons parler tous les jours.

Nous devons cependant nous demander si la frustration et les difficultés auxquelles ces personnes font déjà face pourraient en fait être exacerbées si l'on décidait d'élargir les conditions d'admission à cette catégorie.

Je crois malheureusement que ce serait le cas. Si chaque citoyen canadien ou résident permanent devait faire entrer ou parrainer une autre personne, cela pourrait toucher plusieurs millions de personnes. Le Canada a été peuplé grâce à l'immigration. Tout comme moi, bon nombre de Canadiens ne sont pas nés au Canada et ont des parents dans d'autres pays qu'ils pourraient vouloir faire venir ici.

Il me semble que nous risquons de créer beaucoup de déception, de peine et de frustration en élargissant les critères d'admission d'un système qui a déjà beaucoup de mal à traiter les demandes en cours et à répondre à ceux qui sont déjà inscrits. Nous savons que les responsables du système ont beaucoup de difficulté. Nous devons tenir compte du fardeau qui leur incombe.

Je siège à la Chambre depuis 11 ans maintenant. Si autrefois j'obtenais très rapidement des réponses des responsables de CIC, tant au niveau local qu'à l'administration centrale ici à Ottawa, ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. Les choses ont changé, mais ce n'est pas la faute des fonctionnaires en place. Ce sont toujours les mêmes personnes dévouées et attentionnées. Toutefois, la charge de travail qui leur incombe est de plus en plus forte et les ressources dont ils disposent s'amenuisent.

Mon collègue affirme qu'ils ont besoin de plus de ressources. À mon avis, cela n'est qu'une partie du problème. Les ressources devraient être considérablement accrues dans bon nombre de secteurs. Il ne suffira pas d'accroître le personnel. Les nouveaux employés devront aussi avoir la formation nécessaire et pouvoir compter sur l'infrastructure adéquate.

Il faut offrir aux gens qui viennent s'établir au Canada plus de programmes d'établissement. Mon collègue n'est pas sans savoir que nous abordons en comité la terrible situation des immigrés qui viennent au Canada et qui n'ont pas accès à un mécanisme quelconque pour améliorer leurs titres de compétence étrangers et acquérir l'expérience nécessaire pour pratiquer leur métier ou leur profession au Canada. Si nous ne parvenons pas à régler ce problème, nous ne pourrions aider les gens qui souffrent de cette terrible situation et qui sont exaspérés. L'ensemble de notre stratégie d'établissement et d'évaluation des titres de compétence doit faire l'objet d'une refonte approfondie.

Nous avons aussi beaucoup de mal à transmettre de bons renseignements aux gens. De nombreux aspects de notre système doivent être complètement réexaminés, réformés et améliorés afin de bien fonctionner. Il serait injuste d'accueillir des millions d'immigrants quand le système actuel laisse déjà tomber les immigrants arrivés au pays.

●(1135)

Je voudrais poser une question à mon collègue qui pourra y répondre un peu plus tard. Les étrangers viennent parfois s'établir au Canada pour améliorer leur sort et vivre un nouveau départ. En raison de l'adoption de ce projet de loi, les immigrants sentiront-ils l'obligation de parrainer un parent qui n'est pas membre de la catégorie entre « regroupement familial » et qui n'aurait pas vraiment envie de s'établir au Canada?

J'ai des parents qui ont accepté des emplois dans d'autres régions du monde. L'un se trouve à Hong Kong, l'autre en Angleterre. Je ne dirais pas qu'ils cherchent à s'éloigner de nous, mais il arrive que les gens aient besoin d'espace pour mieux vivre leur vie. Voulons-nous créer chez certains l'obligation de parrainer des parents qui ne viendraient pas s'établir ici d'eux-mêmes? Il faut nous poser la question.

C'est simplement une idée qui m'effleure l'esprit. Notre système actuel permet, dans des circonstances spéciales, de parrainer des parents qui n'appartiennent pas à la catégorie « regroupement familial » pour des motifs d'ordre humanitaire ou des motifs prévus à l'article 127. N'est-ce pas suffisant pour répondre aux grands besoins de nos immigrants qui désirent parrainer un parent qui n'est pas membre de la catégorie « regroupement familial », sans pour autant créer un mécanisme qui exercerait encore plus de pressions sur les familles au lieu de les aider?

Initiatives parlementaires

Je crois vraiment que c'est un débat valable. C'est un débat que nous devons avoir. Nous sommes très généreux lorsqu'il s'agit de faire venir les gens au Canada, tant pour augmenter notre main-d'oeuvre que pour réunifier des familles. Toutefois, en ce qui concerne l'idée d'offrir davantage de possibilités en élargissant la catégorie de la famille, lorsque nous faisons face à une pénurie de main-d'oeuvre et que la principale motivation de notre programme d'immigration est de renforcer notre viabilité économique, notre main-d'oeuvre et notre capacité de soutenir la concurrence à l'échelle internationale, il faut établir un équilibre entre ces impératifs et le genre de problèmes dont mes collègues ont parlé. C'est un débat sérieux. Il faut non seulement davantage de faits, mais aussi davantage de chiffres pour établir exactement, dans le meilleur intérêt du Canada, nos besoins, nos centres d'intérêt et nos priorités en matière d'immigration.

Je me réjouis que mon collègue ait ouvert ce débat à la Chambre. À l'heure actuelle, j'estime que les problèmes du système sont tels qu'il faut leur accorder la priorité. Il faut avoir un système qui fonctionne bien pour les gens qui s'y trouvent déjà, avant d'ouvrir la porte à plusieurs millions d'autres personnes qui vivront les mêmes frustrations et déceptions que d'autres ont déjà vécues lorsqu'elles tenteront d'entrer au Canada.

Je sais que ce débat nous apprendra énormément. Je félicite encore une fois mon collègue d'avoir ouvert ce débat. Pour l'instant, je ne recommande pas d'appuyer cette initiative, mais je sais que les questions soulevées et la discussion auxquelles elles donnent lieu s'avéreront très utiles pour nous.

• (1140)

[Français]

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Burnaby—Douglas de nous donner l'occasion de discuter du projet de loi C-272, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en ce qui concerne le parrainage d'un parent.

C'est en effet avec plaisir que nous retrouvons aujourd'hui cette motion qui a déjà été discutée en Chambre. Nous observons avec plaisir que les recommandations que nous avons faites ont été entendues et ont amené des mesures visant à corriger le manque de clarté qui l'habitait à l'époque.

Notre plus grande réserve consistait au flou qu'entraînait le principe de famille. Celle-ci a été balisée ce qui correspond à une grande amélioration du projet de loi aujourd'hui à l'étude.

Je rappelle à cette Chambre que pour les réfugiés qui ont trouvé la protection au Canada, l'une des plus pressantes préoccupations concerne leurs familles qui attendent présentement très longtemps à l'étranger. Les délais sont longs et on permet à tant de personnes de vivre séparées des membres les plus rapprochés de leurs familles et ce, contre leur gré.

Certes, vous comprenez qu'ils ont tellement hâte d'être réunis à nouveau. Le fait d'être des réfugiés en rajoute à leurs préoccupations. Pour de nombreux cas, des membres de leur famille ont été abandonnés dans des conditions précaires et même dangereuses. Tant que les êtres qu'ils aiment seront en danger, les réfugiés ne peuvent pas jouir de la sécurité qu'ils ont retrouvée au Canada.

À l'ère où l'on salue la célérité de la transmission de l'information à travers le monde, on nous présente souvent les mêmes atrocités que ces personnes ont fui. Vous pouvez comprendre comment la détresse peut cumuler et pousser au désespoir nombre d'entre eux. Le gouvernement encourage la réunification des familles, mais il faut se

référer à la réalité quotidienne des personnes en attente pour comprendre.

Je voudrais saluer l'amour que ces êtres humains témoignent dans l'attente d'un résultat positif de leur dossier.

Trop souvent les expériences de réfugiés qui essaient de ramener leurs familles sont, de manière pénible, en contradiction avec les bonnes intentions de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et de celles des fonctionnaires qui l'appliquent. Les récits de ces réfugiés reflètent une cruauté qui déshonore le Canada et qui, nous le croyons, serait considérée comme inacceptable par la grande majorité des Canadiens s'ils venaient à apprendre ce que les réfugiés subissent.

La moitié des demandes d'asile exigent plus de 13 mois pour le traitement des demandes des membres de la famille. Un cas sur cinq nécessite plus de 26 mois. Au bureau des visas le plus lent, la moitié des cas demandent plus de 27 mois. Certains réfugiés attendent beaucoup plus longtemps.

Questionné sur les conséquences de la lenteur des traitements, le Conseil canadien pour les réfugiés indiquait ce qui suit:

Les longs délais prolongent les risques pour les membres de la famille vivant à l'étranger et qui peuvent se trouver dans des zones de conflit ou des camps de réfugiés. Les familles sont souvent exposées aux mêmes risques de persécution qui ont permis au conjoint ou au parent d'obtenir la protection du Canada. Les conditions de vie peuvent mettre en péril leur santé et hypothéquer l'éducation de leurs enfants, ce qui entraînerait des coûts sociaux plus élevés lorsqu'ils arrivent enfin au Canada. Sur le plan psychologique, les conséquences d'une longue séparation sont lourdes. De nombreux réfugiés disent que les membres de leurs familles les soupçonnent de ne pas vouloir les faire venir, car ils ne peuvent pas croire qu'un pays comme le Canada puisse être si peu efficace dans le traitement des dossiers. Les familles qui finissent par se réunir après des années de séparation sont confrontées au stress en réapprenant à revivre ensemble après avoir vécu séparés les uns des autres. Certains liens familiaux ne surmontent pas cette épreuve.

Ce projet de loi contribue entre autres à reconstituer un cercle de personnes qui permet de stabiliser la vie et passer à l'étape la plus heureuse qu'est l'intégration et la contribution à la société qui les accueille et, en cela, la Chambre se doit d'être d'accord avec la motion.

La protection de la famille est une obligation qui incombe à la société et à l'État, conformément aux textes internationaux des droits de la personne ratifiés par le Canada. La Déclaration universelle des droits de l'Homme stipule que « la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État ».

Les mêmes termes sont repris dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à l'article 10(1), dispose qu'« une protection et une assistance aussi larges que possible doivent être accordées à la famille, qui est l'élément naturel et fondamental de la société, en particulier pour sa formation et aussi longtemps qu'elle a la responsabilité de l'entretien et de l'éducation d'enfants à charge [...] ».

• (1145)

La Convention relative aux droits de l'enfant contient les dispositions les plus explicites concernant la réunification des familles de réfugiés. L'article 9(1) se lit comme suit:

Les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. [...]

L'article 10(1) se lit comme suit:

Initiatives parlementaires

Conformément à l'obligation incombant aux États parties en vertu du paragraphe 1 de l'article 9, toute demande faite par un enfant ou ses parents en vue d'entrer dans un État partie ou de le quitter aux fins de réunification familiale est considérée par les États parties dans un esprit positif, avec humanité et diligence. [...]

C'est donc dire à quel point cette motion est importante pour le rôle que le Canada prétend jouer à l'échelle internationale, en ce qui concerne la protection des réfugiés et le droit de l'enfant. En ce sens, le choix qui se pose à la Chambre est sans équivoque et amène des considérations importantes envers la famille.

Quant à la priorité accordée aux demandeurs d'asile, le plan d'immigration du Canada est réparti selon un ratio 60:40, ce qui signifie que le choix des immigrants s'effectue de la façon suivante: 60 p. 100 de notre immigration proviennent de la catégorie économique, c'est-à-dire les gens d'affaires, les travailleurs autonomes et les travailleurs qualifiés, et les autres 40 p. 100 concernent le regroupement familial, les demandeurs d'asile et autres.

Ces 40 p. 100 sont composés plus ou moins par 30 p. 100 du regroupement familial, 9 p. 100 de réfugiés et 1 p. 100 d'autres.

Les manchettes font état, pratiquement chaque semaine, de cas de déportation de demandeurs d'asile déboutés. À l'évidence, les nombreuses situations conflictuelles et les guerres civiles qui sévissent dans un nombre croissant de pays obligent les pays démocratiques à prêter une oreille plus attentive aux demandeurs de statut de réfugié. Des budgets inappropriés font en sorte que le Canada refuse des milliers de demandeurs d'asile par année, alors que leur vie est en danger dans leur pays d'origine. Avec des budgets plus importants, le Canada pourrait davantage rencontrer ses obligations en tant que signataire de la Convention de Genève quant à la protection des réfugiés.

L'insuffisance des ressources est une problématique majeure de tout le dossier de l'immigration. Cette insuffisance des ressources au chapitre de l'immigration motive notre appui au projet de loi afin que nous puissions en discuter en comité. En effet, son adoption en deuxième lecture forcera le débat en comité et nous serons en mesure de faire la preuve que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration est incapable de faire face à ses responsabilités, parce qu'il ne consent pas suffisamment de ressources financières.

En reconnaissant l'aspect humanitaire du projet de loi C-272 et en acceptant son renvoi devant le comité, le Bloc québécois contribue à faire la preuve que le sens commun et le devoir de responsabilité doivent conduire à réclamer un financement suffisant pour faciliter l'établissement adéquat des personnes que nous accueillons, sans pour autant mettre en sourdine notre devoir humanitaire envers les demandeurs d'asile, à savoir leur accorder la priorité quant à l'utilisation des ressources.

Personne ne veut que les familles des réfugiés demeurent séparées. Les normes internationales en matière des droits de la personnes plaident en faveur de la réunification accélérée. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés vise la réunion des familles. Il faut redonner du sens à l'expression « compassion humaine » qui est trop souvent dénaturée par les gestes non conséquents dans les programmes de réunification familiale. Les coûts sociaux des périodes prolongées de séparation ne doivent en aucun cas être négligés dans notre décision. Travaillons ensemble à la réduction de ces délais dès aujourd'hui.

Le gouvernement a tenté d'accélérer la réunification familiale en apportant quelques modifications mineures à ses politiques. Ces efforts n'ont malheureusement pas résolu le problème. Le temps est venu de changer cela.

J'implore cette Chambre d'appuyer le projet de loi C-272.

● (1150)

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur un projet de loi présenté par mon collègue, le député de Burnaby—Douglas.

C'est la deuxième fois que le Nouveau Parti démocratique présente un projet de loi afin de convaincre le Parlement de l'importance qu'il y a à élargir la définition de la famille à des fins de réunification des familles en vertu de notre programme d'immigration. Cette question revêt une importance décisive pour les nouveaux Canadiens qui sont établis ici et pour le pays dans son ensemble.

À la lumière du débat qui s'est tenu jusqu'à maintenant, je constate que les députés conservateurs et libéraux ressentent des préoccupations bien réelles. J'espère arriver à les persuader du fait qu'il est sage de permettre, tout au moins, un examen plus approfondi de cette question cruciale de façon à ce qu'un examen minutieux puisse se faire en comité et de manière à ce que les opinions des Canadiens qui possèdent de réelles compétences dans ce domaine puissent se faire entendre et être prises en considération.

C'est une question d'une grande importance pour les immigrants vivant au Canada, car rien n'est plus fort que les liens de la famille. Rien n'est plus judicieux, du point de vue de l'édification d'une collectivité et d'un pays, que de permettre aux nouveaux Canadiens qui sont établis ici de faire venir des parents proches.

Dans le cadre de cette approche, nous demandons au Parlement de ne pas déterminer ce qui constitue une famille et de ne pas appliquer une définition culturelle étroite de la famille. Nous demandons au Parlement d'aborder cette thématique du point de vue de gens du monde entier qui conçoivent la famille dans un sens plus large, pour qui la famille englobe de nombreux parents qui font partie de la cellule formée par leurs réseaux de soutien et leurs liens affectifs.

Nous implorons les parlementaires aujourd'hui de reconnaître que la famille, c'est davantage que la structure nucléaire classique, avec deux parents, deux enfants et une maison, plus une clôture de piquets blanche. Nous disons aux parlementaires que, pour de nombreux néo-Canadiens, il est d'une importance critique d'avoir leurs fils, filles, frères ou soeurs âgés de plus de 22 ans avec eux, au Canada.

À cet égard, je rappelle à la Chambre que beaucoup de demandeurs n'ont plus la possibilité d'être réunis avec leur famille parce qu'il y a un arriéré dans le système. Le processus a peut-être été enclenché lorsqu'ils étaient âgés de 9 ou 10 ans, mais ils n'ont pas pu entrer au Canada à ce moment-là et, maintenant, parce qu'ils ont plus de 22 ans, ils sont exclus d'office. N'y a-t-il pas de justice lorsqu'il est question de réunir des membres d'une famille, des frères, des soeurs, des fils et des filles? Ce n'est là qu'un aspect de ce qui cloche dans notre système actuel.

Ce qui est tout aussi important, c'est qu'il ne nous revient pas de juger de l'importance d'avoir des oncles et des tantes, des cousins et des cousines, des neveux et des nièces. Pour bien des immigrants, ces personnes sont considérées comme des membres proches de la famille. Ils s'aident, ils sont présents les uns pour les autres et ils prennent soin les uns des autres, réduisant ainsi le fardeau de l'État, car ils disposent des moyens pour éviter l'isolement, la solitude et le désespoir que peut ressentir un immigrant qui arrive dans un nouveau pays.

Examinons également la situation d'un point de vue national.

Initiatives parlementaires

Comme mon collègue de Burnaby—Douglas l'a déjà dit, le gouvernement n'a pas respecté la promesse électorale qu'il a faite en 1993 d'augmenter de 1 p. 100 le taux d'immigrants. Il n'a pas encore réalisé cet objectif fondamental, soit admettre de 225 000 à 250 000 nouveaux immigrants par année au Canada. Cette politique a été mise en oeuvre pour une bonne raison. Nous avons besoin d'immigrants au Canada. Nous en avons besoin pour assurer notre survie et pour être en mesure de payer les programmes qu'il nous faudra lorsque nous vieillirons, comme la sécurité sociale et les pensions.

N'oublions pas qu'au rythme où vont les choses, d'ici 2010 ou 2011, la croissance de la population active dépendra uniquement de l'immigration. D'ici 2025, étant donné le taux de natalité dans notre pays, seuls les nouveaux immigrants assureront la croissance de notre population.

Ne soyons pas imprévoyants. Ne nuisons pas à nos propres intérêts. Ne présumons pas que nous serons inondés pas un si grand nombre de nouvelles demandes que nous ne pourrions pas les traiter.

• (1155)

Je tiens à rappeler aux députés libéraux qu'ils ont modifié la définition de la famille dans le projet de loi C-11 de manière à ce que celle-ci englobe les grands-parents, mais qu'il n'y a pas eu une foule de grands-parents qui se sont bousculés au portillon. Il y a un nombre raisonnable de gens qui viennent chez nous et ils le font si c'est nécessaire et selon les besoins de la famille. Dans le même ordre d'idée, ce n'est pas parce qu'un petit projet de loi préconise une définition plus juste et plus vaste de la famille que nous verrons tout à coup une nuée de personnes soudainement présenter des demandes aux services de l'immigration pour venir dans notre pays.

J'exhorte les députés du parti ministériel et du Parti conservateur à considérer la sagesse dont nous ferions preuve en étudiant cette question plus en profondeur.

Ma circonscription, Winnipeg-Nord, est probablement l'une de celles qui comptent les collectivités les plus diversifiées, dans un pays présentant une étonnante diversité. Des gens de partout dans le monde se sont établis dans ma circonscription, Winnipeg-Nord. Ils ont contribué de nombreuses façons à la santé et au bien-être de l'ensemble de notre société, et leur apport a été énorme pour ce qui est de notre identité, de notre survie économique et de notre capacité de refléter les valeurs de la diversité, de la tolérance et de la compréhension.

Les gens de ma circonscription ont, à l'unisson, dit que nous devrions les écouter et élargir la définition de la famille de manière à ce qu'ils puissent faire venir des êtres chers qu'ils ne peuvent parrainer actuellement. Ils veulent que nous écoutions leurs plaidoyers et leurs histoires et que nous tenions compte des centaines de signatures qu'ils ont fait parvenir au Parlement à l'appui d'une disposition en faveur de la réunification des familles, disposition dont ils pourraient se prévaloir une fois dans leur vie.

J'exhorte les députés à appuyer cet ajout très important à notre politique d'immigration.

• (1200)

L'hon. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, j'aimerais féliciter mon collègue, le porte-parole du NPD en matière d'immigration et de citoyenneté, ainsi que le député de Burnaby—Douglas et la députée de Winnipeg-Nord qui travaillent à ce dossier depuis des années.

Il est évident que le Canada est un pays d'immigrants. En fait, parmi les députés, plus de 50 ont immigré au Canada et nombre

d'autres ont des parents ou des grands-parents qui ont choisi le Canada comme terre d'adoption. Nous sommes un pays d'immigrants.

Paradoxalement, c'est de la reconnaissance de la famille étendue dont nous discutons. Dans un sens, c'est des valeurs familiales dont nous parlons, et il s'agit d'un élément important à intégrer à notre politique en matière d'immigration.

La répartition actuelle est de 60 p. 100 pour les immigrants de la composante économique et de 40 p. 100 pour les autres. Ces chiffres n'ont rien de magique. Le ministère et le gouvernement devraient les réexaminer car, comme nous le savons, du point de vue économique, notre politique d'immigration favorise hautement les immigrants ayant des titres de compétences et des qualifications supérieures.

Lorsque nous avons modifié notre système de points d'appréciation il y a quelques années, nous avons exigé que les immigrants aient davantage de compétences. Cela n'a pas toujours réussi car nous n'avons pas reconnu le fait que le Canada n'était pas toujours en mesure d'absorber tous les professionnels acceptés. Force est de constater que nous avons les chauffeurs de taxi les plus surqualifiés qui soient dans le monde, et que cela ne nous fait pas une belle image.

J'aimerais aussi parler de la question de l'établissement. Il me semble qu'il serait logique pour les Canadiens que les personnes qui ont déjà des liens tels que de la parenté au Canada, puissent s'y établir plus facilement. L'établissement des immigrants pose tout un défi pour nous. Il importe que nous nous penchions sur cette question.

Pour en revenir à l'immigration en soi, ce n'est pas quelque chose que nous faisons par souci humanitaire, mais bien parce que l'immigration est essentielle pour notre pays. Comme on l'a déjà dit plus tôt, la démographie de notre pays indique que, au cours de la décennie à venir, toute augmentation de la main-d'oeuvre sera assurée par l'immigration. Pour ce qui est de l'immigration elle-même, nous devons reconnaître que la façon dont le système de points est structuré n'accorde pas suffisamment d'importance aux métiers spécialisés. Par contre, une trop grande importance est accordée aux diplômés universitaires. Comme je l'ai dit plus tôt, le gaspillage de cerveaux est un problème.

Je peux dire à la Chambre que lorsqu'une personne vient s'installer au Canada et que cette personne travaille dans la haute technologie, elle fait marcher l'industrie des services, le secteur du logement, par exemple, qui emploie des ouvriers qualifiés, qui, eux, ne sont pas forcément admissibles en vertu du système de points. En outre, les nouveaux arrivants stimulent la demande dans le secteur tertiaire.

Il me semble que la réunification des familles faciliterait l'établissement des nouveaux immigrants et améliorerait la qualité de vie de ceux qui sont déjà au Canada en leur permettant de reconstituer leur famille élargie. C'est une question dont nous aimerions saisir le comité pour que l'on puisse en débattre en profondeur. La politique d'immigration dont nous nous doterons déterminera l'avenir de notre pays.

Je pense que le projet de loi est une proposition gagnante sur tous les plans et ce serait pour nous, au comité, un point de départ pour travailler à l'amélioration de la Loi sur l'immigration et des pratiques en matière d'immigration.

J'aimerais insister sur le fait que ce n'est pas parce qu'on a une politique qu'elle est nécessairement bonne. Je n'en veux comme preuve que ce qui s'est passé quand on a modifié le système de points. Ce qui s'est passé, est exactement ce que le comité avait recommandé de ne pas faire. Mais les bureaucrates ont insisté et le gouvernement a maintenu sa position.

Je peux dire que, une fois que les appels ont commencé à être entendus par les tribunaux, le processus injuste selon lequel nous jugions les candidats à l'immigration a été modifié, non pas parce que le Parlement le voulait, mais parce que les tribunaux l'ont demandé.

• (1205)

Pour conclure mon discours sur ce sujet, je dirai que je pense que ce projet de loi apporterait beaucoup à notre débat sur l'immigration. Il serait très bon pour la qualité de vie des citoyens de ce pays qui pourrait faire venir leurs familles qui, à leur tour, pourraient contribuer à notre prospérité à tous.

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée, et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LA LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Une motion d'amendement a été inscrite au *Feuilleton* pour l'étape du rapport du projet de loi C-15. La motion n° 1 sera débattue et mise aux voix.

MOTION D'AMENDEMENT

L'hon. Ken Dryden (au nom du ministre de l'Environnement) propose:

Motion n° 1

Que le projet de loi C-15, à l'article 9, soit modifié par adjonction, après la ligne 20, page 15, de ce qui suit:

« (6) Les sommes reçues par le receveur général en paiement d'amendes infligées à l'égard de toute infraction à la présente loi le sont à des fins particulières liées à la protection et à la conservation des oiseaux migrateurs ou de l'environnement et sont portées au crédit du Fonds pour dommages à l'environnement, ouvert parmi les comptes du Canada. »

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je vais parler du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Je suis heureux de parler des dispositions importantes de la proposition dont nous sommes saisis, mais c'est également un honneur de me pencher sur les recommandations du Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes à la suite de son examen attentif du projet de loi.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi a reçu un appui très solide du comité. Fondamentalement, nous sommes saisis de mesures qui non seulement apportent des améliorations importantes au cadre législatif environnemental au Canada, mais qui accroissent également la compétitivité de notre économie, améliorent le bien-être général des Canadiens et protègent mieux notre riche patrimoine naturel. En d'autres termes, le projet de loi soutient notre vision dans le domaine de l'environnement.

Je voudrais également reconnaître l'excellent travail accompli par plusieurs députés dans cette enceinte. Lorsqu'il était ministre de l'Environnement, le député de Victoria a présenté une version de cette proposition en mai dernier. C'est grâce à ses orientations et à ses conseils clairs notamment que nous avons pu en arriver à cette mesure aujourd'hui. Nous devons également reconnaître que ce sont les députés, surtout ceux du Canada atlantique, qui ont travaillé très fort pour remédier à la situation tragique qui se produit inutilement chaque hiver au large de nos côtes. Ils ont accompli le travail difficile et nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi viable qui fera une différence.

Lorsque l'actuel ministre de l'Environnement a témoigné devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, il a souligné l'importance qu'il attache à la conservation et à la protection des oiseaux migrateurs du Canada, ainsi qu'à la protection de l'environnement marin. Le comité a manifestement appuyé ces principes lui aussi.

Il est gratifiant de voir que la conservation et la protection des oiseaux migrateurs sont une telle priorité. Ainsi, on a eu un débat constructif et bien ciblé au comité. Je félicite nos collègues de leur excellent travail. C'est grâce à un tel esprit de collaboration que nous pouvons bâtir une société durable qui attache toute l'importance voulue à la nature tout en demeurant compétitive. Dans cet esprit, je voudrais parler plus en détail de certains points essentiels.

Ce projet de loi accomplira plusieurs choses importantes dans la mesure où il y aura une application plus efficace, dans nos eaux marines, de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs de 1994, modifiée, et de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999. D'abord et avant tout, il porte sur un problème qui nous touche tous: nous perdons chaque année des centaines de milliers d'oiseaux marins qui meurent d'une mort lente et douloureuse en raison du froid et de la faim causés par les déversements illégaux de pétrole des navires dans nos eaux.

Nos scientifiques disent que, au bas mot, 300 000 oiseaux marins sont tués chaque année: guillemots de Brünnich, guillemots marmettes, macareux moines, goélands argentés, goélands marins, eiders à duvet, et beaucoup d'autres. Nous savons que ces oiseaux meurent aussi au large de la côte du Pacifique, mais nous n'avons pas d'estimations fiables ou exactes de leur nombre, car les vents et les courants n'amènent que peu d'oiseaux vers le rivage. Cependant, nous savons qu'il y a du pétrole déversé en mer là-bas aussi, dans des zones où beaucoup d'oiseaux marins sont concentrés.

Le pétrole colle au plumage des oiseaux et diminue leur isolation, le rend moins hermétique et diminue leur flottaison. Voilà pourquoi ils meurent de faim et de froid. Il y en a quelque centaines de milliers qui meurent chaque année parmi les millions qui se nourrissent dans les eaux. Pourquoi tant de craintes?

Initiatives ministérielles

Prenons, par exemple, les guillemots de Brännich. Le déversement de pétrole constitue la cause de stress d'origine humaine la plus importante sur la population de ces oiseaux. Les modèles nous montrent que le taux potentiel de croissance annuelle de la population de cette espèce est réduit à 1 p. 100 en raison des déversements de pétrole. Nous savons aussi qu'il y a beaucoup d'années où les conditions climatiques variables et d'autres facteurs peuvent faire diminuer cette population. Cela veut dire que, avec une incessante pollution pétrolière, il n'y a pas de cousin protecteur contre les menaces que subissent ces oiseaux, ce qui peut se traduire par une réduction de leur population globale.

Pour comprendre ce que fait le projet de loi C-15 pour régler le problème, permettez-moi de vous expliquer certains points clefs de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et de la Convention concernant les oiseaux migrateurs, l'accord international que la loi elle-même met en oeuvre. Ces instruments, qui remontent à 1916 et à 1917, découlent d'un traité conclu avec les États-Unis afin de faire cesser le massacre général des oiseaux migrateurs et d'assurer leur survie.

La Convention concernant les oiseaux migrateurs est, en fait, considérée comme l'un des meilleurs exemples de stratégie internationale de protection de la nature au monde. Elle est un exemple qui a été suivi à maintes reprises, comme dans le cas de la Convention internationale sur la biodiversité, ou de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord conclue entre le Mexique les États-Unis et le Canada, pour ne citer que ceux-là.

Étant donné que les oiseaux voyagent au-delà des frontières, c'est d'habitude les gouvernements fédéraux qui les régissent, surtout au moyen de traités. Ils font office de factionnaires et d'indicateurs pour les conservationnistes dans leurs efforts visant à protéger la biodiversité. Puisque les oiseaux volent, ils sont très sensibles aux changements dans l'écosystème et ils réagissent rapidement. Ils sont aussi très visibles, et peuvent donc être comptés avec plus de précision que d'autres espèces.

On peut dire la même chose des oiseaux marins. Les oiseaux visés dans le projet de loi C-15 sont d'excellents indicateurs. Par exemple, les oeufs d'oiseaux marins servent à évaluer les niveaux de contaminants dans le cadre du Programme de contrôle et d'évaluation dans l'Arctique et du Programme de surveillance des contaminants des Grands Lacs.

● (1210)

Nous veillerons à la conservation des oiseaux, ce qui, nous en sommes sûrs, aura d'autres effets bénéfiques sur l'écosystème. En effet, en garantissant la survie et la santé des populations aviaires, nous protégeons aussi l'environnement dans lequel elles vivent, ce qui est une bonne chose pour bien d'autres espèces.

Cela dit, permettez-moi de mentionner certains des commentaires du comité à propos du projet de loi C-15. Il a proposé un amendement prévoyant une amende minimale pour pollution imposable aux gros navires. J'appuie vivement cet amendement. Il limite l'imposition de l'amende minimale aux grands bâtiments de 5 000 tonnes ou plus. Il n'empêcherait pas les tribunaux d'imposer, dans la plupart des procès intentés en vertu de cette loi, des peines prévues dans la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, telle que modifiée.

En modifiant ce projet de loi, nous envoyons un message impératif aux quelques sociétés internationales de transport maritime qui pensent toujours pouvoir déverser illégalement leurs déchets d'hydrocarbures dans les eaux canadiennes. Les amendements proposés par le comité prouvent que les Canadiens ne toléreront

pas le déversement illégal de déchets d'hydrocarbures dans leur milieu marin et qu'ils veulent que les pollueurs payent chèrement leur crime.

L'amendement constitue un message clair: les Canadiens veulent qu'on inflige aux pollueurs des amendes assez lourdes pour décourager ce comportement illégal. Les montants proposés dans l'amendement du comité sont tels qu'ils représentent bien plus que ce qu'on peut considérer comme des coûts d'affaires normaux.

J'appuie à fond l'amendement, mais je voudrais proposer une autre amélioration. L'amendement proposé par le comité fixe les amendes minimums pour les navires de plus de 5 000 tonnes. Dans l'état actuel des choses, les amendes sont remises au receveur général et versées directement au Trésor. Il n'est pas possible de réserver le produit de ces amendes aux programmes de remise en état de l'environnement.

Cet autre amendement va à l'encontre de certains changements apportés aux facteurs et options à considérer dans la détermination de la peine et prévus dans la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et le projet de loi C-15. Le tribunal peut imposer à un contrevenant une amende d'un certain montant et lui ordonner ensuite de verser le gros du montant à un programme d'évaluation ou de réparation des dommages causés à l'environnement.

Ma proposition maintient l'esprit de l'amendement proposé par le comité. Il est conçu de façon à assurer que les amendes perçues par le receveur général pour une infraction à la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs soient versées au Fonds pour dommages à l'environnement. Ce fonds a été créé en 1995 pour appuyer la restauration de l'environnement. J'espère que les députés reconnaîtront l'intérêt de cet amendement.

Permettez-moi également de revenir sur certaines préoccupations exprimées dans les milieux de la marine marchande. Certaines préoccupations tiennent à une incompréhension de certains aspects du projet de loi. J'ai deux points à faire ressortir.

La Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 1999 visent déjà le déversement de pétrole dans les eaux territoriales du Canada. Ce sont deux lois qui portent sur la protection des ressources naturelles et elles s'appliquent dans notre zone économique exclusive de 200 milles.

La question de l'application ne se pose pas, puisque ces lois s'appliquent. La difficulté, c'est de savoir si la loi actuelle accorde les pouvoirs nécessaires pour les faire appliquer dans la zone économique exclusive de 200 milles. Le projet de loi C-15 comble cette lacune, et c'est très important.

Encore une fois, je félicite le comité de son excellent travail. Ces mesures sont bonnes pour les Canadiens et pour notre économie, elles sont bonnes pour préserver notre riche patrimoine naturel et les oiseaux migrateurs, qui en sont un élément important.

J'espère que la Chambre acceptera le rapport du comité et les amendements au projet de loi C-15 qui y sont proposés. Je demande en outre à la Chambre d'étudier l'autre amendement que j'ai proposé.

● (1215)

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir au sujet de cet amendement. Il est normal de faire tout ce que nous pouvons pour empêcher ces désastres qui surviennent année après année.

Initiatives ministérielles

J'estime qu'il est très opportun d'étudier ce projet de loi et cet amendement à ce moment-ci. Nous avons été témoins tout récemment d'un important déversement au large de Terre-Neuve-et-Labrador causé par des fuites provenant de deux installations de forage pétrolier. Dans le premier cas, on parle d'une fuite négligeable, même si un déversement n'est jamais négligeable, et dans le second cas, d'une fuite relativement importante. Ce qui est le plus déplorable dans toute cette histoire, c'est que les fuites se sont produites parce que personne n'exerçait de surveillance et que le pétrole s'est déversé pendant un certain temps avant qu'on ne le remarque. C'est impardonnable.

J'ai écouté le secrétaire parlementaire tenter d'énumérer le nom de certains oiseaux. Il est évident qu'il n'a pas beaucoup chassé sur les falaises de Baccalieu. Chaque région du pays abrite une faune distincte. Certaines des espèces qui vivent le long de la côte atlantique sont tout à fait différentes de celles qu'on trouve dans d'autres régions. Toutefois, année après année, plusieurs milliers et dans certains cas, des centaines de milliers d'oiseaux migrateurs meurent à cause de la négligence et de l'insensibilité de certains individus.

De temps en temps, un accident se produit. Il ne fait aucun doute que les déversements récents des plates-formes pétrolières étaient des accidents et peut-être même des accidents impossibles à prévenir. Ce n'est pas le cas du pétrole qui est souvent déversé par les navires. Leur geste est intentionnel et vise à éliminer des restes de pétrole. Ils se rendent où ils pensent que personne ne peut les voir et ils déversent leur pétrole.

Le pétrole forme une pellicule lisse à la surface de l'eau. Les oiseaux se rassemblent sur les eaux calmes. Or, le pétrole a un effet lissant sur l'eau. Les oiseaux se rassemblent donc dans la nappe de pétrole, le pétrole pénètre dans leurs plumes, et celles-ci s'emmêlent et ne peuvent plus maintenir leur température. Les oiseaux sont alors livrés au froid. Habituellement, ils se dirigent vers le rivage.

Je me rappelle de mon enfance, que j'ai passée dans cette région que j'habite toujours. En hiver, la chasse était de la plus haute importance. Ce n'était pas un sport. C'était une activité très dangereuse et les accidents étaient fréquents. Certains chasseurs ont perdu la vie en grim pant sur les rochers glissants pour chasser. À cette époque, les gens chassaient pour se nourrir et les oiseaux marins constituaient un apport alimentaire extrêmement important. À certains moments, pendant l'hiver, on pouvait observer des centaines d'oiseaux couverts de pétrole se rassembler sur le littoral. Certains, à ce stade, n'étaient pas trop touchés. D'autres étaient complètement recouverts de pétrole. Ces oiseaux mouraient d'une mort horrible, seulement à cause d'une négligence. On pouvait alors en trouver des centaines et même, dans certains cas, des milliers. Comment savoir combien, en tout, ont été détruits? Compte tenu de notre littoral étendu, un grand nombre de ces oiseaux pouvaient être dévorés par des prédateurs ou encore couler au large.

C'est bien beau de dire que l'argent des amendes imposées à ces navires sera versé dans un fonds qui aidera à régler la situation et à protéger l'environnement en général. Toutefois, nous oublions une chose. Pour pouvoir imposer une amende à n'importe quel navire, il faut l'attraper. Puis, nous devons prouver qu'il a déversé du pétrole dans l'océan. Ces dernières années, à maintes reprises, on a découvert des navires en train d'en déverser. Les capitaines et propriétaires ont été poursuivis. Un grand nombre s'en sont tirés parce qu'il n'a pu être établi que le navire, son propriétaire ou son capitaine était responsable du déversement de pétrole.

● (1220)

Prenons l'exemple du *Tecam Sea*, qui a été surveillé par satellite. Les photos montrent du pétrole coulant du navire dans l'eau. Quoi de mieux que cette preuve directe? Eh bien, une fois l'affaire devant les tribunaux, elle a été abandonnée à cause de querelles internes entre le ministère de l'Environnement, le ministère des Pêches et des Océans, la Garde côtière et, peut-être, le ministère de la Justice.

Il faut que nous accordions nos violons. Il faut qu'un seul ministère ait la responsabilité de poursuivre les navires. Il faut mettre fin aux querelles internes, aux jeux politiques et au favoritisme à l'égard des propriétaires des navires. Tant que nous ne prendrons pas de mesures dans ce sens, le montant des amendes et l'utilisation de l'argent obtenu importeront peu. Aucune accusation ne sera portée contre les propriétaires ou les capitaines des navires, et ils ne seront pas tenus responsables par le tribunal parce que nous ne serons pas en mesure de réunir les éléments de preuve nécessaires.

Nous devons nous inquiéter entre autres de l'état de notre Garde côtière. Nous savons fort bien à quel point les compressions ont frappé le ministère des Pêches et des Océans et la Garde côtière au fil des années. Les répercussions sur la surveillance de nos côtes ont été très néfastes. Cette surveillance nous protège justement contre le problème dont il est question en nous permettant d'identifier les coupables et de les poursuivre.

Au cours des dernières années, le ministère des Pêches et des Océans a organisé des survols à partir de la région de St. John's par les compagnies aériennes provinciales. On a fait un travail exceptionnel à cet égard, à l'aide des meilleures technologies disponibles, pour ce qui est non seulement de surveiller les activités de pêche côtière des chalutiers étrangers en vue de détecter des infractions, mais aussi de détecter toute violation des lois concernant les déversements en mer. D'autres compressions d'envergure ont eu lieu cependant, et c'est maintenant le ministère des Transports qui a la responsabilité des survols, à partir de Moncton. Le nombre de vols est minime par rapport à ce qu'il était auparavant. Ainsi, la capacité de détecter facilement les nappes de pétrole sur l'eau, du haut des airs, a été réduite.

En somme, nous appuyons l'amendement parce qu'il est valable. Le projet de loi l'est également, dans la mesure où les amendes seront suffisamment sévères. Toutefois, sans la capacité d'identifier les coupables et de les poursuivre et sans le courage de défendre une cause qui mérite de l'être, tout cela est en vain.

Nous allons peut-être prendre la chose au sérieux et agir en conséquence. En négligeant de poursuivre ceux qui font fi de ces choses, nous commettons une grave injustice à l'égard de notre faune, de nos côtes et de la population canadienne.

* * *

● (1225)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement pour présenter la motion suivante:

Que, lorsque la Chambre entreprendra, plus tard aujourd'hui, l'étude de l'initiative ministérielle n° 7 et conformément au paragraphe 53.1(3) du Règlement, le Président ne soit pas autorisé à recevoir des demandes de vérification du quorum, des motions dilatoires ou des demandes de consentement unanime.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

**LA LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CONCERNANT
LES OISEAUX MIGRATEURS**

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement; ainsi que de la motion n^o 1.

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie que j'interviens aujourd'hui en cette Chambre concernant le projet de loi C-15, qui vient modifier la loi sur les oiseaux migrateurs et les écosystèmes marins.

On a beaucoup étudié ce projet de loi en comité parlementaire. Nous avons toujours indiqué que celui-ci avait un fondement. Il était fondamental que ce projet de loi soit déposé par le gouvernement. Pourquoi? Parce que trop d'oiseaux ont été, dans les dernières années, victimes de l'irresponsabilité de propriétaires maritimes qui décidaient, souvent de façon volontaire et intentionnelle, de déverser des hydrocarbures dans les eaux canadiennes.

On estime à plus de 300 000 le nombre d'oiseaux qui, dans les dernières années, ont perdu la vie en raison de déversements de la part de propriétaires maritimes. Il faut savoir qu'une seule pièce de 25¢ peut tuer un seul oiseau. Donc, dans la mesure où on est pleinement conscients de cet état de fait, il était temps pour le gouvernement qu'il prenne ses responsabilités et dépose un projet de loi. Celui-ci ne viendra pas nécessairement nous donner toutes les garanties. Il y a aura de l'inspection, de la surveillance et un meilleur contrôle devra être accru dans les prochaines années. Cependant, il est clair que sur le plan législatif, nous nous devons de donner plus de pouvoirs à la législation actuelle.

Comment? Premièrement, en augmentant les sanctions pour les propriétaires responsables de déversements. Par ce projet de loi, on vient quadrupler la pénalité et la sanction qui seraient octroyées au propriétaire fautif. Les propriétaires maritimes en infraction devraient devoir payer une amende de l'ordre de 1 million de dollars.

Deuxièmement, on essaye d'éliminer le plus possible les échappatoires en désignant clairement que, dans le cas d'une infraction, c'est non seulement le propriétaire qui pourrait en être accusé mais aussi les employés. Pourquoi? On connaît le secteur de l'industrie maritime au Canada et, bien sûr, dans le monde. On sait que bien souvent, les compagnies à numéro sont l'apanage de ce type d'industries faisant en sorte qu'il devient de plus en plus difficile d'identifier les responsables, de les trouver et d'intenter une procédure judiciaire contre eux.

Donc, on ne limite plus l'accusation aux simples propriétaires d'un navire, mais on élargit la responsabilité pour s'assurer qu'il y ait des responsables et que ceux-ci puissent payer les amendes qui étaient et qui seront prévues par la loi.

Troisièmement, on vient élargir la zone de contrôle à plus de 200 milles du territoire et de la zone canadienne. Pour quelle raison? Encore une fois, parce qu'il y a trop d'irresponsabilité de la part de grands armateurs. Lorsqu'ils voulaient déverser de façon intentionnelle des hydrocarbures dans nos eaux, ils allaient à l'extérieur de la zone canadienne et procédaient au déversement pétrolier. Ce projet

de loi va venir élargir la zone de contrôle à plus de 200 milles, ce qui va permettre de surveiller et de contrôler les propriétaires maritimes.

Un autre élément du projet de loi fait qu'on vient élargir les pouvoirs d'Environnement Canada, autant sur le plan de la surveillance et sur le plan du contrôle que sur le plan de l'arrestation et de la détention des navires.

• (1230)

Jusqu'à maintenant, le ministère de l'Environnement n'avait pas assez de pouvoirs pour agir auprès des propriétaires de navires. Ainsi, le projet de loi donne justement ces garanties qu'Environnement Canada aura les pouvoirs nécessaires pour agir.

Je dois rappeler un autre aspect. Tout à l'heure, je discutais et débattais des sanctions prévues, à savoir que le gouvernement quadruple les sanctions infligées aux propriétaires de navires, les portant à 1 million de dollars. Sauf que l'expérience nous a jusqu'à maintenant démontré que, bien souvent, compte tenu du fait qu'on ne peut repérer les coupables, parce que les juges ont une marge de manoeuvre pour imposer la pénalité, que le projet de loi ne comprenait pas une amende ou une sanction minimale. Bien sûr, on a quadruplé la pénalité, mais ce n'étaient que des pénalités maximales, rien de minimal. On laissait donc à la discrétion des juges le fait d'imposer une pénalité.

Lorsqu'on regarde la moyenne des amendes qui ont été infligées par le passé au Canada à des propriétaires de navires qui ont déversé des hydrocarbures, on se rend compte que la moyenne canadienne n'est que de 30 000 \$. On impose simplement 30 000 \$ à un grand armateur, qu'il soit Canadien ou étranger, parce qu'il a déversé des quantités importantes d'hydrocarbures dans nos eaux, causant la mort de plus de 300 000 oiseaux par année. C'est ridicule!

Lorsqu'on compare la moyenne canadienne à celle de la Grande-Bretagne et même, croyez-le ou non, des États-Unis, on se rend compte que la moyenne des amendes dans ces deux pays varie entre 400 000 \$ et 500 000 \$. Toutefois, nous laissons à la discrétion des juges le soin d'imposer la pénalité pécuniaire. Cette moyenne de pénalité était de 30 000 \$. Pour un grand armateur canadien, comme la Canada Steamship Lines, qu'est-ce que c'est, 30 000 \$? Ce sont des pinottes.

Qu'a fait le Bloc dans ces circonstances? Compte tenu de la situation, mon collègue de Beauport—Limoilou a décidé de présenter un amendement. C'est une première en matière d'Environnement. Cet amendement établit une amende minimale prévue dans la loi, qui fera en sorte que les juges n'auront plus la discrétion. Ce sera maintenant prévu dans la loi. Une amende minimale de 500 000 \$ ou de 100 000 \$, selon le type de navires sera imposée.

Pourquoi? Parce qu'on peut imposer une amende maximale. Toutefois, maintenant, nous serons assurés, premièrement, qu'il y aura une sanction, ce qui n'était pas garanti par le processus passé. Deuxièmement, nous serons assurés qu'il y aura une sanction minimale. Troisièmement, nous serons aussi assurés que la sanction qui sera infligée à l'armateur ou à l'entreprise maritime dépassera de trois à quatre fois la sanction qui était infligée en moyenne au Canada.

Cet amendement présenté par le Bloc québécois, par le député de Beauport—Limoilou, une première sur le plan de l'environnement, a été endossé par le comité parlementaire. À mon avis, nous sommes sur la bonne voie.

Initiatives ministérielles

Finalement, ce projet et cet amendement du gouvernement visent à garantir que les sommes qui seront amassées par les amendes qui seront imposées aux différents armateurs n'aillent pas dans le Fonds consolidé, dans le fonds général du gouvernement, mais puissent aller directement dans un fonds prévu à cet égard, soit un fonds de conservation pour les oiseaux migrateurs et l'environnement. Ce sera donc un fonds pour dommages à l'environnement, une proposition du gouvernement que j'ai le plaisir aujourd'hui d'appuyer. Nous avons donc l'intention d'appuyer cet amendement du gouvernement.

Par conséquent, nous avons réussi à aller dans la bonne direction avec un projet de loi qui était plus impitoyable, avec un amendement du Bloc québécois qui vient fixer une amende minimale et avec l'ajout, aujourd'hui, d'un amendement du gouvernement qui vient nous assurer que les sommes qui seront amassées iront directement aux dommages portés à l'environnement et non pas au Fonds consolidé du gouvernement.

● (1235)

[Traduction]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'en face de son excellent discours et d'avoir souligné de manière aussi concise les mesures prévues par le projet de loi C-15.

L'amendement et le projet de loi en disent long pour moi sur la façon dont le gouvernement doit fonctionner. Le projet de loi dont nous sommes saisis invite le gouvernement à résister aux pressions qu'exercent sur lui certains de ses amis plus axés sur le secteur privé. Il confirme aussi notre capacité, dans ce gouvernement minoritaire, de présenter, à l'étape de l'étude en comité, des amendements qui viennent renforcer le projet de loi et le rendre plus mordant.

Il est clair que, dans notre pays, les lois environnementales qui ne sont que facultatives ou qui répondent au plus petit dénominateur commun ont, de façon générale, peu d'effet sur l'industrie. Celle-ci ne s'élève pas à la hauteur que souhaitent les Canadiens. C'est un exemple où la réalité s'oppose à la perception.

Depuis de nombreuses années, les libéraux ont affirmé lors des campagnes électorales qu'ils protégeaient l'environnement et qu'ils en étaient les grands défenseurs. Pourtant, la semaine dernière encore, nous avons constaté que la pollution augmente constamment dans notre pays. À mes yeux, cela témoigne de notre inefficacité. Lorsque je vois la pollution s'échappant d'une cheminée ou du tuyau d'échappement d'une voiture, je me dis qu'il y a là une usine ou une voiture qui ne fonctionne pas aussi bien qu'elle le pourrait ou qu'elle le devrait. Il faut également parler de pollution sonore, de pollution chimique et de toutes les autres.

Le projet de loi C-15 traite très spécifiquement de la pollution délibérée des eaux de nos océans. Évidemment, pour de nombreux députés, ce débat n'est pas des plus captivants; néanmoins, ce type de pollution nous révèle quel regard nous devons porter sur notre environnement, et doit nous amener à en débattre plus sérieusement et à imposer des amendes plus lourdes aux compagnies maritimes qui polluent délibérément notre environnement simplement par commodité ou pour économiser.

L'exemple le plus récent, c'est le déversement au large de notre côte est, dont on a beaucoup parlé. Le ministre des Ressources naturelles a parlé d'une tragédie, mais uniquement parce qu'il était triste de perdre tout ce pétrole à 50 \$ le baril. Il ne comprend pas du tout les conséquences d'un déversement à notre époque.

Lorsque des milliers d'oiseaux de mer ont commencé à s'échouer sur les rivages, voilà ce que nous avons constaté. Après analyse, le pétrole prélevé sur eux ne provenait pas de la plate-forme pétrolière défectueuse, mais de navires qui ont traversé la zone de déversement. Les commandants de ces navires ont jugé bon de faire traverser à leur navire une zone de déversement connue et d'y délester leur huile de cale, plutôt que de la vidanger dans un port selon les règles, et de s'en tirer indemne. Voilà la façon actuelle de fonctionner.

Bien que de nombreux intervenants se comportent correctement et respectent l'environnement, nous savons que l'industrie du transport maritime fonctionne selon le code de la haute mer dont la première règle est: « si vous ne pouvez pas nous attraper, vous ne pouvez pas nous imposer d'amende » et si on ne peut pas leur imposer d'amende personne ne sait qu'il y a eu infraction.

Je suis en faveur du projet de loi, mais l'imposition d'une amende minimale, ce dont vient de parler mon collègue, est très importante à d'autres égards dans le domaine de l'environnement. Qu'en est-il lorsqu'une entreprise pollue délibérément l'eau potable d'une collectivité? Qu'en est-il lorsqu'un oléoduc a été mal installé, qu'il fuit, et qu'il contamine un secteur entier? Qu'en est-il lorsqu'un fabricant construit consciemment des véhicules automobiles moins efficaces qu'ils pourraient l'être?

Quand déciderons-nous d'utiliser le pouvoir parlementaire, les lois en vigueur, pour inciter les entreprises, poliment mais énergiquement, à agir de façon plus responsable, respectueuse et efficiente, qu'il s'agisse d'une fonderie, d'un fabricant d'automobiles ou de n'importe quelle autre entreprise qui mène des activités au Canada?

Nous avons oublié un principe de base, à savoir que c'est par privilège et non par droit que des entreprises sont autorisées à mener des activités au Canada. C'est la société qui leur donne ce privilège. C'est nous en tant que société qui décidons qu'une entreprise sera autorisée à mener des activités sur notre territoire, que cette entreprise fabrique des chaussures, des sucettes ou des pétroliers.

Comme mon collègue l'a dit, en ce qui concerne les activités maritimes internationales et le fait d'imposer une amende à une société telle que la Société maritime SCL Inc., dont l'ancien propriétaire a des centaines de millions de dollars et peut envoyer des cartes de Noël représentant de 20 000 \$ à 30 000 \$ chaque année, la chose est ridicule. Cette amende est considérée comme un coût à payer pour faire des affaires. Il faut cesser de faire acquitter par les autres les coûts à payer pour faire des affaires au Canada. Lorsqu'une société détériore l'air par les émissions polluantes de ses cheminées industrielles ou l'eau ou les océans d'une autre façon et qu'elle ne paie pas ce qu'il en coûte, c'est nous, en tant que consommateurs, qui ne payons pas le juste prix pour les objets que nous achetons et nous, en tant que dirigeants, qui n'assumons pas les responsabilités que nous avons à l'endroit des Canadiens.

Initiatives ministérielles

Cette question comporte un autre aspect. Celui-ci a été soulevé au comité et je suis impatient de voir le projet de loi précis. Que se passe-t-il lorsqu'on impose ces amendes? Dans le passé, on défalquait les amendes pour préjudice à l'environnement en tant que coût pour faire des affaires. L'entreprise n'avait qu'à faire le calcul pour décider s'il était rentable pour elle de polluer étant donné que les amendes pouvaient tout simplement être défalquées. Il s'agit d'une pratique courante dont les effets se répercutent sur les contribuables, qui finissent par payer la note deux fois. Ils paient d'abord le prix du préjudice à l'environnement, puis ils sont pénalisés du fait que ces entreprises ne paient pas leur écot au gouvernement et que celui-ci est privé de recettes à allouer à des services tels que l'infrastructure routière et les soins de santé, pour ne nommer que ceux-là.

● (1240)

En ce qui concerne les oiseaux dont nous avons parlé, beaucoup de gens se rendent si peu souvent au bord de la mer qu'ils voient rarement cette sauvagine, et celle-ci ne veut pratiquement rien dire pour eux. Mais je la considère tout de même comme une espèce révélatrice du sort que nous réservons à notre environnement. Ces oiseaux en constituent une manifestation visible. Les gens peuvent les voir s'échouer sur la grève. Comme on l'a déjà mentionné à la Chambre, il suffit d'une petite goutte sur le corps d'un oiseau marin pour le priver de ses moyens de survie et le faire mourir. Et ce ne sont là que les signes les plus visibles. Les effets de la pollution, qu'il s'agisse de l'asthme d'un enfant ou de l'augmentation du taux de cancer à proximité d'une fonderie, sont généralement beaucoup moins évidents. Le lien est beaucoup plus difficile à faire.

Enfin, après de nombreuses années d'efforts, c'est avec un gouvernement minoritaire que nous finissons par faire avancer le dossier. Le gouvernement a accepté les recommandations et les changements proposés par les autres partis. C'est ce qui a permis le déblocage. Espérons que le projet de loi sera adopté également par le Sénat et qu'il obtiendra la sanction royale.

Mais revenons sur le cas des armateurs. Nous sommes en train de leur envoyer un message sans équivoque: il ne suffit plus de faire du lobby parmi leurs amis du secteur privé et leurs amis au sein du gouvernement pour qu'on s'occupe de leurs intérêts. Ils doivent dorénavant faire valoir leurs arguments auprès des conservateurs, des bloquistes et des néo-démocrates, au même titre que les ONG, qui ont nettement mieux défendu leur point de vue dans ce cas, notamment en ce qui concerne les amendes minimales. Ainsi, nous disons maintenant que les armateurs qui seront pris en flagrant délit devront payer une amende minimale de 500 000 \$, ce qui est une première dans la législation environnementale canadienne, tel que mentionné auparavant.

Nous nous inquiétons tout de même au sujet de l'effet ultime des amendes. Nous ne serions pas d'accord si l'amende, au bout du compte, cause du tort aux marins qui travaillent à bord de ces bateaux. Ils n'ont pas pris la décision de déverser les produits du dégazage des citernes, ils n'ont pas pris part au déversement ou ne pouvaient rien faire pour l'en empêcher. Il faut remonter jusqu'au sommet de la chaîne alimentaire et déterminer qui a l'argent et qui prend la décision d'agir ainsi.

La seule autre grande préoccupation que nous avons à cet égard a trait à l'impossibilité de mettre cette mesure législative en application. Je viens d'une circonscription côtière. Nous avons préparé une mesure législative musclée. Nous avons préparé une mesure qui imposera des amendes aux entreprises et les forcera à réfléchir lorsqu'elles ne sauront pas quoi faire avec tout ce pétrole

inutilisable, mais il faut également penser à notre capacité d'attraper ces gens.

Si le financement de la Garde côtière dans ma collectivité et ma circonscription est représentatif de ce qui se produit partout ailleurs au pays, nous sommes loin d'en être rendus au point de voir cela se produire, de pouvoir prendre les responsables à bord des bateaux et de nous assurer que les amendes seront payées. Au fil des ans, le gouvernement actuel n'a jamais accordé un appui et un financement adéquats à la Garde côtière canadienne.

Nous avons l'une des plus vastes étendues côtières au monde. Avec le réchauffement actuel de la planète, nous allons bientôt pouvoir penser à l'ouverture possible du Passage du Nord-Ouest. Nous ne sommes aucunement en mesure de faire respecter notre souveraineté dans cette région. Nous nous en sommes d'ailleurs rendu compte récemment lorsqu'un certain nombre d'États européens ont commencé à faire des revendications concernant certaines de nos îles du Nord. Les Canadiens trouveront peut-être insensée l'idée que nous pourrions perdre du territoire tout simplement parce que nous n'y sommes pas représentés, mais cela devient de plus en plus une réalité.

À mesure que la glace commence à fondre et que les bateaux se font plus nombreux dans le secteur, la question de la souveraineté devient de plus en plus importante parce que nous ne sommes absolument pas en mesure de surveiller les pollueurs, le trafic maritime et les sous-marins étrangers dans les eaux côtières du Nord. Les sous-marins canadiens ne sont certes pas en mesure de s'y rendre.

● (1245)

Nous devons commencer à appuyer notre Garde côtière de façon beaucoup plus sérieuse. Si nous voulons réellement faire appliquer ce que nous considérons comme une bonne mesure législative et un amendement positif à cette mesure législative, nous devons nous rendre compte que nous avons des kilomètres et des kilomètres de côtes magnifiques qui ont besoin de notre protection.

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion n° 1. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 1 est adoptée.)

● (1250)

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.) propose que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport et lu une deuxième fois.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR TÉLÉFILM CANADA

L'hon. Jean Lapierre (au nom de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine) propose: Que le projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi sur Téléfilm Canada et une autre loi en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-18, qui modifie la Loi sur Téléfilm Canada.

Je souhaite, d'emblée, remercier les députés du Comité permanent du patrimoine canadien de leur excellent travail sur ce projet de loi. Dans la foulée du débat tenu à la Chambre sur la deuxième lecture de ce texte, la discussion en comité a été à la fois constructive et succincte. Nous sommes ainsi arrivés à la troisième lecture tout à fait dans les délais prévus.

Le projet de loi C-18 est direct. J'espère qu'il continuera d'avancer dans le processus parlementaire sans encombre.

Téléfilm Canada soutient la production de produits canadiens de haute qualité qui célèbrent et transmettent notre diversité culturelle et régionale à nos compatriotes et au monde. Ainsi, cet organisme joue un rôle clé pour aider le gouvernement à atteindre les objectifs de sa politique culturelle.

Je rappelle aux députés que Téléfilm Canada a été fondé en 1967 sous l'appellation de Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, ayant pour mandat « de favoriser et d'encourager le développement d'une industrie du long métrage au Canada ».

Téléfilm s'acquitte de ce mandat d'une manière tout à fait louable.

Toutefois, le mandat de l'investisseur culturel qu'est Téléfilm Canada a dépassé, ces dernières années, les limites du long métrage. De nos jours, Téléfilm se consacre aussi à l'élaboration, à la production, à la promotion et à la distribution d'émissions canadiennes de télévision fort appréciées et de nouveaux produits médiatiques. Il est également actif, jusqu'à un certain point, dans le secteur de l'enregistrement sonore.

Bon nombre des produits culturels de grande qualité que Téléfilm a contribué à façonner ont captivé non seulement les Canadiens de tous les âges, ils ont aussi attiré des publics et récolté des éloges dans le monde entier. Ces succès soulignent le fait qu'un bon récit transcende les frontières, les langues et, aussi, les cultures.

Je vais mentionner quelques-unes des productions qui ont bénéficié de compétences et du financement de Téléfilm.

• (1255)

[Français]

Au cinéma, *Les invasions barbares* ont remporté l'Oscar du meilleur film étranger en 2003. *Séraphin, Un homme et son péché* a obtenu un succès phénoménal au Canada, récoltant des recettes de près de 10 millions de dollars.

[Traduction]

Mambo Italiano, qui a été projeté dans plus de 50 pays, est le film canadien de langue anglaise le plus lucratif de l'histoire, et, en 2001,

Initiatives ministérielles

Atanarjuat, The Fast Runner a remporté le prestigieux prix de la Caméra d'Or au Festival de Cannes, prix décerné au meilleur premier long métrage. Imaginez cela, le premier long métrage canadien en inuktitut a remporté l'un des prix les plus prestigieux au monde.

Au petit écran, la série populaire *Da Vinci's Inquest* est diffusée dans 45 pays. La mini-série *Trudeau* a connu un taux d'écoute record, ce qui prouve bien que les Canadiens raffolent d'histoires canadiennes.

[Français]

L'émission *Un gars, une fille* a été vendue et revendue dans 30 pays, dont l'Allemagne, la France et l'Italie.

[Traduction]

Dans le domaine des nouveaux médias, Téléfilm a investi des fonds dans des projets de nouveaux médias liés aux émissions populaires comme *Degrassi* et *The Toy Castle*, une merveilleuse émission canadienne pour enfants.

Téléfilm a aussi investi dans la création de produits des nouveaux médias, allant des jeux éducatifs comme *Mia Mouse* à des bases de données regorgeant d'information sur le Canada et les Canadiens. Dans le domaine de l'enregistrement sonore, depuis 2001, 13 compagnies de disques ont bénéficié du soutien financier que Téléfilm accorde aux entreprises dont le plan d'affaires est axé sur l'avenir.

Au fur et à mesure que la technologie a évolué, Téléfilm aussi a évolué afin de répondre aux besoins des créateurs en audiovisuel canadiens. Cependant, sa mission d'origine n'a jamais été officiellement mise à jour afin de refléter ce nouveau rôle. Le projet de loi C-18 vise simplement à étendre la mission de Téléfilm à tout le domaine de l'audiovisuel.

Les modifications proposées à la Loi sur Téléfilm Canada ne feraient que rendre officielles les activités actuelles de Téléfilm.

[Français]

Certains députés se sont demandé s'il fallait aller plus loin dans la modernisation de la Loi sur Téléfilm Canada. C'est vrai. Le projet de loi C-18 a un objectif spécifique. Cependant, dès que ce projet de loi aura été adopté, nous avons la ferme intention de terminer l'exercice de la modernisation de la loi qui régit Téléfilm.

Pour l'instant, nous avons la possibilité de clarifier le rôle important que joue Téléfilm dans la vie culturelle de notre pays, tel qu'il a évolué au fil des ans. La vérificatrice générale nous a invités à préciser le mandat de Téléfilm dans la loi. Les députés de cette Chambre croient également que cela doit être fait.

[Traduction]

De plus, à titre de gouvernement, nous avons de plus grandes ambitions. Ainsi, le gouvernement présentera une réponse détaillée au rapport Lincoln sur la radiodiffusion canadienne. Ce rapport contenait pas moins de 97 recommandations. Rédiger notre réponse à un travail d'une telle qualité est un exercice exigeant, mais très utile. Quoi qu'il en soit, d'ici la fin d'avril, le gouvernement aura fait connaître ses principales priorités en matière de radiodiffusion et ce qu'il compte faire pour les mettre en oeuvre.

Initiatives ministérielles

Les institutions culturelles du Canada, du secteur tant privé que public, font face à des possibilités ainsi qu'à des défis nouveaux et complexes à l'ère du numérique. Parallèlement à cela, les caractéristiques démographiques de notre pays changent. Notre pays a un visage plus multiculturel que jamais, et il faut que nos politiques et nos institutions culturelles reflètent cette diversité.

Autrement dit, nous devons veiller à ce que tous les organismes culturels qui relèvent de Patrimoine canadien aient un mandat clair, mais pour l'instant, nous devons montrer à Téléfilm Canada que nous voulons qu'il continue de jouer son rôle, c'est-à-dire présenter les expériences et les points de vues des Canadiens aux citoyens de notre pays et du monde entier. Nous pouvons faire cela en appuyant le projet de loi C-18.

Il fait chaud au coeur de constater que, lors du débat sur le projet de loi, personne n'a mis en doute le succès de Téléfilm Canada. Personne ne conteste l'apport inestimable des arts et de la culture à l'économie et à la vie de notre pays. Personne ne met en doute l'importance du secteur audiovisuel.

Je suis ravie de l'unanimité que les questions culturelles ont suscitée jusqu'à maintenant à la Chambre, mais cet appui à la culture ne devrait pas nous étonner étant donné la contribution de celle-ci à nos collectivités et à notre économie.

Les secteurs de l'audiovisuel procurent à 225 000 Canadiens des emplois spécialisés dans le domaine de la création. Ces Canadiens novateurs font clairement partie de l'économie du savoir si importante pour la prospérité future du Canada. Les industries culturelles aident à créer des collectivités riches culturellement, et c'est justement le genre de cadre qui est le plus attirant pour les investisseurs actuels du milieu des affaires.

Ne nous méprenons pas sur la position du gouvernement à l'égard des affaires culturelles: Qu'il s'agisse du cinéma, de la télé, de la musique ou des nouveaux médias, nos produits culturels parlent en notre nom, en mots et en images qui se propagent partout au Canada, dans nos villes, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, mais surtout, partout dans le monde. Ils traduisent nos aspirations, nos valeurs et notre vision à titre de pays. Ils nous aident à mieux comprendre la diversité de nos bagages culturels respectifs. Ils enrichissent nos vies et contribuent à notre économie.

● (1300)

[Français]

Le gouvernement appuie sans réserve la culture canadienne et les institutions culturelles qui, comme Téléfilm, la servent bien.

Je sais que nous ne sommes pas seuls. Beaucoup d'autres députés de tous les partis et de toutes les régions du pays nous appuient.

Je demande donc à tous les honorables députés de cette Chambre d'appuyer le projet de loi C-18.

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, je voudrais ici, à l'occasion du débat entourant le projet de loi C-18, parler des surplus annoncés par le ministre des Finances. Le ministère des Finances a retranché des crédits entre autres à Téléfilm Canada. On a donc retranché des crédits à une société d'État dont l'action directe contribue au travail d'un grand nombre d'artistes et de créateurs culturels en général. Ces compressions toucheront la qualité de la vie professionnelle des gens qui contribuent effectivement à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des sociétés québécoises et canadiennes.

Parallèlement à cet exercice de réallocation, le ministre des Finances annonce des surplus encore une fois inespérés de l'ordre de 8 milliards de dollars. Il est gênant de s'attaquer ainsi à une

population essentielle à l'identité collective et, de surcroît, en faisant face à de réelles difficultés financières tout en nageant simultanément dans des milliards de dollars.

La décence la plus élémentaire commanderait au gouvernement de revoir ses budgets de crédits supplémentaires à la lumière de la nouvelle marge de manoeuvre gouvernementale. Cependant, il veut que le milieu culturel ne se fasse pas trop d'illusions. Le gouvernement a clairement identifié ses priorités. Le secteur culturel, de son point de vue, sur une base factuelle, n'est pas une de ses priorités.

Je souhaiterais entendre le secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien dire à nos concitoyens et concitoyennes ici et ailleurs, à ceux qui nous écoutent, quelle est la cohérence de sa vision en tant que ministre, si vision il y a.

[Traduction]

L'hon. Sarmite Bulte: Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour affirmer sans aucune équivoque que la culture fait partie des priorités du gouvernement. Cette priorité a été énoncée très clairement dans le discours du Trône prononcé par Son Excellence, la très honorable Adrienne Clarkson, au mois d'octobre. D'ailleurs, c'est une priorité du programme pour les villes et les collectivités qui tient compte du fait que la culture est l'essence de nos villes et de nos collectivités.

Le premier ministre a très clairement énoncé les trois priorités de son gouvernement: premièrement, la santé, secteur dans lequel il est déjà parvenu à une entente; deuxièmement, un système de garderie, et il a déjà mis en place un cadre à partir duquel le ministre du Développement social travaille; et troisièmement, les villes et les collectivités, qui inclut la culture.

Fait intéressant, la Fédération canadienne des municipalités a récemment adopté une résolution unanime demandant au ministre des Finances de reconduire le programme Un avenir en art. Il y a quelques semaines, lorsque la Fédération canadienne des municipalités s'est réunie à Ottawa, j'ai eu le plaisir de voir que même la fédération considère que la culture est indissociable du dynamisme, de la force et de la vitalité des collectivités. Il serait absolument faux de dire que la culture ne fait pas partie de la vision du gouvernement.

J'aimerais profiter de cette occasion pour revenir sur les propos du député concernant les compressions à Téléfilm. Que ce soit clair. Il ne s'agissait pas de compressions. Quand nous avons étudié le Budget supplémentaire des dépenses en comité nous l'avons fait en pensant au milliard de dollars que devait produire l'examen de tous les programmes gouvernementaux. On avait demandé à chaque ministère de voir comment il pouvait améliorer son efficacité.

Je suis entièrement d'accord avec le député et je lui demanderais de m'aider et d'intervenir auprès du ministre des Finances pour voir comment nous pourrions augmenter l'enveloppe, non seulement pour Téléfilm, mais pour les autres institutions culturelles d'importance dont le Conseil des arts du Canada, la Canada Broadcasting Corporation et Radio-Canada. Il est important que nous ayons ce débat à la Chambre pour prouver à quel point les arts et la culture font partie intégrante de notre pays. Ce n'est pas quelque chose qui se trouve en périphérie. La culture est aussi importante que la santé et l'éducation.

Je le répète, je remercie le député de ses propos, j'espère que nous pourrons travailler ensemble pour que, dans le prochain budget, il y ait plus d'argent pour la culture.

Initiatives ministérielles

• (1305)

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Monsieur le Président, je voudrais prendre le relais de mon collègue, car j'écoutais très attentivement, mais je n'ai pas entendu la députée lui donner une réponse directe.

Nous parlons d'un budget qui montre que des réductions importantes seront apportées à Téléfilm Canada, à l'Office national du film et à la Société Radio-Canada au cours des deux ou trois prochaines années. Les dirigeants de ces sociétés devront composer avec ce budget pour élaborer leurs plans. Les fonds seront-ils rétablis et le seront-ils pleinement? Je comprends que l'opposition a pour rôle d'insister auprès du gouvernement pour qu'il le fasse, mais s'il s'agit là d'un engagement énoncé dans le discours du Trône, ces fonds seront-ils rétablis avant le 31 mars?

L'hon. Sarmite Bulte: Monsieur le Président, disons clairement ce que nous avons examiné. Nous avons examiné le Budget supplémentaire des dépenses jusqu'au 31 mars. Ces fonds ont été retranchés dans le cadre de l'examen entrepris par le gouvernement pour accroître son efficacité et réduire ses coûts. Cela faisait partie d'un vaste processus. Je crois que la SRC a remis 10 millions de dollars. Je n'ai pas le budget en main.

Personne ne veut qu'il y ait des réductions, et je suis tout à fait d'accord là-dessus; cependant, il est inexact de dire qu'elles auront lieu pendant deux ou trois ans. C'est non seulement trompeur, mais aussi totalement inexact. Un des engagements que le gouvernement a pris était d'examiner le rôle important que jouent nos organisations culturelles, entre autres, Téléfilm.

Comme nous l'avons dit au comité, et comme je l'ai dit ici aujourd'hui, nous examinerons le rôle et le mandat de Téléfilm. J'ai bon espoir qu'à ce moment-là nous pourrions envisager d'accroître également son mandat, et que les fonds seront disponibles pour que cette société puisse remplir le nouveau mandat que tous les partis examineront, je l'espère.

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil—Pierre-Boucher, BQ): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours et les questions et commentaires de ma collègue. Je me souviens d'avoir siégé avec elle au Comité permanent du patrimoine canadien. Je me souviens d'elle comme une femme qui, à l'époque, défendait avec beaucoup de conviction les artistes. C'était il y a déjà sept ans.

Aujourd'hui, son discours m'inquiète, parce qu'en fait, elle n'a pas beaucoup parlé des artistes, de leur bonheur, de leur bien-être, ni de ce bonheur et de ce bien-être qu'ils procurent aussi à la communauté. Elle a parlé des priorités du premier ministre: la santé, les municipalités et les collectivités, dans lesquelles elle inclut la culture.

Je ne sais pas comment elle fait pour concilier ses premiers amours, la culture et les artistes, avec la communauté et les municipalités. Je voudrais vraiment qu'elle éclaire cela.

Comment peut-elle se lever en Chambre et ne pas dénoncer son gouvernement qui, justement, a sabré dans le financement? J'aimerais beaucoup qu'elle élabore à ce sujet.

[Traduction]

L'hon. Sarmite Bulte: Monsieur le Président, n'oublions pas que c'est notre gouvernement qui a consenti, en 2001, le plus grand investissement dans les secteurs des arts et de la culture, soit une somme de 560 millions de dollars. Il s'agissait du plus grand investissement depuis la mise sur pied du Conseil des arts du Canada il y a près de 50 ans. À l'origine, on parlait d'un programme de trois ans qui a par la suite été renouvelé pour une autre année. Je le répète,

nous participons à l'examen des programmes et espérons collaborer avec le ministre des Finances afin de reconduire ce programme dès que possible.

Pour ce qui est des artistes, je les défends. À titre personnel, je verse des milliers de dollars au financement d'institutions culturelles pour une très bonne raison. Nous devons veiller à ce que nos institutions culturelles survivent et versent aux artistes les cachets qu'ils méritent, afin que ceux-ci puissent travailler en tout temps et toucher aux divers volets du secteur culturel, que ce soit le théâtre, la télévision ou le cinéma. Si ces institutions sont fortes, elles aideront nos artistes à devenir forts, à exprimer leurs points de vue et à être bien rémunérés. À mon avis, cela va de pair.

• (1310)

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, ce projet de loi tendant à modifier la Loi sur Téléfilm Canada est une mesure d'ordre administratif.

Téléfilm Canada a été créé en 1967 sous l'appellation de Société de développement de l'industrie cinématographique du film. La société avait pour rôle de promouvoir le développement de l'industrie cinématographique au Canada. À l'origine, la société a été dotée d'un fonds d'emprunt de dix millions de dollars qu'elle devait investir dans l'industrie cinématographique. C'est en 1984 qu'elle a changé de nom pour devenir Téléfilm Canada.

Au fil des ans, la société Téléfilm Canada a encouragé les esprits créateurs du Canada désireux d'enrichir le patrimoine canadien cinématographique. La contribution du gouvernement au financement de la société a augmenté, passant de 10 millions de dollars à 19 millions de dollars en 1977, à 165 millions de dollars en 1980 et à 250 millions de dollars de nos jours.

Dès le début, la société a consenti des efforts louables pour créer une industrie cinématographique viable, comme en témoignent nombre de ses réalisations. Par contre, de nos jours, et comme on l'observe depuis quelques décennies, les films réalisés par des Canadiens sont très peu vus par les Canadiens. J'ai hâte de voir ce que donnera l'examen de l'industrie cinématographique canadienne qu'entreprendra le Comité du patrimoine au début de l'an prochain.

Même si les subventions fédérales aux productions cinématographiques ont augmenté au cours des années, celles-ci ne représentent pas la plus grande partie du budget de 250 millions de dollars de Téléfilm Canada. Au fil du temps, au fur et à mesure de l'évolution de la technologie, Téléfilm s'est vu imposer de nouvelles responsabilités, non pas par un nouveau mandat ou par une réforme législative, mais bien par convention. Ces responsabilités touchent à des domaines liés au cinéma, mais qui ne font pas partie du mandat de l'agence. En fait, Téléfilm se livre à ces activités sans mandat, dans certains cas depuis plus de 20 ans.

Avec l'élargissement des activités de Téléfilm, le gouvernement a engagé de plus en plus de fonds dans ces activités non imposées par la loi. Avant que la vérificatrice générale ne mette en lumière ces incohérences techniques, le gouvernement n'avait rien fait pour légaliser ces activités.

Comme le gouvernement l'a affirmé plus tôt par l'entremise de la secrétaire parlementaire, le projet de loi C-18 ne fait qu'officialiser ce qui se faisait auparavant hors du cadre législatif. Pourquoi le gouvernement fait-il constamment fi de sa responsabilité de rendre compte de l'utilisation de l'argent des contribuables? Le projet de loi donne enfin à Téléfilm Canada le pouvoir d'étendre son mandat au-delà des longs métrages pour englober la programmation télévisuelle, les nouveaux médias et l'enregistrement sonore.

Initiatives ministérielles

Nous sommes saisis aujourd'hui d'un amendement à la loi en réaction aux commentaires de la vérificatrice générale, mais ce projet de loi ne représente qu'une première étape. Le ministère ne peut remplacer un réel dialogue sur l'avenir de l'industrie cinématographique canadienne par un simple exercice d'ordre administratif.

Si le gouvernement était sérieux dans sa volonté de gouverner au lieu de régler les incongruités seulement lorsqu'il est pris la main dans le sac, ce projet de loi représenterait une nouvelle vision pour Téléfilm Canada et pas seulement la rectification des erreurs passées. Ce projet de loi devrait s'inscrire dans un processus plus large qui consisterait à veiller à ce que Téléfilm soit viable pour les 35 prochaines années, et pas seulement à tenter de rattraper les 35 dernières.

Même si le projet de loi C-18 est préférable au statu quo, il ne s'agit, selon moi, que d'un projet de loi de nature administrative. Il devrait s'inscrire dans un processus plus large, un processus que les milieux de la diffusion et de la culture réclament.

Comme l'a affirmé la secrétaire parlementaire, un examen s'impose, mais le gouvernement doit cibler ses priorités. Si le projet de loi C-18 ne fait qu'officialiser des activités que le gouvernement permet depuis belle lurette, on peut se demander quelles autres activités il laisse se dérouler hors du cadre législatif.

Que réserve l'avenir pour Téléfilm Canada? Qu'advient-il si son programme d'aide à la production télévisuelle est transféré dans le Fonds canadien de télévision afin d'aider ce dernier à régler ses problèmes? Est-ce que la nouvelle orientation de Téléfilm, qui vise à augmenter les entrées au box office en produisant des films visant un public plus large, sera maintenue par le nouveau directeur exécutif, Wayne Clarkson?

Dans son rapport annuel 2003-2004, le conseil d'administration de Téléfilm lui-même demande une révision de la Loi sur Téléfilm Canada, dans le but d'en moderniser le cadre et le mécanisme financier. Le projet de loi C-18 répond à cette demande. Il s'agit d'une mesure législative qui est ce qu'elle doit être, en l'occurrence une première étape. Toutefois, le fait d'appuyer cette mesure législative ne doit pas laisser entendre qu'il n'y a plus de défis à relever. Il y a encore du pain sur la planche.

• (1315)

Maintenant que Téléfilm a reçu un mandat correspondant à ses activités, les Canadiens aimeraient avoir l'assurance que cette entité est non seulement en mesure de rendre des comptes aux Canadiens, mais qu'elle remplit également le mandat qui lui a été confié. Il incombe au gouvernement d'assumer un rôle de leader. Les Canadiens veulent que le gouvernement fédéral présente une vision, ait le courage d'envisager l'avenir et fasse en sorte que les créateurs canadiens jouent dorénavant un rôle plus substantiel. J'ai hâte de bâtir l'avenir en collaboration avec le milieu de la création et de la production au Canada.

L'industrie audiovisuelle est essentielle pour le Canada et chacun de ses secteurs mérite d'être appuyé convenablement au moyen de programmes efficaces et pertinents. Je trouve intéressant que le gouvernement demande l'appui des partis d'opposition pour convaincre le ministre des Finances d'accorder à la communauté culturelle le financement nécessaire. Dans le discours du Trône, il a été question d'appui à la communauté culturelle. Nous aimerions avoir l'assurance que les industries culturelles ne sont pas soutenues uniquement par la ministre et la secrétaire parlementaire, mais aussi par l'ensemble du gouvernement.

[Français]

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Madame la Présidente, si nous, souverainistes démocrates, sommes ici aujourd'hui, en ce lundi 13 décembre 2004, pour débattre du projet de loi C-18, ce n'est pas seulement pour le respect que nous observons à l'endroit des institutions du Canada. Ce n'est pas non plus pour l'estime et pour l'admiration que nous vous portons, madame la présidente, et à l'ensemble des parlementaires ici réunis. C'est surtout parce que nous avons à coeur la défense des intérêts du Québec, et ce, dans la perspective de son accession à sa pleine et entière souveraineté.

Comme plusieurs d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre, ce n'est ni par pulsion mythologique ni par réflexe fanatique que je m'investis dans l'architecture du projet du pays du Québec; c'est par lucidité. Le Québec a, plus que jamais, intérêt à s'affranchir du joug que lui impose la Confédération dans laquelle il se retrouve piégé.

Pour me faire bien comprendre dans l'ici et le maintenant, mettons quelques paramètres en perspective.

Après octobre 1995, la main sur la poitrine, ils avaient promis d'apporter des améliorations et même plus dans le fonctionnement du Canada, et ce, dans le dessein de satisfaire les revendications du Québec relativement à son interaction avec le gouvernement central. Ils n'ont pas tenu parole. Ils ont continué à piloter le Canada comme s'il ne s'était rien passé de significatif au Québec un soir d'octobre 1995.

À leurs yeux, la volonté de changement démocratiquement affirmée par la moitié de la population du Québec n'était qu'une tempête dans un verre d'eau, une tempête dans un verre d'eau face à leur volonté de standardisation, voire d'affaiblissement culturel, politique, économique et social du Québec. Que de mépris!

En 1999, que de mépris avec la Loi sur la clarté digne des idées issues des salons mondains des dictatures les moins éclairées et qui ridiculise la démocratie québécoise et l'intégrité de son Assemblée nationale. Que de mépris!

Toujours en 1999, que de mépris avec l'Entente-cadre sur l'union sociale, qui étouffe les aspirations du Québec comme un étou. Il s'agit d'une entente non validée par le Québec, une entente qui ne reconnaît pas l'existence du peuple québécois, mais qui reconnaît l'égalité des provinces entre elles, le Québec étant considéré comme une simple province, voire un territoire conquis.

Cette entente reconnaît la légitimité d'Ottawa à dépenser, à transiger directement avec des organismes ou des individus sans se soucier des juridictions québécoises, même si les dossiers relèvent exclusivement de sa compétence.

Cette entente oblige le Québec à s'entendre avec Ottawa dans l'élaboration de nouveaux programmes relevant de champs de compétence québécoise et de répondre par la suite à des normes canadiennes élaborées par le gouvernement centralisateur.

Cette entente oblige le Québec à rendre des comptes au gouvernement fédéral sur la gestion de certains programmes, la réciprocité étant cependant invalide.

Cette entente exclut toute possibilité pour le Québec de se retirer avec compensation financière si celui-ci, avec sa spécificité et ses compétences, voulait implanter lui-même lesdits programmes.

La liste se poursuit avec le refus persistant d'Ottawa de négocier le transfert de la maîtrise d'oeuvre en matière de culture, de communications et de télécommunications depuis 40 ans.

Initiatives ministérielles

Toute cette réminiscence est déclenchée par le projet de loi C-18 pour rappeler ici qu'ils sont en train de bâtir un Canada fort centralisé, un Canada stérilement uni sur le dos d'un Québec affaibli, à genoux, constitutionnellement humilié avec la complicité de ses propres provincialistes.

Le Québec, c'est une maison. C'est notre maison et nous y sommes attachés. Elle a des murs...

• (1320)

[Traduction]

M. Derek Lee: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je peux très bien à l'occasion écouter la rhétorique et la mythologie séparatistes, mais ce projet de loi traite de Téléfilm Canada. Le député insiste pour utiliser ce forum pour répandre la mythologie et la rhétorique séparatistes. Je vous demanderais, madame la Présidente, d'insister sur la règle de la pertinence et de veiller à ce que les propos du député soient pertinents. Je ne suis pas prêt à écouter des propos qui n'ont rien à voir avec le projet de loi.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): C'est une question de débat, mais en même temps je...

M. Derek Lee: Madame la Présidente, j'ai soulevé une question de pertinence. La pertinence n'est pas une question de débat, c'est une question de règlement. J'insiste pour que la présidence permette à la Chambre d'entendre un débat pertinent qui se rapporte au projet de loi dont elle est saisie et non de la rhétorique séparatiste comme c'est le cas maintenant. Ce n'est pas une question...

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La présidence a entendu le député de Scarborough—Rouge River. La présidence juge que c'est une question de débat, mais nous demandons aux députés de s'en tenir à ce qui est pertinent au débat en cours. La question du Québec est pertinente et, par conséquent, je demanderai au député de s'en tenir à ce qui est pertinent au débat.

• (1325)

[Français]

M. Maka Kotto: Madame la Présidente, je continue donc. Si notre collègue d'en face m'avait écouté jusqu'au bout, il aurait très vite établi le lien, mais j'espère qu'il a la patience de le faire.

Le Québec est une maison, disais-je: c'est notre maison. Nous y sommes attachés. Elle a des murs, un toit. Nous devrions y être libres d'y faire les travaux que nous voulons, quand nous voulons. Nous devrions être libres d'y pratiquer les régulations culturelles que nous voulons.

Au Québec, nous vivons selon des principes reconnus par la très grande majorité des membres de la « famille ». Nous nous devons d'être libres de créer à notre image, d'écrire à notre image, de réaliser à notre image, de produire à notre image, de diffuser à notre image, car nous avons des valeurs qui nous sont propres, un génie qui nous est propre, un sens des solidarités qui nous est propre, un sens du partage qui nous est propre, une langue publique commune qui nous est propre, et surtout une culture qui nous est propre.

Nous vivons dans un monde hyper médiatisé, globalisé, dominé par la logique de marché, un monde exposé au darwinisme culturel, un monde où le cinéma et l'audiovisuel s'imposent comme des vecteurs de communication extrêmement populaires et puissants.

Depuis des lustres, dans la logique intrusive d'Ottawa, Téléfilm Canada s'est imposé au Québec comme un organisme culturel dont le mandat était de couvrir le développement et la promotion des industries du film et de la télévision.

Nous comprenons que le projet de loi C-18, qui nous est proposé ici en troisième lecture, vise à intégrer dans la mission de Téléfilm Canada toute l'industrie audiovisuelle, soit les industries du film, de la télévision et des nouveaux médias. Ce projet de loi autorise en outre Téléfilm à agir à l'égard de l'enregistrement sonore aux termes d'accords conclus avec le ministère du Patrimoine canadien.

Nous comprenons aussi, en fait, que le projet de loi ne fasse qu'actualiser et officialiser un accroissement des responsabilités de Téléfilm déjà en vigueur. En effet, la loi actuellement en vigueur ne correspond plus au mandat réel de cette agence intrusive fédérale qu'est Téléfilm Canada, et elle doit être actualisée. Le projet de loi C-18 officialise donc la nouvelle mission de Téléfilm, qui est en vigueur depuis des années.

Dans son rapport annuel de 1997-1998, Téléfilm Canada présentait sa mission en y intégrant le développement et la promotion de l'industrie canadienne du film, de la télévision et des nouveaux médias. Dans l'enquête de mars 2002 de Téléfilm Canada sur la satisfaction de la clientèle et sur ses besoins, 21 p. 100 des répondants oeuvraient entre autres dans le secteur des nouveaux médias.

L'objectif principal du projet de loi est d'agir à l'égard de l'industrie audiovisuelle, composée notamment des industries du film, de la télévision et des nouveaux médias, et de l'autoriser à agir à l'égard de l'enregistrement sonore aux termes d'accords conclus avec le ministère du Patrimoine canadien. Ainsi, le projet de loi, dans son objectif principal, ne pose aucun problème au Bloc québécois, si ce ne sont les réserves mentionnées auparavant.

Rappelons toutefois qu'essentiellement, le texte remplace dans la loi les expressions « activité cinématographique pécuniaire » et « industrie du long métrage » par « industrie audiovisuelle », et le mot « cinématographique » par « audiovisuel ». Rappelons qu'il autorise Téléfilm à agir à l'égard de l'industrie sonore aux termes d'accords conclus avec le ministère du Patrimoine canadien et qu'il dote la société Téléfilm Canada de la capacité d'une personne physique. Rappelons également que les actes posés avant l'entrée en vigueur du texte sont valides, comme s'ils avaient été posés après cette entrée en vigueur.

Le Bloc québécois appuie le projet de loi C-18. Cependant, je le répète, le Bloc québécois considère aussi que la culture est de compétence provinciale et que le ministère du Patrimoine canadien interfère dans les faits avec le ministère de la Culture québécois.

Ainsi, peut-on lire dans la mission du ministère de la Culture au Québec que:

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC), en partenariat avec des sociétés d'État et d'autres organismes publics, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture, ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'interne comme à l'étranger.

• (1330)

Il le fait dans le respect des valeurs de la société québécoise. Il remplit également sa mission en maximisant les retombées sur le plan de la qualité artistique et de l'enrichissement de la collectivité et en suscitant le développement régional, national et international des entreprises et des organismes engagés dans la culture et les communications.

La mission du ministère place la population au coeur de ses préoccupations au Québec. Pour favoriser l'accès des citoyens aux arts, à la culture et aux communications, le ministère et ses sociétés d'État s'appuient sur un ensemble de partenaires qui sont avant tout les groupes et les personnes dont l'activité se situe à l'une ou l'autre des étapes de la chaîne culturelle et de celle des communications, c'est-à-dire de la création, de la diffusion en passant par la formation, la production, la conservation, la distribution et la mise en marché, l'exportation et la promotion, notamment.

Initiatives ministérielles

Ceci est pour rappeler à ceux qui ne le savent pas qu'il existe une réelle machine au Québec, une machine culturelle qui fonctionne et qui est suffisamment mature pour aller seule, sans tuteur, sans curatelle.

Cette mission, pour être remplie, doit permettre au gouvernement du Québec d'avoir en main tous les outils nécessaires au développement de la culture au Québec. Ce qui n'est évidemment pas le cas compte tenu de sa situation de dépendance.

En premier lieu, je profite de cette occasion pour demander, au nom du Bloc québécois, le rapatriement complet des pouvoirs en matière de culture et donc de télécommunications, qui sont considérés comme un support indissociable de la culture. Le Bloc québécois est un parti souverainiste qui estime que le Québec doit disposer de tous les pouvoirs pour décider de son avenir comme il l'entend.

Je vais vous lire l'extrait d'une lettre ouverte signée par notre chef, dans *La Presse* du 23 juin 2004:

[...] les décisions qui sont prises à Ottawa empêchent trop souvent notre cinéma, notre théâtre, notre télévision, notre littérature ou la chanson québécoise de s'épanouir et de rayonner à leur juste mesure. Plus encore, la diffusion électronique de notre culture est menacée par le laxisme du gouvernement fédéral et son incapacité à reconnaître notre spécificité culturelle. La réglementation des télécommunications, c'est aussi la réglementation des canaux de diffusion de la culture que sont la radio et la télévision.

À défaut d'un rapatriement complet, le Bloc s'appuie sur un rapport unanime de l'Assemblée nationale du Québec qui réclame « une nouvelle entente administrative fédérale-provinciale [...] dans le domaine des communications ».

L'objectif d'une entente en la matière est de clarifier les responsabilités des deux gouvernements en matière de communications et d'affirmer leur volonté commune de promouvoir, en coordonnant leurs interventions, une pluralité de voix et une diversité de choix. Plus concrètement, il s'agit de donner une voix au Québec dans l'octroi de licences aux médias électroniques.

Idealement, le Québec devrait disposer de son propre organisme de réglementation et d'émission de permis. Les enveloppes budgétaires du fédéral en matière devraient être transférées afin que le Québec puisse développer une politique culturelle qui lui corresponde réellement.

Cette position a été clairement exprimée dans son opinion complémentaire au rapport sur la radiodiffusion présenté en 2003 par le Comité permanent du patrimoine canadien.

Le Bloc québécois demande que le gouvernement fédéral réponde positivement à la demande du gouvernement du Québec qui, à l'unanimité, réclame « une nouvelle entente administrative fédérale-provinciale [...] dans le domaine des communications ».

Le gouvernement du Québec est le mieux placé pour défendre sa culture. Il est dans l'ordre des choses que ce gouvernement s'occupe du développement culturel du peuple québécois. Tous les gouvernements du Québec, quelle que soit leur allégeance politique, ont défendu leur autonomie et revendiqué la culture comme un champ de compétence exclusif.

Le Bloc québécois recommande au gouvernement fédéral de reconnaître le Québec comme seul maître d'oeuvre dans le domaine des arts et de la culture sur le territoire québécois et de signer avec le gouvernement du Québec, une entente-cadre afin de lui reconnaître cette compétence et de lui donner les enveloppes budgétaires nécessaires.

Le Bloc québécois recommande au gouvernement fédéral de négocier une entente avec le gouvernement du Québec en vue de lui permettre d'avoir la maîtrise d'oeuvre dans les domaines liés aux communications et aux télécommunications.

Cette position est également conforme aux revendications du Québec en la matière depuis 40 ans.

Le rapatriement des pouvoirs en matière de culture et de communications s'inscrit dans la droite ligne des revendications du Québec depuis ce temps.

L'attribution des ondes ne peut et ne doit pas être l'apanage du gouvernement fédéral. Le Québec ne peut tolérer plus longtemps d'être tenu à l'écart d'un domaine où son intérêt vital est aussi évident.

C'est une citation de M. Daniel Johnson, père, dans un mémoire soumis à la Conférence fédérale-provinciale tenue à Ottawa du 5 au 7 février 1968.

Le gouvernement du Québec exprimait de plus la position suivante en juillet 1980:

Le Québec demande que soit inscrite dans la Constitution la prépondérance législative des provinces en matière de communications et de systèmes de communications [...]

● (1335)

Quelles mesures intermédiaires pour donner plus de place au Québec? C'est une question que je pose avec l'intention de tendre la main à nos collègues d'en face. Nous pensons que c'est uniquement en négociant une délégation de pouvoirs, totale ou partielle, que le Québec pourra réglementer comme il l'entend l'utilisation de son arsenal culturel, des ondes et de la diffusion de la culture québécoise.

Que peut faire le ministre du Patrimoine canadien afin de laisser plus de place au Québec? Il faut qu'elle soit cohérente avec elle-même. La ministre du Patrimoine canadien écrivait, en 1992, dans la politique culturelle du Québec:

Dans le contexte constitutionnel présent, comme ministre des Affaires culturelles, j'entends réaffirmer la nécessité pour le Québec d'obtenir la maîtrise d'oeuvre en matière culturelle sur son territoire. La culture revêt pour le Québec une importance fondamentale. À ce titre, il importe qu'on reconnaisse à son gouvernement les pouvoirs exclusifs qui lui sont nécessaires pour assumer ses responsabilités.

Maintenant, nous attendons de l'action.

[Traduction]

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Madame la Présidente, c'est un honneur de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre comme d'habitude.

Je commencerai en précisant que le Nouveau Parti démocratique appuie le projet de loi C-18, qui vise à modifier la Loi sur Téléfilm Canada.

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis la création de Téléfilm Canada dans les années 60. On reconnaît la convergence des nouveaux médias et la nécessité de s'adapter aux nouveaux médias et de maintenir notre obligation fondamentale en tant que gouvernement de travailler dans les industries culturelles pour promouvoir notre identité.

Ces modifications à la loi découlent aussi des recommandations de la vérificatrice générale. Je crois qu'elles sont bien présentées.

Notre discussion d'aujourd'hui se tient à un point tournant de l'identité culturelle canadienne. Nous avons établi une industrie du divertissement prospère que nous exportons. En fait, nos artistes sont notre principale exportation. Nous avons eu beaucoup de succès dans ce secteur. Pour ce qui est de nos films et de notre télévision, notre succès sur le marché mondial est plus mitigé à cause de la concurrence, principalement en raison de notre proximité des États-Unis.

Initiatives ministérielles

Selon moi, le débat sur ce qui serait un contenu américain mauvais et un contenu canadien valable a toujours été pour ainsi dire biaisé. D'énormes industries du divertissement ont vu le jour aux États-Unis. Au cours des dernières années, on a assisté à une intégration verticale des divers médias de Hollywood et des secteurs de la musique et de la télévision, de sorte qu'il est extrêmement difficile à d'autres voix de se faire entendre dans les régions, aux États-Unis, par exemple, mais aussi au Canada.

Je vous donne un exemple tiré du livre de Benjamin Barber intitulé *Jihad versus McWorld*. L'auteur y décrit l'incidence de la culture mondiale du divertissement émanant des États-Unis. D'après lui, cette culture Bob L'Éponge qui nous inonde n'a qu'une profondeur de trois à quatre pouces, comme l'eau, mais elle s'étend uniformément sur l'ensemble de nos collectivités. Si nous jetons un coup d'oeil sur une collectivité, nous pouvons encore observer les clochers d'églises, les édifices municipaux et les écoles et nous nous demandons quels effets a cette culture de masse.

Mais l'auteur conclut que des enfants peuvent se noyer dans seulement six pouces d'eau; nous voyons se répandre cette couche mince de ce que l'on appelle la culture populaire émanant de Hollywood et d'autres poids lourds du divertissement. Nous devons donc nous demander si, dans cette situation, nous avons le loisir de parler de nous-mêmes. Il est fondamental pour n'importe quel pays de pouvoir se raconter. Et ce n'est pas qu'une question de divertissement; nous en sommes venus à voir la culture comme étant du divertissement, mais la culture c'est ce qui réunit les gens. C'est la compréhension qu'ils ont d'eux-mêmes. C'est leur façon de raconter leur histoire. C'est leur façon de penser leur système politique. C'est leur façon de concevoir leur avenir. Nous devons considérer la culture comme un aspect multidimensionnel de la vie. Il ne s'agit pas seulement de nos légendes ni de nos chansons. C'est tout ce dont se sert une collectivité pour interpréter son identité.

Ce qui m'amène à parler de Téléfilm Canada. Cet organisme est l'un des grands succès de notre pays. Nous devons trouver des façons de faire pour améliorer les outils dont nous, Canadiens, disposons dans nos industries culturelles. Le mandat de Téléfilm Canada doit s'étendre aux nouveaux médias dont elle doit déjà tenir compte parce que les médias ce ne sont plus uniquement le cinéma et la télévision. Nos nouveaux médias vont d'Internet aux jeux sur ordinateur personnel et ils sont très diversifiés. Ce sont les nouveaux secteurs qui intéressent les Canadiens et nos institutions doivent disposer des outils nécessaires pour s'en occuper.

J'appuie sans réserve la direction que nous prenons à l'égard de Téléfilm. Par exemple, on parle ici de consacrer 85 millions de dollars au cinéma, de 95 à 100 millions à la télévision, de 8 à 9 millions à l'enregistrement sonore et 9 millions aux nouveaux médias, ce qui englobe les sites Web, les jeux vidéos et d'autres technologies nouvelles. À cet égard, j'estime que nous nous engageons dans la bonne direction.

Je suis toutefois très préoccupé du fait que les mesures que nous prenons sont loin d'être suffisantes. À la fin du débat d'aujourd'hui, je ne voudrais pas qu'on pense que le Nouveau Parti démocratique estime qu'on est pleinement sur la bonne voie en ce qui a trait aux industries du film et de la télévision, car ce que nous avons pu constater au cours des dernières années, c'est une réduction continue de l'appui gouvernemental à ces industries.

Ces industries ont besoin de notre soutien tout d'abord parce qu'elles doivent faire concurrence à des poids lourds qui utilisent parfois des stratégies abusives d'élimination des concurrents. Il est pratiquement impossible pour une petite société cinématographique

ou entreprise de télédistribution d'avoir la possibilité de concurrencer les géants américains. Nous devons soutenir nos artistes.

Deuxièmement, il y a une composante économique. On est à même de constater que l'argent injecté dans les domaines des arts et du cinéma a créé des milliers d'emplois et a contribué à bâtir des industries fantastiques un peu partout au pays; or, elles sont actuellement dans une situation de crise que nous ne pouvons nier. D'un bout à l'autre du pays, de Halifax à Vancouver, nos industries du film et de la télévision traversent une crise importante car elles n'ont plus la puissance qu'elles avaient. Nous devons nous prononcer clairement sur la direction que notre pays et notre gouvernement entendent prendre sur la question du soutien financier au secteur de la culture et du divertissement.

● (1340)

Les dix dernières années où les libéraux ont été au pouvoir ont été marquées par la déstabilisation. Les arts ont subi d'importantes compressions qui ont déstabilisé plusieurs de nos bases culturelles, les incubateurs même de notre culture. Nous faisons maintenant l'inventaire des compressions prévisibles, notamment à Téléfilm Canada, à l'Office national du film et à Radio-Canada. Nous disons que nous appuyons la culture pendant que les groupes artistiques et les gens de cinéma d'un bout à l'autre du pays disent qu'ils ne peuvent même pas prendre les décisions les plus fondamentales pour amorcer les progrès les plus élémentaires, car ils ont été littéralement minés.

Lorsque nous racontons notre histoire, notre façon de parler de nous-mêmes est presque du kitsch « folklorique », comme le piano mécanique du Klondike et l'histoire du joyeux bûcheron. Cependant, en réalité, un grand nombre d'histoires canadiennes ne sont jamais racontées en raison de l'absence du financement nécessaires dans les régions où naissent ces histoires.

Voici, par exemple, ce qui s'est passé à Radio-Canada. Notre programmation régionale a subi des compressions dévastatrices. Comme je vis dans une région de l'Ontario qui est très différente du sud de l'Ontario et qui a une population équivalente à celle de la Saskatchewan, je peux dire que nous n'avons pas un seul émetteur de télévision dans notre région, le nord de l'Ontario, qui nous permette de nous exprimer sur les questions soulevées à Radio-Canada. Nous n'avons aucune chance d'être entendus à l'échelle nationale. Nous n'avons aucun journaliste dans cette région pour le faire.

Nous sommes en train de saper la diversité régionale de notre pays. Nous devons mobiliser le gouvernement. En effet, le secrétaire parlementaire du ministre a dit qu'il revenait aux partis de l'opposition de plaider cette cause. C'est malheureux, mais j'ai tendance à être d'accord et je conviens que les partis d'opposition doivent rappeler au gouvernement la nécessité de s'engager à rendre l'argent des compressions qui avaient été appliquées dans des domaines essentiels, comme, par exemple, le Conseil des arts du Canada, où de nouvelles compressions doivent encore s'ajouter à celles qui ont déjà été appliquées. Ces compressions toucheront directement les artistes.

C'est bien beau pour le gouvernement de dire qu'il aime les artistes. Eh bien, j'aime les petits enfants et j'aime le baseball, mais cela n'est pas vraiment pertinent. Ce qui est pertinent, c'est la question de savoir si le gouvernement redonnera les fonds qu'il faut pour soutenir ces organismes afin qu'ils puissent continuer d'exercer leur activité.

Initiatives ministérielles

Cela est d'autant plus affligeant quand on voit de grandes industries comme celles du cinéma, de la télévision et de l'édition du Canada souffrir d'un manque de fonds à trois mois et demi ou quatre mois du nouvel exercice financier parce qu'on leur dit qu'il n'y a pas d'argent. Est-ce vrai qu'il n'y pas d'argent? Peut-être qu'il y en a, car la ministre aime les arts; il y aura donc peut-être de l'argent, mais il se peut aussi qu'il n'y en ait pas. L'exercice achève, et personne n'est engagé, des tournées ne sont pas planifiées, des livres ne sont pas publiés et des films ne sont pas tournés.

On peut donc dire de ce un projet de loi qu'il ne vise qu'à remettre de l'ordre dans la maison, mais la maison est en très mauvais état. J'appuie les efforts visant à faire le ménage, mais je pense que le toit fuit parce qu'il y a de l'eau qui entre partout dans la maison.

Je voudrais ajouter que j'ai présenté un amendement, mais qu'il a été rejeté, malheureusement. Je pense toutefois que cet amendement est très important en ce qui concerne Téléfilm. Il s'agit du prix que nous attachons aux artistes et du soutien qu'il convient de leur accorder. Or, quand pareils projets de loi sont présentés, quand nous discutons de la question de savoir qui fait partie du conseil d'administration de Téléfilm, de Radio-Canada, du CRTC, nous n'avons aucune assurance qu'une partie des gens nommés sont des protecteurs du monde des arts et connaissent les questions de la base, les questions de première ligne.

Peut-être bien que le projet de loi sur Téléfilm ne vise qu'à remettre de l'ordre dans la maison, mais ç'aurait été bien de changer les fondations de la maison en réservant un siège au conseil d'administration pour quelqu'un qui fait partie du monde des arts, qui gagne sa vie en aidant à créer de la culture, mais cet amendement a été rejeté. Cela m'ennuie beaucoup parce que, une fois de plus, la confiance des Canadiens dans leurs institutions culturelles s'en trouve minée si nous ne savons pas pourquoi des gens sont nommés à ces conseils d'administration et qui prend la décision de les nommer.

J'ai suggéré cet amendement, mais il n'a reçu l'appui d'aucun autre parti. C'est malheureux, mais je pense qu'il faut clairement dire que si nous voulons appuyer nos artistes, il faut plus que de simples discours. Là encore, nous disons tous que nous aimons nos artistes, n'est-ce pas? Mais tant que nous n'aurons pas pris d'engagements fermes, nous n'aidons nullement nos industries d'exportation. Nous continuerons à perdre des emplois qui, dans le passé, ont aidé un bon nombre de nos régions urbaines. Et nous verrons l'érosion continue de ce que j'aime appeler notre histoire. Je pense que cela serait une parodie nationale.

● (1345)

Je vais conclure en disant que le NPD appuiera ce projet de loi, mais nous croyons que le gouvernement doit faire plus. Il doit s'engager à donner très bientôt des réponses honnêtes sur la direction qu'il veut prendre en matière de financement des arts, du cinéma, et de l'industrie canadienne de l'édition. Il doit les faire connaître à ces gens personnes afin qu'elle puissent faire ce qu'elles font bien, c'est-à-dire la création de la culture, des emplois, et des investissements qui génèrent des exportations pour notre pays.

M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, PCC): Madame la Présidente, je remercie le député de son discours. Je comprends ses motivations. Il veut stimuler et favoriser le développement de la culture canadienne ici et à l'étranger. C'est un but louable.

J'aimerais parler d'un modèle qui existe ailleurs dans le monde. Je pense que ses résultats sont très prometteurs. C'est un socialiste célèbre, Tony Blair, premier ministre de la Grande-Bretagne, qui l'a créé. Celui-ci a pris la sage décision de rehausser les exigences liées

à la propriété des médias en Grande-Bretagne afin de libéraliser le secteur des médias et de permettre aux investisseurs et aux diffuseurs étrangers de faire concurrence aux diffuseurs britanniques. En contrepartie, il y a une seule exigence: qu'un certain pourcentage des émissions produites en Grande-Bretagne mette à contribution la main-d'oeuvre britannique.

Depuis la mise en vigueur de cette politique en Grande-Bretagne, la culture britannique est florissante, non seulement dans ce pays, mais à l'échelle mondiale. L'automne dernier, j'ai vu sur le réseau People une série extraordinaire sur Churchill dans les années 30. C'était une production de très grande qualité. Devinez qui a produit cette émission? HBO. Les acteurs et les réalisateurs étaient britanniques. Le série est commercialisée dans d'autres pays.

M. Murdoch, qui est sûrement un vilain aux yeux du NPD, a également évolué dans cet environnement et produit une foule d'émissions britanniques de grande qualité. Je le mentionne parce que je me demande quelle est la réaction du NPD à la politique du célèbre socialiste qu'est le premier ministre Tony Blair.

● (1350)

M. Charlie Angus: Madame la Présidente, l'idée est fort intéressante à mon avis. Il y a d'après moi deux différences fondamentales entre le Royaume-Uni et nous. La plus importante a trait à la taille de l'auditoire. Nous sommes, au Canada, dans une situation difficile à certains égards du fait que la population est répartie sur un territoire très vaste. Au Canada, nous n'avons pas la densité de population que l'on observe au Royaume-Uni.

Je ne m'opposerais pas du tout à la venue ici de la télévision étrangère si cela se faisait dans le respect de certaines normes ou d'un certain contingentement par rapport à la production canadienne. Ce serait fort intéressant, me semble-t-il.

La proposition du député suscite tout de même une interrogation. Les diffuseurs n'ont pas trop l'air de vouloir fréquenter les régions rurales. Pour un député d'une région rurale nordique comme moi, il est difficile d'imaginer que le service HBO puisse trouver mon marché intéressant. Il ne faut pas se faire d'illusions. Le service HBO ciblerait sélectivement des marchés comme Toronto, qui se compare à une ville américaine, ou encore Vancouver et Montréal. Mais qui donc va nous raconter la Saskatchewan ou Terre-Neuve?

S'il y avait moyen de donner du mordant à la loi, ce serait intéressant. Lorsque nous avons modifié la réglementation du CRTC et fait passer le contenu canadien à 30 p. 100 pour permettre à un plus grand nombre de postes de se tailler une place sur le marché, nous, les Canadiens, avons fait un compromis. Si le député estime que nous devrions viser un taux de contenu rigoureusement canadien de 30 p. 100 pour Fox TV, alors je pense que ce serait très intéressant.

M. Brian Fitzpatrick: Madame la Présidente, j'ai deux observations à formuler.

La première porte sur le réseau anglais de la SRC. Une de nos grandes institutions culturelles au Canada est le curling. Le nord de l'Ontario a une riche histoire en curling. Al Hackner, du nord de l'Ontario, a été champion canadien de curling.

Cette année, la SRC a réussi à prendre la place d'un diffuseur privé de qualité, TSN. Au cours de cette saison de curling, aucun match de curling dans le cadre du Brier ne sera télévisé le soir, car la SRC en a décidé ainsi. Elle passe des émissions américaines le soir parce que c'est plus payant. Les matchs ne seront donc pas télévisés le soir. La SRC a une subvention d'un milliard de dollars sur laquelle le réseau TSN ne peut compter et naturellement, elle va obtenir les droits de télédiffusion d'événements de ce genre. C'est la culture canadienne qui est perdante dans tout cela.

En ce qui concerne l'affirmation de notre collègue sur le moyen de susciter l'intérêt pour le Canada rural, des endroits comme la Saskatchewan et le nord de l'Ontario... Brent Butt vient de Tisdale, une petite collectivité de la Saskatchewan. Une série humoristique hebdomadaire de grande qualité *Cornet Gas*, est diffusée sur les ondes d'une station privée. Les Américains sont intéressés par cette émission. Sauf erreur, elle pourrait être diffusée aux États-Unis également. Cela n'a rien à voir avec le gouvernement. Ce sont des réseaux privés offrant des émissions de grande qualité aux gens. Les diffuseurs privés peuvent très bien faire le travail si le gouvernement leur laisse certains espaces.

• (1355)

M. Charlie Angus: Madame la Présidente, l'émission télévisée de la Saskatchewan que notre collègue vient de mentionner est un excellent exemple de ce dont je parle, soit la nécessité de promouvoir les arts, les films et la télévision dans toutes les régions du pays.

Je n'ai jamais dit que les industries de la télévision et du cinéma se limitaient à la SRC. Cette dernière n'est qu'une pièce d'un ensemble multidimensionnel. À cet égard, nous devons avancer sur un certain nombre de fronts.

Étant donné que j'aime le film *Quatre hommes et un balai*, je trouve regrettable que la SRC ne joue pas le jeu. Je pense que cela n'enlève rien au fait que nous devons soutenir les émissions régionales. Nous devons venir en aide aux gens qui sont innovateurs et qui font de la télévision intéressante, car ils vont exporter leurs émissions.

Si nous avons d'autres émissions venant du Canada rural, elles devraient être commercialisées dans le monde entier, car elles devraient être les meilleures.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est réputée adoptée le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE MARIAGE

L'hon. Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Madame la Présidente, la semaine dernière, la Cour suprême a dit que le projet de loi que lui avait renvoyé le gouvernement du Canada protège le droit des couples de même sexe à se marier civilement. Le gouvernement peut donc soit aller de l'avant et légiférer pour codifier le mariage civil pour ces couples ou se prévaloir de la disposition de dérogation pour les priver de ce droit.

La Charte des droits et libertés est un pilier de la société canadienne. Les droits qu'elle protège sont ceux-là mêmes qui empêchent d'obliger les églises, les synagogues, les mosquées et les temples à célébrer des mariages si cela va à l'encontre de leurs croyances. Ce n'est pas une question de religion, mais d'égalité.

Le premier ministre a dit qu'il ne recourrait pas à la disposition de dérogation pour retirer des droits garantis par la Charte. Je suis fier de dire que j'appuierai le gouvernement et le premier ministre et voterai en faveur de la reconnaissance du mariage civil entre conjoints de même sexe.

Nous avons tous le choix. Nous pouvons faire respecter la Charte parce que nous y croyons ou nous pouvons la laisser tomber. Aux parlementaires de choisir.

* * *

• (1400)

LE CORNWALL CENTENNIAL CHOIR

M. Guy Lauzon (Stormont—Dundas—South Glengarry, PCC): Madame la Présidente, je remercie et félicite le Centennial Choir de Cornwall, dans ma circonscription, Stormont—Dundas—South Glengarry, de l'excellent concert que cette chorale a donné sur la colline cet après-midi. Sa prestation a permis de recueillir des fonds pour SOS Villages d'enfants, organisme de charité qui offre un foyer permanent et aimant à des enfants laissés sans toit par la guerre, les catastrophes naturelles et d'autres calamités.

La chorale doit son nom au centenaire du Canada, en 1967, année de sa fondation. Il compte environ 65 membres venant des trois comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry. Chaque année, cette chorale donne des concerts au printemps et à Noël, et elle prend part à des manifestations spéciales tout au long de l'année dans notre ville.

J'invite tout le monde à assister à un spectacle du Cornwall Centennial Choir. Je promets que personne ne sera déçu.

* * *

LES BOURSIERS DE LA FONDATION CECIL RHODES

L'hon. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Madame la Présidente, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole à la Chambre pour annoncer que deux étudiants de l'Université du Manitoba ont reçu la prestigieuse bourse de la fondation Cecil Rhodes, qui couvre deux à trois années d'études à l'Université Oxford en Angleterre. Les boursiers sont choisis en fonction de leurs dossiers scolaires, leur intégrité, leurs activités de bénévolat, leur potentiel de leadership et leur capacité physique.

Article 31 du Règlement

Le premier étudiant, Daniel Lussier, vient de ma circonscription, Saint-Boniface. Il en est à sa cinquième année d'études en génie mécanique et en génie de la fabrication. Il est l'un des trois boursiers de la fondation Cecil Rhodes venant des Prairies.

Graham Reynolds, l'autre boursier, est un musicien talentueux et un bénévole actif de la Pro Bono Student Association. Il étudie actuellement à l'école de droit de l'Université Dalhousie. Il a reçu une bourse de l'organisme Leaders of Tomorrow, en 1999, et a remporté, en 2002, la médaille d'or de la faculté des arts lors de l'obtention de son diplôme de l'Université du Manitoba.

Je suis fier de dire que mon alma mater, l'Université du Manitoba, a produit plus de boursiers de la fondation Cecil Rhodes que toute autre université de l'Ouest du Canada et vient au quatrième rang des universités canadiennes dans cette catégorie.

* * *

[Français]

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Madame la Présidente, la Sûreté du Québec, district de la Mauricie et du Centre-du-Québec, est maintenant dirigée par une femme. La lieutenant Caroline Guay a récemment été nommée directrice au poste de la municipalité régionale de comté de L'Érable.

Policrière depuis 15 ans, Mme Guay bénéficie d'une expérience diversifiée. Elle s'est jointe à la Sûreté du Québec en 1991 à titre de patrouilleuse au poste de Témiscamingue, en Abitibi. Elle a occupé tour à tour les fonctions d'agent(e) d'affaires publiques et d'enquêtrice à l'escouade des crimes organisés, où elle assumait par intérim la fonction d'adjointe au responsable.

En 2001, elle est prêtée à l'École nationale de police du Québec à titre d'instructrice, et devient responsable du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie en 2002.

La lieutenant Caroline Guay est la deuxième femme au Québec à occuper un poste de cette envergure à la Sûreté du Québec. Nous la félicitons.

* * *

[Traduction]

L'UNIVERSITÉ DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

L'hon. Shawn Murphy (Charlottetown, Lib.): Madame la Présidente, permettez-moi de souligner que l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé que William E. Andrew, de Calgary, en Alberta, sera nommé septième chancelier de cet établissement.

M. Andrew, né à Milton, dans l'Île-du-Prince-Édouard, est président de Penn West Petroleum Ltd., une grande société canadienne dans le secteur de l'énergie. Il a participé à de nombreux projets communautaires, notamment à l'Alberta Children's Hospital et à Centraide. Il est également actif dans l'industrie canadienne des courses attelées. Il apporte avec lui tout un bagage d'expérience.

Je suis convaincu que l'attachement de M. Andrew à l'éducation et son amour de l'Île-du-Prince-Édouard lui permettront d'exercer ses nouvelles fonctions avec brio. Je vous invite à vous joindre à moi pour féliciter William E. Andrew de sa nomination au poste de chancelier d'une grande université canadienne.

LA LISTE DE NOËL

M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC): Madame la Présidente, le temps des Fêtes arrive et, dans cet esprit, les habitants de ma circonscription ont une liste de Noël.

Ils veulent un gouvernement qui reconnaît la suprématie du Parlement et laisse les parlementaires, pas les juges, se prononcer sur les questions qui importent le plus pour les Canadiens. Ils veulent que soient accordées les ressources nécessaires aux forces de l'ordre afin qu'elles puissent mettre fin à la violence des gangs, à la culture clandestine de marijuana, aux vols par effraction, et aux vols d'autos. Ils veulent un système judiciaire qui travaille de concert avec la police et non contre elle. Ils veulent des fonds fédéraux pour des projets d'infrastructure vitaux, comme la route périphérique de South Fraser, le pont Port Mann, et le port Fraser. Ils veulent que les dernières 422 acres de Burns Bog soient achetées et protégées. Ils veulent que soient améliorés les services dispensés par les hôpitaux Surrey Memorial et Delta et que l'on mette fin aux listes d'attente. Ils veulent des frontières ouvertes permettant la libre circulation du bois d'oeuvre et du boeuf. Ils veulent un système d'immigration efficace sans ingérences politiques. Ils veulent des emplois et des logements abordables pour les sans-abri. Ils veulent la fin d'un « politiquement correct » qui occulte le vrai sens des Fêtes de Noël.

Joyeux Noël, et puissent les voeux de chacun à cette occasion se réaliser.

* * *

• (1405)

LA CROSSE

L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, les Lakers de Kawartha-Chrysler Peterborough ont gagné cette année la coupe Mann. Ce trophée convoité est l'emblème de la suprématie pour l'un de nos sports nationaux: la crosse. Après une saison difficile, les Lakers ont affronté les Shamrocks de Victoria pour emporter la finale en six parties. Je félicite les membres de l'équipe de leur résultat, qui a remonté le moral de notre collectivité après un été d'inondations.

Je tiens aussi à féliciter et remercier toutes les personnes qui, depuis de nombreuses années, oeuvrent pour que la crosse continue d'être pratiquée à Peterborough. J'adresse des félicitations et des remerciements tous particuliers à Ted Higgins, à l'équipe d'entraîneurs des Lakers, ainsi qu'au conseil d'administration et aux supporters de l'équipe.

Encore une fois, Peterborough est au premier rang canadien en crosse.

* * *

[Français]

LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le Président, je ressens le besoin de me lever aujourd'hui en cette Chambre pour décrier les propos de Mme Adrienne Clarkson, Gouverneure générale du Canada.

Cette dernière a réagi avec arrogance au vote démocratique que nous avons tenu en cette Chambre sur la diminution de son budget.

Mme Clarkson a affirmé que la réduction de plus de 400 000 \$ que lui ont imposée les députés se répercutera par l'élimination d'événements tels que la cérémonie des Ordres du Canada et plus encore au niveau des festivités d'hiver spécialement conçues pour les enfants.

Ces propos sont indignes de la fonction qu'occupe Mme Clarkson. Elle devrait privilégier une diminution des dépenses lors de ses voyages officiels et de ses banquets somptueux, plutôt que de s'attaquer aux enfants. Tous les enfants n'ont pas la chance de pouvoir profiter du luxe auquel elle a droit et plus d'un million d'entre eux vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada.

Au nom des enfants et leurs familles, le Bloc québécois exige des excuses de la Gouverneure générale.

* * *

LE CLUB RICHELIEU DE DALHOUSIE

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, je désire souligner aujourd'hui le 50^e anniversaire du Club Richelieu de Dalhousie, au Nouveau-Brunswick. Fondé en 1954, cette organisation communautaire contribue activement au développement de sa communauté par le biais de campagnes financières diverses.

Depuis sa fondation, le Club Richelieu de Dalhousie a su compter sur près de 200 membres tout aussi dévoués les uns que les autres. De plus, en 50 ans, le club a versé plus de 600 000 \$ à la communauté par le biais de contributions à des équipes de sports, des enfants dans le besoin, des organisations de scouts, des bourses pour étudiants et j'en passe.

Le dévouement de ces bénévoles contribue à la fierté de nos communautés, et c'est pourquoi ils méritent d'être reconnus ici aujourd'hui.

* * *

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a induit les Canadiens en erreur en disant que la définition traditionnelle du mariage était inconstitutionnelle. Maintenant, nous savons que les libéraux ont délibérément trompé les Canadiens. La Cour suprême n'a pas été dupe et a renvoyé la question au Parlement, comme il se doit. Le Parti conservateur avait raison depuis le début.

Je suis d'accord avec la plupart des Canadiens sur le fait que le mariage se définit comme l'union entre un homme et une femme. Cette définition est constitutionnelle; or, le premier ministre veut la rendre illégale en dépit des souhaits démocratiques de la majorité. Il déposera son propre projet de loi, et il a menacé son caucus pour qu'il vote en faveur des mesures qui seront proposées.

Le premier ministre cessera-t-il de tergiverser et dira-t-il la vérité sur son programme secret qui amoindrirait les libertés religieuses, fera légaliser la marijuana, fournie par son gouvernement, et fera considérer la pornographie juvénile comme de l'art? Il a tort. Je le mets au défi de permettre un vote libre de tous les députés sur ces questions fondamentales.

* * *

LE SYNDROME DE RETT

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à une jeune femme très courageuse et à ses parents, dont le courage est exemplaire. Olivia, qui habite la circonscription de Brant, souffre du syndrome de Rett, que l'on a diagnostiqué chez elle lorsqu'elle était encore toute jeune. Depuis ce temps, sa famille réclame publiquement davantage d'argent pour les soins médicaux et a créé un réseau de soutien des familles touchées par le syndrome de Rett.

Article 31 du Règlement

Le syndrome de Rett est un trouble du développement qui commence dès la plus tendre enfance et qui touche presque uniquement les filles. Les victimes de cette maladie perdent l'usage des mains et de la parole et sont dépendantes des personnes qui les soignent pour la vie. Jusqu'en 1993, il n'y avait pratiquement pas d'intérêt à l'échelle internationale pour le syndrome de Rett. Mais depuis, des progrès remarquables ont été réalisés pour comprendre l'histoire clinique et la physiopathologie du syndrome de Rett.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour louer le courage et la détermination immenses d'Olivia et de sa famille.

* * *

• (1410)

L'IMMIGRATION

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, la semaine dernière, une Iranienne qui revendiquait le statut de réfugiée a été renvoyée en Iran. Là, elle a été immédiatement détenue, et accusée d'avoir quitté l'Iran sans autorisation. Elle pourrait être passible de la peine de mort. Elle avait quitté l'Iran en raison de son activisme en faveur des droits des étudiants et des femmes.

Comment cela a-t-il pu se passer étant donné la position du Canada aux Nations Unies, où, pas plus tard que le mois dernier, le Canada a condamné le bilan de l'Iran en matière de droits de la personne et de traitement des femmes? Le gouvernement a-t-il déjà oublié la mort de Zahra Kazemi?

Comment a-t-on pu conclure, à la suite de l'évaluation des risques avant renvoi, qu'elle ne courait aucun risque en retournant en Iran? Le fait que seulement 3 p. 100 des ERAR permettent de conclure que le retour au pays d'origine pose des risques, soulève de sérieux doutes quant à l'efficacité de ce genre d'examen. Comment Immigration Canada peut-il être si loin de la politique canadienne en matière d'affaires étrangères? C'est révoltant.

Il y a deux ans, le Parlement s'est prononcé en faveur de la création de la Section d'appel des réfugiés, chargée de se pencher sur les faits et sur les mérites des demandes du statut de réfugié. Le gouvernement a refusé de la mettre en oeuvre, faisant ainsi outrage au Parlement et mettant des réfugiés en danger.

Il faut mettre fin immédiatement aux expulsions vers l'Iran. Il faut arrêter de renvoyer les gens dans des pays où ils risquent d'être persécutés. La Section d'appel des réfugiés doit être mise en oeuvre immédiatement.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, M Gordon Read, qui a servi dans les rangs de la Force aérienne pendant 32 ans, a découvert qu'à son décès, la femme qu'il a épousée il y a dix ans n'aura pas droit à sa pension militaire. Pourquoi en est-il ainsi? C'est tout simplement parce que M. Read était âgé de plus de 60 ans au moment de son mariage.

Comment le gouvernement libéral ose-t-il décider que le conjoint d'un membre des forces armées a droit à une pension militaire en se basant sur l'âge de ce membre au moment de son mariage. C'est vraiment terrible.

Nos anciens combattants ont risqué leur vie pour notre pays. Est-ce ainsi que nous les récompensons, en les laissant s'inquiéter de ce qui arrivera à leurs êtres chers après leur décès?

Article 31 du Règlement

[Français]

L'IMMIGRATION

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, le Conseil canadien pour les réfugiés réunit les organismes qui s'occupent de la défense des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Récemment, cet organisme tenait à Victoria une conférence où les participants se questionnaient à savoir si le Canada est encore une terre d'asile. J'ai eu l'occasion de discuter avec ces gens qui vivent chaque jour l'exil et qui ne recherchent que la sécurité. J'ai pu constater leur déception face au peu de considération que le Canada porte à leur égard.

La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la façon dont elle est appliquée actuellement sont inhumaines. Depuis 2002, les demandes de statut de réfugié ne sont analysées que par un seul commissaire, et sa décision est sans appel. Pourtant, la loi de 2002 prévoyait ce processus d'appel, mais elle n'a jamais été mise en oeuvre.

Je rappelle au gouvernement, puisqu'il semble avoir oublié, que les demandeurs d'asile ont droit à la dignité, à la justice et à la sécurité. C'est pour cette raison que le Bloc québécois réclame la mise en oeuvre immédiate de la section d'appel pour les demandeurs de statut de réfugié.

* * *

[Traduction]

MILES SELBY

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage au capitaine Miles Selby, membre de l'escadrille de renommée internationale des Snowbirds, qui a perdu la vie, vendredi dernier, dans un accident tragique alors qu'il participait à un exercice d'entraînement au sud de Moose Jaw, où se trouve la 15^e Escadre, la base aérienne à laquelle les Snowbirds sont rattachés.

Le capitaine Selby était avec les Snowbirds depuis deux ans et il faisait partie de la Force aérienne depuis 13 ans. Il avait plus de 2 600 heures de vol militaire à son actif et il a bravement servi son pays au cours de missions de combat au Kosovo.

Le dévouement du capitaine Selby envers son pays et ses aptitudes de pilote incarnent la tradition d'excellence militaire et de fierté nationale représentée par les Snowbirds.

Je demanderais à mes collègues de se joindre à moi pour transmettre nos plus sincères condoléances à l'épouse du capitaine Selby, Julie, ainsi qu'à tous les membres de sa famille. Le travail qu'il a fait pour le Canada, pour les Snowbirds et pour la 15^e Escadre de Moose Jaw ne sombrera pas dans l'oubli.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

M. Lui Temelkovski (Oak Ridges—Markham, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite attirer l'attention sur l'importante question du rôle du Canada dans le développement international.

Puisque notre pays est l'un des pays les plus développés, les plus riches en ressources et en culture du monde, il a la responsabilité intrinsèque, sur les plans moral et humain, de rehausser son rôle de leader en continuant à fournir aux pays moins développés de l'aide non liée et non idéologique pour développer leurs capacités.

Marqué par sa diversité culturelle, sociale et politique et non par un intégrisme religieux archaïque et discriminatoire, le Canada se doit d'utiliser ses immenses capacités pour montrer au monde que la compassion existe et qu'il est possible d'atteindre des résultats universels et tangibles en se faisant le fer de lance des États-nations fortunés qui sont désireux de privilégier la qualité de la vie.

* * *

● (1415)

[Français]

LES ARTS ET LA CULTURE

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, pouvons-nous imaginer la culture sans les arts, les lettres, le théâtre, la musique, la danse, la littérature, les métiers d'arts, les arts visuels et médiatiques? Non. La culture, c'est le coeur des peuples.

Au Québec, le Mouvement des arts et des lettres représente 15 000 artistes professionnels et milite pour un meilleur soutien aux artistes, car la majorité d'entre eux vit sous le seuil de la pauvreté.

Le gouvernement doit comprendre les enjeux culturels et la nécessité de mieux soutenir nos artistes professionnels. Les artistes et les artisans ne sont pas libres de créer sans les contraintes d'une double vie, imposée par l'obligation d'exercer un autre travail pour survivre.

Ainsi, pour permettre cette liberté de créer une culture digne d'être protégée par une convention future sur la diversité culturelle, le budget du Conseil des Arts du Canada doit augmenter à 300 millions de dollars dès cette année et le programme « Un avenir en art » être reconduit de façon permanente et être augmenté.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, il existe des solutions de rechange responsables et efficaces à la défense antimissile de Bush, des solutions de rechange qui accéléreraient le désarmement mondial au lieu d'attiser un dangereux renforcement des armements et l'arsenalisation de l'espace : soutenir une solution vérifiable et négociée entre les États-Unis et la Corée du Nord; officialiser et élargir le concept de non-ingérence avec vérification; exhorter tous les pays capables d'activités dans l'espace à déclarer qu'ils ne seront pas les premiers à déployer des armes dans l'espace; appuyer un code de conduite de l'ONU pour la prévention des incidents et des pratiques militaires dangereuses qui menacent les biens actuellement dans l'espace; chercher à tenir des consultations avec les États-Unis dans le cadre de l'article IX du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, dont le Canada est signataire; enfin, demander instamment aux gouvernements dotés de l'arme nucléaire de convenir de mesures décisives pour réduire et neutraliser leurs arsenaux nucléaires, et oeuvrer dans le sens de l'acceptation de ces mesures par les États ne possédant pas l'arme nucléaire.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES***[Traduction]***LES RESSOURCES NATURELLES**

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, Noël approche à grands pas. Je suis certain que le premier ministre ne veut pas passer, aux yeux des Canadiens de l'Atlantique, pour le méchant picsou qui prend leur pétrole et leur gaz naturel et leur donne un morceau de charbon en échange.

Le premier ministre va-t-il arrêter de tergiverser et s'en tenir à ce qu'il a promis, sans imposer un moratoire de huit ans sur la prospérité?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a pour objectif la prospérité permanente et continue des Canadiens de l'Atlantique et du reste du Canada. Le programme de péréquation est un des éléments qui y contribue. Les accords sur les ressources extracôticières en sont un autre. Les toutes dernières négociations visent également ce même objectif. Le travail se poursuit aux échelons les plus hauts et nous comptons sur un dénouement heureux, mais ce n'est pas encore terminé.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, si le gouvernement a pour objectif de faire en sorte que les provinces atlantiques fassent partie des provinces nanties, il a échoué.

La semaine dernière, pendant que, à Ottawa, les ministres de l'Atlantique se heurtaient à l'obstruction des fonctionnaires fédéraux, à Halifax, les premiers ministres de l'Atlantique étaient tenus en échec par les attermolements du greffier du Conseil privé. Et, surprise, le premier ministre n'était nulle part.

C'est au premier ministre de tenir sa promesse, pas à ses fonctionnaires. Ma question s'adresse encore une fois au premier ministre. Va-t-il faire preuve de leadership, ne pas jouer au picsou et conclure une entente avant Noël?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a l'intention de tenir sa promesse.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est peut-être son intention, mais il est clairement incapable de prendre la moindre décision. Il sait comment faire des promesses, mais il ne sait pas comment les tenir.

Cela fait maintenant six mois qu'il s'est rendu dans le Canada atlantique, et qu'il a fait cette promesse à genoux. Depuis, ils ont été sages, sapristi!

Le premier ministre va-t-il garantir aux Canadiens de l'Atlantique qu'il tiendra sa promesse et qu'il vont finalement avoir ce qu'il leur a promis en juin?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a promis au Canada atlantique d'accroître le niveau de l'aide fédérale, contrairement au leader de l'opposition qui, lui, aurait avantagé une province au détriment de trois autres.

* * *

LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, le manque de diligence du gouvernement a, pour reprendre les propos de la vérificatrice générale, sérieusement compromis la sécurité de nos aéroports.

Penchons-nous sur les faits. Dès le mois de mars dernier, la vérificatrice générale avait mis en garde contre le fait que, dans les aéroports, des employés pourraient avoir des liens avec le crime organisé. Ensuite, des insignes d'agent de sécurité ont disparu. Maintenant, 73 cas d'autorisations sécuritaires suspectes accordées à des travailleurs d'aéroport ont été considérés assez sérieux pour en saisir la GRC.

Pourquoi le ministre n'a-t-il rien fait pour éviter une combinaison aussi dangereuse d'infractions à la sécurité?

● (1420)

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je pense que le député devrait lire cela de manière positive, parce que la vérificatrice générale parlait de 4 000 ou 5 000 cas potentiels.

Après avoir revérifié 123 000 dossiers, la réalité est qu'il y a 73 cas non pas de gens qui ont des dossiers criminels, mais de gens qui pourraient être apparentés, qui pourraient avoir eu des contacts.

Cette information fait actuellement l'objet de vérifications à la Gendarmerie royale du Canada. S'il y a un problème, la Gendarmerie nous avisera et on retirera immédiatement le laissez-passer à ce moment-là. Il n'y a donc aucun problème de sécurité au moment où l'on se parle.

[Traduction]

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministre eux-mêmes ont indiqué que leur enquête porterait essentiellement sur la théorie selon laquelle certains travailleurs d'aéroport ont des liens avec le crime organisé.

Étant donné que la GRC enquête maintenant sur 73 cas, le ministre pourrait-il nous faire part des paramètres dont s'est inspiré le ministère pour décider de faire intervenir la GRC? Pourrait-il aussi nous indiquer quels postes occupaient les travailleurs impliqués dans ces infractions à la sécurité, où ils travaillaient et s'ils sont toujours en fonction?

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, c'est évident que, concernant ces 73 cas qui ont été répertoriés parmi quelque 120 000 dossiers, on parle de liens possibles. Toutefois, aucun lien n'a été démontré. Parmi tous ces gens, aucun n'a un dossier criminel qui mette en péril la sécurité du pays. Par conséquent, les 73 cas font actuellement l'objet d'examen de la Gendarmerie royale du Canada.

S'il y a un fait qui met en doute la sécurité du pays, la Gendarmerie nous avisera et, à ce moment-là, on enlèvera immédiatement le laissez-passer de l'employé en question.

* * *

LE LOGEMENT

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, après un an en poste, le premier ministre a un bilan bien maigre. Alors que les médias sont unanimes pour dénoncer son inaction et ses hésitations, le premier ministre a pourtant le culot de parler de « momentum », lui qui, dossier après dossier, se complait dans la fuite en avant.

Pour ce qui est du logement social, par exemple, comment le premier ministre peut-il oser parler de « momentum », car malgré ses promesses électorales, il refuse de s'engager à investir davantage dès le prochain budget?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je dirai au chef du Bloc que le premier ministre et moi avons rencontré les représentants de nombreux organismes du Québec, dont le FRAPRU. Le gouvernement a pris un engagement à l'égard du logement social et abordable. C'est pourquoi nous avons lancé des initiatives de logement abordable évaluées à 1 milliard de dollars.

Je suis ravi de dire que le Québec et la Colombie-Britannique réalisent des projets remarquables. Nous continuerons de collaborer avec le gouvernement du Québec pour offrir davantage de logement sociaux et abordables aux Québécois.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je sais qu'ils ont rencontré des organismes, dont le FRAPRU. Or, ce dernier les justement dénoncés en fin de semaine. C'est pas pire comme réponse fournie par le ministre.

En 1990, 1,3 million de ménages étaient mal logés. Selon les mots mêmes de l'actuel premier ministre, il y avait « péril en la demeure ». C'est ce qu'il écrivait. Aujourd'hui, selon la SCHL, c'est 1,7 million de ménages qui ont besoin d'un logement adéquat. Toutefois, le premier ministre ne voit pas la nécessité ni l'urgence d'agir.

Puisque les chiffres parlent et sont sans appel, peut-il y avoir dès maintenant un engagement précis à l'effet que, dans le prochain budget, on répondra effectivement aux promesses faites durant la campagne?

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je comprends la question. Comme le député le sait, le logement relève des provinces, et nous voulons collaborer avec nos partenaires. Dans le programme électoral, le premier ministre s'est engagé à investir 1,5 milliard de dollars de plus dans ce domaine. Nous convenons que 1,7 million de Canadiens cherchent des solutions aux problèmes de logement. Notre gouvernement est déterminé à en trouver.

[Français]

Y a-t-il encore un besoin au Québec? Oui. Nous y travaillerons.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, dans le rapport sévère sur la situation du logement en 1990, le premier ministre et l'actuel ministre du Logement critiquaient le gouvernement Mulroney en ces termes, et je cite:

Le gouvernement Mulroney, depuis le début, a amputé les budgets et les programmes de logement, il s'est défaussé de ses responsabilités sur les provinces sans leur donner les moyens financiers ad hoc et il a été insensible aux besoins criants de centaines de milliers de ménages canadiens.

Après avoir fait un constat aussi sévère, comment expliquer que, jusqu'en 2001, tout ce qu'il a fait pour l'habitation, c'est de se désengager encore plus que ne l'avait fait le gouvernement Mulroney?

• (1425)

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, depuis 1999, le gouvernement a affecté 1,15 milliard de dollars à la recherche de solutions pour les sans-abri et les personnes les plus vulnérables de notre société. Nous continuons d'investir 2 milliards de dollars chaque année dans le logement social pour loger 636 000 ménages. Nous investissons 1 milliard de dollars dans des logements abordables, et nous

continuerons de faire davantage. Le premier ministre s'est engagé à consacrer 1,5 milliard de dollars de plus au logement social.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, on sait que le gouvernement refuse d'agir efficacement pour le logement social. S'il veut stopper l'accroissement des familles qui ont un sérieux problème de logement, il doit augmenter considérablement les fonds.

Le gouvernement réalise-t-il que pour diminuer de façon significative le nombre de ménages en difficulté de se loger, il doit consacrer 1 p. 100 de ses dépenses au logement social et abordable, ce qui veut dire tout près de 2 milliards de dollars par année, rien de moins?

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, j'espère pouvoir compter sur l'appui de la députée et sur celui de tous les députés dans notre démarche pour trouver des idées créatives. Outre les 1,5 milliard de dollars, nous cherchons des idées créatives pour que les collectivités, les organismes sans but lucratif et les coopératives nous aident à bonifier la Solution 1 p. 100. Nous estimons que, si tout le monde y met du sien, les grands syndicats, les grandes entreprises, les trois niveaux de gouvernement et les organismes sans but lucratif, nous pourrons construire les logements dont les Canadiens ont besoin.

* * *

L'INDUSTRIE

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, à propos du logement, quand, pour la dernière fois, quelqu'un a-t-il trouvé refuge dans un engagement? C'est tout ce que nous pouvons dire.

Il faut mettre un terme aux rapports douillets entre les lobbyistes et le cabinet du premier ministre. Ces gens ne peuvent s'en tirer simplement en injectant des millions de dollars dans la campagne électorale du premier ministre. Pourtant, celui-ci n'a pas levé le petit doigt pour faire son ménage, laissant ses amis continuer à vendre l'attention d'un gouvernement qu'ils ont contribué à créer. Le chien de garde surveillant les activités des lobbyistes n'est toujours pas indépendant. Il peut être mis à la porte par le cabinet.

Quand le premier ministre créera-t-il un poste de surveillant indépendant des lobbyistes...

Le Président: Le ministre de l'Industrie a la parole.

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le Registre des lobbyistes est totalement indépendant de mon bureau. Le responsable ne doit consulter sur aucun dossier dont il est saisi. Par conséquent, il mène toujours ses enquêtes en toute indépendance, et cela ne changera pas.

Le projet de loi sera renforcé par des règlements qui seront publiés dans la *Gazette du Canada* dans les prochaines semaines, pour être mis en oeuvre au début de 2005.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, nous le croirons lorsque nous le verrons.

Questions orales

Parlons du commissaire à l'éthique indépendant qui se penche sur le dossier de la ministre de l'Immigration. Il a confié l'enquête à un bureau d'avocats libéraux bien connus où travaille un ex-ministre libéral. Il s'agit d'ailleurs du même cabinet d'avocats que le premier ministre a embauché pour veiller sur ses intérêts commerciaux. C'est commode quand même d'avoir un bureau d'avocats libéraux qui mène l'enquête sur une ministre libérale. Le premier ministre ne pense-t-il pas que les Canadiens en ont assez des libéraux qui font enquête sur eux-mêmes?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'espère que le député ne remet pas en question l'intégrité ou les compétences de M. Shapiro, notre commissaire à l'éthique indépendant. Nous avons un commissaire à l'éthique indépendant. Il s'agit d'un mandataire du Parlement. C'est ce qu'ont réclamé pendant longtemps tous les députés à la Chambre, particulièrement les députés de l'opposition. Ils ont maintenant un mandataire indépendant. Il serait bien dommage que le député remette en question son intégrité et sa compétence.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, la ministre de l'Immigration a accordé un traitement spécial à des personnes qui travaillaient à sa campagne électorale et a reçu des dons de gens à qui elle a délivré des permis ministériels afin de les aider à venir s'établir au pays. Les gestes qu'elle a posés ont miné la réputation de notre pays et de notre système d'immigration.

Ma question s'adresse au premier ministre. Avant de partir en vacances, va-t-il prendre la mesure qui s'impose et congédier la ministre de l'Immigration?

• (1430)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, ce sont encore et toujours des allégations non fondées. Malheureusement, les gens d'en face semblent ne pas se soucier de l'impact que leurs paroles et leurs gestes peuvent avoir sur la réputation d'autrui, et c'est bien dommage.

Je répète que le commissaire à l'éthique est un mandataire indépendant du Parlement. Il a pris cette question en délibéré, et je sais que nous attendons tous avec impatience son rapport.

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens sont d'avis que la ministre de l'Immigration doit céder sa place. En fait, il semble que seulement trois personnes ne partagent pas leur avis: la vice-première ministre, le premier ministre et la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration elle-même.

Ses écarts de conduite sont nombreux. Des gens, payés par l'État, ont fait campagne pour elle. Son adjoint s'est rendu dans des clubs de danseuses pour discuter de dossiers d'immigration. Elle a accordé un traitement préférentiel à des gens qui travaillaient à sa campagne. Elle a défendu le programme des danseuses exotiques, alléguant que les danseuses étaient victimes d'exploitation. C'en est gênant.

Nous espérons que cela se fera avant ses prochaines vacances, mais quand le premier ministre se décidera-t-il à prendre la mesure qui s'impose et à congédier la ministre de l'Immigration?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, ce qui est gênant, c'est l'attitude des députés de l'opposition et les accusations non fondées qu'ils se permettent de porter à la Chambre où ils jouissent de l'immunité parlementaire.

Le commissaire à l'éthique a été saisi de l'affaire. Nous sommes tous impatients, je sais, de recevoir son rapport. C'est un mandataire

indépendant de la Chambre. Alors pourquoi ne pas le laisser faire son travail?

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, la ministre de l'Immigration a prouvé qu'elle n'avait pas les compétences qu'exigent ses fonctions. Elle a permis à une employée de son bureau de campagne de passer devant 700 000 autres demandeurs. Elle a accepté un don illégal de 5 000 \$ d'un membre de l'exécutif de son bureau de circonscription à qui elle a aussi octroyé huit permis ministériels spéciaux. Son bureau a eu recours à des manoeuvres d'intimidation pour décourager des députés de poser de questions sur ces affaires. On les a menacés de retenir des permis ministériels visant des cas bien réels.

Quand le premier ministre va-t-il prendre la mesure qui s'impose et congédier la ministre?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, si le député croit la litanie qu'il vient de réciter, je l'invite à sortir de la Chambre et à aller la réciter aux médias. Je lui demande d'avoir le courage de faire ces allégations à l'extérieur de la Chambre, loin de l'immunité parlementaire.

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, des rumeurs circulent à l'extérieur de la Chambre lors des pause-café. Des rumeurs circulent à Ottawa quant à savoir qui sera le prochain ministre de l'Immigration. Ces rumeurs ont porté sur la députée de Beaches—East York et la députée de Parkdale—High Park.

Le ministère de l'Immigration n'a plus de gouvernail étant donné que la ministre actuelle passe son temps à essayer de limiter les dégâts. Le caucus libéral est désuni depuis que les députés font ouvertement campagne en vue d'obtenir le poste.

Quand le premier ministre va-t-il mettre fin à l'incertitude, quand va-t-il remettre de l'ordre et imposer la discipline dans son caucus et quand va-t-il nommer un nouveau ministre de l'Immigration?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le député devrait passer un peu moins de temps dans les cocktails et beaucoup plus de temps à représenter ses électeurs et à assumer ses responsabilités de parlementaire.

* * *

[Français]

LES CONGÉS PARENTAUX

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, le gouvernement annonçait que la question des congés parentaux était réglée.

Comment expliquer que ce qui ne devait être que quelques formalités à finaliser ne soit toujours pas réglé sept mois plus tard? Comme efficacité, on avait déjà vu mieux!

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit en cette Chambre, je n'ai pas l'habitude de négocier avec l'opposition concernant une affaire très sérieuse.

Nous sommes toujours engagés dans des négociations assez particulières. Nous souhaitons une conclusion positive.

Questions orales

● (1435)

Mme France Bonsant (Compton—Stanstead, BQ): Monsieur le Président, la question des congés parentaux traîne depuis longtemps et ce sont les jeunes parents du Québec qui payent la note.

Comment expliquer que sept mois après l'entente de principe pré-électorale on en soit encore à attendre? Est-ce que cela va prendre une autre campagne pour avoir un règlement final?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, la même question mérite la même réponse.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, la question va revenir souvent parce que les réponses ne sont jamais là.

Dans les jours qui vont suivre la fin de la session parlementaire, le Comité permanent du développement des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées va déposer son rapport sur les modifications que le gouvernement devrait apporter au régime d'assurance-emploi.

Le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences entend-il analyser ce rapport dans les plus brefs délais afin que, dès notre retour en janvier, la Chambre s'attaque à cette réforme aussi nécessaire qu'urgente? À cet égard, il pourrait s'inspirer des projets de loi que le Bloc a déjà déposés pour modifier le régime.

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, les libéraux ont déjà déposé des suggestions. Je suis en train de les étudier. J'ai encore beaucoup de respect pour les comités de cette Chambre et j'attends le dépôt du rapport du sous-comité de la Chambre avant de faire un commentaire ou de me prononcer sur la conclusion.

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas compliqué, la question est juste de savoir s'il va s'empresse d'y répondre?

À chaque fois que nous avons questionné le ministre sur la nécessité de revoir en profondeur l'assurance-emploi, il nous parle d'emplois qui sont créés et de l'économie qui va bien. Le ministre ne comprend-il pas que les gens dont on lui parle, ce sont des gens qui vivent des fermetures d'usines, qui ont un travail saisonnier et qui ont besoin qu'on améliore le régime d'assurance-emploi.

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, j'ai dit être toujours disponible face aux suggestions qui vont améliorer le système. Toutefois, il faut dire que pendant les 10 dernières années, dans ce régime actuel, on a réussi à créer 3 millions d'emplois. Même dans les 9 premiers mois de cette année—on a vérifié—, il y a aussi eu 39 000 nouveaux emplois au Québec. Dans tout le pays, on trouve que l'économie fonctionne et fonctionne bien grâce au système que l'on a déjà en place.

* * *

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, rien ne va plus dans le système d'immi-

gration. La ministre semble avoir de la compassion pour ceux qui peuvent lui être utiles politiquement, mais ni elle ni le système ne peuvent aider les véritables réfugiés.

La crédibilité de la ministre est en pièces. La ministre n'a apparemment éprouvé aucune compassion pour le cas de la jeune femme que j'ai porté à son attention la semaine dernière. Celle-ci a maintenant été expulsée, puis incarcérée et soumise à de mauvais traitements en Iran, conformément à ma mise en garde à la ministre.

Quand la ministre protégera-t-elle les réfugiés authentiques plutôt que ceux qui passent avant les autres?

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, le Canada affiche un excellent bilan par rapport aux réfugiés. Le député sait aussi que la ministre ne peut parler de cas particuliers à la Chambre parce que cela contrevient aux dispositions législatives sur la protection des renseignements personnels. Chaque cas est toujours évalué en fonction de ses mérites.

M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC): Monsieur le Président, la ministre de l'Immigration a montré un mépris absolu envers les centaines de milliers de demandeurs du statut de réfugié et d'aspirants immigrants légitimes qui attendent que les services d'immigration traitent leur arriéré de travail. Au lieu d'accélérer l'examen des demandes d'immigrants qualifiés, la ministre expédie l'examen des demandes d'effeuilleuses et de personnes ayant travaillé à sa campagne.

La ministre devrait passer moins de temps à distribuer les faveurs politiques et plus de temps à réparer le gâchis concernant les visas de visiteurs, à enrayer les fraudes dans les missions à l'étranger et à réduire les délais pour les demandeurs appartenant à la catégorie de la famille.

Quand reconnaîtra-t-elle que c'en est assez et qu'il lui faut démissionner?

● (1440)

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la ministre a dit à maintes occasions qu'elle s'occupe de la Loi sur la citoyenneté. Le comité s'en est occupé. Nous avons parlé de revoir tout le système concernant les réfugiés, même si nous sommes fiers de la façon dont nous occupons des réfugiés à l'étranger.

Nous sommes toujours à l'écoute des députés. Le système a besoin d'être peaufiné et il pourrait mieux fonctionner. C'est justement ce à quoi nous nous employons avec les membres des comités et les députés des deux côtés de la Chambre.

* * *

LE MARIAGE

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, hier, sur la chaîne CPAC, le leader du gouvernement à la Chambre et un ministre influent du gouvernement ont déclaré que les fonctionnaires, tels que les juges de paix ou les commissaires de mariage, qui, pour des motifs religieux ou moraux, refuseraient de célébrer des mariages entre conjoints de même sexe devraient perdre leur emploi.

La position du ministre est-elle représentative de celle du gouvernement libéral? Le projet de loi sur le mariage que le gouvernement libéral entend proposer vise-t-il en réalité à attaquer les libertés religieuses et morales des citoyens ordinaires?

Questions orales

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, nous nous conformerons à l'avis unanime prononcé par la Cour suprême qui protège manifestement et explicitement la liberté de religion à tous les égards.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): Monsieur le Président, le ministre estime-t-il que toute personne qui décide de ne pas prendre part à un service religieux ou de ne pas célébrer une cérémonie religieuse pour des motifs de liberté de religion sera vraisemblablement congédiée? Prendra-t-il les mesures nécessaires pour s'assurer que ces droits seront protégés et que personne ne perdra son emploi pour avoir fait valoir ses droits et libertés?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'avis de la Cour suprême précise de façon explicite qu'aucun responsable religieux ne sera tenu de célébrer des mariages entre conjoints de même sexe. Nous travaillerons de concert avec nos homologues provinciaux pour veiller à ce que la liberté de religion soit pleinement protégée.

* * *

LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, comme chacun sait, l'obligation de rendre des comptes sur la façon nous dépensons l'argent des citoyens est très importante. Je crois savoir que le Conseil du Trésor va examiner bientôt un cadre de reddition de comptes pour chacun des ministères fédéraux. Le ministre veillera-t-il à ce que ce cadre comprenne une analyse différenciée selon les sexes de manière à garantir que nous exécutons les programmes aussi bien pour l'un que pour l'autre sexe?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, comme le savent les députés qui ont lu le rapport que j'ai déposé avec le budget, nous nous orientons vers un cadre de responsabilité de gestion qui vise à tenir les sous-ministres et les cadres supérieurs responsables des résultats, et non seulement des processus. Ils seront jugés d'après leur degré de succès par rapport à toute une gamme d'indicateurs, et notamment l'équité entre les sexes.

* * *

LE PROGRAMME DES PARTENARIATS DU MILLÉNAIRE

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, les Canadiens ont été consternés par le scandale des commandites du gouvernement libéral. Maintenant, nous avons vent de manoeuvres suspicieuses entourant la gestion du fonds du Programme des partenariats du millénaire, créé par les libéraux, notamment la présence de pièces justificatives insatisfaisantes et d'un processus d'approbation vraisemblablement politisé.

Ma question s'adresse à la vice-première ministre. Quelque 500 000 \$ ont été réservés à une vérification interne du fonds de ce programme du millénaire. La vérification en question a-t-elle eu lieu? Si oui, où en sont les conclusions? Sinon, pour quelle raison?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question la semaine dernière. En fait, ce programme du millénaire a extrêmement bien fonctionné. C'est un ancien vice-premier ministre, le très honorable Herb Gray, qui en assurait la gestion. J'ajoute que M. Gray a remarquablement bien servi les

Canadiens pendant près de quatre décennies. Par respect pour ce remarquable Canadien, je rejette l'hypothèse sous-tendant la question du député.

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, à défaut de la vérification interne ou de l'examen de programme promis, rien ne prouve que ce programme a atteint les objectifs visés, que les fonds ont été dépensés comme il se doit et qu'il ne s'agissait pas encore une fois d'une autre caisse noire des libéraux.

Le premier ministre a affirmé qu'il dirigerait un gouvernement plus transparent et plus responsable. La vice-première ministre demandera-t-elle à la vérificatrice générale de se pencher sur le fonds du millénaire ou devons-nous tout simplement sauter cette étape intermédiaire et demander directement au juge Gomery de tirer l'affaire au clair?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, un bureau indépendant a effectivement surveillé le fonctionnement de ce programme du millénaire. Il était dirigé par le très honorable Herb Gray. Le programme a bien fonctionné et a permis d'appuyer des célébrations dans les collectivités, un peu partout au Canada.

En fait, il n'est désormais plus nécessaire d'examiner le programme puisqu'il a pris fin, que les célébrations sont terminées et que nous sommes maintenant dans un nouveau millénaire. Si le député n'était pas déjà au courant, je suis ravi de l'en informer.

Le gouvernement du Canada s'enorgueillit d'avoir aidé les Canadiens, d'un océan l'autre, à célébrer la fin d'un millénaire et à saluer l'aube prometteuse d'un nouveau millénaire grâce à ce programme.

● (1445)

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement ne semble pas pouvoir éviter les scandales. Dans l'affaire du fonds de l'unité canadienne, 725 millions de dollars ont disparu. Dans le scandale des commandites, c'est 250 millions de dollars qui ont disparu. On apprend maintenant qu'au Bureau du Canada pour le millénaire on a perdu la trace de 150 millions de dollars, qui ont été cachés délibérément par M. Gagliano et sa clique libérale.

Le premier ministre s'attend-il à ce que les Canadiens le croient quand il affirme n'avoir jamais rien su de cette caisse noire lorsqu'il était ministre des Finances?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le Conseil du Trésor a procédé à des vérifications de la gestion du Programme des partenariats du millénaire du Canada. Ces vérifications ont fourni une explication claire et détaillée de la façon dont le budget du programme a été dépensé et à quelles fins. Ce programme a été géré comme il se doit et il a aidé des Canadiens d'un océan à l'autre à célébrer le nouveau millénaire.

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, le fonds du millénaire a été géré en bonne partie comme le fonds des commandites. Le premier ministre prétend n'avoir rien su, du temps où il était ministre des Finances, de l'existence de cette caisse noire qui ne rendait aucun compte aux contribuables concernant 725 millions de dollars du fonds de l'unité, 250 millions de dollars du scandale des commandites et, maintenant, 150 millions de dollars du Bureau du Canada pour le millénaire. Le gouvernement a cette fâcheuse tendance à cacher de l'information aux Canadiens et à les tromper.

Questions orales

Le premier ministre garde-t-il sciemment les Canadiens dans l'ignorance ou admet-il simplement son incompetence et son incapacité à gérer les deniers publics?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le Programme des partenariats du millénaire du Canada a en fait été géré par un organisme indépendant sous la gouverne du très honorable Herb Gray. Des vérifications ont été faites, et on a constaté que les fonds avaient été distribués correctement. Le gouvernement du Canada a été fier de contribuer à aider les Canadiens et des organismes communautaires du pays à célébrer le nouveau millénaire dans tout le pays.

* * *

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, selon un article paru récemment dans *The Vancouver Sun*, le taux de récidive au Canada serait près de quatre fois plus élevé que le chiffre officiel du Service correctionnel du Canada. L'article explique que, si on tient compte du nombre de criminels reconnus qui retournent dans un établissement fédéral ou provincial dans les deux ans suivant leur libération d'un établissement fédéral, le taux passe à 37 p. 100. Il me semble clair que ces statistiques ont été manipulées pour faire croire que notre système carcéral réforme des criminels endurcis.

La ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile admettra-t-elle que les statistiques sont faussées et qu'il est temps de faire un examen sérieux?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je rejette l'entrée en matière de la question. Nos statistiques sont fidèles à la réalité. Elles correspondent au taux de récidive observé pendant une certaine période après la sortie des établissements fédéraux.

Nous devrions avoir une collaboration plus étroite avec nos collègues des provinces et recueillir des statistiques pour ceux qui sont libérés des établissements provinciaux également. Si le député veut dire que cela donnerait aux Canadiens une idée plus complète sur la récidive, je suis tout à fait d'accord avec lui.

* * *

LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE

M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Les Canadiens sont d'accord avec l'opposition. Le gouvernement doit pratiquer la rigueur dans ses dépenses, y compris celles de la Gouverneure générale. Il n'est pas déraisonnable de réduire le budget de celle-ci de 417 000 \$. Mais il faut un coeur de pierre pour éliminer un programme destiné à des enfants.

Pourquoi la gouverneure générale menace-t-elle d'éliminer des programmes de Rideau Hall destinés à des enfants à la veille de Noël? Pourquoi ne pas faire preuve de responsabilité financière plutôt que de dépit?

• (1450)

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, il est vraiment étrange que le député m'adresse cette question, alors que c'est lui et son parti qui ont réduit le budget de la Gouverneure générale. Je suis intervenu pour

les prévenir des problèmes qu'occasionnerait une réduction aussi importante des dépenses au dernier trimestre de l'exercice.

Nous avons réduit les dépenses de la Gouverneure générale de 10 p. 100, soit d'environ 400 000 \$, alors qu'il reste trois mois à courir. Étant donné qu'elle ne peut pas mettre à pied du personnel, elle a grand peine à maintenir ses programmes. Je les avais prévenus. Mais ils sont allés de l'avant malgré tout. J'espère que la Gouverneure générale trouvera le moyen de se tirer d'affaire. Pour parler franchement, voilà ce qui arrive lorsque la Chambre prend des décisions de façon irresponsable.

* * *

[Français]

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, le niveau de l'aide internationale consentie par le gouvernement fédéral est montré du doigt. Dans un récent rapport, OXFAM dénonce le peu d'efforts du Canada, qui y consacre l'équivalent de 0,26 p. 100 de son PIB, alors que l'objectif de l'ONU est de 0,7 p. 100, soit presque trois fois l'effort actuel du Canada.

Après avoir manqué la cible pendant plus de 30 ans, comment le premier ministre peut-il toujours soutenir que le Canada est un leader en matière d'aide internationale?

L'hon. Paddy Torsney (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie beaucoup la députée de sa question. Elle sait que le gouvernement a ajouté beaucoup d'argent au budget de l'APD.

On veut en plus améliorer la situation chaque année. J'espère que le ministre des Finances a aussi écouté la question, parce que je pense qu'il y a un grand besoin dans le monde.

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre multiplie les voyages à l'étranger en essayant de se donner bonne presse en matière d'aide internationale. Pourtant, depuis l'arrivée des libéraux au gouvernement, le Canada fait vraiment mauvaise figure à ce sujet.

Si le premier ministre veut être crédible, qu'attend-il pour joindre les actes à la parole et augmenter substantiellement l'aide internationale en portant ce niveau à 0,7 p. 100, comme le réclament les Nations Unies?

[Traduction]

L'hon. Paddy Torsney (secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a accru son budget d'APD et s'est engagé à en faire autant à chacune des prochaines années. De plus, il a mieux coordonné son aide, il a obtenu en échange de celle-ci une meilleure prise en charge locale et il a fait en sorte que son aide soit la plus efficace possible.

Il y a beaucoup de besoins dans le monde. Le Canada et les Canadiens de l'ensemble du pays viennent en aide aux défavorisés du monde. Nous allons continuer à être des chefs de file dans la coordination de l'assistance.

LA FISCALITÉ

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Monsieur le Président, l'édition du *Ottawa Citizen* de samedi titrait: « La productivité des entreprises canadiennes est en baisse », bien qu'elles soient plus actives que jamais. Selon le Centre d'étude des niveaux de vie, établi à Ottawa, la productivité des entreprises canadiennes n'a été que de 73 p. 100 par rapport à celle des entreprises américaines au cours de la dernière année.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'accorder des réductions d'impôt générales pour corriger l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a réduit les impôts dans tous les budgets depuis 1996. Ces réductions représentent jusqu'ici plus de 100 milliards de dollars. Nous cherchons d'autres moyens encore meilleurs pour réduire le fardeau fiscal imposé aux Canadiens. Nous voulons également respecter notre programme à l'égard des garderies, des municipalités, de l'environnement, des autochtones, de la santé et de la péréquation.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Monsieur le Président, selon des rapports publiés dans le *National Post* d'aujourd'hui sur le tragique accident impliquant les Snowbirds, il aurait fallu 47 minutes à l'équipe de sauvetage de la Force aérienne pour se rendre en camion sur le site de l'écrasement. Il y avait autrefois trois hélicoptères militaires en disponibilité aux fins de sauvetage à la base de Moose Jaw, mais le gouvernement libéral a mis un terme à ce service au milieu des années 1990 dans le cadre de son programme de réduction des coûts. Comme l'a dit le lieutenant colonel Laurie Hawn, « Cette décision était purement monétaire. Le gouvernement devait économiser un peu d'argent et cela n'aurait jamais dû se produire. »

Pourquoi le gouvernement libéral met-il la vie des membres de notre aviation en danger uniquement pour économiser un peu d'argent?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je suis persuadé que les députés se joindront à moi pour transmettre toutes nos condoléances à M^{me} Selby et à tous les membres de la famille du capitaine Selby qui a tragiquement perdu la vie au service de son pays, au sein de l'escadrille des Snowbirds. Il était très fier d'occuper ce poste.

J'aimerais également souhaiter un prompt rétablissement au capitaine Mallett.

Je rejette les prémisses de la question du député qui laisse entendre qu'il n'y avait pas d'hélicoptères dans cette région en raison de considérations financières. Nous avons des hélicoptères dans les bases où nous en avons besoin, comme à Bagotville, à Cold Lake ou ailleurs.

Nous n'en avons pas à cette base, parce qu'elle est desservie par un réseau routier que les responsables de l'aviation jugent adéquat et suffisant pour nous permettre...

•(1455)

Le Président: La députée de Brampton—Springdale a la parole.

Questions orales

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Ruby Dhalla (Brampton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, au cours de ses récents voyages, le premier ministre du Canada a réaffirmé l'engagement du Canada à l'égard des droits de la personne dans le monde.

Le 10 décembre, nous avons célébré le 56^e anniversaire de l'adoption à l'ONU de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'un des documents les plus importants jamais rédigés.

Ma question s'adresse au ministre de la Justice. Pourriez-vous nous dire ce que la Chambre fait...

Le Président: La députée voudra certainement adresser sa question à la présidence même si c'est au ministre qu'elle est posée.

Mme Ruby Dhalla: Monsieur le Président, le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre ce que le gouvernement fait pour réaffirmer ses principes à l'égard de ce très important document?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été une source d'inspiration pour la Charte internationale des droits de l'homme et notre propre programme en matière de droits de la personne, qui comprend: d'abord, la promotion et la protection de la Charte canadienne des droits et libertés; deuxièmement, la protection de la sécurité et des droits de la personne, étant entendu qu'il n'y a pas contradiction entre les deux; troisièmement, la protection des plus vulnérables parmi nous, c'est-à-dire les femmes, les enfants, les autochtones et les minorités; quatrièmement, la lutte contre les propos haineux et les crimes motivés par la haine; enfin, l'édification d'un système de justice international adapté au XXI^e siècle.

* * *

LES FINANCES

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, à la suite des incendies de forêt dévastateurs qui ont ravagé la Colombie-Britannique il y a plus d'un an, de nombreux propriétaires ont enregistré des profits supérieurs à la normale découlant de la récupération des produits forestiers, sans bénéficier d'un report d'impôt.

Le ministre des Finances entend-il venir en aide à ces propriétaires en permettant que l'impôt sur le revenu correspondant à ces bénéfices imprévus soit différé et versé sur une période dix ans?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous n'avons pas terminé notre étude sur les meilleurs moyens de régler toutes sortes de problèmes découlant des catastrophes naturelles qui ont ravagé la Colombie-Britannique l'an dernier, notamment les incendies forestiers.

Le gouvernement du Canada est déterminé à être aussi généreux que possible, dans les limites de ses compétences.

* * *

L'ÎLE DE SABLE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, la seule présence humaine sur l'île de Sable est la station de recherche qui y fait des travaux importants.

Un groupe de travail fédéral a recommandé au gouvernement fédéral de garder la station ouverte, mais la semaine dernière, le ministre des Pêches et des Océans n'était pas prêt à s'engager à cet égard.

Recours au Règlement

La fondation qui gère la station ne peut pas continuer encore bien longtemps dans ce climat d'incertitude. Les gens qui travaillent à la station méritent une réponse avant Noël. Quand pouvons-nous attendre une réponse de la part du ministre?

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, voilà une question très importante pour notre ministre, notre gouvernement et notre premier ministre. Le ministre travaille actuellement sur ce dossier avec notre ministre de l'Environnement et la province de la Nouvelle-Écosse. Une décision sera prise sous peu.

* * *

[Français]

LES POSTES FRONTALIERS

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, alors que le gouvernement américain annonce un investissement massif pour améliorer le poste de douanes de Champlain, dans l'État de New York, le gouvernement canadien a négligé le poste de Lacolle, ce qui compromet sérieusement la libre circulation des marchandises.

Comment le gouvernement peut-il expliquer qu'il ait investi 300 millions de dollars au poste-frontière de Windsor, en Ontario, alors qu'il laisse la situation se dégrader au poste de Lacolle? Sommes-nous encore devant une illustration du principe du deux poids, deux mesures?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas deux poids, deux mesures dans ce dossier. En fait, nous investissons dans la sécurité à la frontière et dans les postes frontaliers partout au pays.

L'Agence des services frontaliers du Canada évalue régulièrement les besoins en matière de services frontaliers, et les décisions sont prises en conséquence relativement aux moyens mis en oeuvre sur le terrain.

* * *

L'UKRAINE

M. Borys Wrzesnewskij (Etobicoke-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

La cour suprême de l'Ukraine a rejeté les résultats frauduleux du deuxième tour de l'élection présidentielle du 21 novembre et a exigé la tenue d'une autre élection le 26 décembre.

Que fait exactement le gouvernement du Canada pour aider à faire en sorte que ce nouveau scrutin soit juste et transparent?

• (1500)

Hon. Pierre Pettigrew (Minister of Foreign Affairs, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'Etobicoke-Centre de son excellent travail dans ce dossier. Comme nous l'avons annoncé récemment, nous enverrons jusqu'à 500 observateurs en vue d'aider à assurer la tenue d'une élection libre, juste et démocratique en Ukraine. Notre mission d'observation sera envoyée sous la bannière de Corps Canada, que gère mon collègue, la ministre de la Coopération internationale.

Le Canada fait la promotion d'un nouveau multilatéralisme. Les Canadiens veulent jouer un rôle de leadership dans la communauté internationale. Corps Canada sera un mécanisme clé pour mobiliser les Canadiens qui veulent avoir une action marquante dans le monde.

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, il y a un an, l'usine d'Abitibi-Consol fermait ses installations à Port-Alfred. Malgré les multiples engagements verbaux des ministres libéraux, l'implication financière du fédéral dans un éventuel plan de relance de la compagnie se fait toujours attendre.

Comme le gouvernement a été capable d'annoncer une aide de 500 millions de dollars pour l'automobile en Ontario en l'absence de projets concrets, est-ce que le gouvernement peut prendre l'engagement de soutenir financièrement tout projet de relance que pourrait dévoiler la Consol dans les prochains mois?

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je veux remercier le député pour sa question. Comme tous les députés de cette Chambre, nous sommes très déçus de voir la situation qui prévaut à La Baie. Cependant, nous attendons de voir des projets. Il est impossible d'évaluer des projets qui ne sont pas devant nous. Malheureusement, au moment où on se parle, il n'y a pas de projet de rechange qui soit déposé devant Développement économique Canada.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DES VALEURS MOBILIÈRES

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, il est de plus en plus difficile de retenir toutes les promesses libérales brisées. Il n'y a qu'à voir le ministre des Finances dans le dossier Nortel aujourd'hui. Il a encore promis la création d'une commission des valeurs mobilières nationale après 11 années de tergiversations pendant que les retraités et les investisseurs perdent des millions de dollars.

Pourquoi la culture de copinage est-elle aussi enracinée dans les rangs libéraux que la corruption empêche le gouvernement de montrer le moindre signe de compassion et d'honnêteté? Quand le gouvernement va-t-il se tenir debout pour protéger les dollars bien gagnés des retraités canadiens?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons modifié la loi, nous avons examiné le fonctionnement de cette profession avec des comptables et des vérificateurs, nous avons travaillé en vue du renforcement de la gouvernance des sociétés, etc. J'ai aussi signalé l'idée d'un organisme de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Je suis heureux que le Nouveau Parti démocratique souscrive clairement et sans équivoque à cette idée aujourd'hui.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, pendant la période des questions, le député de Souris—Moose Mountain a, dans sa question, fait allusion à ma présence à la chaîne CPAC. J'ai deux mises au point à faire.

D'abord, ce n'est pas vrai. Je n'ai pas participé à l'émission de CPAC dont le député a parlé. Deuxièmement, je n'ai jamais tenu, à quelque tribune que ce soit, les propos que le député m'a attribués. Je voulais simplement m'assurer que le compte rendu indique que le député a fait erreur en m'attribuant ces propos.

M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC): C'est exact, monsieur le Président. Mon attribution était erronée. Je voulais dire le leader adjoint du gouvernement à la Chambre et non le leader lui-même. Je le prie de m'excuser.

Le Président: Je remercie les deux députés de cet éclaircissement.

La présidence a reçu avis d'une question de privilège de la part du député de Delta—Richmond-Est.

* * *

PRIVILÈGE

RÉPONSE À UNE QUESTION INSCRITE AU FEUILLETON

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège relativement à la réponse déposée à la Chambre le 8 décembre à une question écrite. Cette réponse constitue à mon avis, une tentative délibérée d'induire la Chambre en erreur, une infraction définie par le Président Jerome en 1978.

La question a été posée pour la première fois le 3 février 2004. Je l'ai posée à nouveau le 5 octobre dernier. La question était la suivante:

Au sujet des problèmes environnementaux et économiques attribuables à l'exploitation de piscifacures de saumon dans les baies et les anses de la côte de la Colombie-Britannique [...] quels sont les maladies ou parasites décelés dans des piscifacures de saumon employant des parcs en filet au cours de chacune des années 2000, 2001, 2002 et 2003, et quel était l'emplacement de chacun des établissements concernés [...]

Une réponse a été préparée pour le ministre pour le 17 février, soit deux semaines après que la question eut été posée une première fois. Elle a été préparée par Dorothee Kieser, pathobiologiste réputée de la santé des poissons, et elle était libellée comme suit:

Au Canada, il n'y a pas de liste de maladies déclarables pour les poissons.

De ce fait, le MPO ne peut pas obliger les éleveurs à déclarer les épidémies. Et le ministère n'a pas de programme qui lui permettrait de suivre l'évolution d'une épidémie dans un élevage. Ce genre de surveillance est effectué par un organisme provincial qui ne communique pas l'information au MPO.

Par ailleurs, le ministère n'a pas de programme de surveillance pour détecter les agents pathogènes ou les parasites présents dans les stocks sauvages ou pour détecter un changement du taux d'infection ou d'infestation. Par conséquent, il n'est pas en mesure de déterminer si une maladie détectée dans les stocks sauvages est nouvelle ou s'il y a une plus grande prévalence d'agents pathogènes dans les stocks sauvages.

Selon un document du ministère obtenu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, Sharon Ashley, directrice générale intérimaire du secrétariat exécutif a jugé que la réponse de la scientifique était trop négative. Une directive a été émise enjoignant à Sharon McGladdery, conseillère scientifique principale en santé animale aquatique, de rédiger une réponse plus positive à la question. Cette réponse a été déposée à la Chambre le 8 décembre. La voici:

Le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de la Foresterie de la Colombie-Britannique, dont les services vétérinaires sont responsables de la surveillance de la santé du poisson d'élevage et de l'établissement des diagnostics, se charge de la collecte de ces informations.

La question posée portait sur le mandat du ministère des Pêches et des Océans en ce qui concerne la protection des poissons sauvages et de leur habitat. La pathobiologiste principale du ministère responsable de la santé des poissons a répondu que le ministère ne s'acquittait pas de son mandat constitutionnel, qui est de protéger les poissons sauvages et leur habitat.

Privilège

La réponse a été jugée trop négative. Une fonctionnaire supérieure du secrétariat exécutif du ministère a trouvé la réponse trop négative et a ordonné la rédaction d'une réponse plus positive. La réponse plus positive est que c'est la responsabilité de la province, selon le ministre.

La réponse du ministre au Parlement est une grave tentative en vue d'induire ce dernier en erreur. La réalité est que les questions touchant la santé des poissons dans leur environnement naturel relèvent directement du ministère des Pêches en vertu de lois adoptées par le Parlement et uniquement du gouvernement fédéral en vertu de la Constitution.

Dans la réponse originale, la scientifique responsable disait clairement que le ministère ne s'acquittait pas de ses responsabilités. La réponse édulcorée veut nous faire croire que c'est une question qui relève de la province.

En 1978, le Président Jerome a dit ce qui suit:

[...] pour conclure que la question de privilège est fondée, il faudrait que l'allégation soit, non seulement que la Chambre a été induite en erreur, mais qu'elle l'a été délibérément.

[...] une allégation selon laquelle la Chambre aurait été induite en erreur, mais sans que cela soit délibéré, ne donne pas matière à invoquer la question de privilège.

La réponse donnée le 8 décembre par le ministre est un acte non pas de simple omission, mais bien de commission, un acte délibéré. La réponse a été reformulée de manière à supprimer délibérément une vérité embarrassante.

J'ai fait inscrire la question au *Feuilleton*, signalant par là qu'elle nécessitait une étude détaillée par les scientifiques du ministère des Pêches parce que je voulais avoir une réponse scientifiquement exacte. Contrairement à la réponse rédigée par la scientifique du ministère des Pêches pour le ministre, la réponse donnée par celui-ci à la Chambre ne renferme pas les renseignements factuels embarrassants. La réponse du ministre ne fait pas état des faits qui ont été jugés trop négatifs par le directeur général du secrétariat exécutif.

La réponse du ministre a été une tentative délibérée d'induire la Chambre en erreur.

● (1505)

Les scientifiques du ministère des Pêches et des Océans ont soigneusement rédigé une réponse exacte à la question écrite. La Chambre ne saurait accepter que la réponse ait été rejetée par les cadres supérieurs du cabinet du ministre du simple fait qu'elle était trop embarrassante pour que le ministre la transmette à la Chambre.

Ne pas dire toute la vérité n'est pas embarrassant, c'est inacceptable. L'ordre donné de produire une réponse positive par opposition à la vraie réponse à ma question est un affront à la Chambre.

Monsieur le Président, si vous jugez que ma question de privilège est fondée à première vue, je présenterai la motion qui convient pour que la question soit renvoyée à un comité parlementaire.

● (1510)

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Delta—Richmond-Est de l'intérêt qu'il manifeste à ce sujet.

Affaires courantes

J'ai eu l'occasion de collaborer avec lui pendant de nombreuses années, au Comité des pêches. Il connaît à fond cette industrie. En outre, il s'intéresse énormément à toute la question de l'aquaculture du saumon, et je sais que le gouvernement apprécie ses observations.

Il est incorrect de dire que le ministre a induit la Chambre en erreur. Qu'est-il advenu de la question n° 5 que le député a posée telle qu'il vous l'a lue, monsieur le Président? Je ne propose pas de relire ni cette question, ni la réponse. Cependant, la question posée concerne plutôt la Colombie-Britannique et le ministère provincial concerné qui, dans les faits, recueille les données auxquelles le député s'intéresse.

Le député se sert de la Loi d'accès à l'information pour obtenir des copies de travail et des notes de service internes concernant les diverses réponses destinées à être signées par le ministre. La réponse déposée à la Chambre, telle que signée par le ministre, est complète et montre que la question du député devrait plutôt être adressée à la province de la Colombie-Britannique. En fait, dans un effort pour ne pas indure la Chambre en erreur, le gouvernement a estimé approprié, pour cette partie de sa question très détaillée, de diriger le député vers le ministère provincial qui recueille effectivement ces données.

Si certains documents de travail internes, préparés par divers fonctionnaires, ont pu présenter différentes versions de certains faits en particulier, la décision finale quant à ce qui est déposé revient au ministre, qui tient cette Chambre en très haute estime. En fait, le ministre a déjà occupé le poste que j'occupe actuellement. Il comprend donc l'importance des questions au *Feuilleton*. J'ai abordé cette question à maintes reprises avec lui. Le but visé était uniquement de donner au député une idée claire de l'endroit où il pourrait avoir l'information la plus exacte.

Normalement, le gouvernement du Canada ne donne pas de réponse écrite aux questions concernant de l'information recueillie en bonne et due forme par un ministère provincial. Comme l'a indiqué le député, c'est la Colombie-Britannique qui recueille et surveille cette information. Voilà exactement ce que montre la réponse à la question.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, je viens tout juste d'apprendre l'existence de ce problème. À mon avis, il n'est pas question de poisson, mais du député, du droit des parlementaires d'avoir les renseignements les plus complets, objectifs et non censurés qui sont disponibles afin de prendre des décisions éclairées à propos d'enjeux comme les pêches. De toute évidence, le gouvernement fédéral détenait des renseignements qu'il ne voulait pas rendre publics parce qu'ils étaient, selon lui, trop négatifs.

Pourquoi le gouvernement cacherait-il aux députés des renseignements liés aux questions dont la Chambre est saisie sous prétexte qu'il ne veut pas les rendre publics? C'est essentiellement ce qui s'est passé ici. Maintenant, le gouvernement se défile. En réalité, il n'a pas voulu donner aux parlementaires l'information qu'il avait parce qu'il l'estimait trop négative. Voilà les propres mots du gouvernement. C'est ce que dit la note.

Je pense qu'il s'agit d'une affaire très grave. Si le gouvernement peut agir ainsi dans le dossier du saumon de la Colombie-Britannique, il peut nous cacher des renseignements qu'il juge trop négatifs dans d'autres dossiers aussi.

Cette affaire me rappelle une situation qui s'est produite aux États-Unis. Le gouvernement Bush a demandé au vérificateur général de la caisse de sécurité sociale de ne pas révéler certains renseignements au Congrès alors que ce dernier traitait de la question. Cette mesure a

empêché les membres du Congrès de prendre de bonnes décisions au sujet d'un dossier important comme la sécurité sociale.

La Chambre, les députés et les comités sont saisis d'un vaste éventail de questions. Le fait que l'on permette au gouvernement de cacher de l'information jugée trop négative pour le reste des députés peut avoir des conséquences très négatives. Je m'oppose fortement à cette façon de faire. Je vous demande d'intervenir, monsieur le Président, pour mettre fin à l'aseptisation et à la modification des renseignements par un gouvernement qui ne veut pas tout dévoiler.

• (1515)

Le Président: Je remercie les députés de leurs observations à ce sujet. Je prendrai cette question en délibéré. Je veux examiner les réponses qui ont été fournies. Le député de Delta—Richmond-Est a eu la gentillesse de me remettre le résumé de son argumentation et un exemplaire des questions que j'ai eu la chance d'examiner. Je les passerai de nouveau en revue et je communiquerai ma réponse à la Chambre en temps opportun.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

LA LOI SUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur les télécommunications.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de la santé. Le comité a étudié le projet de loi C-12, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles et a convenu d'en faire rapport à la Chambre avec des amendements.

Affaires courantes

[Traduction]

LA LOI SUR LES BANQUES

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD) demande à présenter le projet de loi C-316, Loi modifiant la Loi sur les banques (fermeture de succursales).

—Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter à nouveau ce projet de loi qui touche la Loi sur les banques et la fermeture de succursales.

Le projet de loi corrige une omission de la Loi sur les banques qui ne prévoit pas la consultation des consommateurs lorsque les banques décident d'éliminer des services financiers essentiels. Il obligera les institutions bancaires à tenir des consultations publiques avant de prendre de telles décisions. Il s'agit là d'une question d'intérêt national qui affecte des collectivités des quatre coins du pays, notamment dans ma circonscription, Winnipeg-Nord, où des Canadiens risquent d'être privés de services bancaires essentiels et d'être obligés de recourir à des entreprises marginales et non réglementées qui offrent des services bancaires de remplacement moyennant des taux d'intérêt élevés.

Je compte sur les députés de la Chambre pour participer au débat sur ce projet de loi et pour appuyer cette idée très valable.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD) demande à présenter le projet de loi C-317, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (étiquetage obligatoire des aliments modifiés génétiquement).

—Monsieur le Président, ce projet de loi découle de diverses tentatives de ma part de présenter à la Chambre une mesure visant l'étiquetage obligatoire des aliments modifiés génétiquement. Il découle également du refus persistant du gouvernement d'agir en fonction d'inquiétudes clairement exprimées par les Canadiens au sujet de l'invasion du marché par les OGM.

Partant de la constatation que notre connaissance des répercussions de la modification génétique est loin d'être complète, le projet de loi propose que la seule façon à l'heure actuelle d'avoir la certitude que la vérification de sécurité est faite consiste à rendre l'étiquetage obligatoire afin d'assurer l'identification et le suivi des OGM.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1520)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD) demande à présenter le projet de loi C-318, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (personnes à charge militaires).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier la Loi électorale du Canada de manière à assurer la pleine application aux personnes à charge du personnel des Forces armées canadiennes des dispositions spéciales de vote qui visent à tenir compte de leur réinstallation loin de leur collectivité de résidence, au service de leur pays.

À l'heure actuelle, cette loi permet aux membres des forces armées, y compris les réservistes, de faire compter leur vote dans

leur circonscription de résidence normale en remplissant tout simplement un formulaire spécial de résidence. Cependant, les conjoints et les personnes à charge qui les accompagnent dans leurs affectations n'ont pas ce choix et doivent voter dans la circonscription d'affectation du militaire qu'ils accompagnent. Le projet de loi vise à corriger cette iniquité.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD) demande à présenter le projet de loi C-319, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (Produits d'hygiène féminine).

—Monsieur le Président, je me fais un plaisir de déposer à nouveau ce projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à supprimer l'application de la taxe sur les produits et services aux produits d'hygiène féminine.

La TPS visant les tampons et serviettes hygiéniques est ni plus ni moins une taxe fondée sur le sexe. Le fait de grever d'une taxe des produits essentiels et nécessaires que seules les femmes utilisent est injuste et discriminatoire. Cela entraîne pour les femmes un désavantage financier, qui n'est attribuable qu'à leur rôle dans la reproduction. Le projet de loi serait avantageux pour toutes les femmes du Canada à un moment ou l'autre de leur vie et serait tout particulièrement apprécié par les femmes dont le revenu est modeste.

J'invite tous les députés à appuyer cette initiative.

(Les motions sont réputées adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LOI SUR L'OMBUDSMAN DES PENSIONS

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD) demande à présenter le projet de loi C-320, Loi établissant le poste d'ombudsman des pensions, dont la mission est d'enquêter sur les difficultés de nature administrative qu'éprouve toute personne qui traite avec le gouvernement de questions relatives aux prestations prévues par le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse ou aux obligations fiscales concernant de telles prestations et d'examiner les politiques et les pratiques utilisées pour administrer de telles prestations ou obligations et statuer sur celles-ci.

—Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter un projet de loi qui a déjà été présenté à la Chambre par un collègue, le député de Regina—Qu'Appelle. Il a tenté à plusieurs reprises d'obtenir l'autorisation de la Chambre pour faire progresser ce dossier, qui prend une importance particulière étant donné les inquiétudes actuelles quant aux dispositions relatives aux régimes de retraite.

L'objectif du projet de loi est d'établir le poste d'ombudsman des pensions qui aidera les gens qui traitent avec le gouvernement de questions relatives aux prestations prévues par le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse ou aux obligations fiscales concernant de telles prestations, dans les cas où ces gens sont traités de façon injuste ou déraisonnable ou lorsque les retards sont anormaux.

Affaires courantes

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LE REGISTRE DES ABONNÉS AUTO-EXCLUS

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-321, Loi prévoyant l'établissement et la tenue d'un registre national des abonnés auto-exclus.

—Monsieur le Président, l'objectif de ce projet de loi est d'établir et de garder à jour un registre national des numéros de téléphone résidentiels dont les détenteurs choisissent de ne pas être sollicités par téléphone.

Le projet de loi interdit à tout vendeur qui se livre à la sollicitation téléphonique de solliciter ou d'entraîner la sollicitation d'un abonné du service téléphonique résidentiel inscrit au registre. L'abonné serait autorisé à intenter des poursuites contre un vendeur qui se livre à la sollicitation, ce qui serait considéré comme une infraction à la loi.

Je remercie la députée de Burlington de m'avoir permis de présenter de projet de loi une deuxième fois, et je remercie le député de Nipissing—Timiskaming de l'avoir appuyé.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-322, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (décisions et ordonnances).

—Monsieur le Président, je présente à nouveau un projet de loi que j'avais déjà présenté à la dernière session. Il vise à modifier la Loi sur la radiodiffusion pour préciser que les décisions ou ordonnances du CRTC doivent être rendues dans un délai de six mois suivant la tenue d'audiences publiques. À l'heure actuelle, le CRTC a une période de temps illimitée pour rendre sa décision après une audience publique.

(Les motions sont adoptées, et le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

• (1525)

LA MOTION D'INITIATIVE PARLEMENTAIRE N^O 70

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, PCC): Monsieur le Président, après de longues discussions et délibérations, j'ai décidé de modifier la motion d'initiative parlementaire n^o 70 que j'avais présentée. L'avis de la motion révisée, soit la motion n^o 204 a été donné jeudi dernier, le 9 décembre. Par conséquent, je demande le consentement de la Chambre pour changer le numéro de ma motion de motion n^o 204 à motion n^o 70. Je remercie la Chambre d'examiner cette demande.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime pour changer le numéro de sa motion?

Des voix: D'accord.

PÉTITIONS

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter. Les deux premières, signées par plus de 270 électeurs de ma circonscription, Okanagan—Shuswap, pressent le Parlement de protéger nos enfants contre l'exploitation sexuelle en prenant les mesures nécessaires pour faire passer l'âge du consentement de 14 ans à 18 ans.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, PCC): Ma troisième pétition, monsieur le Président, provient également d'électeurs de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au Parlement et au gouvernement du Canada de s'opposer aux plans des États-Unis sur la défense antimissile.

Les pétitionnaires demandent que les Nations Unies soient priées de bannir en permanence les systèmes de défense antimissile et les armes spatiales à l'échelle mondiale d'ici le 24 octobre 2005, ou à convoquer une conférence de signature du traité de préservation obligatoire de l'espace après cette date pour imposer cette interdiction.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais déposer une pétition qui a été signée par des milliers de Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Les pétitionnaires reprochent au gouvernement de vouloir commencer, à compter du 1^{er} janvier, à prélever des impôts sur toutes les sommes versées aux peuples autochtones au titre de l'éducation. Nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'un mauvais présage pour les droits issus de traités.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas aller de l'avant avec ce projet qui entraînera certainement une réduction du nombre d'étudiants autochtones des premières nations qui poursuivront des études universitaires si toutes les sommes servant au maintien du revenu et au financement de leurs études doivent être considérées comme un revenu et donc devenir imposables.

L'AUTISME

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de présenter aujourd'hui une pétition qui m'a été transmise par deux électeurs de ma circonscription, Armande et Fiorindo Del Bianco, qui s'inquiètent du peu de services qui sont offerts aux enfants atteints d'autisme. Leur petit-fils Steven Mathew Kavchak est un de ces enfants.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'amender la Loi canadienne sur la santé et les Règlements connexes pour que l'intervention comportementale intensive et l'analyse comportementale appliquée soient considérées comme un traitement médical essentiel et que toutes les provinces soient tenues de fournir ou de financer ce traitement essentiel pour les enfants atteints d'autisme.

Ils demandent également que le Parlement collabore à la création d'une chaire dans des universités de toutes les provinces pour que des cours sur ces formes de traitement soient offerts aux premier et deuxième cycles afin que les professionnels canadiens ne soient plus obligés de quitter le Canada pour recevoir une formation dans ce domaine et que le Canada soit en mesure de fournir à tous les Canadiens atteints d'autisme le meilleur traitement disponible en matière d'intervention comportementale intensive et d'analyse comportementale appliquée.

• (1530)

LES FORCES CANADIENNES

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir cet après-midi et de présenter la dernière d'une longue série de pétitions au nom des familles de nos militaires. Je présente cette pétition au nom de résidents de Thamesville et de Brockville, en Ontario, et de Yorkton, en Saskatchewan.

Les pétitionnaires désirent attirer l'attention du Parlement sur le fait que l'Agence de logement des Forces canadiennes, qui fournit des logements aux familles des militaires qui vivent sur la base, fournit dans certains cas des logements inférieurs aux normes et que les loyers annuels de ces logements insalubres ont subi une hausse considérable.

Par conséquent, les pétitionnaires pressent le Parlement de suspendre immédiatement toute hausse de loyer des logements offerts par l'Agence de logement des Forces canadiennes tant que le gouvernement du Canada n'aura pas amélioré de façon importante l'état des logements mis à la disposition des familles de nos militaires.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions cet après-midi. La première porte la signature de milliers de Canadiens que préoccupe le projet de l'Agence du revenu du Canada de commencer à imposer, en 2005, les allocations aux autochtones qui poursuivent des études postsecondaires. Il est évident que la décision de l'Agence du revenu du Canada entraînera une diminution des fonds destinés aux peuples autochtones et un amoindrissement de leur capacité d'accéder à des études de niveau postsecondaire.

Les pétitionnaires pressent le gouvernement de rejeter ce projet.

L'ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLISÉES

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par plusieurs centaines de Canadiens de tout le pays, qui veulent que nous continuions de chercher un moyen de convaincre le gouvernement d'appliquer la motion d'initiative parlementaire concernant le syndrome d'alcoolisation foetale qui a été adoptée à la Chambre il y a trois ans et demi. Les pétitionnaires soulignent l'importance d'apposer sur les contenants de boissons alcoolisées des étiquettes disant que la consommation d'alcool pendant la grossesse comporte des risques.

Ils exhortent le Parlement à adopter cette initiative, qui a été bien accueillie par les parlementaires, et lui demandent de faire apposer ces étiquettes sur tous les contenants de boissons alcoolisées.

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

L'hon. Maurizio Bevilacqua (Vaughan, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions que j'ai reçues de la St. Margaret Mary Church, de la paroisse St. Padre Pio, de la paroisse Immaculate Conception et de la Woodbridge Presbyterian Church, lors d'une cérémonie bien organisée qui réunissait de nombreux fidèles à Vaughan.

Dans la première pétition, ils demandent à la Chambre des communes de protéger les enfants contre les prédateurs sexuels d'âge adulte en faisant passer l'âge du consentement de 14 à 18 ans.

LA PORNOGRAPHIE

L'hon. Maurizio Bevilacqua (Vaughan, Lib.): Dans la deuxième pétition, on demande au gouvernement fédéral de maintenir

Initiatives ministérielles

fidèlement et rigoureusement toutes les lois actuelles contre la pornographie et d'adopter de nouvelles lois, au besoin, pour protéger tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants contre ce crime.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

L'hon. Bill Graham (au nom de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile) propose: Que le projet de loi C-26, Loi constituant l'Agence des services frontaliers du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, après le 11 septembre 2001, le caractère essentiel de la frontière canado-américaine et la relation unique et de longue durée qu'elle protège nous sont apparus clairement. Ce que bon nombre d'entre nous tenions pour acquis par le passé s'est revêtu d'une toute nouvelle importance. Nous avons commencé à comprendre que notre santé et notre sécurité personnelles, ainsi que la prospérité économique de notre pays, dépendent d'une frontière solide et sécuritaire.

Nous sommes entièrement conscients du lien qui existe entre le Canada et les États-Unis, non seulement sur le plan géographique, mais aussi sur celui de nos valeurs communes et de notre interrelation sociale. Assurer la sécurité de notre frontière est dans l'intérêt de nos deux pays.

On ne peut pas fermer les yeux sur ce qui s'est passé le 11 septembre; cependant, le défi ne s'arrête pas à la frontière. Le village mondial dans lequel nous vivons offre des avantages, notamment l'augmentation des échanges commerciaux et culturels, mais il présente aussi des défis entièrement nouveaux comme le terrorisme et la cybercriminalité, le trafic illégal d'armes et de migrants, les virus voyageurs mortels et les infestations d'insectes qui déciment nos forêts. Toutes ces menaces mettent en danger le mode de vie que nous chérissons.

[Français]

Le gouvernement n'a pas de rôle plus essentiel que la protection de ses citoyens. Cette protection inclut, sans s'y limiter, leur sécurité physique ainsi que la sécurité de notre économie et de la société dans son ensemble. Elle tient également compte de nos liens sociaux avec les citoyens d'autres pays.

Initiatives ministérielles

● (1535)

[Traduction]

L'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, a été créée pour assurer une gestion intégrée de la frontière. Son rôle est de faciliter les mouvements transfrontaliers légitimes et d'appuyer le développement économique tout en protégeant la souveraineté canadienne et en stoppant les personnes ou les biens qui constituent une menace pour le Canada. Il s'agit de la première ligne de défense dans la gestion des mouvements de personnes et de biens qui entrent ou qui sortent de notre pays.

L'ASFC a été conçue pour améliorer et accélérer les initiatives de protection déjà en place et pour élaborer des approches en matière de sécurité aux frontières qui soient plus stratégiques et capables de s'adapter aux menaces nouvelles et émergentes surgissant sur tous les fronts.

L'Agence des services frontaliers du Canada peut plus efficacement cerner et contrecarrer les menaces, de sorte que nous puissions nous occuper de faire croître l'économie et de renforcer la société canadienne.

Le projet de loi dont nous sommes saisis constitue l'Agence des services frontaliers du Canada en personne morale et définit ses attributions et ses pouvoirs. L'objectif principal du projet de loi est la mise en oeuvre de la décision prise par le gouvernement le 12 décembre 2003 de créer une agence des services frontaliers.

La création de l'entité juridique qu'est l'AFSC constitue une modification de la machinerie gouvernementale qui vise à conférer à celle-ci les mêmes pouvoirs qui étaient auparavant répartis entre les trois organisations suivantes: l'Agence des douanes et du revenu du Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

En outre, cette modification reflète une approche plus stratégique de la part du gouvernement en ce qui a trait aux questions frontalières. Le texte législatif prévoit aussi des modifications corrélatives de différentes lois reflétant des changements qui sont généralement de nature administrative.

L'Agence des services frontaliers du Canada s'appuie sur ce que lui ont légué les ministères et les agences qui la forment. La nouvelle organisation représente l'aboutissement de la fusion des fonctions de trois partenaires égaux ayant spécifiquement trait aux frontières. Il y a notamment les fonctions douanières qui étaient auparavant du ressort de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, et de certaines parties des directions générales chargées des appels et de l'application de la loi qui appuient les douanes.

L'Agence a pris en charge les programmes de renseignement, d'interdiction et d'application et le programme d'immigration aux points d'entrée qui étaient auparavant du ressort de Citoyenneté et Immigration Canada. De plus, elle est désormais en charge du programme d'inspection des importations aux points d'entrée qui relevait auparavant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments; ainsi elle peut assurer une véritable intégration aux points d'entrée.

[Français]

Collectivement, les employés de l'Agence des services frontaliers du Canada appliquent dorénavant 90 lois qui régissent les échanges commerciaux et les voyages, ainsi que des ententes et des conventions internationales qui étaient auparavant réparties entre les trois organismes.

Elle offrira des services et contrôles réglementaires intégrés aux frontières du Canada en appliquant des lois et des programmes pour le compte d'autres ministères et organismes du gouvernement.

[Traduction]

L'agence fait également en sorte d'accroître la compétitivité de l'économie canadienne et de défendre nos intérêts sociaux et humanitaires, aux niveaux national et international, par l'entremise de nos réseaux et de nos partenariats.

Un des principaux objectifs de l'Agence des services frontaliers du Canada, ou ASFC, est de poursuivre les progrès importants déjà réalisés dans le cadre de la Déclaration sur la frontière intelligente Canada-États-Unis pour réaliser les deux objectifs communs à nos deux nations, c'est-à-dire assurer la sécurité publique et garantir la sécurité économique.

L'ASFC adopte, à l'égard de la gestion de la frontière, une approche à multiples facettes qui s'appuie sur l'expérience et l'expertise de ses membres fondateurs. Grâce à la centralisation de tous les services frontaliers au sein d'une seule agence, nous pourrions partager les bons renseignements au bon moment entre nous ainsi qu'avec nos partenaires nationaux et internationaux.

En même temps, l'ASFC entend respecter les droits à la protection des renseignements personnels qui sont garantis aux Canadiens dans la Charte canadienne des droits et libertés. La collecte et l'utilisation des renseignements personnels aux termes de ce projet de loi seront gérées conformément à la loi.

En renforçant l'interopérabilité et le renseignement, nous pouvons plus facilement identifier les arrivées à haut risque et accélérer le traitement dans le cas de la grande majorité des gens et des biens traversant de façon légitime la frontière dans un sens ou dans l'autre. C'est une fonction essentielle au sein du portefeuille plus large de Sécurité publique et Protection civile Canada. Cette agence agira donc dans le vaste cadre de la sécurité nationale, mais centrera ses activités sur la frontière.

L'agence est dirigée par un président et un premier vice-président ainsi que par d'autres vice-présidents responsables des diverses activités de l'agence. Ils relèvent tous du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Pour sa part, le ministre rend des comptes au Parlement.

Le mandat de l'Agence des services frontaliers du Canada comprend les responsabilités suivantes: favoriser et faciliter l'uniformisation des règles du jeu pour les voyageurs et les négociants légitimes; s'assurer que tous les voyageurs qui entrent au Canada sont admissibles et respectent les lois et règlements du Canada; traiter toutes les expéditions commerciales qui passent par les bureaux d'entrée du Canada, afin de veiller au respect des lois et règlements du Canada, de s'assurer qu'aucune marchandise illicite n'entre au pays ou n'en sorte, et de voir à l'exactitude des statistiques commerciales afférentes; veiller au paiement des droits et des taxes dus; garder en détention ceux qui peuvent présenter une menace envers notre pays; renvoyer les personnes qui ont été jugées interdites de territoire, y compris les personnes accusées de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité et enfin, veiller à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la santé des végétaux et des animaux, en identifiant et en interceptant les marchandises réglementées à risque élevé dans les aéroports, les postes frontaliers et les ports.

Pour s'acquitter de son mandat, l'ASFC emploie environ 11 000 fonctionnaires qui servent d'une part, quelque 170 000 importateurs commerciaux qui ont des échanges transfrontaliers quotidiens d'environ deux milliards de dollars, ainsi que d'autre part, plus de 92 millions de voyageurs chaque année.

Initiatives ministérielles

Les fonctionnaires de l'agence sont partout. Ils empêchent des produits contaminés d'être intégrés à la chaîne alimentaire; ils réunissent plus de 100 enfants disparus avec leurs familles, chaque année; ils défèrent quelque 2,5 millions de cas d'immigration à des inspections secondaires; ils traitent plus de 11 millions de dédouanements commerciaux et 24 millions d'envois par messages; et ils procèdent à des saisies de stupéfiants qui représentent une valeur de 400 millions de dollars au détail.

L'Agence des services frontaliers du Canada opère dans un environnement en temps réel pour assurer le service dans plus de 480 points d'entrée aériens, maritimes et terrestres, 24 heures par jour et sept jours sur sept dans les points les plus occupés, et à 39 endroits à l'étranger. Cela nous permet de nous occuper plus rapidement et efficacement des préoccupations en matière de commerce et de sécurité, à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Pour donner aux Canadiens une idée de l'ampleur des responsabilités de l'agence, il suffit de mentionner qu'il y a près de 1 400 points d'entrée frontaliers d'un bout à l'autre du Canada, y compris les points d'entrée aériens, terrestres et maritimes.

Où qu'ils soient, les fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada effectuent leur travail en appliquant la méthode de la gestion du risque. Ce que je veux dire, c'est que l'agence opère en présumant que la grande majorité des personnes et des compagnies veulent respecter la loi.

Nos employés travaillent d'arrache-pied pour faire en sorte que ces gens puissent rapidement entrer dans notre pays ou le quitter pour vaquer à leurs occupations. Cependant, ils adoptent des mesures énergiques pour faire appliquer les lois contre les individus qui représentent un risque élevé et les entreprises qui mettent en danger notre santé et notre sûreté, ou encore notre économie. Pour ce faire, ils obtiennent à l'avance le plus d'information possible pour accélérer le passage des passagers et des marchandises à la frontière.

Nous utilisons une large gamme de programmes d'approbation préalable qui nous permettent d'accélérer le traitement des voyageurs légitimes à faible risque, et de nous concentrer sur ceux qui représentent un risque.

Diverses initiatives sont destinées aux entreprises pour assurer le passage rapide et sûr de leurs marchandises, ce qui est absolument essentiel pour les entreprises, surtout à l'époque des livraisons juste à temps. La plupart des initiatives sont mises au point en consultation avec la communauté des affaires et mises en oeuvre en partenariat avec elle.

● (1540)

De la même façon, il existe, dans nos aéroports et nos postes frontaliers, de nombreux programmes d'inspection préliminaire des passagers qui voyagent fréquemment. Dans nombre de cas, on fait appel aux dernières technologies pour augmenter la vitesse et la précision de l'identification, de manière à ce que les personnes que nous savons dignes de confiance puissent passer rapidement cette formalité.

Nous pouvons ainsi nous concentrer sur les arrivées à haut risque, qu'il s'agisse de terroristes ou de voyageurs atteints de nouvelles maladies très contagieuses qui mettent en péril notre sécurité sur le plan personnel et national et qui minent la confiance de nos partenaires commerciaux.

L'Agence des services frontaliers du Canada réduit également les risques subis par les Canadiens en étendant les mesures de protection au-delà des frontières. Nos efforts ne sont plus désormais confinés à l'intérieur des lignes qui séparent les pays. Au XXI^e siècle, il nous

faut une stratégie frontalière à plusieurs volets pour refouler les voyageurs et les marchandises à haut risque avant qu'ils n'arrivent au Canada.

L'Agence des services frontaliers du Canada collabore étroitement avec ses partenaires étrangers, notamment les États-Unis et l'Union européenne, pour tuer dans l'oeuf les menaces. Ce travail, qui est largement effectué par le personnel de l'agence à l'étranger, comprend l'harmonisation des politiques relatives aux visas entre nos ambassades et les États hôtes. Nous sommes responsables de veiller à la sécurité de nos frontières envers nos partenaires étrangers et la communauté internationale dans son ensemble.

Il importe de comprendre que l'Agence des services frontaliers du Canada fait preuve de vigilance pour protéger nos citoyens et notre économie, mais qu'elle doit aussi gérer nos frontières conformément aux valeurs canadiennes que sont la primauté du droit, l'égalité des chances, l'équité et la compassion.

Nous n'avons pas l'intention de compromettre la réputation du Canada sur la scène internationale, à titre de société ouverte. Nous allons continuer à respecter nos obligations internationales concernant les personnes qui ont besoin de protection.

En revanche, nous n'avons pas l'intention de mettre en danger notre société en étant négligents face aux individus et aux organisations qui n'hésiteraient pas à abuser de notre générosité.

L'Agence des services frontaliers du Canada comprend que les gains d'efficacité et la sécurité ne sont pas incompatibles, mais plutôt deux dimensions incontournables et interdépendantes d'une même problématique. En trouvant le juste équilibre entre les gains d'efficacité et la sécurité, le Canada pourra atteindre ses objectifs d'immigration tout en rehaussant la sécurité de l'Amérique du Nord.

Il est important de comprendre que, en ce qui concerne le passage des gens à la frontière, l'Agence des services frontaliers du Canada s'occupe strictement des problèmes de sécurité.

Les groupes de défense des réfugiés pourraient continuer à exprimer leurs inquiétudes au sujet du transfert à l'Agence des services frontaliers du Canada des activités du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration aux points d'entrée et de son service chargé de l'application de la loi. Je comprends leur point de vue à ce sujet et je les assure que les personnes qui arrivent au Canada pour y trouver de la protection ou pour y être simplement admises seront traitées en toute équité et conformément à nos obligations internationales et juridiques.

Alors que l'Agence des services frontaliers du Canada est chargée d'exécuter aux points d'entrée les opérations liées à l'immigration, Citoyenneté et Immigration Canada conserve la responsabilité de l'élaboration des politiques et des orientations fonctionnelles.

Citoyenneté et Immigration Canada continuera d'axer ses efforts sur la citoyenneté, la sélection, l'établissement et l'intégration des immigrants, tout en offrant à ceux qui en ont besoin la protection du Canada. Le ministère continuera de délivrer des visas et d'élaborer les politiques d'admissibilité à l'intention des immigrants, des réfugiés et des résidents temporaires.

En revanche, l'ASFC axera ses efforts sur la gestion et les opérations aux frontières de notre pays. Entre autres choses, elle empêchera ceux qui ne devraient pas être au Canada de franchir nos frontières et elle découvrira ceux qui s'y trouvent en contravention avec la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et fera en sorte qu'ils soient renvoyés dans les meilleurs délais. L'ASFC doit protéger les Canadiens et ceux qui ont besoin de protection lorsqu'ils arrivent à nos frontières.

Initiatives ministérielles

Pour faciliter les échanges commerciaux et la circulation des voyageurs qui présentent peu de risques et pour filtrer et éliminer les menaces potentielles, il nous faut indiscutablement accéder à des données, en recueillir et en échanger. Il est toutefois clair que l'Agence des services frontaliers du Canada s'engage à le faire dans le respect absolu de la loi.

L'avantage de regrouper divers programmes et services frontaliers sous une organisation, c'est que nous rationalisons et nous harmonisons nos modalités de fonctionnement.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui permet d'établir sur des bases solides l'ASFC, l'Agence des services frontaliers du Canada, afin qu'elle assure une gestion frontalière intégrée. Il prévoit la structure de gestion et les autorisations législatives nécessaires pour que le travail soit mené à bien.

• (1545)

[Français]

Ne vous y trompez pas, cette loi est absolument cruciale si nous voulons assurer la sécurité des Canadiens dans le monde en perpétuel changement dans lequel nous vivons.

[Traduction]

À cause des menaces nouvelles et émergentes, la protection de nos frontières et la gestion des déplacements transfrontaliers deviennent à la fois un défi et une priorité nationale. Le projet de loi nous donnerait les outils dont nous avons besoin pour mettre en oeuvre des programmes et des services novateurs de gestion frontalière qui permettraient au Canada de mieux prévoir et relever ces nouveaux défis.

• (1550)

J'exhorte les députés à adopter sans tarder ce projet de loi.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, je félicite le secrétaire parlementaire de ses propos sur l'adoption du projet de loi C-26.

Je m'empresse de remarquer que ce projet de loi, tout comme le précédent ayant institué le ministère dont il est l'un des porte-parole avec la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, est présenté presque un an jour pour jour après que le ministère est devenu opérationnel. Je remarque également que son ministère n'a fait preuve ni de ponctualité ni d'empressement à présenter ce projet de loi.

Par ailleurs, les illusions évoquées, les propos prometteurs et les mentions relatives à une approche intégrée à facettes multiples, à une rationalisation et à une harmonisation ne sont pas corroborés par les ressources affectées à l'accomplissement de cette tâche. Visiblement, on s'est efforcé de faire illusion et de produire des brochures glacées pour camoufler le mieux possible les lacunes constatées dans les mesures de sécurité à nos frontières, dans nos ports et à nos aéroports, mais il existe de plus en plus un écart entre les promesses et la réalité.

J'aimerais savoir du secrétaire parlementaire si sa ministre ou si lui-même font des efforts, à l'interne, pour obtenir les fonds nécessaires à la réalisation des importants changements évoqués.

Je ne pose pas cette question de façon partisane, parce que je suis un député de l'opposition. Je me reporte au rapport récent du Sénat, produit sous la direction d'un sénateur libéral. Celui-ci affirme que la rouille va s'incruster si le gouvernement n'investit pas un milliard de dollars à chacune des dix prochaines années pour combler ces lacunes.

Le sénateur, comme y a fait allusion le secrétaire parlementaire, parle de la nécessité de s'attaquer à la « crise économique qui sévit le long de notre frontière, tandis que tous perdent leur temps à s'inquiéter de la défense antimissile ». Il poursuit ainsi: « Nous allons perdre des emplois et notre croissance économique va en souffrir; cela nous pend au bout du nez. C'est une question d'économie, idiot ». Tels ont été les propos d'un sénateur libéral.

Quelles sont les démarches entreprises par le secrétaire parlementaire afin que des ressources concrètes soient disponibles pour mettre en place la technologie et, surtout, le personnel? Pourrait-il aussi nous dire ce que représente le morceau de dentelle qu'il porte?

L'hon. Roy Cullen: Monsieur le Président, c'est une électrice de mon collègue, une jeune femme originaire de Slovaquie, si je ne m'abuse, qui a réalisé cet ouvrage. Elle a fait ces flocons de neige et les a envoyés à tous les députés de la Chambre des communes. Je suis ravi de le porter pour commémorer cela.

Je sais que le député de Nova-Centre n'est pas du tout partisan. Comme je suis persuadé qu'il a posé sa question en ayant uniquement en tête l'idée de la meilleure politique publique qui soit pour le Canada. Par conséquent, c'est dans cette perspective que je réponds.

Pour gérer au gouvernement, il faut toujours composer avec une pénurie de ressources à certains égards et, dans certains cas, une abondance de ressources à d'autres égards.

Comme je l'ai indiqué dans mes observations, l'Agence des services frontaliers du Canada compte quelque 11 000 employés, mais je suis certain qu'elle pourrait toujours utiliser davantage de ressources humaines et financières.

Le député se rappelle que depuis le 11 septembre, le gouvernement a consenti 7 milliards de dollars, puis un autre milliard de dollars environ, au titre du programme de sécurité nationale. C'est d'ailleurs ce que nous avons vu sous diverses formes, mais la sécurité et la sûreté des frontières sont une réalité en constante évolution.

Il est toujours possible de faire mieux. Nous nous efforçons de faire mieux. En fait, ce vendredi, une rencontre est prévue à Windsor et à Detroit avec le secrétaire d'État responsable de la Sécurité intérieure, M. Tom Ridge. Nous espérons y régler certains problèmes, particulièrement en ce qui a trait à la frontière Detroit-Windsor, et réaliser des progrès. Oui, il y a encore du pain sur la planche, mais nous avons déjà accompli beaucoup.

• (1555)

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, à entendre l'amicale conversation entre ces deux députés, on remet en question la collaboration globale nécessaire au succès de ce projet. Plusieurs agences seront directement touchées, la Garde côtière canadienne la première.

C'est bien connu, la Garde côtière relève principalement du ministère des Pêches et des Océans. Certaines responsabilités ont été transférées au ministère des Transports. On a recommandé qu'elle devienne indépendante, ce qui améliorerait beaucoup la collaboration avec la nouvelle agence en ce qui a trait aux questions de sécurité.

L'autre groupe directement touché est la police des ports qui, il y a quelques années, alors que la sécurité n'était pas aussi préoccupante qu'aujourd'hui, faisait un boulot extraordinaire. On ne la voit plus aujourd'hui.

Initiatives ministérielles

À la lumière des compressions budgétaires, de la Garde côtière en particulier, comment pouvons-nous parler du renforcement de la sécurité alors que les agences à qui on demande de faire un travail colossal sur terre comme sur mer sont décimées par les compressions budgétaires, à un point tel que l'une d'entre elles est déjà disparue? Comment cette nouvelle agence pourrait-elle bien être efficace?

L'hon. Roy Cullen: Monsieur le Président, je le répète, gouverner n'est pas chose facile. Nous voulons offrir bien des choses aux Canadiens. Nous mettrons en oeuvre le nouveau pacte sur la santé, nous présenterons un jour des programmes de garderies, nous réglerons le dossier de la péréquation auquel le député s'intéresse depuis longtemps, et nous verserons une partie de la taxe sur l'essence aux municipalités et aux collectivités. Tout en s'occupant de tout cela, le gouvernement cherche également des moyens de réaffecter des ressources à l'interne.

Je remercie le député de sa question sur la Garde côtière. Le gouvernement se penche sur la question. Comme je l'ai mentionné, la gestion d'une frontière solide et efficace dans l'intérêt de la sécurité et de l'économie du Canada est une priorité du gouvernement. Nous nous affairons à régler tous les aspects de nos politiques et de nos ressources en matière de gestion frontalière. Je suis convaincu que nous poursuivrons nos efforts dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question précédente. Je dois avouer en partant que mon intervention n'est pas liée directement au projet de loi, mais bien à la Garde côtière.

Le député pourrait-il nous dire si on a envisagé d'incorporer la Garde côtière aux Forces canadiennes? Je me suis souvent fait demander, par rapport à la souveraineté, s'il est mieux d'avoir une garde côtière essentiellement civile dans les eaux de l'archipel Arctique, par exemple, ou sur les côtes est ou ouest. Est-il préférable d'avoir une garde côtière civile aux fins de la souveraineté ou d'avoir une garde côtière incorporée aux forces armées comme c'est le cas aux États-Unis?

•(1600)

L'hon. Roy Cullen: Monsieur le Président, je sais que la position que devrait occuper la Garde côtière dans la structure a fait et fait toujours l'objet de discussions. Si je ne m'abuse, la garde côtière des États-Unis est très intégrée à la sécurité intérieure.

Certains ont suggéré d'intégrer la Garde côtière à Sécurité publique et Protection civile Canada. On pourrait aussi faire valoir qu'il faudrait l'intégrer au ministère de la Défense nationale. Je ne crois pas que ces discussions soient terminées, mais, peu importe ce que nous ferons, nous devons songer à la position qui permettra à la Garde côtière de mieux s'acquitter de son mandat et de fournir les services qu'elle peut de façon optimale. La place qu'elle occupe dans la structure organisationnelle peut avoir une grande incidence.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux et honoré de participer à ce débat important au sujet du projet de loi C-26.

Je dois mentionner avant toute chose que je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de St. John's Sud-Mount Pearl. À la suite de mes observations, il fera un exposé éloquent et instruira la Chambre et les Canadiens au sujet de la Garde côtière avec laquelle il a depuis longtemps des affinités, et il connaît bien le sujet.

Ce projet de loi s'est fait attendre; il a été présenté un an plus tard que prévu et s'il institue la nouvelle agence frontalière, il ne va pas assez loin à certains égards. Il vise notamment à regrouper un certain

nombre d'agences qui existent à l'heure actuelle; on pense notamment au programme d'immigration de Citoyenneté et Immigration Canada pour les points d'entrée et aux fonctions d'inspection des importations de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Globalement, il s'agit d'une tentative d'améliorer, de rationaliser et de regrouper certaines des agences actuelles.

Tous les biens et personnes qui entrent au pays aujourd'hui doivent être déclarés à ce nouveau service. C'est à ce nouvel organisme qu'il reviendra de vérifier que les voyageurs, articles et services venant au Canada sont admissibles. Il est manifeste qu'il s'agit d'une agence extrêmement importante et dont les pouvoirs et les fonctions seront très vastes. C'est une agence qui va assumer une lourde charge afin de faire face aux nouvelles réalités de l'après-11 septembre, aux nouvelles menaces qui pèsent contre le monde d'aujourd'hui.

Elle est également chargée de certaines initiatives de nature plus technique que notre pays veut entreprendre afin d'améliorer notre sécurité, d'accroître nos échanges commerciaux et d'accélérer la traversée de la frontière à nos marchandises à destination des États-Unis, notamment l'initiative de la Frontière intelligente, le plan d'action en 30 points qui a été mise en oeuvre dès décembre 2001. Il y a aussi le Programme EXPRES. Il y a encore le système Nexus, qui vise à simplifier et à rationaliser les passages frontaliers pour les voyageurs à faible risque.

Toutes ces initiatives sont merveilleuses et nous, au Parti conservateur, les appuyons et les encourageons sans aucun doute. Jusqu'à maintenant le problème est que nous avons vu toute une série d'annonces et de reprises d'annonces et tous ces efforts pour attirer au maximum l'attention et l'appui du public, sans qu'il y ait eu de suite, sans qu'il y ait eu des mesures productives de mise en oeuvre, rien que des discours.

Mon parti préférerait de loin que les efforts soient concentrés à mettre en place ces pratiques, à améliorer la formation et les technologies et à augmenter l'effectif. C'est un problème qui revient sans cesse. Qu'il s'agisse de Service correctionnel Canada, de la GRC ou des forces armées, les ressources diminuent, y compris la ressource principale, à savoir les personnes chargées d'exécuter cet important travail.

Je voudrais aborder un certain nombre de questions. Compte tenu du peu de temps dont je dispose, je parlerai d'abord du nombre de garde-frontières qui travaillent seuls à certains points d'entrée. Le Canada compte 160 postes frontaliers: 147 terrestres et 13 maritimes. De ce nombre, 103 postes, principalement dans des régions éloignées du pays, sont considérés comme étant des postes tenus par une seule personne.

Il y a des difficultés techniques avec les instruments de communication dans 70 p. 100 de ces postes. Je parle ici de la possibilité d'accéder à quelque chose d'aussi simple que le système de données du CPIC. Cette situation pose de réels problèmes lorsqu'il s'agit d'obtenir des renseignements pertinents sur les personnes qui traversent la frontière, notamment pour savoir s'il y a un mandat d'arrestation contre elles, si elles sont considérées comme une menace à la sécurité, si elles ont un casier judiciaire. On me dit que, dans une large mesure, le système n'est pas accessible ou à jour.

Initiatives ministérielles

Un incident tragique qui s'est produit récemment montre que bon nombre de ces postes frontaliers ne sont surveillés que par une seule personne. Adam Angel, un jeune homme de 42 ans, je crois, était un agent affecté à la frontière. Il est décédé récemment à la suite d'un malaise à Roosville, en Colombie-Britannique, un des postes frontaliers isolés. Il travaillait seul. Manifestement, il ne sert à rien de nous demander si une autre personne qui avait été sur place aurait pu lui venir en aide. Il était seul. Malheureusement, des questions de ce genre demeureront toujours sans réponse. Sa famille devra tenter de surmonter ce drame.

Le député de Kootenay—Columbia a soulevé cette question plusieurs fois à la Chambre et s'est également interrogé au sujet des femmes qui travaillent seules à ce même poste frontalier. Un système d'alarme ne fonctionnait pas à Roosville et un réseau de communication a été jugé défectueux. Ce sont là des situations dangereuses que le gouvernement néglige de résoudre.

Nous pouvons parler des techniques de pointe qui visent à améliorer la sécurité à la frontière, mais il faut examiner d'abord et avant tout les ressources humaines et les failles du système. Les agents aux postes frontaliers ne sont pas autorisés à porter des armes. S'ils ont besoin de renforts après avoir connu une situation dangereuse, ils sont censés appeler la GRC. C'est compréhensible. Cependant, au moment où le danger survient, ils sont armés de bâtons ou de gaz poivré. À mon avis, cela est insuffisant, surtout s'ils travaillent seuls à un poste frontalier isolé, où ils n'ont pas accès à de l'information. Ils courent tout simplement à la catastrophe.

• (1605)

Il semble également que, dans certains endroits isolés, il faudrait attendre plus d'une heure avant que la GRC n'intervienne. Cela aggraverait la situation pour un agent qui aurait maille à partir avec un étranger qui entre au Canada.

On emploie actuellement des étudiants pour remplacer des agents à la frontière, plutôt que pour servir de renforts. J'ai beaucoup de respect pour les étudiants et nous devons en employer, mais ce travail les met souvent en danger. Leur formation d'au plus deux semaines est nettement insuffisante. La formation par observation qu'offrent les agents chevronnés varie d'un endroit à l'autre, mais 90 p. 100 de ces étudiants occupent des postes de première ligne. À un certain moment après les attentats du 11 septembre, plus de la moitié des douaniers à l'aéroport Pearson étaient des étudiants. Je répète que j'éprouve beaucoup de respect pour les jeunes qui reçoivent cette formation, mais le danger qu'ils courent en vaut-il vraiment la peine?

Dans son rapport de 2003, la vérificatrice générale s'est dite très préoccupée par la sécurité des étudiants et des Canadiens. Elle a dit:

Étant donné qu'ils doivent prendre des décisions critiques à la ligne d'inspection primaire, nous continuons de craindre que la formation non uniforme des étudiants puisse faire courir un risque inutile aux douanes.

C'est le chien de garde du Canada, la vérificatrice impartiale, qui tient ces propos.

Les autorités frontalières disent aussi avoir besoin d'un plus grand nombre d'employés à temps plein nommés pour une période indéterminée. Le programme en vigueur prolonge les inquiétudes de ces employés de l'ASFC. Dans certains cas, il y a moins d'employés à temps plein nommés pour une période indéterminée qu'avant la tragédie du 11 septembre à New York.

À Sydney, en Nouvelle-Écosse, en juillet dernier, et je signale ce fait à titre d'exemple seulement, on a trouvé de la cocaïne d'une valeur de plus d'un million de dollars dans une cage attachée au fond d'un navire appartenant au premier ministre, le *Sheila Anne*. Les

agents des douanes ont indiqué qu'ils avaient fait cette découverte par hasard et Susan Horne, présidente d'Union Douanes Accise, en Nouvelle-Écosse, a dit ceci:

La sécurité est mauvaise... il manque d'agents pour fouiller les navires à Sydney.

Je crois aussi comprendre qu'on a dû embaucher un plongeur privé pour inspecter ce navire. Le démantèlement de la police portuaire, comme l'a signalé mon collègue de St. John's, souligne une fois de plus l'absence de sécurité souvent constatée dans les ports au Canada.

Nous savons aussi que des personnes ayant des dossiers criminels, personnes particulièrement influençables, ont été visées ou que ces personnes se sont tout simplement fait dire de ne pas se montrer sur le port à un certain endroit et à une certaine heure lors de l'arrivée des marchandises. Loin de moi l'idée de me montrer alarmiste, mais j'ai souvent dit que les risques les plus évidents pour le Canada ne sont ni aériens, ni terrestres, mais bien maritimes.

Absolument tout, de la pornographie juvénile à des personnes qui font l'objet d'un trafic, en passant par une bombe nucléaire, tout peut entrer au Canada sans être détecté. On inspecte moins de 3 p. 100 des conteneurs qui arrivent dans les grands ports. C'est sans parler du vaste littoral non protégé du Canada. Le rétrécissement de notre Garde côtière fait encore davantage ressortir le besoin de tourner notre attention vers cette question.

L'idée de rehausser la sécurité de notre Garde côtière en la mettant entre les mains des militaires ou en l'assortissant à cette enveloppe consacrée à la sécurité est intéressante, mais les ressources, les employés et le matériel nécessaires à ce transfert doivent suivre. Faire balloter la Garde côtière entre le ministère des Transports et le ministère des Pêches et des Océans, ou la placer sous le chapeau d'un autre ministère n'aide en rien la sécurité. On veut faire bonne impression, c'est tout.

Il faut aussi considérer le matériel et son interopérabilité. Les responsables aux frontières nous parlent constamment de graves problèmes d'accès aux bases de données. Dans certains cas, nous dit-on, les fonctionnaires des États-Unis ont accès au CIPC alors que leurs homologues canadiens n'y ont pas accès.

Dans son rapport de 2004, la vérificatrice générale a signalé à nouveau que les 139 machines LiveScan achetées pour réduire les délais d'exécution de l'analyse d'empreintes digitales donnaient assez peu de résultats et que, si Transport Canada avait traité quatre fois plus d'empreintes digitales, ce n'était pas en raison de l'adoption de cette nouvelle technologie mais parce qu'on avait ajouté des effectifs de la GRC et de Transport Canada.

Je le répète, il ne faut pas se borner à parler des avantages et du nouveau matériel mais il faut avoir les effectifs nécessaires.

Si les responsables des points de contrôle frontaliers n'ont pas accès aux listes de surveillance de terroristes qu'ils sont censés avoir, elles ne servent pas à grand-chose. C'est comme l'arbre que personne n'entend tomber dans la forêt. Si personne ne l'a entendu, il ne s'est rien passé.

Initiatives ministérielles

•(1610)

Personne ne semble tenir compte de tout cela. On n'en parle pas lorsque le gouvernement vante les mérites de son nouveau système.

Je vais céder la parole à mon collègue qui va en dire davantage sur la nécessité de régler les problèmes d'inefficacité des infrastructures et de retards aux frontières qu'il a constatés.

Le Parti conservateur va appuyer cette mesure puisqu'elle constitue tout au moins un pas dans la bonne direction. Il est souvent souhaitable et possible d'amender un projet de loi et nous nous efforcerons de le faire. Nous allons continuer à obliger le gouvernement à joindre le geste à la parole.

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à souligner quelques points.

Lorsque nous parlons de notre frontière avec les États-Unis, il s'agit de quelque 6 000 ou 7 000 kilomètres. J'en ai oublié la longueur exacte, mais, de toute façon, on peut dire qu'une très longue frontière sépare le Canada et les États-Unis. Je suppose que la solution parfaite consisterait à poster des agents d'immigration et des douanes à quelques mètres de distance, sur toute la longueur de la frontière. Bien entendu, cela n'est pas possible.

Je rappellerai certaines des statistiques que j'ai déjà mentionnées dans mon intervention, mais qui valent la peine d'être répétées. L'agence emploie environ 11 000 fonctionnaires qui sont répartis dans 1 369 points d'entrée d'un bout à l'autre du pays et à l'étranger. L'année dernière, elle a contrôlé 71 millions de voyageurs routiers, 18 millions de voyageurs aériens, 276 000 passagers ferroviaires, 2,9 millions de passagers maritimes et elle a procédé à plus de 11 millions de dédouanements commerciaux. Plus de 3,3 milliards de dollars de droits d'importation et 22 milliards de dollars de TPS ont été prélevés.

Il ne s'agit pas d'une petite exploitation. C'est une exploitation gigantesque qui est d'une importance critique pour le Canada. C'est pourquoi notre gouvernement en fait une priorité, et les ressources nécessaires à son fonctionnement sont rendues disponibles et continueront de l'être.

Le député de Nova-Centre a mentionné que les agents des douanes n'étaient pas armés. Je me demande s'il est au courant de cette analyse indépendante sur le risque professionnel, qui a été effectuée en juin 2003 pour l'ancienne Agence des douanes et du revenu du Canada. L'analyse en question a conclu que les armes à feu n'étaient pas considérées nécessaires pour les agents des douanes. Le député est-il au courant de ce rapport?

•(1615)

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, je n'étais pas au courant de l'existence de ce rapport, mais des agents des douanes m'ont dit se sentir très en danger, surtout lorsqu'ils travaillent seuls. Le rapport en question ne réconforte pas tellement ceux qui, seuls et sans arme, se retrouvent, au péril de leur vie, face à un individu dangereux pouvant figurer sur une liste de surveillance des terroristes ou face à une personne ayant un comportement agressif.

Mon collègue a fait référence à la TPS, la même TPS dont son gouvernement voulait se débarrasser il y a dix ans. Le député assis devant lui avait l'habitude de dire à quel point il était important de le faire, justement. Il devrait au moins combler cette lacune avant de faire volte-face.

M. Scott Brison: Comment va David Orchard, Peter? Vous venez de la vallée; vous devriez le savoir.

M. Peter MacKay: Le député d'en face piaille, monsieur le Président. On dirait bien que l'oiseau vient de se réveiller.

Le député a soulevé aussi le fait qu'il y a des milliers de milles de frontière non gardée tout comme il y a des milliers de milles de côtes non gardées. Le problème, c'est que le gouvernement ne dote pas les postes existants aux passages frontaliers. Je crois savoir qu'il y a plus de 147 passages frontaliers terrestres et plus de 13 passages frontaliers marins. Or, il n'y a pas assez de personnel à l'heure actuelle pour s'occuper de la gestion quotidienne de ces passages frontaliers. Son affirmation voulant qu'il y ait un agent à tous les kilomètres est tout à fait erronée.

Le gouvernement libéral actuel ne dote pas en personnel les 147 passages, ce qui est de toute façon insuffisant, et il n'affecte déjà pas d'agents à ces passages. C'est ce que je tente de faire ressortir. On peut avoir la meilleure technologie, le meilleur plan, le plan le plus intelligent, le plus rapide, mais tout cela ne servira à rien s'il n'y a personne à ces passages. Dans certains cas, un pylône est placé sur la route pour dissuader les gens d'entrer illégalement au Canada. C'est ridicule, mais vrai. Telle est la situation à laquelle nous sommes confrontés.

Notre frontière est considérée comme étant poreuse. Cela préoccupe également les Américains. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de difficultés aux États-Unis. Les Américains ont pris de toute évidence d'importantes mesures pour resserrer la sécurité à leur frontière. C'est pourquoi je trouve encourageant de constater qu'il y a une approche axée sur la collaboration, que nous travaillons maintenant de concert avec les Américains et que nous allons dans cette direction pour veiller à ce que la frontière soit protégée.

Nous devons nous intéresser davantage à la notion de périmètre de sécurité nord-américain. Si nous protégeons le périmètre, il y aura moins de menace à la frontière. Le député et le gouvernement devraient examiner cela à titre de moyen pour améliorer le périmètre de sécurité nord-américain. Nous ne vivons pas en splendide isolation ici dans la partie nord du continent. C'est une question que le gouvernement devrait examiner au lieu de nous servir certains de ces clichés éculés qui ne veulent rien dire, s'il n'affecte ni ressources ni personnel aux passages frontaliers.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de partager avec moi le temps qui lui a été accordé sur cette question extrêmement importante.

Nous nous demandons parfois quelle importance le gouvernement accorde aux cas comme celui-ci. C'est un projet de loi très important qui nous ferait avancer dans la bonne direction. Nous l'appuyons parce que toute mesure destinée à sécuriser nos frontières devrait être appuyée par l'ensemble des intervenants.

Cependant, sommes-nous en train de nous égarer dans un débat sémantique? Sommes-nous devant un écran de fumée? Où est la substance? Nous n'avons rien à nous mettre sous la dent. Permettez-moi de dire au secrétaire parlementaire qui a présenté le projet de loi que nous avons, dans ce pays, particulièrement le long des deux côtes, les sections de littoral les plus mal protégées au monde.

Initiatives ministérielles

Dans de nombreuses parties du Canada, nos radars constituent le seul moyen de détecter la circulation maritime. Malheureusement, de longues sections de notre côte ne sont pas couvertes par les faisceaux radar. Et cette situation est d'autant plus troublante qu'en raison des compressions budgétaires des dernières années, on ne fait plus la maintenance de nombreux radars, qui sont montés dans des tours se trouvant dans des régions éloignées ou isolées. Cet état de fait est de notoriété publique, soit dit en passant, et nous tenons l'information de personnes qui travaillent à ces endroits.

Les compressions ont été si sévères que les personnes qui s'occupent du fonctionnement de ces installations éloignées se font dire qu'aucune opération de maintenance ne peut être effectuée tant qu'il n'y a pas de panne. S'il y a un problème dans une tour éloignée, il faut attendre que le temps soit clément avant de se rendre sur place le résoudre, puisqu'on ne peut y arriver qu'en hélicoptère. En raison du mauvais temps, il faut attendre des jours et parfois même des semaines avant qu'on puisse réparer les tours de radar. Et si, en arrivant sur place, on s'aperçoit qu'on n'a pas la pièce nécessaire pour faire la réparation, il faut attendre la prochaine occasion pour revenir. C'est un problème important qui vient simplement de l'absence d'argent pour la maintenance régulière.

Une autre lacune importante tient au fait que si nous et les gens de la région savons où il y a surveillance radar ou non, les types mal intentionnés doivent le savoir aussi. Par le passé, lorsque nous avons découvert que des cargaisons de drogue arrivaient dans des régions isolées ou même, à l'occasion, que des clandestins étaient débarqués sur nos côtes, cela se produisait toujours juste à l'extérieur de zones surveillées par les radars. C'est que ces gens-là savaient où il y avait surveillance.

Les contrebandiers savent où ils peuvent accoster et débarquer leur marchandise ou leurs clandestins en toute sécurité, pour ensuite filer sans avoir été remarqués. Par la suite, nous n'apprenons ce qui s'est passé que si nous trouvons des gens qui errent dans la région ou si nous avons la chance d'apercevoir un randonneur ou quelqu'un qui se promène en véhicule dans une région isolée. Soudain, il y a une activité intense, des camions chargés de sacs pleins de ce qui semble être du foin, alors qu'il s'agit de drogues. Si nous découvrons quelques incidents au hasard, combien y en a-t-il qui passent complètement inaperçus.

Lorsque nous parlons de ce problème, les ministres intéressés prétendent avoir tout changé. Un préavis était exigé pour tous les navires qui s'approchaient de nos côtes, peu importe leur provenance. Autrefois, il fallait donner un avis 24 heures à l'avance. Lorsque le navire était à 24 heures de nos côtes, que ce soit à l'est ou à l'ouest, le capitaine devait appeler à l'endroit le plus près pour signaler son arrivée, de sorte que ceux dont nous parlons, les fonctionnaires de l'Agence du revenu du Canada, ainsi que les policiers qui devaient intervenir en cas de soupçons, soient sur place pour soumettre le navire à des vérifications.

• (1620)

Toutefois, ils ont maintenant prolongé le délai. Tout bateau qui approche de nos côtes doit désormais communiquer avec nous au moins 96 heures à l'avance, ce qui nous donne plus de temps pour nous préparer. Nous préparer à quoi? Aux arrivées dont nous avons été avisés.

M. Peter MacKay: Et si les gens du bateau n'appellent pas?

M. Loyola Hearn: C'est là le problème. Que se passe-t-il s'ils n'avisent pas de leur arrivée? Bien sûr, les bons le font toujours. Nous n'avons pas à nous préoccuper de savoir si les bons ont des armes à feu dans leurs armoires. Ce sont les méchants qui

n'enregistrent pas leurs armes. Nous dépensons 2 milliards de dollars pour la mise sur pied d'un registre des armes à feu et les députés d'en face viennent d'approuver un montant supplémentaire de 100 millions de dollars pour le maintenir pendant un bout de temps encore.

M. Peter MacKay: Le député de Kings—Hants.

M. Loyola Hearn: Le député de Kings—Hants, qui n'était pas en faveur du registre des armes à feu, vient d'y investir un montant de 100 millions de dollars supplémentaire.

Lorsque les navires légitimes approchent de nos côtes et nous informent à l'avance de leur arrivée, cela n'a pas vraiment d'importance qu'ils le fassent 96 heures à l'avance. Si nous ne pouvons réagir en 24 heures, le genre d'agence dont nous disposons n'a pas vraiment d'importance, mais cela paraît bien. Toutefois, les gens qui viennent ici et qui débarquent des immigrants illégaux ou de la drogue sur nos côtes ne nous avertissent pas de leur arrivée 96, 24, 12 ou même 2 heures à l'avance. Ils ne nous avertissent pas du tout. Comme tout le monde, ils savent bien que s'ils veulent entrer au pays et s'installer, ils peuvent facilement trouver un endroit où personne ne les inquiétera.

C'est cela qui me préoccupe dans ce dossier. Je demande aux députés qui se posent des questions à ce sujet de vérifier les comptes rendus et les témoignages des gens qui travaillent dans ce domaine. Ces derniers ne pourront que répéter ce que je viens de dire parce que je me base directement sur le compte rendu écrit. C'est une grande préoccupation.

L'autre moyen de savoir s'il y a des bateaux approchant de nos côtes qui n'appellent pas à l'avance et ne nous préparent pas à leur arrivée, ce sont les survols. Nous avons des vols périodiques à partir de Terre-Neuve effectués par des lignes aériennes provinciales et qui surveillaient les déversements de pétrole, qui étaient à l'affût de surpêche étrangère, tout en jetant un oeil sur les navires océaniques. Ces vols ont été sévèrement réduits, en raison de compressions des coûts et de réaménagements des responsabilités. Maintenant, les vols sont peu fréquents.

Sur papier, nous faisons état de la nécessité de tous ces organismes et de la coordination entre eux pour qu'ils répondent à nos besoins et protègent nos ports, mais nous ne traduisons pas nos engagements en actes. Ce dont nous avons besoin avant tout, c'est une Garde côtière plus puissante. Nous avons une superbe Garde côtière et nous avons un homme formidable qui s'en occupe. J'ai le plus grand respect pour M. Adams, mais donnez à la Garde côtière les outils dont elle a besoin. Donnez-lui le financement nécessaire pour qu'un pays maritime comme le Canada puisse en être fier.

• (1625)

Oui, nous pouvons avoir un pays beaucoup plus sûr. Oui, ce projet de loi peut y contribuer, à condition que nous tenions compte de la nécessité de mettre en place l'équipement, le personnel et, particulièrement, le financement qu'il faut pour y arriver.

M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, je suis particulièrement impressionné par la nature des discussions qui ont lieu en ce moment. Je regrette que les députés qui ont participé au débat ne soient pas tous là pour nous faire part de leurs observations.

Je tiens à féliciter la Chambre des échanges qui ont lieu et du caractère de la discussion actuelle. Il s'agit d'une discussion non partisane qui fait état des points forts et des points faibles de notre système actuel.

Initiatives ministérielles

J'aimerais tout particulièrement faire référence au dernier député qui a pris la parole et à la mesure dans laquelle il reconnaît que ces faiblesses concernent tous les partis et qu'il faut s'y attaquer de façon objective et non partisane. En effet, il s'agit des problèmes de sécurité qui touchent tous les être humains, quelle que soit leur affiliation politique. Il est important que nous ayons en tout temps le souci de la sécurité et que nous reconnaissons que le fait d'avoir des gardes à la frontière n'est pas suffisant: nous devons tous travailler pour la sécurité.

Le fait que le député ait dit que certaines personnes, sachant qu'elles sont en danger, décident de ne pas appeler à l'aide parce qu'elles sentent que personne ne répondra à leur appel, en dit long sur la gravité de la situation. Le député sait de quoi il parle. J'aimerais cependant lui demander, d'après ce qu'il a observé, dans quelle mesure la collectivité et les gens qui se préoccupent les uns des autres sont venus combler les lacunes que le gouvernement a créées en n'assurant pas ce service?

• (1630)

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, nous avons au Canada des fonctionnaires remarquablement dévoués. Je pense notamment aux employés des agences susmentionnées, des travailleurs de première ligne qui mettent très souvent leur vie en péril. Ils sont toujours sur le qui-vive. Il est navrant de voir le soutien qui leur est accordé.

Pour répondre à la question du député concernant le manque de coordination et les problèmes que nous devons surmonter, permettez-moi de lui citer en exemple un événement survenu au large de la Colombie-Britannique, dans son coin de pays. Une des tours de communication s'était effondrée. Il était impossible de procéder aux réparations à cause des conditions météorologiques. Le poste de radar ne fonctionnait pas. Les communications étaient impossibles.

À bord d'un bateau de pêche naviguant au large de la côte, un pêcheur s'est fiché un hameçon dans l'oeil. L'hameçon lui a glissé entre les doigts, pendant qu'il tentait de le retirer du poisson, et s'est fiché dans son oeil. Un de ses collègues à bord du bateau a tenté de contacter le poste de radar local pour demander qu'on établisse la communication avec un hôpital, ce qui se fait très facilement et rapidement lorsque les moyens de communications fonctionnent bien.

Comme la tour s'était effondrée, le personnel était incapable de transmettre le message à quiconque. Il n'arrivait pas à établir la communication entre le bateau et l'hôpital. Il n'a pu qu'offrir l'aide d'une des fonctionnaires qui se trouvait au bureau et qui avait pris un cours de secourisme. Elle a donné des consignes aux pêcheurs. Voilà qui illustre bien ce qui se passe quand on n'entretient pas l'équipement. La personne qui nous a raconté cette anecdote, la fonctionnaire en cause, avait les larmes aux yeux quand elle nous a fait son récit.

Nous avons recueilli de nombreux témoignages déchirants de gens qui veulent être en mesure d'aider les autres. Ils veulent pouvoir assurer la sécurité de notre pays. Ils veulent rendre nos frontières étanches. Étant donné leur domaine d'activité, ces gens sont appelés à travailler de longues heures et même à faire des heures supplémentaires, mais ils nous implorent de leur accorder du soutien.

Nous avons comparé ce qui se passe à certains endroits le long de la côte ouest du Canada, le long de la côte de la Colombie-Britannique, avec ce qui se fait au sud de notre frontière, à Seattle, dans l'État de Washington. À examiner le soutien accordé et les effectifs en poste dans chacune de ces deux régions, nous avons

l'impression de comparer des pommes et des oranges. Heureusement, ils ont fait preuve de collaboration.

Je précise à mes collègues que, si nous donnions à nos fonctionnaires les outils dont ils ont besoin pour faire leur travail, ils n'auraient aucun mal à assumer leurs responsabilités, car ils sont très compétents. Il suffit de regarder autour de nous, à la Chambre, pour découvrir où se situe le problème au Canada.

[Français]

Mme Meili Faille (Vaudreuil-Soulanges, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui à propos du projet de loi C-26. Il s'agit d'une loi qui amènera maintes implications dans la vie tous les citoyens de ce pays. Elle aura des incidences immenses sur tous les gens qui traverseront les frontières, ce qui touche chacun de nous en cette Chambre, comme à peu près tous les gens qui habitent dans ce pays, ainsi que tous ceux qui viendront dans le futur.

C'est une loi ambitieuse, avec une très large portée. Elle s'inscrit dans la foulée des événements du 11 septembre 2001 et, à ce sujet, je voudrais mentionner que les grandes lignes du projet de loi C-26 ont été tirées au lendemain des événements malheureux qui ont frappé la ville de New York. Cela fait maintenant plus de trois ans déjà, et il ne faut pas oublier que la situation internationale a depuis ce jour bien évolué.

Le Bloc québécois est en faveur du projet de loi C-26. Il demeure toutefois préoccupé par deux choses, à savoir principalement le transfert d'importantes fonctions de Citoyenneté et Immigration Canada vers l'Agence des services frontaliers du Canada, transfert qui risque à terme de mettre en péril la protection des droits des immigrants et des réfugiés, le droit de collecte, de conservation, d'utilisation et de communication de renseignements dans le cadre de l'application de la législation frontalière et d'ententes entre l'Agence des services frontaliers du Canada et d'autres entités tant nationales qu'internationales.

Relativement aux mesures répressives à l'endroit des immigrants et réfugiés, on ne peut être en désaccord avec une entité qui existe déjà de facto, qu'elle soit décrétée ou qu'elle existe depuis longtemps. On ne peut remettre en question une réalité. La réalité est que les changements de responsabilités de Citoyenneté et Immigration vers l'Agence des services frontaliers que demande le projet de loi C-26 sont, à l'heure où l'on se parle, déjà en application aux frontières.

Cependant, on peut et on doit demeurer critiques de l'application des mesures qui vont transformer cette entité, qui vont la créer légalement. Au nom de la protection des libertés individuelles, il faut s'assurer que les transformations que cette entité pourrait connaître n'iront pas à l'encontre des fondements mêmes de notre société. Les discussions, à la suite des événements du 11 septembre 2001, portent essentiellement sur la fine ligne qui se dresse entre les libertés individuelles et la protection de la sécurité nationale.

Le Bloc québécois s'oppose à ce que la sécurité nationale passe devant les libertés individuelles. Nos voisins du Sud peuvent évaluer la situation à leur guise et prendre des décisions en conséquence, de manière souveraine. Le Canada doit le faire également—rester souverain—et il ne doit pas se sentir obligé de prendre des décisions en fonction de celles prises par son voisin. Ainsi, les mesures prises au lendemain de ces événements du 11 septembre, dans la consternation et la stupeur, ne doivent pas mettre en veilleuse les valeurs inhérentes au Canada.

Initiatives ministérielles

Le Bloc québécois, quoique en désaccord sur plusieurs points avec les décisions prises dans le passé par le gouvernement canadien, partage de nombreuses valeurs avec le passé commun du Québec et du Canada. Les valeurs de démocratie, de paix, de respect de la vie privée, des droits de la personne, pour ne nommer que celles-là, sont fondamentales à nos deux cultures.

De malheureux événements ne doivent pas venir jeter de l'ombre sur les valeurs qui ont construit notre passé commun pendant plus de 400 ans. Nous nous devons d'être très prudents quand vient le temps d'effectuer des changements majeurs dans notre façon de voir et d'interpréter le monde. Ainsi, en ce qui a trait à la circulation des passagers à la nouvelle frontière intelligente, je tiens à faire remarquer que certains de ces changements fondamentaux entreront en contradiction avec la vision que nous avons jusqu'à maintenant, tant dans notre société québécoise que dans la société canadienne, si le projet de loi C-26 venait à être adopté dans sa forme actuelle.

Jusqu'à ce jour, nous avons comme optique commune, tant au Québec qu'au Canada, ce qui était l'affaire de Citoyenneté et Immigration, soit la circulation des nouveaux arrivants, qu'ils soient immigrants, réfugiés ou visiteurs. Avec le projet de loi C-26, ces gens auront tous et automatiquement affaire à des agents se rapportant au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada.

On nous rassure en suggérant que ce seront les mêmes employés, les mêmes agents, qui, précédemment, relevaient du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Toutefois, il ne faut pas être dupes. De deux choses l'une: ces agents, s'ils subissent un changement de patron, devront éventuellement également subir un changement de mandat, de mentalité. On ne change pas de chapeau sans changer de mission.

En outre, si actuellement ces agents sont les mêmes et que l'on accepte que l'habit ne fait pas le moine, il faut obtenir l'assurance que lorsqu'ils changeront de garde, la formation citoyenne—j'insiste sur le mot « citoyenne »—restera la même.

• (1635)

Je veux dire par là qu'il est primordial que l'on obtienne l'assurance que ces agents ne deviendront pas des agents de la répression, mais qu'ils garderont les préceptes sans équivoque qui font du Canada une terre d'accueil, une terre de liberté, un pays ouvert, un pays où les droits et libertés priment sur tout le reste.

Nous avons de sérieuses réserves à imaginer un gardien de la sécurité publique, dont la mission est la sauvegarde de la sécurité nationale, se transformer en gardien des droits de la personne et des droits individuels. Nous voulons insister sur le fait que les deux mandats en soi s'opposent et qu'il est normal que celui qui s'occupe de l'un ne soit pas le mieux placé pour s'occuper de l'autre.

Sur le site Internet de l'Agence des services frontaliers, voici comment elle se définit: « [...] elle constitue la première ligne de défense en matière de gestion de la circulation transfrontalière. »

Si ce n'est pas de voir chacun des passagers, des individus, des visiteurs comme des nouveaux arrivants telle une menace à la sécurité intérieure, en parlant de défense comme si une armée ennemie allait déferler sur les champs de bataille canadiens, je me demande ce qu'il en est.

La présomption d'innocence est le fondement de notre société commune. Ici, on nous annonce une brèche fondamentale dans ce précepte. Placer des agents qui s'occupent de la défense est antonyme au respect d'une frontière ouverte. Selon nous, l'équilibre entre la sécurité nationale et la liberté individuelle est menacé.

Nous n'avons pas le droit de voir chacun des individus circulant à la frontière comme étant un combattant de la nation. Le Bloc québécois comprend que le monde soit moins sûr en 2004 qu'il ne l'était en 1984. Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'il n'accepte pas qu'il soit moins libre.

Il est dangereux que les agents de la nouvelle agence possèdent le droit de décider si les individus qui traversent la frontière sont aptes à détenir le droit d'entrer et qu'ils aient la possibilité de les arrêter, de les détenir et de les renvoyer tout à la fois. Je parle ici du même agent, d'un seul agent qui ait la capacité de prendre toutes ces décisions. Ce n'est pas digne d'une société libre et démocratique. Cela a l'air d'une société répressive telle que n'est pas le Canada.

Le processus de juger qui est en droit d'entrer ou non relève du judiciaire. À ce jour, chacun des individus faisant face à l'immigration a le droit de se défendre, d'être représenté et de plaider sa cause.

Le système n'est pas parfait, mais le droit de révision judiciaire existe tout de même en immigration. Cela ne sera plus le cas si le projet de loi C-26 est accepté dans sa forme actuelle, puisque ces nouveaux arrivants seront tout simplement refoulés à la frontière.

Que le Canada aille à l'encontre de la Charte des droits et libertés et qu'il enlève les droits fondamentaux à des personnes qui foulent son territoire va à l'encontre des droits de la personne. Le Bloc québécois n'accepte pas de laisser ce gouvernement prendre cette tangente.

Nous rejetons le principe selon lequel les demandeurs d'entrée au Canada doivent initialement être considérés comme des menaces potentielles à la sécurité du pays. Nous voulons un processus juste, et non l'application d'une mentalité d'exclusion. Nous craignons que l'agence ne cherche à se doter d'agents ayant une mentalité d'exclusion qui auront comme principales qualifications l'enquête, la déportation, le harcèlement. Nous déplorons le fait qu'il n'existe aucun mécanisme de vérification concernant le passage des individus aux frontières, aucun processus d'appel des décisions prises par ces agents, qu'ils soient les juristes et les exécutants, qu'ils aient, en d'autres mots, droit de vie ou de mort sur les individus et que personne ne puisse vérifier leur travail.

Lorsque certains individus passent nos frontières, en désespoir de cause, et qu'ils demandent l'asile, souvent, s'ils sont retournés, ils risquent la torture dans leur pays d'origine. Déjà, dans le système actuel, nous observons des déportations qui se terminent pas de véritables drames humains. Et je ne mentionne pas ici les portées de l'Accord des pays tiers sûrs qui entrera en vigueur sous peu, dont ces mêmes agents seront chargés de l'exécution. Cet accord aura des effets dévastateurs pour la vie de nombreux demandeurs d'asile. Or, c'est une autre question.

Je ne parle pas non plus de situations exceptionnelles. Le Canada n'est pas un pays pour lequel une vie soit moins importante qu'une autre. C'est un pays libre et démocratique pour lequel les valeurs humanitaires sont fondamentales. Il importe qu'il définisse ses règlements en conséquence et qu'il ne mette pas en application des lois où les abus et les dérogations à ses propres valeurs intrinsèques soient possibles.

●(1640)

Je passerai rapidement sur l'article 118. Il y est défini que l'actuel gouverneur en conseil a la discrétion de retirer éventuellement d'autres pouvoirs à Citoyenneté et Immigration Canada pour les confier à l'Agence des services frontaliers. Il apparaît évidemment dangereux de laisser à un seul individu le pouvoir de remettre des pouvoirs à l'agence sans que la question ne fasse l'objet d'un débat en Chambre.

On entend, par les fonctionnaires de la CISR, que l'on identifie particulièrement les ressortissants de 10 pays étrangers. Cela va évidemment à l'encontre de tous les principes de notre société commune, et nous demandons qu'un article soit présent dans le projet de loi C-26 qui s'impose contre le profilage racial. Les événements liés au 11 septembre ont déjà été responsables de suffisamment d'abus et de tensions raciales. Il est primordial que ces abus prennent fin plutôt qu'être encouragés.

La dernière chose que le Canada souhaite, nous en sommes certains au Bloc québécois, c'est qu'il soit identifié comme une nation raciste et discriminatoire, et c'est pour cela que nous désirons voir une mention particulière sur la question dans le projet de loi C-26.

Mon deuxième point se situe au niveau des mesures visant à régir l'échange de renseignements. En plus de toutes ces mesures que je viens d'énumérer—et le temps me presse de les mentionner toutes—, un aspect très important qui est inclus dans cette loi laisse entrevoir des abus potentiels très dangereux.

Encore une fois, les pressions américaines semblent dicter des choix que le gouvernement désire prendre. Cela nous amène à voir une ingérence extérieure car ces valeurs ne sont pas canadiennes. Je tiens à souligner encore une fois que les libertés fondamentales protégées par la Charte des droits et libertés servent de fondement à toutes les lois de ce Parlement qui s'appliquent à toutes les personnes qui se trouvent en territoire canadien.

Si le désir du gouvernement est justement de refouler certains individus hors de son territoire, histoire de ne pas avoir à respecter ses engagements, non seulement internationaux mais aussi moraux, nous le condamnons. Nous ne saurions être en mesure de prêter cette intention au gouvernement. Ainsi, nous nous portons en faux devant toutes les mesures relatives à l'échange de renseignements qui est inclus dans le projet de loi C-26.

L'article 119 du projet de loi prévoit que le droit de collecte, de conservation, d'utilisation et de communication de renseignements est permis pour l'application de la législation frontalière et dans le cadre d'ententes conclues entre l'Agence des services frontaliers et un État étranger, une organisation internationale ou toute autre personne ou organisation. Nous ne souhaitons pas que ce pouvoir soit davantage élargi.

Non seulement aucune précision ne vient limiter la nature de ces ententes, mais encore, l'échange de renseignements est permis entre l'Agence des services frontaliers et toute autre personne ou organisation. Ce vaste pouvoir de communication de renseignements est inquiétant et ouvre la porte à des abus. Rien n'empêche le ministre de conclure une panoplie d'accords avec de nombreuses entités. Le problème repose dans le fait qu'on ne définit pas le pourquoi du partage des renseignements et qu'on ne limite pas ni le genre d'accords permettant la communication de renseignements, ni l'identité des contractants.

Il est dangereux de laisser tout ce pouvoir à un seul ministre, à une seule personne. Il semble dangereux qu'un tel pouvoir ne soit pas

Initiatives ministérielles

contrebalancer par des mesures de protection des réfugiés et des immigrants dont les informations peuvent être divulguées.

Lorsqu'un demandeur de statut vient demander asile parce qu'il est persécuté dans son pays d'origine, si un accord permet à ce pays d'être averti, on peut facilement s'imaginer du risque qu'encourt cet individu. Les accords internationaux sur les réfugiés nous demandent d'offrir accueil, logis, respect des droits, mais également protection à ces individus.

Encore une fois, les craintes pour la sécurité intérieure ne doivent pas ouvrir la porte à des abus aux libertés individuelles. Si certains députés de cette Chambre se lèveront, comme ils l'ont déjà fait, pour nous rassurer à ce chapitre, il n'appartient à aucun de nous d'identifier cette ligne mais plutôt aux textes de lois et conventions envers lesquelles nous sommes liés.

Le monde actuel tend vers une divulgation encore plus grande des renseignements liés à la vie privée. Il faut choisir là où il faut s'arrêter. Nous identifions qu'ici la ligne entre la vie privée et la protection de la sécurité intérieure est franchie, d'autant plus qu'il ne sert en rien les intérêts canadiens de divulguer ces informations à une tierce entité.

●(1645)

Nous ne ferons aucune supposition sur les raisons pour lesquelles cette mesure a été prévue. Nous recommanderons seulement de renforcer la protection de la sauvegarde de la vie privée et des libertés individuelles.

Encore une fois, les textes des conventions internationales sont la référence absolue qui identifie ce qu'il nous est permis de faire ou de ne pas faire. Il n'en tient pas à un comportement paranoïaque de décider s'il faut divulguer des informations confidentielles, et le cas Arar est un bel exemple du genre de société vers laquelle de telles mesures peuvent nous mener. Ce cas est présentement devant une commission parlementaire, c'est donc dire à quel point il peut être litigieux d'établir des lois régissant de tels comportements.

Lorsque l'individu est brimé dans ses libertés, lorsqu'il se sent moins libre, une nation est-elle plus avancée? Le Bloc québécois croit fermement le contraire, et les Canadiens sont bien du même avis. Ainsi, avant de prendre des décisions qui pourraient amener des changements majeurs dans les habitudes des Canadiens, des changements capitaux dans les valeurs auxquelles les Canadiens et les Québécois adhèrent, il faut bien se poser les questions suivantes: sommes-nous prêts à sacrifier des droits fondamentaux, et à quel prix? En quel nom? Sommes-nous plus en sécurité ou sommes-nous moins libres? Notre sécurité serait-elle augmentée ou notre liberté diminuée? Sommes-nous réellement à un point de l'histoire où ces choix doivent être posés comme si nous étions en guerre?

Je tiens à préciser que nous sommes en train de discuter d'un projet de loi. Avant que les conséquences de celui-ci remettent en question toutes les valeurs sur lesquelles notre histoire commune a été bâtie, avant de décider si nous nous installons dans un climat qui existe chez les peuples qui sont en guerre, il faut être prêt à en assumer les conséquences, car elles sont lourdes de portée.

Il est entendu que nous avons des engagements à respecter devant nos voisins américains. Toutefois, sommes-nous prêts à devenir ces alliés inconditionnels, comme leur président est venu l'affirmer lors sa plus récente visite? Désirons-nous garder ne serait-ce qu'une once de souveraineté ou sommes-nous prêts à tout sacrifier pour des motifs imprécis?

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-26, sous sa forme actuelle, contient des aberrations d'une portée beaucoup plus large qu'il ne le semble en fait. Prenons des décisions justes et éclairées avant de ne pouvoir reculer.

Ainsi, pour toutes ces raisons, à savoir le partage abstrait des responsabilités de Citoyenneté et Immigration Canada vers la Sécurité publique et la Protection civile qui risque à long terme de mettre en péril le respect et la sécurité des immigrants et des réfugiés, et tout ce qui a trait aux droits et à la collecte, le partage d'information des gens qui franchissent nos frontières, le Bloc québécois émet des réserves quant à l'application actuelle du projet de loi C-26.

Nous demeurons tout de même en accord avec le principe dudit projet de loi, et nous reconnaissons que le monde de 2004 ne soit pas le même que celui de 1984. Toutefois, nous souhaitons que, s'il est moins sécuritaire, il n'en demeure pas moins libre. C'est la porte malencontreuse que le projet de loi C-26 ouvre.

Demeurons souverains dans les choix que nous prenons en cette Chambre. Établissons des projets de loi respectueux de nos valeurs communes, en accord avec les conventions et traités que nous avons signés dans le passé. Surtout, n'abandonnons pas une des plus grandes valeurs qui est nôtre, soit la présomption d'innocence. Ne mettons pas tous les arrivants dans le même bain, et ne leur prêtons pas la présomption de la culpabilité. Cela serait contraire à 400 ans de vie libre et démocratique.

• (1650)

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de Vaudreuil-Soulanges de ses commentaires.

Dans mon discours, j'ai décrit la position du gouvernement du Canada concernant certains points. J'aimerais peut-être les répéter, parce que la députée a décrit quelque chose qui n'est pas exactement en accord avec la position du gouvernement.

L'Agence des services frontaliers a été créée dans le but de fournir des services intégrés à la frontière. Son mandat consiste à faciliter la circulation des voyageurs et des marchandises légitimes, tout en empêchant les personnes et les marchandises dangereuses d'entrer au Canada.

Aussi, le gouvernement du Canada a à coeur la protection des réfugiés et l'accueil des immigrants. Cela demeure ses plus importantes priorités.

De plus, le transfert des fonctions des points d'entrée à l'Agence des services frontaliers ne nuira aucunement à la protection des immigrants et des réfugiés. Les activités des agents en poste aux points d'entrée demeureront les mêmes.

• (1655)

[Traduction]

Je voulais expliquer cela et insister sur ce que j'ai dit dans mes observations. Nous partons du principe que 90 p. 100 ou la grande majorité des Canadiens ou des entreprises de notre pays veulent respecter la loi. Nous devons toutefois composer avec une infime minorité d'individus qui aimeraient abuser de notre générosité.

[Français]

Mme Meili Faillie: Monsieur le Président, je voudrais soulever un aspect critique par rapport à ce que l'honorable député d'en face me mentionnait.

En fait, notre position est assez simple. Nous disons que l'on peut et que l'on doit demeurer critique face à l'application des mesures qui transformeront cette entité. Le 12 octobre 2004, le gouvernement a annoncé qu'il revenait sur deux décisions. La responsabilité des évaluations de risques avant renvoi relève maintenant du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada. La signature de deux ministres responsables sont nécessaires pour l'émission des certificats de sécurité.

Nous disons qu'actuellement, il faut respecter les libertés des individus. Les droits des immigrants et des réfugiés doivent également être respectés. On doit garder un esprit critique par rapport aux procédures qui seront mises en vigueur. De plus, il faut reconnaître que l'Agence des services frontaliers détient des responsabilités très complexes.

Pour n'en énumérer que quelques-unes, citons le fait de contrôler les personnes aux points d'entrée pour vérifier qu'elles sont admissibles et qu'elles respectent les lois et les règlements du Canada. Cette responsabilité est assez large. L'agence a également la responsabilité d'arrêter, de détenir et de renvoyer l'immigrant jugé interdit de ce territoire. Cela exige aussi beaucoup de coordination. En outre, l'agence doit développer des orientations en matière d'exécution de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés; développer des orientations en matière d'interdiction de territoire pour des raisons de sécurité et pour atteinte aux droits humains ou pour activité criminelle organisée; décider si un immigrant qui répond, aux premiers abords, aux critères d'interdiction de territoire peut être absous en raison d'une absence de danger; veiller au paiement des droits et taxes dus; identifier et intercepter des marchandises réglementaires à risque élevé.

Je viens d'énumérer sept responsabilités. Cela crée une agence dont la complexité est importante. Comme je le mentionnais tout à l'heure, avec la mise en vigueur de l'Accord des tiers pays sûrs, en raison du niveau de coordination et de complexité, on devra garder un oeil critique sur la façon dont cette agence établira les procédures.

Je veux simplement mentionner à notre collègue député d'en face qu'en fait, nous ne sommes pas nécessairement contre les principes du projet de loi C-26. La seule chose que nous disons, c'est qu'il faut demeurer critique en raison du niveau de complexité de cette agence.

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, je veux féliciter notre collègue porte-parole pour le Bloc québécois en matière d'immigration pour sa vigilance et ses préoccupations toujours centrées sur les droits de la personne au chapitre de l'immigration.

Comme on le sait, l'immigration est importante dans chacun de nos comtés. Auparavant, c'était particulièrement important dans les grandes villes, mais ce n'est plus maintenant que l'apanage de ces dernières. Nous, du Bloc québécois, avons toujours préconisé un projet de société qui se veut généreux à l'endroit des nouveaux arrivants.

Je voudrais poser deux courtes questions à ma collègue. Premièrement, peut-elle nous rappeler pourquoi il est important d'avoir un mécanisme de révision et d'appel? C'est une bataille que le Bloc québécois a livrée de longue date. Comme elle pourra l'expliquer, nous avons été très déçus, puisque le Bloc québécois demande depuis plusieurs mois à ce que le mécanisme de révision soit rétabli. Peut-elle nous dire pourquoi est-ce important?

Initiatives ministérielles

En second lieu, peut-elle faire le point sur les améliorations qui devraient être apportées à la CISR afin que ce tribunal soit beaucoup plus vigilant, dynamique et performant qu'il ne l'est et qu'on puisse mettre fin à cette espèce de tradition de patronage politique entretenue par les libéraux?

Mme Meili Faille: Monsieur le Président, je remercie mon cher collègue pour la question. Je voudrais juste poursuivre dans le sens de la question de tout à l'heure, alors que j'expliquais qu'il s'agissait d'un ministère dont les responsabilités étaient complexes. À cela s'ajoute tout le rôle que joue Citoyenneté et Immigration Canada et la coordination entre les deux ministères.

Concernant le mécanisme de révision et d'appel, il est certain qu'actuellement, nous avons les mêmes préoccupations par rapport aux services de l'agence. Les décisions qui sont prises par les agents aux frontières sont sans appel. Nous avons donc une certaine préoccupation à cet égard. On empêche des gens d'avoir accès à un certain filet de protection et à un certain recours. Il faut s'assurer, à ce moment-là, qu'il y ait justice. Lorsqu'on dit qu'on va avoir un système où on prône des valeurs de justice et d'équité, il faut mettre en place également les mécanismes qui vont avec.

C'est une des revendications que l'on a par rapport à l'immigration. Lorsqu'un réfugié reçoit une décision négative, la décision est sans appel. Il faut expliquer aux gens qui nous écoutent qu'au tout début, il y avait deux commissaires à la CISR. Maintenant, avec la loi de 2002, on n'a recours qu'à un seul commissaire qui prend la décision de garder une personne ou de la déporter.

Le fait qu'il n'y ait pas de possibilité d'appel enlève un certain filet de protection qui existait avant. En effet, auparavant, il suffisait que l'un des deux commissaires décide en faveur de la personne réfugiée, et cette personne pouvait rester au Canada.

Maintenant, une de nos revendications, c'est d'avoir la section d'appel. Cela rejoint un peu ce que je mentionnais tout à l'heure. Si on veut un mécanisme juste et équitable, il nous faut un moyen d'en appeler et de faire réviser le dossier de la personne qui croit avoir été dépourvue d'une présomption de justice. C'est ce qui manque actuellement à l'immigration.

Si je transpose cela au projet de loi C-26, c'est un peu la même chose. Si on veut prôner la justice et l'équité du côté de nos frontières, il faut s'assurer qu'on ait les mécanismes en place pour laisser aux gens qui se croient lésés par le système la possibilité d'en appeler de la décision et d'avoir un traitement juste.

• (1700)

[Traduction]

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NDP): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-26.

Je tiens d'abord à souligner le travail acharné et la ténacité de nos collègues, les députés de Windsor—Tecumseh et de Windsor-Ouest, dans ce dossier. C'est une question très importante pour Windsor. Alors que cette question est d'intérêt plus général pour de nombreuses circonscriptions représentées à la Chambre, elle touche directement Windsor.

Je vais parler des retards à la frontière. Si les députés ont eu la chance d'aller à Windsor et d'être conduits à la frontière par l'un ou l'autre des députés que je viens de mentionner, ils ont vu les longues files de camions sur les routes menant aux ponts, sur de nombreux kilomètres à partir de la frontière. Cela se produit régulièrement.

Ce qui est décevant, mais intéressant, c'est que le très grand nombre de camions a des répercussions sur les petites entreprises

situées de part et d'autre des grandes artères de la ville de Windsor, pour la simple et bonne raison que les gens ne peuvent quitter ces grandes artères pour entrer dans les stationnements des petites entreprises. Ces dernières suffoquent littéralement parce que, concrètement, leurs clients ne peuvent se rendre jusqu'à elles.

Ce qui se passe à nos frontières a toutes sortes de répercussions. Il importe de signaler que le projet de loi C-26 n'est pas une mesure mineure. J'insiste sur le fait qu'il compte près de 100 pages et 147 articles, ce qui est considérable à étudier.

Le député conservateur de Nova-Centre a dit qu'à son avis, ce devrait être un débat non sectaire. C'est juste, et je suis d'accord avec lui. Nous essaierons de respecter cela, mais il faut toutefois reconnaître certaines choses, par exemple, ce qu'était la situation aux frontières sous le gouvernement actuel. Il convient de rappeler que le gouvernement est en place depuis 10 ans. Quelle était la situation aux frontières quand on s'est penché sur la question? Autrement dit, nous réglons un problème, mais il faut rappeler qui a été à l'origine de celui-ci ou qui n'a pas pris le temps de prévoir la situation.

Il est question de l'avenir et de la nécessité d'avancer. Cependant, je voudrais signaler que c'est la vérificatrice générale—et j'ignore combien nous la payons, mais c'est loin d'être assez—qui a effectué une vérification et qui a déterminé un certain nombre de choses. Tout d'abord, elle a constaté que les listes de surveillance qui servent à filtrer les demandeurs de visa ou de statut de réfugié et les voyageurs qui veulent entrer en territoire canadien ne sont pas toujours exactes et à jour.

Notre collègue bloquiste vient de parler des préoccupations que ses collègues et elle-même avaient au sujet de certains des pouvoirs du ministère de l'Immigration qui sont cédés à cette nouvelle agence et des conséquences que cela pourrait avoir pour les néo-Canadiens, les réfugiés ou ceux qui cherchent à faire du Canada leur nouveau pays. Je précise que ce que la vérificatrice générale a découvert, à savoir que c'est peut-être une lame à double tranchant. Il se peut qu'une personne qui ne devrait pas entrer au pays puisse le faire parce que les bons renseignements ne parviennent pas là où ils le devraient ou, dans les rares cas d'erreur informatique, malgré l'infaillibilité des ordinateurs, et je dis cela en plaisantant bien entendu, la vérificatrice générale a découvert qu'on ne tenait pas à jour comme il se devait les renseignements.

Cela semble bien peu, mais lorsqu'il est question de la vie d'une personne, lorsque la famille ou les enfants d'une personne se voient refuser l'entrée simplement parce que les renseignements ne sont pas à jour ou sont inexacts, cela pose un grave problème. La vérificatrice générale a constaté que ce problème se posait.

Elle a également constaté que 25 000 passeports canadiens étaient perdus ou volés chaque année et que les renseignements sur ces passeports n'étaient pas transmis aux agents de première ligne. Elle reconnaît que ces passeports pourraient être utilisés par des gens qui veulent être au Canada à des fins illégales. Cependant, le simple bon sens voudrait qu'il y ait déjà un système en place pour veiller à ce qu'en cas de perte ou de vol de passeports, un des documents les plus importants qu'il puisse y avoir au Canada, des renseignements à ce sujet soient transmis aux agents de première ligne que nous considérons comme notre première ligne de défense pour ce qui est de veiller à ce que seuls ceux que nous voulons puissent entrer au Canada.

Initiatives ministérielles

La vérificatrice générale a constaté cela et c'est évidemment le problème que le projet de loi C-26 cherche à corriger. Je ne veux absolument pas donner l'impression que c'est un mauvais projet de loi, mais je tiens à préciser comment nous en sommes arrivés là et la nature de certains des problèmes que nous tentons collectivement de résoudre avec le projet de loi C-26.

• (1705)

La dernière chose que la vérificatrice générale a mentionnée, et ce ne sont que les gros morceaux, c'est que Transports Canada n'a pas accès aux renseignements de sécurité obtenus par la GRC lors de la sélection des employés appelés à travailler dans les zones d'accès réservé des aéroports ou ayant effectivement accès aux avions eux-mêmes.

J'entends mes collègues murmurer autour de moi. Il est étonnant d'entendre ce genre d'information et, de toute évidence, elle doit être traitée comme il se doit. Nous ne laissons absolument pas entendre qu'il ne faut pas maintenir nos lois sur la protection des renseignements personnels, mais, par la même occasion, il est fort sensé de penser que, si la GRC possède des renseignements de sécurité importants, il y a moyen de s'assurer que le personnel de première ligne qui embauche les personnes entrant dans ces zones d'accès réservé sont des gens à qui on accordera ce genre d'autorisation et ce genre de cote de sécurité.

La vérificatrice générale a trouvé ces aspects problématiques et insatisfaisants, particulièrement dans la foulée des événements du 11 septembre, et c'est ainsi que nous en sommes arrivés au point d'examiner tout cela aujourd'hui.

Il faut énormément de travail pour s'attaquer à l'énorme tâche que nous essayons d'accomplir. Il y a toutes les questions que, à titre de députés, nous avons soulevées jusqu'ici. Il faut comprendre que, au total, nous parlons de biens d'une valeur de 1,9 milliard de dollars et de 300 000 personnes qui traversent nos frontières quotidiennement. Nous pourrions passer beaucoup de temps, ce que nous avons d'ailleurs fait, et j'espère que c'est ce que feront les députés lors de l'étude en comité, à parler de l'aspect sécurité, mais j'espère que nous reconnaitrons—et ce sont des questions que nos collègues de Windsor soulèvent constamment—que la sécurité et la sûreté sont de toute évidence primordiales. Néanmoins, nous devons procéder de façon intelligente et efficace pour ne pas nuire à la circulation des biens et des gens qui traversent nos frontières avec les États-Unis.

Je viens de Hamilton et j'en représente le centre-ville. Le secteur sidérurgique doit souvent avoir recours à la livraison juste à temps. Toute personne habitant dans une ville frontalière le dira: cette façon de faire est un vrai cauchemar pour les fabricants. Par exemple, nous nous sommes rendus récemment à l'usine de transmissions de General Motors, à Windsor. J'invite tous les députés qui auraient l'occasion de s'y rendre à en profiter, puisqu'il s'agit d'une visite très instructive. On y apprend, entre autres, qu'une boîte de transmission construite le matin à cette usine peut très bien être installée dans un véhicule neuf aux États-Unis le soir même. Ce système a bien de la difficulté à fonctionner lorsque l'équipement dort dans un camion coincé depuis quatre heures à 20 kilomètres de la frontière et que le chauffeur n'a aucune idée de son heure d'arrivée.

Loin de moi l'idée de laisser entendre que nous ne prenons pas la sécurité au sérieux, car il s'agit d'un sujet important pour nous, comme pour tous les députés. Par contre, on ne saurait trop insister sur le fait que nous devons concilier la capacité de faire passer à la fois les personnes et les marchandises de façon efficace à la frontière. Cela exigera de la formation, de nouvelles technologies et de nouveaux systèmes de traitement des personnes et des marchandises.

Cela représente beaucoup de travail et de réflexion, mais nous devons le faire. C'est un dossier crucial, tant pour notre sécurité que pour notre économie.

Si le secrétaire parlementaire formule des observations, j'espère qu'il reconnaitra que le gouvernement accepte qu'il faut aborder les deux aspects de la question de manière égale. Si nous échouons sur l'un de ces deux aspects, nous aurons laissé tomber notre pays. Voilà à quel point ce dossier est important.

• (1710)

Le député de Terre-Neuve a fait état du personnel, des travailleurs de première ligne. Au nom de notre caucus, je tiens à insister sur ce message, car j'estime qu'il est crucial. Comme nous le savons, on peut avoir les meilleurs plans, politiques, idées et buts, et les plus grands idéaux du monde, mais sans l'apport des travailleurs de première ligne qui les réalisent, ce ne sont que des paroles en l'air. Si nous prenons du recul et convenons de l'importance de la situation et de la taille du défi, nous reconnaitrons davantage les mérites des travailleurs de première ligne. Ils ont besoin des ressources, de la formation et du matériel nécessaires pour accomplir leur travail.

Ce n'est certes pas le travail le plus facile au monde. Sans exactement être la même chose, dans une certaine mesure je le comparerais à celui des agents qui contraignent les automobilistes à s'arrêter sur les routes. Ils ne sont jamais tout à fait certains de ce qui les attend lorsqu'ils s'approchent des véhicules. Les agents, le personnel de soutien et d'autres employés des postes frontaliers ne savent jamais ce qu'ils devront affronter. Compte tenu du contexte actuel dans le monde, nous devons être au courant de leurs besoins à titre de citoyens, d'employés du gouvernement et de protecteurs de nos frontières. On doit les traiter avec le respect et l'importance qu'ils méritent. S'il faut prévoir du financement pour veiller à ce qu'ils disposent de la formation, des ressources et du matériel nécessaires, on a intérêt à le faire. Voilà à quel point ce dossier est important.

Pour conclure, je dirai que nous appuyons le renvoi du projet de loi au comité, mais comme on peut le constater d'après les observations faites non seulement par moi, au nom du caucus néo-démocrate, mais également par d'autres députés, il y a beaucoup de travail à accomplir. Le projet de loi pourrait être parfait, mais j'en doute. Je ne crois pas en avoir déjà vu un qui le soit. Il reste donc toujours du travail à faire.

Il ne sera pas facile de déterminer l'importance dans certains secteurs et, pour cette raison, j'espère que le comité aura la chance de faire un examen approfondi compte tenu de l'importance globale du projet de loi.

Je tiens à faire une petite mise en garde au gouvernement. Je crois comprendre que l'agence existe et est en fonction depuis un an environ et que nous faisons les travaux d'écriture après coup. J'ai passé 13 ans dans une assemblée législative provinciale en situation de gouvernement majoritaire, et j'ai siégé des deux côtés. Je sais que, lorsqu'on présente un projet de loi la première année d'un gouvernement majoritaire de quatre ans, il y a de très fortes probabilités qu'il soit adopté, car avec une bonne majorité, les projets de loi d'initiative ministérielle sont toujours adoptés. Il se produit parfois des choses. C'est peut-être le cas ici. Je ne sais pas. Il est clair que cela date d'avant les dernières élections.

Initiatives ministérielles

Cependant, le gouvernement doit faire attention. Dans une situation minoritaire, il pourrait facilement constater, après avoir tout bousculé pour établir quelque chose, après avoir mis les morceaux en place, dépensé de l'argent, embauché des gens, effectué des études et tout le reste, qu'en bout de ligne la majorité de la Chambre n'est pas d'accord. Comme le gouvernement ne contrôle pas la majorité, seul le Parlement décide de ce qui est légal. Par conséquent, je fais cette mise en garde au gouvernement.

Cette question date d'avant les élections, mais je ne sais pas si nous voulons trop insister sur cela. Cependant, il est bon d'au moins signaler que, dans un gouvernement minoritaire, ce nouveau terrain sur lequel nous nous engageons tous dans une certaine mesure en cette ère moderne, le gouvernement ne doit pas aller trop vite. Il doit se rappeler que la dynamique est très différente de ce qu'elle était ces derniers dix ans.

Assurons-nous de mettre les boeufs devant la charrue, d'adopter le projet de loi et de prendre ensuite des mesures, et non l'inverse.

• (1715)

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire des observations sur deux points particuliers que mon collègue a soulevés.

Premièrement, le ministre vise la perfection, mais je ne pense pas que le projet de loi C-26 soit parfait. Voilà pourquoi le Parlement est saisi des projets de loi. Je suis certain que mon collègue comprend que les décisions prises en décembre l'ont été parce que le gouvernement ne pouvait se contenter d'attendre l'aval de la Chambre alors que la sécurité des Canadiens était en jeu. Le gouvernement a agi afin de rassembler ces différents groupes et agences sous un même toit afin de pouvoir mieux coordonner et se procurer les informations, comme l'a dit le député.

Nous ne créons pas de nouveaux pouvoirs avec la nouvelle agence. On pouvait rendre les choses plus efficaces. Un agent d'immigration pouvait demander des informations qui auraient été difficiles à obtenir autrement. Les choses seront un peu plus efficaces; il y aura une certaine synergie. Il s'agit essentiellement de faire en sorte que des groupes aussi divers puissent partager des informations, dans le respect intégral du droit à la vie privée, comme l'a mentionné le député. Le texte législatif ne change rien en ce qui concerne ces pouvoirs.

Ayant parlé du besoin de coordination, le député doit être enclin à appuyer le projet de loi. J'espère qu'il en ira de même pour ses collègues. Rassembler toutes ces fonctions gouvernementales sous un même toit constitue une mesure importante que doit prendre le gouvernement. On aboutira à une meilleure coordination et à une meilleure stratégie.

Si le député jetait un coup d'oeil au rapport sur le 11 septembre qui est venu des États-Unis, il constaterait qu'il s'agit d'un défi que doivent relever les gouvernements du monde entier. Nous devons faire en sorte que les différents ministères et agences se parlent. Le député, comme d'autres, a parlé d'interopérabilité. Nous faisons de notre mieux pour faire en sorte que les systèmes radio puissent communiquer entre eux et que ces protocoles soient normalisés. Il y a encore du travail à faire, mais nous avons accompli beaucoup de progrès.

• (1720)

M. David Christopherson: Monsieur le Président, je crois que vous avançons forts d'une communauté de vues. Dans ce cas-ci, il se

peut que nous ayons des désaccords en cours de route sur la façon d'agir, mais il ne fait pas de doute que nous appuyons tous résolument la raison d'être de ce projet de loi et reconnaissons le besoin absolument critique de veiller à ce que nos frontières soient aussi sûres que possible et aussi efficaces que possible. Je suis persuadé que nous avons cet objectif en commun.

Encore une fois, je tiens à affirmer très clairement que notre caucus est certainement favorable à ce que, à tout le moins, le projet de loi soit renvoyé à un comité. Je ne voudrais pas m'aventurer au-delà de cela. Je ne critique pas le texte en détail pour le moment. L'agence fonctionne déjà. Il fallait faire quelque chose. Il faut envoyer le projet de loi au comité. En comité, nous saurons où nous en sommes et si certaines modifications nous rapprochent de la perfection, je sais que nous serons disposés à retoucher nos manches et à faire ce travail.

J'ai deux brèves remarques à faire au député. Premièrement, je sais que, après les événements du 11 septembre, un grand nombre de lacunes ont été relevées dans le système de renseignement américain. C'est tout à l'honneur des Américains d'avoir procédé à un certain nombre d'examen et d'en avoir publié les résultats. Des hauts fonctionnaires ont été blâmés et ont dû prendre la responsabilité du manque de planification qui a contribué à la catastrophe du 11 septembre. Nous n'avons pas fait ce genre d'examen, mais j'insiste pour que nous disions ouvertement que nous avons eu de graves problèmes de même nature ici. Pas plus que les Américains, ou que qui que ce soit, nous n'avons pu prévoir ce qui allait se passer. On pourrait dire que je tiens des propos partisans, mais c'est maintenant un fait historique qui doit être dévoilé pour expliquer comment nous en sommes arrivés là.

Deuxièmement, je reconnais que le gouvernement devait agir rapidement. J'admets qu'un gouvernement majoritaire n'aurait eu aucune raison de penser que le projet de loi n'aurait pas été adopté. Toutefois, j'ai une certaine réserve à l'égard du commentaire du secrétaire parlementaire, qui affirme qu'il était impossible d'attendre. Nous sommes en situation de gouvernement minoritaire. Si la même chose arrivait maintenant, je n'arrive pas à imaginer comment le gouvernement oserait partir en peur, dépenser de l'argent, embaucher des fonctionnaires et créer une agence sans l'autorisation de la Chambre.

Si le délai était déterminant et qu'il fallait réagir avec célérité et renforcer notre sécurité de toute urgence, je crois que le gouvernement obtiendrait l'appui de la Chambre. Nous ne sommes pas ici pour faire du tort au pays. Nous sommes ici pour faire ce qui s'impose. Si cela signifie qu'il faut agir rapidement, la Chambre peut faire n'importe quoi par consentement unanime. Je ne pense pas que la raison invoquée soit la bonne. Je pense que les libéraux sont au pouvoir et majoritaires depuis tellement longtemps que le gouvernement n'a même pas pensé un instant que ce projet de loi pourrait ne pas être adopté.

Je remercie le secrétaire parlementaire de son attention et du temps qu'il a pris pour faire ses commentaires.

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je vais partager le temps dont je dispose avec mon collègue de Kootenay—Columbia.

Je me fais un plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi C-26, Loi constituant l'Agence des services frontaliers du Canada, qui assurera des services intégrés aux frontières et facilitera le passage des personnes et des biens à la frontière du Canada.

Initiatives ministérielles

La mesure m'intéresse d'autant plus que ma circonscription, Langley, est située à la frontière internationale et que ma localité compte un poste frontalier.

Comme les députés le savent, la politique du Parti conservateur consiste à en arriver avec les États-Unis à un partenariat stratégique de manière à ce que toute question de sécurité ou de commerce soit résolue dans l'intérêt du Canada. Nous espérons que la création de l'Agence favorisera de tels objectifs.

L'ASFC a la responsabilité du programme sur la frontière intelligente, y compris NEXUS, qui simplifie le passage à la frontière des voyageurs à faible risque préapprouvés et FAST, qui simplifie la circulation de biens à faible risque.

Pour le secteur du transport dans ma circonscription, le dédouanement constitue un immense casse-tête. D'autres députés en ont parlé. Selon la British Columbia Trucking Association, dont le siège est à Langley, tout camionneur doit normalement se prêter aux contrôles de sécurité habituels et passer un temps considérable à remplir des formulaires compliqués en attendant l'arrivée des agents du gouvernement qui doivent approuver le contenu du camion.

Étant donné l'attente de plus en plus frustrante à la frontière et le manque de personnel dans l'industrie du camionnage, les camionneurs, qui sont très recherchés par les employeurs, se rendent compte qu'ils peuvent éviter d'avoir à franchir la frontière et conduire au Canada seulement. S'il devait en être ainsi, il y aurait une diminution du commerce international.

La frontière d'Aldergrove, dans ma circonscription, est actuellement fermée de minuit à 8 heures. Il faut s'interroger sur la possibilité d'ouvrir le passage frontalier à plein temps. Celui-ci se trouve à l'extrémité sud de l'autoroute provinciale n° 13. À l'extrémité nord, à l'intersection de l'autoroute transcanadienne, se trouve un parc industriel important, Gloucester Industrial Estates. Le long de cette autoroute se trouve la base des Forces canadiennes d'Aldergrove. De plus, il y a, dix kilomètres à l'est, l'aéroport international d'Abbotsford.

Il est facile de voir que, si les camions pouvaient circuler efficacement entre le Canada et les États-Unis à ce passage, ce serait un avantage extraordinaire pour l'avenir économique de Langley et des collectivités avoisinantes.

J'aimerais maintenant parler du trafic des drogues illicites de part et d'autre de la frontière. Juste au sud, dans l'État de Washington, l'autoroute Interstate 5 est non seulement la principale artère commerciale, mais aussi la principale voie d'acheminement des drogues illicites vers la côte ouest. On parle beaucoup du passage de drogues à la frontière dans l'État de Washington.

C'est entre la Colombie-Britannique et cet État que se trouve le troisième passage frontalier en importance au Canada. Les procureurs et les shérifs du comté de Whatcom cherchent actuellement à obtenir un million de dollars américains pour combattre la criminalité galopante à ce passage frontalier. Ils ont besoin de cet argent pour lutter contre une gamme de crimes, notamment pour tenter des poursuites en matière de trafic de drogues illicites, de blanchiment d'argent et de vol d'autos.

Dave McEachran, le procureur du comté de Whatcom, affirme:

une énorme quantité de *BC bud* nous arrive du nord tandis que de la cocaïne ainsi que de l'argent blanchi et des armes monte vers la Colombie-Britannique.

Pendant que les services d'application de la loi interceptent des criminels des deux côtés de la frontière, les autorités américaines s'indignent des mesures d'Ottawa visant à décriminaliser la

possession de marijuana et soulignent le lien existant avec le crime organisé canadien.

À l'heure actuelle, on ne voit pas clairement combien d'agents d'immigration seront embauchés par l'Agence des services frontaliers du Canada pour combattre l'immigration illicite, le passage de clandestins ainsi que le trafic et le commerce illicites. En fait, le passage de clandestins n'est pas seulement un problème outre-mer. Dans ma circonscription, il ne cède le pas qu'au trafic de drogues illicites. Des clandestins provenant des Philippines, du Mexique et de la Corée payent des passeurs pour traverser la frontière.

Les taillis à la frontière sont parcourus de sentiers bien battus empruntés par les contrebandiers. Certains sentiers portent même un nom, le plus populaire étant le sentier Ho Chi Minh, qui a été nommé ainsi par la police locale. Les caméras de sécurité qui se trouvent à la frontière ne font rien pour résoudre le problème parce qu'on ne dispose toujours pas d'effectifs suffisants sur place pour appréhender les immigrants illégaux.

Les gardes-frontières qui travaillent en première ligne doivent être suffisamment équipés pour accomplir leur travail. Nous avons entendu d'autres députés parler de ce problème. Des agents des douanes canadiens ont dû appeler des policiers armés en renfort dans des aéroports et des postes frontière parmi les plus fréquentés. Récemment, on s'est inquiété en entendant dire que des gardes-frontières travaillaient seuls.

Mon collègue de Kootenay—Columbia, qui sera le prochain à prendre la parole, a clairement démontré qu'il est essentiel de disposer de deux gardes-frontières à chaque poste frontière. Nous en avons eu l'illustration tragique lorsque le garde-frontière Adam Angle est tombé malade et est mort alors qu'il travaillait seul.

• (1725)

En outre, une garde-frontière a été forcée de travailler seule avec de l'équipement de communication défectueux. Aucun de ses collègues n'a pu l'avertir qu'un criminel potentiellement dangereux pouvait être en route vers son poste frontière pendant son quart de travail.

Ce genre d'histoire ne devrait pas se produire par les temps qui courent. La sécurité de notre personnel devrait être une priorité absolue.

Une autre raison justifie le maintien d'effectifs adéquats aux postes frontières: le terrorisme. L'attaque du 11 septembre a donné lieu à la Loi antiterroriste, à l'affectation de 8 milliards de dollars pour la sécurité nationale et à l'imposition de la taxe pour la sécurité aérienne.

Avec la création de l'Agence des services frontaliers du Canada, nous ne devons pas nous bercer d'illusions concernant la gravité des attaques terroristes éventuelles en sol canadien. Notre principal conseiller en sécurité nationale, Robert Wright, a déclaré à ce propos:

Oussama ben Laden a désigné publiquement le Canada comme un pays que ses disciples devraient prendre pour cible. Il a classé le Canada cinquième sur sept pays visés, et tous les autres pays de la liste ont déjà été attaqués. Alors, ce problème n'est pas celui de quelqu'un d'autre.

Un rapport d'Ottawa sur le renseignement dit qu'Al-Qaïda semble considérer le Canada comme une cible légitime parce que nous avons des troupes en Afghanistan. Selon le rapport, des terroristes pourraient s'attaquer au Canada pour venger l'arrestation de quelques personnes qui seraient liés à Al-Qaïda, notamment une de Vancouver qu'on cherche maintenant à expulser. La menace ne touche pas que le voisin. Nous sommes directement visés.

Initiatives ministérielles

Une autre mise en garde récente en matière de sécurité nationale vient de Colin Kenny, président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. M. Kenny a reproché au gouvernement libéral de n'avoir tenu aucun compte d'un rapport sénatorial qui concluait que la plupart des villes canadiennes seraient incapables de faire face aux conséquences dévastatrices d'un attentat terroriste majeur.

Selon Kenny, Ottawa a été négligent sur plusieurs points en matière de sécurité, dont la protection des réseaux de transport d'électricité et les oléoducs. Il nous faut aussi une meilleure surveillance de nos eaux côtières qui s'étendent sur une longueur de près d'un quart de million de kilomètres, ce qui en fait la plus longue frontière non défendue du monde. Kenny a dit: « Vastes et vulnérables, elles sont malheureusement laissées presque sans surveillance. »

Il y a encore beaucoup à faire avant qu'Ottawa ne puisse prétendre être en mesure de se défendre contre le terrorisme. Si on en croit Martin Rudner, du Canadian Centre of Intelligence and Security Studies:

[...] le gouvernement est loin d'en avoir fait assez pour repousser la menace terroriste qui pèse sur notre infrastructure, surtout dans le secteur de l'énergie. Il n'a pas su sévir contre le financement du terrorisme et les groupes affiliés à des terroristes, même s'il a des lois qui lui permettent de le faire, et le Cabinet n'a pas encore déclarés illégaux les Tigres tamouls, responsables d'un plus grand nombre d'attentats suicides que tout autre groupe.

Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

Bien qu'elle soit un peu améliorée, notre agence de renseignement est loin d'être assez évoluée, et c'est surtout à cause du manque de fonds, problème qu'elle a en commun avec la GRC. Notre système d'immigration, qui tolère la présence, bien après les ordonnances d'expulsion, d'environ 36 000 personnes dont la demande de statut de réfugié a été rejetée, n'est tout simplement pas assez étanche pour un pays qui prend au sérieux les menaces à la sécurité.

• (1730)

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter encore une fois de ce sujet. Vous savez peut-être que j'ai eu l'occasion d'en parler la semaine dernière dans le cadre d'une question que j'ai posée. Je vois que le député qui a répondu à ma question est ici en ce moment et nous pourrions peut-être poursuivre notre débat à ce sujet.

Bien que nous soyons en faveur d'aller de l'avant avec un organisme qui existe déjà—cela devient presque redondant—je crois qu'il est important que nous profitons de l'occasion pour attirer l'attention de la Chambre sur cette question. Bien que nous prenions les mesures législatives nécessaires pour mettre cette agence sur pied, en réalité le gouvernement a encore une fois décidé de changer de cap et de sous-financer cet organisme absolument essentiel, même si nous avons résolument besoin d'un garde-frontière, d'un contrôle frontalier pour assurer la souveraineté de notre pays et la sécurité des Canadiens.

Cet extrait de la « Politique intérimaire portant sur la surveillance de malfaiteurs armés et dangereux » démontre bien l'importance de tout cela.

Le présent exposé vise à faire connaître la politique sur la surveillance des malfaiteurs armés et dangereux aux inspecteurs des douanes.

Tout inspecteur des douanes qui reconnaît une personne faisant l'objet d'un avis de surveillance visant un malfaiteur armé et dangereux doit laisser passer la personne et en informer immédiatement la police, fournissant le plus de détails possibles en vue de permettre son arrestation.

Cette politique intérimaire demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'une stratégie à plus long terme sur la surveillance des malfaiteurs armés et dangereux soit préparée en consultation avec nos partenaires.

C'est vraiment désolant.

Il y a deux histoires que je peux vous raconter à ce sujet. L'une d'entre elles s'est passée dans ma circonscription. Elle m'a été contée directement. Elle a trait à un des agents de douanes qui travaillait seul au milieu de la nuit. Les députés se souviendront que, lors de ma dernière intervention à ce sujet j'ai soulevé le fait qu'il n'aurait pas dû être seul, mais il l'était.

Il s'est trouvé confronté à deux individus dans un véhicule qui s'apprêtait à franchir la frontière au passage de Roosville. Le point de passage de la frontière est situé à une heure et quart de Fernie, lieu du détachement de la GRC le plus proche. Il était trois heures du matin. L'agent a regardé les deux individus dans la voiture et il est arrivé à la conclusion que c'étaient des gens bien dangereux. De ce fait, il leur a fait signe de passer. Il a ensuite appelé la GRC à Fernie qui, comme je l'ai dit, se trouve à une distance d'une heure et quart en voiture. La personne qui a répondu lui a dit: « Eh bien, je ne peux rien y faire, parce que je fais mon quart tout seul ».

Nous avions deux individus qui étaient très dangereux, de l'avis du douanier, et je n'ai aucune raison de mettre en doute son jugement. De ce fait, il a appelé la GRC, suivant sa directive, mais il s'est fait dire que la GRC n'y pouvait rien non plus. Voilà l'état dans lequel ces libéraux ont mis le Canada.

J'ai une autre histoire. Deux douaniers ont remarqué une voiture filant à vive allure à travers le point de passage Pacific, tout juste au sud de Vancouver. C'était la mi-journée. Pendant que la voiture franchissait le passage à vive allure, ils ont reconnu dans la voiture un des individus comme étant suspect; ils auraient certainement adoré l'intercepter.

Les deux douaniers ont sauté dans leur véhicule et ont poursuivi la voiture. Ils ont parcouru de nombreuses rues, roulé sur les autoroutes et, à l'aide leurs téléphones portables personnels, ils ont alerté la police au fait que ces deux individus armés et dangereux—ils supposaient qu'ils étaient armés et dangereux—étaient en cavale. Grâce au fait que les deux douaniers avaient pris la voiture en filature, la police a trouvé ces individus, qui étaient effectivement armés, étaient effectivement dangereux et avaient effectivement des drogues dans leur voiture.

Tout le monde était très heureux de cette affaire, parce que cela voulait dire que ces douaniers avaient bien fait leur travail et que la police avait intercepté les individus, de sorte que le Canada puisse être en sécurité.

Les députés savent-ils quelle récompense les douaniers ont reçue? Un blâme sévère parce qu'ils avaient quitté leur poste à la frontière. Y a-t-il du bon sens et de la logique là-dedans?

Au passage frontalier Pacific, du côté canadien, le personnel est assez complet, contrairement aux passages frontaliers de Roosville et de Rykert et aux autres de ma circonscription, où l'effectif est insuffisant. Qu'ont obtenu les agents des douanes, qui ont fait preuve de bon sens et de courage, qui étaient convaincus qu'ils arrêteraient les individus, et qui ont fait leur travail? Ils ont été vivement réprimandés, et je pense même qu'ils ont perdu une partie de leur salaire, parce qu'ils avaient quitté leurs postes.

Initiatives ministérielles

● (1735)

Qu'est-ce qui cloche? Les libéraux fédéraux ont beau dire constamment qu'ils prennent très au sérieux la sécurité à la frontière, ils ne fournissent pas les ressources nécessaires. Nous ne parlons pas seulement d'argent, mais du personnel et de l'équipement que l'argent injecté permettrait d'avoir. C'est sans compter que les agents à la frontière ne reçoivent pas suffisamment de secours et de soutien de la GRC et des autres forces de police.

Je ne comprends pas que le gouvernement agisse ainsi en cette période où règnent certaines forces très malveillantes dans le monde. Ces forces pourraient décider de venir au Canada au moment même où nous tâchons d'établir une relation de travail avec nos voisins du sud, qui représentent notre plus grand partenaire commercial. Pourquoi les ressources et les fonds fournis par le gouvernement sont-ils toujours insuffisants? Nous manquons de personnel et d'équipement à la frontière et même la politique provisoire est insuffisante.

Ce qui a attiré mon attention sur la question est le décès tragique d'Adam Angel. Pour rafraîchir la mémoire de tout le monde, cet incident s'est produit pendant qu'il travaillait seul. Il n'aurait pas dû travailler seul. Il avait été malade toute la nuit, de sorte qu'à 6 heures le lendemain matin, il était à l'article de la mort. J'ignore s'il s'est rendu à l'hôpital. Il était seul. Pourquoi n'a-t-il communiqué avec personne? J'ignore la réponse à cette question en ce qui concerne Adam Angel, mais je sais que, 30 p. 100 du temps, la capacité de ces agents de communiquer avec quiconque est limitée ou inexistante.

La plupart du temps, ils n'ont même pas accès à l'information transmise à partir du côté américain de la frontière. À d'autres moments, en raison des effectifs insuffisants, le secours et le soutien qu'ils sont censés recevoir de leurs surveillants, et je ne veux pas faire de reproches à leurs surveillants, ne peuvent être apportés, car il arrive que les téléphones ne soient pas en service. Les libéraux prennent-ils vraiment au sérieux la sécurité à la frontière canadienne? Pas vraiment.

J'ai également en main un rapport sur les incidents critiques concernant les douaniers canadiens. Dans ce cas-ci, à Rykerts, tout juste au sud de ma circonscription, les gardes-frontière ont été pris en otage. Ce rapport recense plus de 200 incidents. La direction en a interdit la publication, car elle ne voulait pas qu'on continue de recueillir des données sur ces incidents critiques.

Ce projet de loi devrait être adopté, mais je me demande bien si les libéraux fédéraux prennent vraiment au sérieux la sûreté et la sécurité des Canadiens.

● (1740)

M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC): Monsieur le Président, le député qui vient de parler a mentionné des choses très importantes. J'aimerais lui poser des questions à propos des références qu'il a faites aux incidents critiques qui ont été rapportés et qui, pour une raison inconnue, ne le sont plus.

Je me demande comment le superviseur ou le ministre responsable pourrait savoir exactement où se trouvent les points faibles du système étant donné qu'ils n'ont aucune façon de déterminer où ces incidents critiques ont eu lieu, les circonstances dans lesquelles ils ont eu lieu, et comment faire en sorte qu'ils ne se reproduisent pas, ou, à tout le moins, qu'il y en ait moins. Comment auront-ils réponse à ces questions s'ils ne tentent même pas de déterminer si ces incidents ont eu lieu ou non? Qui sait s'il n'y en a pas d'autres et si d'autres vies ne sont pas en danger?

Comme le député vient de l'indiquer, il arrive que les gens qui travaillent à la frontière soient tout seuls. Eux aussi ont des familles et des gens qui dépendent d'eux. Peut-on vraiment imaginer la peur dans laquelle vivent les épouses et les familles des gardes-frontière qui, tous les soirs, se demandent si un incident critique aura lieu à la frontière? J'aimerais que le député en dise un peu plus long sur la question.

● (1745)

M. Jim Abbott: Monsieur le Président, le fait de mettre un terme au signalement des incidents critiques est un problème très grave en soi. Les libéraux essaient de faire l'autruche.

Je pourrais donner un exemple d'incident survenu en 1999 au poste frontalier de Rykerts. Un individu semblait suspect, et le douanier l'a renvoyé à un deuxième agent. Le sujet a momentanément immobilisé son véhicule, puis il a pris la fuite. On a composé le 911, et la police s'est lancée à la poursuite du suspect. Celui-ci a été arrêté 150 kilomètres plus loin, grâce à un barrage clouté qui avait été érigé. Lorsque le sujet est sorti de son véhicule endommagé, il a commencé à faire feu sur les policiers. Le sujet était un criminel américain qui tentait d'échapper aux autorités américaines.

Voilà le genre de problème que nous avons. Au pont Ambassador, deux hommes du Missouri ont été trouvés en possession de deux fusils automatiques, d'une arme de poing de calibre 45 et d'une arme d'art martial non déclarés. Les deux individus ont été accusés, trouvés coupables et condamnés à une peine d'emprisonnement de 30 jours. À Patterson, deux douaniers ont trouvé une importante cache d'armes comprenant deux fusils et quatre armes de poing.

Ces douaniers assurent la sécurité de notre pays et, en retour, ils ont seulement droit à des vœux pieux de la part des libéraux fédéraux. Ce que l'opposition demande et exige, c'est que les libéraux fédéraux commencent à fournir des ressources adéquates pour que cela cesse et, comme l'a dit mon ami, au lieu d'empêcher les agents de rédiger des rapports sommaires d'incident critique, ils devraient leur permettre de bien s'acquitter de leur travail.

L'hon. David Kilgour (Edmonton—Mill Woods—Beaumont, Lib.): Monsieur le Président, le député pourrait-il nous faire part de ses réflexions sur les mesures supplémentaires qu'il souhaiterait voir adoptées pour régler ce très grave problème dont il a parlé?

M. Jim Abbott: Monsieur le Président, la réponse à la question du député est un personnel accru. Il doit y avoir un personnel accru pour que le travail se fasse. Deuxièmement, le personnel doit avoir le matériel nécessaire. Troisièmement, nous devons négocier et coopérer avec les États-Unis.

Initiatives ministérielles

À l'heure actuelle, les libéraux fédéraux nous disent qu'en cas de problème, un garde-frontière qui travaille tout seul peut traverser la frontière. Le fait est qu'il ne peut pas le faire. Il n'existe aucun protocole à cet égard. Il n'existe aucune entente avec les États-Unis pour la plupart des situations. Il ne peut y avoir coopération matérielle qu'en cas extrême. Il faudrait qu'une situation extrêmement grave se produise pour que des garde-frontières américains traversent la frontière.

Je me permets d'aborder un dernier point. Au poste frontière de Roosevelt, il y a 10 employés de l'Agence du revenu du Canada. En face, du côté américain de la frontière, il y a 29 employés. C'est un exemple de la disponibilité des ressources.

• (1750)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

(La motion est réputée adoptée le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

LA LOI SUR LES BREVETS

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.) propose: Que le projet de loi C-29, Loi modifiant la Loi sur les brevets, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de commencer le débat de deuxième lecture du projet de loi C-29, qui apporte des modifications de forme à la Loi sur les brevets. Les modifications que renferme ce projet de loi sont de pure forme et d'une portée étroite. J'espère que la Chambre et l'autre endroit l'adopteront de manière expéditive.

Il est très important que nous étudions ce projet de loi rapidement parce que, même s'il ne renferme que des modifications de forme, l'emploi de bien des Canadiens et la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché mondial pourraient en souffrir si nous tardons trop.

La réputation du Canada comme un endroit propice aux investissements et à la R-D de pointe pourrait également en souffrir si nous ne clarifions pas rapidement les questions techniques dont traite le projet de loi.

En premier lieu, le projet de loi constitue une réponse à une décision judiciaire inattendue qui a soulevé des incertitudes quant au statut de certains brevets. Il vise à dissiper toute confusion au sujet des droits relatifs aux brevets et du statut d'un nombre appréciable de brevets. C'est une mesure qui vise à éviter l'engorgement des tribunaux par quantité de poursuites en contrefaçon de brevet, et le plus tôt nous adopterons ce projet de loi, le plus tôt nous supprimerons cette incertitude qui plane sur le régime canadien des brevets.

Je voudrais préciser à la Chambre ce qui, en partie, a rendu ces modifications de forme nécessaires. La Loi sur les brevets vise à

protéger la propriété intellectuelle des investisseurs. Le brevet offre à l'investisseur un monopole en matière de création pendant une période donnée. De cette façon, nous encourageons la recherche et le développement afin que les gens investissent le temps et l'argent nécessaires pour élaborer et perfectionner un nouveau produit.

Pour demander et conserver un brevet, il faut verser un ensemble de taxes qui varient en fonction de plusieurs facteurs. C'est justement l'une de ces variables qui pose problème en l'occurrence.

Les taxes versées pour conserver la protection conférée par un brevet varient selon la taille de l'entité. S'il s'agit d'une petite entité comme un particulier, une université ou une entreprise ayant 50 employés ou moins, les taxes seront généralement inférieures de moitié à celles exigées d'une grosse entité.

Cette distinction entre les grosses et les petites entités a donné lieu aux modifications de forme que nous avons apportées. Ceux qui demandaient à faire enregistrer un brevet et devaient verser les taxes réglementaires prévues devaient toujours se demander s'ils devaient se considérer comme une petite entité ou une grosse entité. À première vue, les définitions sont claires, mais avec le temps, la situation est devenue beaucoup moins claire.

Qu'arrive-t-il, par exemple, si une personne commence comme un simple inventeur et si sa compagnie grossit rapidement au point de devenir une grosse entité? Que se produit-il lorsque, par exemple, une personne a une entreprise de plus de 50 employés qui est donc considérée comme une grosse entité, mais elle décide de diviser cette entreprise en plusieurs petites organisations dont l'une conserve le brevet? Qu'arrive-t-il lorsqu'une personne est une petite entité, mais conclut un accord avec une grosse entité pour l'usage exclusif de son invention?

Par dessus tout, en ce qui concerne les modifications de forme dont nous sommes saisis, qu'arrive-t-il si une personne commet une erreur? Que se produit-il si une personne présente sa demande à titre de petite entité et s'aperçoit ensuite qu'elle aurait dû la présenter comme une grosse entité plutôt?

Ce sont des questions importantes pour les innovateurs, surtout les particuliers et les petites entreprises qui ont l'occasion d'utiliser leur ingéniosité et leur esprit d'innovation pour assurer la croissance d'une entreprise.

Le commissaire aux brevets est responsable de mettre en place le système et d'établir le montant des taxes réglementaires. Dans le passé, dans le cas des taxes réglementaires devant être versées par les entités, petites et grosses, le commissaire est parti du principe qu'on devait donner le bénéfice du doute à une entité qui avait commis une erreur de bonne foi au moment de déterminer le montant des taxes. Si l'entité avait versé un montant inapproprié de bonne foi et si on établissait plus tard que les montants soumis étaient inappropriés, l'entité pouvait verser la différence pour maintenir ses droits aux termes de la loi.

C'était l'usage, et bien des gens, des petites entreprises et des universités maintenaient leur protection dans le cadre du système qui permettait des mesures correctives, du moins, le croyaient-ils.

Tout cela a toutefois changé à la suite d'une affaire dont les tribunaux ont été saisis, l'affaire Dutch. Dans le cadre d'une action en contrefaçon de brevet intentée par les sociétés Barton No-Till Inc. et Flexi Coil Ltd. contre la Dutch Industries, cette dernière a fait valoir avec succès que le brevet avait été abandonné parce que les taxes réglementaires adéquates n'étaient pas payées. Qui plus est, le juge a déterminé que le commissaire aux brevets n'était pas habilité, aux termes de la loi, à accepter des paiements pour combler la différence.

Initiatives ministérielles

La décision du tribunal signifie que l'usage selon lequel la différence était versée n'est plus accepté. Cela ouvre la porte à d'éventuels problèmes juridiques. On pourrait ainsi faire valoir la défense utilisée par la société Dutch en ce qui concerne la Loi sur les brevets si l'on constatait qu'une société a utilisé la politique du paiement complémentaire pour corriger une erreur.

Un appel a été interjeté auprès de la Cour d'appel fédérale qui a rendu sa décision le 7 mars 2003. La Cour d'appel fédérale a ainsi confirmé la décision du tribunal inférieur selon laquelle il était impossible de combler ultérieurement la différence par rapport aux taxes réglementaires erronées.

De plus, la Cour d'appel fédérale a établi que la question de savoir si un demandeur est considéré comme une petite ou une grande entité doit être déterminée au moment de l'adhésion au système de brevet. Cette interprétation du tribunal allait à l'encontre de l'usage de longue date selon lequel les taxes réglementaires changeaient pendant la durée d'un brevet si l'entité changeait de taille.

• (1755)

Cette nouvelle interprétation voulait dire que toute entité d'abord inscrite comme grande entité mais qui, par la suite, avait perdu de l'importance et avait payé des taxes en proportion, se retrouvait tout à coup dans la position d'un organisme qui n'avait pas payé assez en taxes. Ces détenteurs de brevets risquaient de perdre leurs droits de propriété intellectuelle.

Cela crée une situation très difficile pour les détenteurs de brevets qui pourraient ne pas avoir payé le bon montant en taxes. Nous voulons mettre un terme à cette confusion. Nous voulons lever l'incertitude qui frappe ceux qui se sont prévalus de la mesure d'accommodement autorisée. En fait, en août 2003, le gouvernement a annoncé qu'il modifierait la Loi sur les brevets pour préciser les dispositions sur le paiement de certaines taxes sur les brevets.

Les modifications contenues dans le projet de loi accordent un sursis de 12 mois aux détenteurs et aux demandeurs de brevets mis en difficulté par une décision du tribunal suivant laquelle ils doivent effectuer des paiements additionnels pour conserver leurs droits. Concrètement, nous accordons à ces détenteurs de brevet le droit, pendant 12 mois, de s'en tenir aux anciens arrangements, que leur interdisait la loi actuelle, d'après les tribunaux.

Plus l'adoption du présent projet de loi est reportée, plus les causes d'infraction relatives à des brevets risquent de se multiplier devant les tribunaux. Cela pourrait nuire à la réputation du Canada comme bon endroit où faire des affaires. Cela minerait sa réputation de pays qui protège les droits de propriété intellectuelle.

Les intéressés ont été consultés relativement à ces modifications techniques et ils appuient les dispositions que contient le projet de loi en matière de brevets. J'incite les députés à l'adopter le plus rapidement possible afin de lever cette incertitude.

La deuxième question traitée dans le projet de loi est la mesure que la législature précédente avait adoptée sous le numéro C-9, l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique. Les députés qui siégeaient alors se rappelleront que cette mesure visait à procurer à bas prix des produits pharmaceutiques aux pays les moins avancés et aux pays en voie de développement. Le projet de loi visait essentiellement à aider ces pays à combattre le VIH/sida, la malaria, la tuberculose et d'autres problèmes de santé publique en leur facilitant l'accès à des médicaments brevetés.

Le projet de loi C-9 a modifié la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues. C'est la loi-cadre permettant au Canada d'autoriser quelqu'un d'autre que le détenteur d'un brevet à fabriquer

une version bon marché d'un médicament breveté pour l'exporter vers un pays en voie de développement. Le Canada est très fier d'être parmi les premiers pays à avoir adopté une telle mesure.

Cependant, la loi comporte une omission technique, à laquelle nous voulons maintenant remédier. Cette loi prévoit qu'un groupe d'experts, nommés par le ministre de l'Industrie et le ministre de la Santé, devait conseiller le gouvernement pour ce qui est des produits pharmaceutiques admissibles à ce régime.

Suite à des recommandations faites par certains députés d'en face, le gouvernement a convenu que la nomination des membres de ce groupe d'experts ferait l'objet d'un examen par un comité de la Chambre. Il va de soi que l'autre endroit a aussi une responsabilité légitime en ce qui a trait aux questions examinées par le Parlement, de sorte qu'un comité sénatorial devrait aussi avoir le droit et le pouvoir d'étudier ces nominations.

Les députés qui étaient présents au cours des dernières semaines de la dernière législature se souviendront des efforts qui ont été faits, avant que les brefs électoraux ne soient émis, pour adopter de toute urgence cette mesure législative humanitaire qui permettrait de sauver des vies. Nous n'avons pas eu le temps d'apporter les changements nécessaires au projet de loi C-9 afin que l'autre endroit ait le même droit d'examen que la Chambre. Cela dit, la ministre de l'Industrie de l'époque avait promis aux sénateurs que le gouvernement corrigerait cette omission à la première occasion au cours de la nouvelle législature.

La première occasion c'est maintenant. Nous voulons profiter de la nécessité d'adopter des modifications de forme ayant trait au paiement des taxes pour effectuer une autre modification de forme visant à conférer à l'autre endroit la responsabilité légitime de passer en revue les nominations au comité consultatif.

Il ne s'agit pas d'une mesure controversée. C'est une étape pour faire ce qui s'impose et corriger un oubli survenu au cours de la dernière législature. N'eut été de la générosité et de l'esprit qui animent l'autre endroit, cet oubli aurait pu entraîner la mort du projet de loi à l'époque.

Les deux mesures proposées dans le projet de loi C-29 sont de nature très technique. Ni l'une ni l'autre n'est controversée. Les deux méritent d'être rapidement adoptées et c'est la raison pour laquelle j'exhorte la Chambre à se concentrer sur le contenu technique du projet de loi.

• (1800)

Il ne s'agit pas d'un remaniement de la Loi sur les brevets. Cette mesure législative n'apporte rien de nouveau dans notre façon de protéger et d'encourager l'innovation au Canada. J'exhorte les députés des deux côtés de la Chambre à se joindre à moi et à faire en sorte que le projet de loi soit adopté le plus rapidement possible.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais poser quelques questions à mon collègue.

Le député a parlé d'une modification technique à la Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique, ce que nous appuyons à titre de députés du Parti conservateur. En outre, c'est à juste titre qu'il a mentionné dans son intervention que cette mesure législative avait pour objet de faciliter la livraison de médicaments moins chers à l'Afrique et à d'autres pays en développement. Comme il l'a souligné, cette initiative s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le VIH-sida, la tuberculose et la malaria.

Initiatives ministérielles

Je me demande si le député pourrait—si ce n'est aujourd'hui, à tout le moins à une date ultérieure s'il ne connaît pas les chiffres sur le bout des doigts—indiquer à la Chambre, en premier lieu, le nombre de médicaments qui ont été acheminés, en deuxième lieu, le nombre de pays qui ont été aidés et, en troisième lieu, le nombre de personnes qui ont effectivement reçu des médicaments à meilleur marché grâce à l'adoption de cette mesure législative.

L'hon. Jerry Pickard: Madame la Présidente, je dois dire qu'au moment des dernières élections, il était vraiment urgent de mettre cette mesure législative en place. De toute évidence, le ministre constituera un comité d'experts qui examinera diverses formules pour l'administration et la prestation de ces services.

Pour l'instant, il est évident que nous n'avons pas encore mis en oeuvre les mesures prévues dans le projet de loi. De plus, il va sans dire que certains problèmes techniques se posent, notamment du fait que le Sénat n'est pas mis en cause.

Comme c'est la première session parlementaire après les élections, nous faisons le nécessaire pour tout mettre en oeuvre et constituer le comité d'experts. Nous prendrons ensuite les décisions qui s'imposent pour faire accélérer les choses autant que possible.

Toutefois, la première étape est évidemment d'élaborer un bon projet de loi, une mesure législative pertinente, et d'apporter les modifications techniques adéquates.

● (1805)

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir commenter le projet de loi C-29, Loi modifiant la Loi sur les brevets.

Il s'agit, à notre avis, d'un projet de loi d'ordre administratif qui porte sur deux questions touchant aux brevets. La première concerne la loi portant sur l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique, qui facilite la vente de médicaments contre le VIH-sida, le paludisme et la tuberculose aux pays les moins développés.

Le projet de loi prévoyait la création d'un comité d'experts pour conseiller le gouvernement quant aux produits pharmaceutiques qui devraient être admissibles à l'exportation en vertu du régime créé par la loi. La première partie du projet de loi C-29 modifie la loi pour permettre au Sénat, et non seulement à la Chambre des communes, d'évaluer et de recommander des candidats appelés à siéger à ce comité d'experts.

Nous appuyons cet aspect du projet de loi, bien que nous aimerions avoir l'avis du Sénat quant au comité ou aux comités qui devraient se pencher sur la question.

La deuxième partie du projet de loi porte sur la taxe réglementaire en fonction de la taille de l'entité. Des taxes sont exigées à toutes les étapes de la vie d'un brevet: demande, examen et maintien. Le Canada et les États-Unis ont une structure différente selon que l'entreprise qui fait une demande de brevet est une petite entité ou une grosse entité. Cette différenciation en fonction de la taille est courante.

Jusqu'à récemment, une entreprise qui faisait une demande de brevet et payait les taxes exigibles d'une petite entreprise et ensuite devenait une entreprise plus importante, ou vice versa, bénéficiait d'une certaine souplesse quant aux taxes payées. Elle pouvait verser un supplément ou réduire les taxes dues si sa taille avait changé. Le système qui consiste à payer un supplément cause des ennuis administratifs considérables aux agents de brevets et je crois comprendre qu'ils aimeraient que la question soit réglée aussi rapidement que possible.

Un tribunal a jugé que ce système n'aurait jamais dû exister et que le statut de l'entité doit être déterminé au moment où elle s'engage dans le processus en vue d'obtenir un brevet. Par conséquent, si l'entreprise fait sa demande en tant que petite entreprise, elle doit être considérée comme telle pour la durée du brevet, soit 20 ans.

Cet ensemble de modifications est nécessaire pour prévenir la possibilité de poursuites de la part d'environ 7 000 titulaires ou demandeurs de brevets craignant que leurs brevets ne soient déclarés invalides parce qu'ils n'auraient pas acquitté les taxes requises. Il s'agit de l'affaire Dutch Industries Ltd.

Nous appuyons aussi ces amendements car ils réduiront certainement les litiges qui auraient pu résulter de cet état de fait. Nous pensons que la taille d'une entreprise au moment où elle obtient un brevet devrait être considéré la même pendant toute la durée du brevet.

[Français]

En conclusion, nous appuyons également les modifications visant l'interprétation des barèmes, étant donné que nous aimerions que le Canada se dote d'un cadre clair en matière de propriété intellectuelle.

[Traduction]

Nous attendons avec hâte de pouvoir étudier le projet de loi en comité. Nous espérons qu'il sera adopté aussi rapidement que possible.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, je n'ai pas eu l'occasion de me prononcer sur le projet de loi, ce que j'aurais souhaité.

Je tiens à remercier tous les députés et tous les partis de l'appui qu'ils lui accordent. Le projet de loi est d'une importance critique dans la lutte contre la maladie.

Je me suis rendu en Afrique à 20 reprises. J'ai vu des centaines de personnes agoniser de cette maladie. J'ai visité un orphelinat où chacun des quelque 60 lits d'enfants accueillait deux ou trois enfants de six mois. Le tiers de ces enfants étaient en train de mourir du sida. Ils ne sauront jamais ce que c'est que d'être touché par un être humain et ne connaîtront jamais leurs parents puisque ces derniers, pour la plupart, sont déjà morts du sida.

Cette maladie vide des pays entiers, détruit leur population active, laissant dans son sillage une mer d'orphelins, non seulement en Afrique subsaharienne, mais ailleurs également. En effet, on le dit rarement, mais cette maladie est en progression géométrique en Russie, en Chine, en Europe de l'Est et en Inde. Malheureusement, bon nombre de dirigeants politiques de ces pays ont préféré jouer à l'autruche plutôt que de s'attaquer au problème.

Je tiens à remercier les députés de tous les partis de leur appui au projet de loi. Je souhaite également remercier mes collègues et l'ancien premier ministre, qui a joué un rôle de premier plan. Étant tous bien au fait de la situation, nous allons bien considérer que cette maladie va tuer encore 220 millions de personnes ou davantage, soit beaucoup plus que ce qui est habituellement admis.

Nous pouvons appuyer certains programmes fort prometteurs. Je pense à Médecins Sans Frontières, qui a élaboré un plan très simple en République démocratique du Congo où les médicaments antirétroviraux sont acheminés sous surveillance dans les villages et administrés aux gens qui en ont besoin.

Initiatives ministérielles

J'invite chaque député à travailler avec nous. Collaborons avec ceux qui sont sur le terrain pour faire en sorte que les antirétroviraux se rendent aux gens. Veillons à ce que les mécanismes de distribution et de contrôle soient en place, tout en assurant, pour des personnes beaucoup moins fortunées que nous, les fonctions auxiliaires nécessaires pour contrer cette terrible maladie.

Encore une fois, je remercie tous les députés. J'espère que le Sénat adoptera la mesure sans délai et que nous pourrions nous attaquer à d'autres aspects très complexes de cette maladie horrible.

● (1810)

M. James Rajotte: Madame la Présidente, le député a soulevé un certain nombre de points valides. Il a de l'expérience dans le domaine. J'ai parlé avec le député de son expérience personnelle en Afrique subsaharienne.

Il y a la question de l'infrastructure médicale. C'est bien beau d'avoir des médicaments peu coûteux, mais il est impératif d'avoir une infrastructure médicale en place pour pouvoir administrer les médicaments aux personnes qui en ont besoin. Il faut informer la population, comme nous le faisons ici, sur la façon de prendre les médicaments. La population doit jouir d'une bonne alimentation, d'un bon régime et d'une source d'eau adéquate pour ingérer les médicaments de sorte que ces derniers agissent bien. C'est certainement un point valide qui s'inscrit dans l'effort global.

Le député a aussi soulevé un point valide concernant les nations. Le projet de loi vise tout particulièrement les nations les moins développées. Les nations ciblées figurent dans un appendice. Néanmoins, les nations développées ou qui se développent très rapidement, comme la Chine et la Russie, doivent aussi prendre des mesures pour lutter contre l'épidémie du VIH-sida.

Le député a travaillé avec de nombreuses entreprises du domaine à titre personnel. Force est d'admettre qu'un grand nombre d'entreprises ont déjà fait de réels efforts. Par exemple, GlaxoSmithKline a accompli beaucoup en Afrique, notamment par le truchement de son centre de lutte contre les maladies infectieuses. Il y a d'autres entreprises, comme Merck Frosst qui travaille au Botswana. Ces entreprises s'efforcent de fournir des médicaments bon marché, l'infrastructure médicale et les conseils. Ils travaillent en collaboration avec Médecins Sans Frontières, que nous devrions féliciter aussi.

L'hon. Keith Martin: Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'en face pour ses observations. Je voudrais revenir sur une ou deux choses qu'il a mentionnées, car il a soulevé une question clé qu'on oublie souvent.

La nutrition joue un rôle clé dans le traitement des personnes atteintes du VIH-sida. L'état du patient s'aggrave rapidement s'il n'a pas une saine alimentation. Les besoins en calories des victimes du VIH-sida sont beaucoup plus grands que ceux de la plupart des gens. Pour la plupart d'entre nous, 1 500 calories suffisent, mais les gens atteints du VIH-sida ont besoin de 2 200 calories. Dans un certain nombre de pays, la nourriture est utilisée, aux termes de décisions politiques, comme armes pour faire des ravages, ce qui fait grimper le nombre de personnes atteintes du VIH qui développent le sida.

Permettez-moi de citer le cas du Zimbabwe, où le président Mugabe utilise la nourriture comme armes. Cette stratégie appliquée dans un pays où 25 p. 100 de la population est atteinte du VIH entraîne une flambée du sida. Le taux de mortalité atteint des sommets sans précédent.

On aurait tort de conclure que la famine, particulièrement en Afrique subsaharienne, est une calamité naturelle. Ce n'est pas le cas.

Elle est attribuable à des décisions politiques connues d'avance. La nourriture sert souvent d'outil, ce qui fait gonfler le taux de mortalité. Nous devons nous attaquer à ce problème.

Par ailleurs, en République démocratique du Congo, qui fait très bien dans ce dossier, un docteur thaïlandais collabore avec une société pharmaceutique pour produire à peu de frais des antirétrovirus au Congo même. Le conflit au Congo a fait deux millions de morts et quatre millions de personnes déplacées. La faible lueur d'espoir au Congo vient d'un médecin thaïlandais d'une grande détermination qui travaille avec les Congolais dans un secteur où il leur est possible de produire des antirétrovirus et d'en assurer la distribution.

Nous devrions collaborer avec d'autres pays où les gens sont disposés à prendre des mesures semblables, où le gouvernement est stable, où la corruption n'existe pas et où les leaders veulent bien faire équipe avec nous. Nous pourrions oeuvrer avec d'autres groupes internationaux, des ONG et des pays dans le cadre de partenariats et nous concentrer sur ces pays afin de créer des îlots de stabilité sur un continent qui en a désespérément besoin. Nous serions alors très utiles, car nous parviendrions à établir des îlots de stabilité et à sauver de nombreuses vies humaines. Nous devons tenter de maîtriser cette terrible bête qui ravage des pays, cause d'incroyables problèmes de sécurité et laisse derrière elle une foule d'orphelins dans un continent qui n'a pas les moyens de composer avec une telle situation.

● (1815)

M. James Rajotte: Madame la Présidente, le député a bien raison de faire ressortir la nécessité d'une saine alimentation. Il a reconnu qu'il s'agit souvent d'un problème lié à la gouvernance ou à la direction politique.

Le député a très bien décrit la situation qui a cours au Zimbabwe. Il y a d'autres cas, notamment celui de l'Ouganda. Les dirigeants politiques de ce pays ont pris des décisions courageuses et sont intervenus de façon beaucoup plus efficace dans la distribution de médicaments et de nourriture de façon à régler plusieurs problèmes. Pour ce faire, il est crucial qu'il y ait dans un premier temps un gouvernement stable en place avec lequel on peut ensuite collaborer.

À l'étape de l'étude en comité, notre parti estimait que c'était une chose de tenter techniquement d'obtenir des médicaments moins chers, mais il a d'abord voulu savoir quelles mesures le gouvernement du Canada prenait à cet égard? Que fait l'ACDI? Que fait le ministère de la Santé pour veiller à établir des partenariats avec d'autres pays et s'assurer que les médicaments parviennent bien aux personnes qui en ont besoin?

Je dois dire qu'à ce moment-là, il n'existait aucun plan d'ensemble. Nous espérons que depuis ce temps le gouvernement a élaboré un plan qu'il mettra en oeuvre pour faire en sorte que l'infrastructure nécessaire soit en place. Les personnes obtiendront alors les médicaments dont elles ont besoin et qui contribueront à améliorer leur état de santé.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Madame la Présidente, par respect justement pour les pays aux prises avec la crise du sida et envers lesquels Jean Chrétien avait pris l'engagement d'en diminuer l'incidence négative, notamment en Afrique—à mon avis, il s'agit beaucoup plus de l'engagement du Canada envers l'Afrique—je vais revenir très brièvement sur le projet de loi.

Le Bloc québécois est en faveur de ce projet de loi, parce que nous considérons que c'est davantage un projet de loi de forme. Évidemment, les sénateurs pourront siéger au comité prévu pour étudier la question.

C'est un peu une erreur qui a résulté du fait que tous les partis en cette Chambre ont voulu adopter ce projet de loi avant la campagne électorale, pour qu'il entre en vigueur le plus tôt possible. Cela nous apparaît donc pertinent et il doit être adopté le plus tôt possible. Cela permettra effectivement que l'engagement du Canada envers l'Afrique puisse être mis en opération le plus tôt possible, et c'est ce qu'on doit souhaiter.

L'autre changement est très technique. Il s'agit du résultat d'une décision de la cour. Dans le passé, il y avait une flexibilité, c'est-à-dire qu'une petite entreprise avait à payer des taxes sur ses brevets, et lorsqu'elle devenait plus grande, on faisait des ajustements en conséquence. La cour a jugé qu'il fallait une approche beaucoup plus formelle et le gouvernement a décidé de régulariser la situation dans ce cas. C'est donc un changement pertinent et il doit être mis de l'avant le plus tôt possible.

Comme les intervenants l'ont dit au préalable, c'est important que la loi qui touche particulièrement l'accessibilité à des médicaments pour les pays du Sud soit adoptée le plus tôt possible.

De plus, comme nous sommes à la fin d'une session, j'inviterais les députés de cette Chambre à adopter rapidement le projet de loi en deuxième lecture, de sorte que la loi soit en vigueur et qu'on puisse enfin s'assurer que les médicaments se rendent aux populations concernées.

Nous formulons également la demande que le gouvernement fédéral ait la même promptitude à mettre de l'avant des mesures accrues pour aider à la mise en place de cette loi. En effet, la loi en elle-même ne permettra pas des résultats suffisants, si on n'y alloue pas les budgets pertinents, soit par l'entremise de l'ACDI ou autrement, pour assurer le soutien indispensable à la livraison et à la pratique médicale qui sont nécessaires pour assurer des soins aux patients. L'intervention du collègue qui m'a précédé va dans le même sens.

Le Bloc québécois appuiera donc ce projet de loi pour qu'il soit adopté le plus rapidement possible et qu'on puisse, après quelques témoignages en comité, l'adopter en troisième lecture ici, à la Chambre.

• (1820)

[Traduction]

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Madame la Présidente, j'appuie le principe le projet de loi. Je suis d'accord avec les autres députés qui ont soulevé la question de l'urgence.

Nous appuyons sans contredit la période d'un an pour que les détenteurs de brevets perçoivent les taxes. Par contre, j'aimerais prendre un moment pour parler de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique, qui demandait la mise sur pied d'un comité consultatif d'experts afin de recommander quels produits pharmaceutiques devraient être admissibles à l'exportation. Cela fait partie de l'amendement dont je veux parler.

Il est quelque peu décevant et frustrant que nous soyons en train de débattre de la composition d'un comité consultatif d'experts pendant que les gens meurent en Afrique. Il incombe à la Chambre d'adopter très rapidement ce projet de loi. Je m'interroge sur la

Initiatives ministérielles

nécessité de tenir un débat sur l'inclusion de sénateurs, qui ne sont pas élus, à titre de participants égaux.

Dans le discours du Trône, le premier ministre a dit que nous avions l'obligation morale de tout faire pour que les millions de personnes atteintes de maladies infectieuses mortelles, notamment le VIH/sida, dans les pays les plus pauvres de l'Afrique aient accès à des soins médicaux. Nous voici pourtant, plusieurs mois plus tard, à débattre pendant que des gens attendent désespérément les médicaments.

Radio-Canada a présenté un reportage qui révélait que les économies seraient énormes. En Amérique du Nord, les médicaments brevetés coûtent entre 8 000 \$ et 15 000 \$ par personne, alors que les médicaments génériques coûtent environ 250 \$. À l'heure actuelle, les Africains n'ont toujours pas accès à ces médicaments.

Selon Médecins sans frontières, des quelque 6 millions de personnes qui ont besoin de médicaments antirétroviraux dans les pays en voie de développement, seulement 440 000 y ont actuellement accès. Nous devons y remédier de toute urgence. L'ONUSIDA a publié un rapport dans lequel on affirme qu'environ 34,3 millions de personnes, dont 1,3 enfants de moins de 15 ans, sont atteints du VIH/sida. Dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, enfants et adultes contractent le VIH à un rythme jamais vu. En 1999, le nombre de nouveaux cas d'infection dans ces régions était de quatre millions. Au Botswana, le taux d'infection s'élevait à 35,8 p. 100, au Zimbabwe à 25,8 p. 100 et en Afrique du Sud à 19,9 p. 100. La maladie frappe si fort que la population active est en train d'être décimée dans bien des pays.

J'exhorte la Chambre à examiner ce projet de loi rapidement et de l'adopter afin que nous puissions commencer à envoyer des médicaments dans ces pays.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie.

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

L'hon. Raymond Simard: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois que, si vous le demandiez, vous constateriez qu'il y a consentement unanime pour considérer qu'il est 18 h 30.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Y a-t-il consentement pour dire qu'il est 18 h 30 ?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 9 décembre, la Chambre se réunit maintenant en comité plénier pour entreprendre l'étude de la motion n° 7, sous la rubrique affaires émanant du gouvernement.

Je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

[Suite des délibérations au fascicule B]

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 13 décembre 2004

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	
M. Siksay.....	2635
Projet de loi C-272. Deuxième lecture.....	2635
M. Lee.....	2637
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	2637
Mme Barnes.....	2638
Mme Ablonczy.....	2639
Mme Faille.....	2640
Mme Wasylcyia-Leis.....	2641
M. Telegdi.....	2642

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs	
Projet de loi C-15. Étape du rapport.....	2643
Décision de la présidence	
Le président suppléant (M. Proulx).....	2643
Motion d'amendement	
M. Dryden (au nom du ministre de l'environnement)....	2643
Motion n° 1.....	2643
M. Wilfert.....	2643
M. Hearn.....	2644
Les travaux de la Chambre	
Mme Redman.....	2645
Motion.....	2645
Adoption de la motion.....	2646
La Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs	
Projet de loi C-15. Étape du rapport.....	2646
M. Bigras.....	2646
M. Cullen (Skeena—Bulkley Valley).....	2647
Adoption de la motion no 1.....	2648
M. Dion.....	2648
Motion d'adoption et deuxième lecture.....	2648
Adoption de la motion.....	2649
La Loi sur Téléfilm Canada	
M. Lapierre (au nom de la ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine).....	2649
Projet de loi C-18. Troisième lecture.....	2649
Mme Bulte.....	2649
M. Kotto.....	2650
M. Angus.....	2651
Mme St-Hilaire.....	2651
Mme Oda.....	2651
M. Kotto.....	2652
M. Angus.....	2654
M. Fitzpatrick.....	2656
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi.....	2657

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le mariage	
Mme Bulte.....	2657

Le Cornwall Centennial Choir	
M. Lauzon.....	2657
Les boursiers de la fondation Cecil Rhodes	
M. Simard (Saint Boniface).....	2657
La Sûreté du Québec	
Mme Brunelle.....	2658
L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard	
M. Murphy.....	2658
La liste de Noël	
M. Grewal (Newton—Delta-Nord).....	2658
La crose	
M. Adams.....	2658
La Gouverneure générale	
Mme Deschamps.....	2658
Le Club Richelieu de Dalhousie	
M. D'Amours.....	2659
Le mariage	
M. Warawa.....	2659
Le syndrome de Rett	
M. St. Amand.....	2659
L'immigration	
M. Siksay.....	2659
Les anciens combattants	
M. Stinson.....	2659
L'immigration	
Mme Faille.....	2660
Miles Selby	
M. Batters.....	2660
Le développement international	
M. Temelkovski.....	2660
Les arts et la culture	
M. Kotto.....	2660
La défense nationale	
Mme McDonough.....	2660

QUESTIONS ORALES

Les ressources naturelles	
M. Harper.....	2661
M. Goodale.....	2661
M. Harper.....	2661
M. Goodale.....	2661
M. Harper.....	2661
M. Goodale.....	2661
La sécurité du transport aérien	
M. Casson.....	2661
M. Lapierre (Outremont).....	2661
M. Casson.....	2661
M. Lapierre (Outremont).....	2661

Le logement			
M. Duceppe	2661		
M. Fontana	2662		
M. Duceppe	2662		
M. Fontana	2662		
Mme Gagnon (Québec)	2662		
M. Fontana	2662		
Mme Gagnon (Québec)	2662		
M. Fontana	2662		
L'industrie			
M. Layton	2662		
M. Emerson	2662		
La citoyenneté et l'immigration			
M. Layton	2662		
Mme McLellan	2663		
M. Benoit	2663		
Mme McLellan	2663		
M. Benoit	2663		
Mme McLellan	2663		
M. Chong	2663		
Mme McLellan	2663		
M. Chong	2663		
Mme McLellan	2663		
Les congés parentaux			
Mme Bonsant	2663		
M. Volpe	2663		
Mme Bonsant	2664		
M. Volpe	2664		
L'assurance-emploi			
M. Lessard	2664		
M. Volpe	2664		
M. Lessard	2664		
M. Volpe	2664		
La citoyenneté et l'immigration			
M. Forseth	2664		
Mme Fry	2664		
M. Grewal (Newton—Delta-Nord)	2664		
Mme Fry	2664		
Le mariage			
M. Komarnicki	2664		
M. Cotler	2665		
M. Komarnicki	2665		
M. Cotler	2665		
Les programmes gouvernementaux			
Mme Catterall	2665		
M. Alcock	2665		
Le Programme des partenariats du millénaire			
M. Christopherson	2665		
M. Brison	2665		
M. Christopherson	2665		
M. Brison	2665		
M. Epp	2665		
M. Brison	2665		
M. Allison	2665		
M. Brison	2666		
La justice			
M. Thompson (Wild Rose)	2666		
		Mme McLellan	2666
		La gouverneure générale	
		M. Schmidt	2666
		M. Alcock	2666
		La coopération internationale	
		Mme Bourgeois	2666
		Mme Torsney	2666
		Mme Bourgeois	2666
		Mme Torsney	2666
		La fiscalité	
		M. Carrie	2667
		M. Goodale	2667
		La défense nationale	
		M. Batters	2667
		M. Graham (Toronto-Centre)	2667
		Les droits de la personne	
		Mme Dhalla	2667
		M. Cotler	2667
		Les finances	
		M. Stinson	2667
		M. Goodale	2667
		L'île de Sable	
		M. Duncan	2667
		M. Murphy	2668
		Les postes frontaliers	
		M. Bachand	2668
		Mme McLellan	2668
		L'Ukraine	
		M. Wrzesnewskij	2668
		Mr. Pettigrew	2668
		Le développement économique	
		M. Bouchard	2668
		M. Lapierre (Outremont)	2668
		L'industrie des valeurs mobilières	
		Mme Wasylcyia-Leis	2668
		M. Goodale	2668
		Recours au Règlement	
		La période des questions orales	
		M. Valeri	2668
		M. Komarnicki	2669
		Privilège	
		Réponse à une question inscrite au Feuilleton	
		M. Cummins	2669
		M. LeBlanc	2669
		Mme Ablonczy	2670
		AFFAIRES COURANTES	
		Réponses du gouvernement à des pétitions	
		M. LeBlanc	2670
		La Loi sur les télécommunications	
		M. Emerson	2670
		Projet de loi C-37. Présentation et première lecture	2670
		Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	2670

Les comités de la Chambre			
Santé			
M. Ménard (Hochelaga).....	2670		
La Loi sur les banques			
Mme Wasylycia-Leis.....	2671		
Projet de loi C-316. Présentation et première lecture.....	2671		
Adoption de motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2671		
La Loi sur les aliments et drogues			
Mme Wasylycia-Leis.....	2671		
Projet de loi C-317. Présentation et première lecture.....	2671		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2671		
La loi électorale du Canada			
Mme Wasylycia-Leis.....	2671		
Projet de loi C-318. Présentation et première lecture.....	2671		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2671		
La Loi sur la taxe d'accise			
Mme Wasylycia-Leis.....	2671		
Projet de loi C-319. Présentation et première lecture.....	2671		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2671		
Loi sur l'ombudsman des pensions			
Mme Wasylycia-Leis.....	2671		
Projet de loi C-320. Présentation et première lecture.....	2671		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2672		
La Loi sur le Registre des abonnés auto-exclus			
M. Pacetti.....	2672		
Projet de loi C-321. Présentation et première lecture.....	2672		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2672		
La Loi sur la radiodiffusion			
M. Pacetti.....	2672		
Projet de loi C-322. Présentation et première lecture.....	2672		
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	2672		
La motion d'initiative parlementaire n° 70			
M. Breitzkreuz.....	2672		
Pétitions			
L'âge du consentement			
M. Stinson.....	2672		
La Défense nationale			
M. Stinson.....	2672		
Les affaires autochtones			
M. Martin (Winnipeg-Centre).....	2672		
L'autisme			
M. Pacetti.....	2672		
		Les Forces canadiennes	
		M. Hill.....	2673
		Les affaires autochtones	
		Mme Wasylycia-Leis.....	2673
		L'étiquetage des boissons alcoolisées	
		Mme Wasylycia-Leis.....	2673
		L'âge du consentement	
		M. Bevilacqua (Vaughan).....	2673
		La pornographie	
		M. Bevilacqua (Vaughan).....	2673
		Questions au Feuilleton	
		M. LeBlanc.....	2673
		INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
		Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada	
		M. Graham (au nom de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile).....	2673
		Projet de loi C-26. Deuxième lecture.....	2673
		M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	2673
		M. MacKay.....	2676
		M. Hearn.....	2676
		M. Adams.....	2677
		M. MacKay.....	2677
		M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	2679
		M. Hearn.....	2679
		M. Schmidt.....	2680
		Mme Faille.....	2681
		M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	2684
		M. Ménard (Hochelaga).....	2684
		M. Christopherson.....	2685
		M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	2687
		M. Warawa.....	2687
		M. Abbott.....	2689
		M. Schmidt.....	2690
		M. Kilgour.....	2690
		Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité.....	2691
		La Loi sur les brevets	
		M. Emerson.....	2691
		Projet de loi C-29. Deuxième lecture.....	2691
		M. Pickard.....	2691
		M. Rajotte.....	2692
		M. Rajotte.....	2693
		M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	2693
		M. Crête.....	2694
		Mme Crowder.....	2695
		Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité.....	2695

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 044 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

**Le lundi 13 décembre 2004
(Partie B)**

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 décembre 2004

[Suite des délibérations consignées à la partie A]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1825)

[Traduction]

LES FORÊTS

(La Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de Mme Augustine, pour étudier l'initiative ministérielle n° 7)

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que le comité prenne note du dendroctone du pin.

La vice-présidente adjointe: Je commencerai le débat de ce soir en donnant quelques précisions sur le déroulement des délibérations.

Le débat de ce soir se déroulera en vertu de l'article 53.1 du Règlement. Il prévoit la tenue de débats exploratoires à la suite d'une motion présenté par un ministre après une consultation des leaders des autres partis à la Chambre. La motion prévoyant le débat de ce soir a été adoptée à la Chambre le jeudi 9 décembre.

Chaque député qui prendra la parole se verra accorder 10 minutes pour le débat, suivies de 10 minutes pour les questions et observations. Le débat prendra fin après quatre heures, où lorsque plus aucun député ne demandera la parole. Conformément à l'ordre spécial adopté plus tôt aujourd'hui, la présidence ne recevra aucun appel au quorum, aucune motion dilatoire ou aucune demande de consentement unanime.

Conformément aux règles suivies par les comités pléniers, les députés peuvent prendre la parole plus d'une fois, à condition qu'il y ait assez de temps. À la fin du débat de ce soir, le comité lèvera la séance et la Chambre ajournera immédiatement à demain.

M. Richard Harris: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Vous avez dit que les députés pouvaient prendre la parole plus d'une fois et je voudrais des précisions.

La vice-présidente adjointe: À condition qu'il y ait assez de temps, les députés peuvent prendre la parole plus d'une fois.

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la présidente, je me réjouis d'avoir l'occasion de faire connaître à la Chambre la réponse du gouvernement du Canada aux problèmes auxquels font face les citoyens de la Colombie-Britannique et un grand nombre de citoyens de l'Ouest du Canada qui doivent combattre l'infestation de dendroctone du pin ponderosa. Cette infestation, qui s'attaque aux forêts de pins matures, ne peut être qualifiée que d'immense, car elle couvre environ 10 millions d'hectares, et on s'attend à ce qu'elle continue de s'étendre.

Les effets sont directs et coûteux. Un grand nombre de citoyens de la Colombie-Britannique tirent leur subsistance de la forêt ou

d'activités forestières. Ces activités comprennent les lots à bois privés, les entreprises commerciales de foresterie, les moulins et les autres entreprises d'un bout à l'autre du pays qui contribuent quelque 40 milliards de dollars aux recettes d'exportation du Canada.

J'aimerais que nous puissions maîtriser complètement cette infestation. En raison de l'étendue de l'infestation et de l'abondance de pins tordus matures, dont se nourrit l'insecte, le contrôle total est impossible. J'aimerais que nous puissions modifier la température, car la seule mesure qui, à notre connaissance, pourrait mâter cette plaie serait un hiver prolongé avec des températures de 40 degrés sous zéro pendant plusieurs jours, ou encore une chute de température extrême pendant une vague de froid automnale ou printanière.

Le Service canadien des forêts du ministère des Ressources naturelles, ou le SCF comme on l'appelle, combat cette épidémie d'une manière complémentaire aux activités menées par la province. Pendant plus de 100 ans, le SCF a travaillé assidûment pour soutenir les ressources forestières canadiennes pour le bénéfice de tous les Canadiens, d'un océan à l'autre et à l'autre, pour aujourd'hui, demain et pour longtemps. Je veux ajouter qu'une grande partie, sinon la totalité, de la stratégie de la province est basée sur les données scientifiques du SCF.

J'aimerais rappeler à la Chambre les mesures prises par notre gouvernement pour lutter contre le dendroctone du pin ponderosa. Le gouvernement du Canada a investi 40 millions de dollars dans le Programme sur le dendroctone du pin, annoncé en 2002. C'est un programme qui s'étendra sur six ans et qui complétera les activités provinciales dans le domaine de la lutte au dendroctone du pin. Il est également conforme au mandat fédéral. Il a été élaboré à titre de réponse aux provinces qui demandaient un programme fédéral.

L'objectif du programme n'est pas seulement de régler le problème actuel, en contrôlant les effets de cette épidémie et en réduisant sa manifestation actuelle et son impact sur notre bien-être environnemental, économique et social, mais, ce qui est également très important, son objectif est de réduire les risques d'infestations futures, en essayant d'éliminer ces problèmes pour que les prochaines générations puissent profiter des beautés, et retirer les avantages économiques, de nos forêts.

Initiatives ministérielles

Tous les programmes prévus dans l'initiative sont pleinement fonctionnels et sont appliqués en étroite collaboration avec de nombreux partenaires et intervenants. Il s'agit notamment d'autres agences fédérales et provinciales, d'instituts nationaux du secteur des forêts, des premières nations, d'établissements d'enseignement, de l'industrie ainsi que de propriétaires terriens et de gestionnaires privés. Dans la guerre que nous livrons à cette infestation, nous contribuons à la restauration des terres forestières fédérales en Colombie-Britannique, dans les parcs nationaux des Rocheuses, des terres de réserve des premières nations et des terres privées non constituées en société.

Des chercheurs et des agents de programme du gouvernement du Canada ont été dépêchés dans les régions infestées de Prince George et de Kamloops afin de diriger la recherche et de faciliter la prestation des programmes de l'initiative visant le dendroctone du pin.

Imbriqué dans le plan décennal de sauvetage des forêts de la province, l'investissement du gouvernement du Canada finance la recherche visant, premièrement, à déterminer la durée de vie commerciale du bois infesté; deuxièmement, à déterminer la meilleure utilisation possible de la grande quantité de bois infesté; troisièmement, à déterminer l'impact de l'évolution forestière et les changements sur les populations tributaires de la forêt; quatrièmement, à comprendre et à atténuer, voire à éliminer, les effets écologiques de la gestion des populations d'arbres sur pied tués par le DPP.

Le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique reconnaît que la recherche effectuée dans le cadre de l'Initiative visant le dendroctone du pin fournira des informations cruciales à la province pour la mise en oeuvre de son plan décennal. Ce principe de coopération et de collaboration a été établi au début des discussions avec les autorités de la Colombie-Britannique.

Le programme de recherche de l'initiative a été élaboré après une série de consultations régionales auprès d'entreprises, de fonctionnaires provinciaux et des premières nations. Le programme est stratégique, il repose sur des bases scientifiques solides et il offre un complément pratique aux besoins opérationnels.

Je tiens à souligner qu'en plus de fournir l'information permettant aux scieries d'utiliser les arbres ravagés par les insectes, le programme de recherche de l'initiative fournira aux collectivités de l'information précieuse sur les répercussions économiques de l'infestation. Des chercheurs aident la province à effectuer une étude de cas sur les diverses options économiques pour les collectivités tributaires de la forêt.

Je suis fier des fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles du Canada qui continuent de travailler en étroite collaboration avec leurs collègues de la Colombie-Britannique et de l'Alberta afin d'élaborer un système de soutien décisionnel pour garantir une gestion efficace du dendroctone dans l'ouest et dans le reste du Canada. L'Alberta est à risque car, comme la Colombie-Britannique, elle a d'abondants peuplements de pins gris adultes. Nous devons réduire la probabilité que l'infestation du dendroctone du pin atteigne ces peuplements de la forêt boréale et se répande à travers tout le pays.

• (1830)

Nous voulions réagir efficacement et directement à cette crise, et je pense que c'est ce que nous avons fait. Nous continuerons sur cette voie dans le cadre des rôles des deux gouvernements, clairement définis par la Constitution, relativement aux attributions du gouvernement en matière de foresterie.

Nul doute que les députés sont conscients du fait que la gestion des terrains forestiers de la Couronne provinciale relève des attributions de la province. J'attire l'attention des députés sur le fait que la loi de la Colombie-Britannique en matière de forêt impose aux gros détenteurs de permis forestiers l'obligation de reboiser à leurs propres frais. L'élément de reboisement de l'initiative de lutte contre le dendroctone du pin ponderosa permet au gouvernement fédéral d'entreprendre des efforts sur des terres qui ne relèvent de la responsabilité de la province.

Il n'y a pas de solution miracle à ce problème et il n'y en a jamais eu. Le gouvernement fédéral a des documents remontant à l'époque de la Première Guerre mondiale où l'on signale l'existence du dendroctone du pin ponderosa dans les forêts de l'Ouest du pays. En effet, au fil des ans, de nombreuses pullulations de ce dendroctone ont été relevées. Cependant, celle-ci est la pire. Nous faisons donc de notre mieux pour en réduire les répercussions environnementales, économiques et sociales dans un climat de collaboration.

Puis-je rappeler à la Chambre que des responsables des gouvernements provinciaux et fédéral collaborent et continuent de le faire sans fléchir afin d'élaborer et de mettre en oeuvre l'initiative de lutte contre le dendroctone du pin ponderosa que je viens d'exposer? La réaction du gouvernement fédéral a été importante et nous continuerons à appuyer la Colombie-Britannique et l'Alberta, qui oeuvrent dans le cadre du mandat fédéral.

La seule chose que nous pouvons espérer est que la nature elle-même veuille bien ajuster la température de manière à régler cette grosse et massive infestation de nos forêts. Sinon, c'est un long et difficile combat que devront mener les collectivités et les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral pour atténuer les répercussions de ce fléau sur les gens et l'industrie en général.

• (1835)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Madame la présidente, je suis très heureux que des fonctionnaires de Ressources naturelles Canada aient attiré l'attention du ministre là-dessus. Il semble qu'ils ont fait de bonnes recherches. Je me réjouis que le ministre soit maintenant au courant du problème du dendroctone du pin ponderosa qui nous assaille. De son propre aveu, cette infestation est massive et très grave.

Le ministre a été de toute évidence informé par des employés de son ministère, et j'en suis heureux. Les députés de la Colombie-Britannique et ceux qui connaissent cette province sont conscients de ce problème. Cependant, nous avons voulu faire comprendre au gouvernement que cette infestation de dendroctone qui frappe les forêts de la Colombie-Britannique constitue un désastre naturel du même ordre que les inondations du Manitoba et du Saguenay ainsi que les tempêtes de verglas de l'Ontario et du Québec, où le gouvernement fédéral est intervenu pour indemniser les sinistrés et réparer les dégâts à hauteur de centaines de millions de dollars.

Ce que nous n'arrivons pas à comprendre, c'est que le gouvernement fédéral, contrairement à ce qu'a dit le ministre, a essentiellement fait semblant de pas voir cette infestation, ce désastre naturel qui détruit nos forêts en Colombie-Britannique.

Malheureusement, l'aide, qui, selon le ministre, a été consentie par le gouvernement fédéral, est nettement insuffisante et est sans commune mesure avec l'aide qui a été accordée dans le passé à d'autres régions du Canada qui ont été frappées par des désastres naturels.

Initiatives ministérielles

Pourquoi le gouvernement ne reconnaît-il pas cette infestation du dendroctone du pin en Colombie-Britannique, qui sévit depuis quelque 13 ans depuis la dernière éclosion, sur le même pied que les inondations au Manitoba, les tempêtes de verglas, etc., où il est intervenu rapidement et est venu en aide aux sinistrés?

L'hon. R. John Efford: Madame la présidente, il y a presque un an, mon ministère m'a effectivement mis au courant des dossiers dont je devais m'occuper. Cela a fait un an hier que j'ai été assermenté à titre de ministre des Ressources naturelles. L'une des premières questions dont on m'a parlé est celle du dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique. De plus, j'ai eu l'occasion de me rendre en Colombie-Britannique à quelques reprises et j'y ai rencontré l'association forestière ainsi que le ministre concerné.

Je suis pleinement conscient du problème du dendroctone du pin en Colombie-Britannique, tout comme je suis conscient du problème de la tordeuse des bourgeons de l'épinette à Terre-Neuve-et-Labrador. Je sais aussi qu'il y a d'autres infestations en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada.

Ce problème imposant est grave pour la Colombie-Britannique, mais il y a aussi d'autres infestations semblables ailleurs au Canada.

Par ailleurs, j'aimerais dire que, depuis que je suis devenu ministre des Ressources naturelles, pas un seul député de l'opposition n'a demandé à me rencontrer pour discuter de l'infestation de dendroctones du pin en Colombie-Britannique et de ses répercussions pour les gens de sa circonscription, en région rurale ou dans les municipalités. La seule exception est un député qui a simplement exprimé le souhait de discuter de cette question avec moi à un moment ultérieur.

C'est un gros problème, et nous en sommes pleinement conscients, mais c'est un problème que seule la nature peut résoudre. Un hiver rigoureux pourrait mettre fin à l'infestation de ces insectes qui se nourrissent de pin.

Le gouvernement fédéral a déjà dépensé 40 millions de dollars pour faire de la recherche et du développement et pour travailler conjointement avec la province de la Colombie-Britannique à l'élaboration d'un programme destiné à réduire au minimum les effets du problème. Nous agissons, mais serions-nous capables de faire disparaître le problème à grand renfort d'argent? Non. Pouvons-nous en réduire les répercussions sur les gens en y mettant de l'argent? Oui, nous pouvons y arriver, et nous allons continuer dans cette veine.

• (1840)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la présidente, comme le député l'a dit, je suis moi aussi très heureux que le ministre ait fait mention de certaines mesures prises par le gouvernement. J'ajoute que nous aurons beaucoup d'autres faits à présenter au cours de la soirée.

C'est bien d'avoir ce débat, puisqu'il nous permet de fournir à l'opposition des détails sur les initiatives prises par le gouvernement. Le Service canadien des forêts fait de l'excellent travail et nous avons expliqué une bonne partie de ce travail. Les députés seront maintenant au courant de la recherche qui est effectuée et des programmes que nous avons mis en place dans la région touchée. Bien qu'il s'agisse d'un problème lié à la nature, nous avons mentionné des mesures qui peuvent être prises pour atténuer celui-ci.

Le Service canadien des forêts fait discrètement de l'excellent travail dont le public n'est pas toujours conscient. Le ministre pourrait peut-être mentionner certaines tâches accomplies par ce

service, afin que les gens sachent qu'il y a beaucoup de travail de nature scientifique qui se fait relativement à nos forêts dans les domaines de compétence fédérale.

L'hon. R. John Efford: Madame la présidente, mon collègue a tout à fait raison lorsqu'il parle de la somme de travail accompli par le Service canadien des forêts avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et toute l'industrie. Le travail ne se fait pas isolément dans l'industrie, les localités ou le gouvernement provincial. Tous coopèrent.

L'un des grands apports du Service canadien des forêts est la recherche. Un total de 9,25 millions de dollars a été affecté à des projets de recherche en collaboration dans les universités canadiennes, les Instituts nationaux de foresterie et d'autres organismes de recherche. C'est un montant respectable. Il s'agit de trouver s'il y a un moyen de stopper la propagation du dendroctone du pin. Il nous faut aussi étudier les moyens d'atténuer les répercussions sur les collectivités touchées et voir comment gérer et contrôler les coupes.

Le Service canadien des forêts travaille dans bien des domaines différents et collabore avec les localités, l'industrie et le gouvernement de la Colombie-Britannique. La coopération est le mot clé.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Madame la présidente, je trouve inquiétant qu'on parle de laisser la nature suivre son cours. Le problème dure depuis plus de dix ans. Nous savons que la stratégie à plus long terme aura un impact socioéconomique important sur un grand nombre de nos collectivités.

J'admets que les collectivités ont reçu de l'argent, mais il s'agit d'un problème qui exige un plan à très long terme, pas un plan de cinq ou de dix ans. Un grand nombre de localités ne ressentiront pas les effets de ces mesures avant une ou deux décennies. Lorsque les coupes massives se produiront, il n'y aura plus de bois pour alimenter les usines locales et ainsi soutenir l'emploi.

Il nous faut une stratégie industrielle beaucoup plus vaste, beaucoup plus complète comme il y en a eu dans d'autres secteurs industriels, comme celui de l'aérospatiale, pour faire face à la dévastation de nos localités qui dépendent de la forêt. Qu'en pense le ministre?

L'hon. R. John Efford: Madame la présidente, je conteste le commentaire de la députée. Je n'ai pas dit qu'il fallait laisser agir la nature. Ce que j'ai dit, c'est que pour régler le problème de façon permanente, il faudrait que nos prières soient exaucées et que nous connaissions un froid intense. Toutefois, la nature n'en fait qu'à sa tête.

Est-ce que nous restons les bras croisés en attendant que la nature fasse son oeuvre? Absolument pas. Nous faisons ce qui est en notre pouvoir. C'est pourquoi le secteur concerné, les organismes municipaux, provinciaux et fédéraux et le Service canadien des forêts mettent en place de concert les mesures possibles.

Je suis d'accord avec la députée au sujet des répercussions futures sur les collectivités. La députée a tout à fait raison. Les conséquences seront désastreuses, pires qu'aujourd'hui. Nous ne ressentons pas encore le poids des pertes de revenus et d'emplois à venir.

Initiatives ministérielles

En ce moment, nous en sommes à planifier. Nous discutons tous ensemble et nous planifions afin de réduire les répercussions futures sur la vie des gens.

• (1845)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Madame la présidente, je suis très heureux que ce débat ait lieu ce soir. Comme vous l'avez souligné plus tôt, c'est le leader du gouvernement à la Chambre qui a demandé la tenue de ce débat, en vertu du Règlement. Je suis fier de souligner que j'ai moi-même demandé la tenue d'un tel débat par l'intermédiaire de notre leader parlementaire, et non du gouvernement libéral. Si je n'avais pas demandé la tenue de ce débat ce soir, je doute fortement que la question aurait été soumise à la Chambre des communes.

C'est un désastre épouvantable qui frappe la province de la Colombie-Britannique et qui atteint maintenant l'Alberta parce que les mesures qui auraient pu être prises il y a plusieurs années, dès qu'on a découvert l'existence de cette infestation dans la province, ne l'ont pas été. Le ministre des Ressources naturelles a parlé il y a un instant de l'excellent travail réalisé par le Service canadien des forêts et je le reconnais. Je considère que le Service canadien des forêts a rédigé le document de base sur le dendroctone du pin, et le gouvernement est tout à fait justifié d'être fier de ce travail. Le Service des forêts a clairement défini les dommages que le dendroctone du pin pourrait causer au moment où il a été découvert au début des années 1990.

Le problème actuel est dû au fait que le gouvernement provincial de l'époque, et le gouvernement fédéral dirigé par M. Chrétien, n'ont rien fait pour mettre un frein à cette propagation, légère au début, et infestation du dendroctone du pin, au début des années 1990. Pour toutes sortes de raisons politiques, le gouvernement provincial néo-démocrate s'est fait dire par ses partisans et des groupes d'environnementalistes qu'il ne pouvait se rendre dans la région du Parc provincial Tweedsmuir et mettre un frein à cette infestation. Le gouvernement provincial néo-démocrate de l'époque a écouté ses partisans politiques de même que les groupes environnementaux. C'est là un côté de la médaille. De l'autre côté, le gouvernement fédéral aurait peut-être pu se montrer un peu plus proactif en sensibilisant les gens à ce problème et en offrant d'enrayer le problème à ses débuts.

Il y a donc une infestation massive de dendroctones du pin sur 10 millions d'hectares en ce moment. Cela représente environ 300 millions de mètres cubes d'arbres mûrs qui sont morts. Cela va atteindre approximativement un milliard de mètres cubes de pins mûrs morts d'ici 2013 ou 2014. Il ne semble pas que nous allons avoir une vague de températures de -40° C ou plus froid encore pendant assez longtemps pour arrêter le vol de ces insectes.

Nous, de même que la province, devons trouver des moyens de limiter les dommages causés. Il existe diverses façons. Nous devons tirer tout ce que nous pouvons du bois. Il faut faire sortir le bois des secteurs éloignés de la forêt. Il nous faut penser à plus long terme, car nous devons procéder à une vigoureuse exploitation forestière pour obtenir autant de valeur que possible du bois endommagé en peu de temps. Il y aura pénurie de bois d'oeuvre résineux et de pin à plus long terme. Il nous faut trouver des moyens de nous adapter et faire en sorte que les collectivités et les entreprises mènent des activités à valeur ajoutée et pratiquent un marketing créatif.

Tout cela demande de l'argent. Voilà ce qui me met en furie contre le gouvernement libéral. Le ministre s'est levé et a dit que le gouvernement a fait plein de travaux, qu'il a étudié et tenu des pourparlers, et qu'il a donné 40 millions de dollars. Pour des dégâts

de milliards de dollars, le gouvernement a donné 40 millions de dollars, sur les 122 millions de dollars initialement demandés par la province. Cela représente le tiers de ce qui a été demandé dans la requête initiale. Environ 20 millions de dollars ont été affectés à la recherche, ce qui était très bien. Le Centre de foresterie du Pacifique a fait du bon travail et, maintenant, il connaît bien cette petite bestiole destructrice.

Les 20 autres millions de dollars ont été consacrés à des projets communautaires, qui ont été gérés pour la première demande par l'intermédiaire du programme Aide au développement des collectivités, puis c'est passé par Diversification de l'Ouest, puis c'est passé par le bureau politique du ministre fédéral et cela s'est finalement retrouvé dans le cabinet du ministre. Si nous fouillons assez activement, ou peut-être pas si activement que cela, nous trouverons peut-être que les gens qui ont obtenu des contrats avaient des liens avec les libéraux fédéraux.

Il y a quelques années, l'ancien ministre Allan Rock se trouvait dans le centre de la Colombie-Britannique avec l'actuel premier ministre. Ils ont dit que c'était désastreux, que c'était grave et que cela deviendrait une priorité. Ils sont montés à bord du Challenger et revenaient en survolant les Rocheuses, et c'est là que l'amnésie de l'altitude a frappé, parce que nous n'en avons jamais plus entendu parler. Le ministre a déclaré que cette crise est importante. Nous avons déjà entendu cette rengaine.

• (1850)

Il y a deux ans, le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique est venu à Ottawa et a demandé au gouvernement fédéral de participer à un plan quinquennal. Selon les évaluations qui ont été faites à l'époque, il semblait que nous pourrions réduire les dégâts avec un plan quinquennal. On demandait alors un total d'environ 600 millions de dollars sur cinq ans. Le gouvernement n'a pas répondu à cette demande. Il n'a pas participé au plan et n'a pas dit qu'il y participerait un jour.

Récemment, le ministre des Forêts de la province est revenu à Ottawa, avec de nouvelles estimations des risques de dégâts. La Colombie-Britannique a présenté au gouvernement un plan décennal, car les dégâts sont beaucoup plus étendus qu'on ne le pensait au départ. Le ministre a présenté ce plan, qui prévoit que la part du gouvernement fédéral s'élèverait à environ 700 millions de dollars sur 10 ans.

Il y a un mois et demi environ, la presse a fait très peu état de cette question. Le gouvernement n'a pas dit que le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique était venu à Ottawa. Il n'a pas donné suite à sa demande. J'ai posé quelques questions ces deux dernières semaines et je n'ai reçu aucune réponse. Quand le gouvernement fédéral va-t-il se rendre compte de la gravité de la situation? En parler est une chose; les gestes sont plus éloquents que les paroles.

Je sais que le nouveau député d'Etobicoke-Nord, en face, est au courant du problème que cause le dendroctone du pin. Il est sûrement déçu de l'inaction du gouvernement fédéral. Le nouveau ministre de l'Industrie, qui est originaire de la Colombie-Britannique, connaît sans doute ce problème mieux que quiconque, à l'exception, peut-être, des scientifiques du Centre de foresterie du Pacifique. Il en connaît certes les conséquences économiques pour les collectivités. Je suis déçu qu'il ne soit pas présent ce soir. Il est probablement occupé, mais j'avais espéré qu'il considérerait cette question comme très prioritaire, puisqu'il est ministre de l'Industrie et qu'il voit à quel point l'industrie forestière de la Colombie-Britannique est touchée.

Initiatives ministérielles

•(1855)

L'hon. Larry Bagnell: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Le député n'est pas sans savoir qu'il n'est pas censé mentionner la présence ou l'absence de députés à la Chambre.

M. Richard Harris: Madame la présidente, je m'excuse d'avoir mentionné que le ministre de l'Industrie est absent ce soir. Je sais que cela n'est pas permis et je m'en excuse.

Nous voulons que le gouvernement fédéral fasse savoir à la Colombie-Britannique qu'il reconnaît la gravité de la situation et que celle-ci est aussi grave, sinon pire, que les inondations au Manitoba, la tempête de verglas en Ontario et au Québec et les inondations au Saguenay. Ces catastrophes ont coûté des centaines de millions de dollars. Le gouvernement fédéral est intervenu immédiatement.

Nous ne voulons plus voir d'intervention sélective en cas de catastrophe. S'il se produit en Colombie-Britannique une catastrophe aussi grave qu'en Ontario, au Québec ou au Manitoba, il faudrait que l'on commence à traiter toutes les régions du pays équitablement. C'est tout ce que nous demandons au gouvernement. Or, cela a fait gravement défaut.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la présidente, je ne suis vraiment pas en désaccord avec le gros de ce que le député a dit. Je le remercie d'avoir soulevé cette question que nous trouvons tous importante.

Je voudrais dire un mot au sujet de l'aspect biologique et de l'apparition du problème, car les deux autres partis, soit le NPD et le Parti conservateur, ont laissé entendre qu'on en avait découvert l'existence dans les années 90. Or, le dendroctone du pin existait vraisemblablement avant que nous ne venions...

La vice-présidente adjointe: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Cariboo—Prince George a la parole.

M. Richard Harris: Madame la présidente, je disais que l'infestation actuelle de dendroctone du pin a été découverte au début des années 90 dans le parc Tweedsmuir.

L'hon. Larry Bagnell: Madame la présidente, j'accepte la rectification. Le dendroctone du pin existe toutefois depuis des temps immémoriaux. Il fait partie de l'écologie forestière. Il y en a toujours eu un certain nombre qui coexistaient avec les arbres.

Comme le ministre l'a mentionné, la recherche à ce sujet a commencé au moment de la Première Guerre mondiale. Je ne dresserai pas la liste de tous les gouvernements qui se sont succédés depuis, mais les spécialistes les plus éminents sous tous les gouvernements ont toujours cherché des façons résoudre le problème de manière naturelle.

Certains semblaient dire tout à l'heure que nous ne pouvons pas laisser à la nature le soin de régler le problème. Je signale, à l'intention des téléspectateurs qui suivent ce débat, que le dendroctone du pin a à peu près la taille d'un grain de riz et que la lutte contre cet insecte est très difficile. Je veux poser une question au député. Y a-t-il d'autres solutions que nous pourrions envisager pour venir à bout de l'infestation de dendroctone du pin d'une manière biologique?

M. Richard Harris: Madame la présidente, actuellement, il n'y a que deux façons de tuer ce petit insecte. La première est une vague de froid prolongée, comme l'a dit le député, et c'est sur quoi nous avons compté par le passé. Toutefois, en raison du changement climatique, depuis 45 ans que j'habite Prince George, je n'ai pas vu la température plonger à -40° pendant très longtemps. La dernière fois,

c'était il y a 15 ans et je ne pense pas que ça se reproduise. Nous pouvons toujours espérer.

L'autre moyen naturel est un incendie de forêt d'envergure. Tôt ou tard, il y aura soit un incendie, soit une vague de froid. S'il s'agit d'un incendie, tous les pins touchés que nous n'aurons pu sortir brûleront et ce sera une perte totale. Bien sûr, la forêt repoussera car le feu fait exploser les pignes. C'est la façon qu'a trouvée la nature pour reconstituer la forêt et les insectes sont brûlés. C'est une manière coûteuse.

On pourrait prendre des mesures pour essayer de récupérer ce qu'on peut et adopter une approche à court terme, à moyen terme et à long terme, mais ça coûte cher. C'est ce que j'essaie de faire reconnaître au gouvernement libéral. Actuellement, la seule façon de tuer ces insectes est soit une vague de froid, soit un incendie. Peut-être que la science pourrait trouver une manière chimique de les empêcher de se multiplier. Nous devons nous occuper des dégâts qui sont faits actuellement. C'est ce que le gouvernement fédéral doit reconnaître. La province ne peut pas le faire toute seule.

Le gouvernement fédéral, en sa qualité de partenaire des provinces, doit reconnaître l'importance de l'industrie forestière en Colombie-Britannique, l'ampleur du problème qui la touche et admettre qu'il s'agit effectivement d'une catastrophe naturelle, pas d'un simple événement. C'est un sujet important et il faut que le gouvernement fédéral se rappelle que des milliards de dollars ont été envoyés à Ottawa sous forme d'impôts. Nous ne demandons pas grand chose, mais de temps en temps nous aimerions qu'il reconnaisse que nous avons un problème.

•(1900)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la présidente, je suis ravi de participer au débat de ce soir.

J'aimerais poser une question à mon collègue de Cariboo—Prince George. Mon collègue et moi représentons tous deux la ville de Prince George. Pour ceux qui ne savent pas où se trouve Prince George, je précise qu'il s'agit d'une ville que nous aimons considérer comme la capitale du centre-nord de la Colombie-Britannique. Géographiquement, elle se trouve presque en plein centre de la province. Les Britanno-Colombiens de la vallée du bas Fraser ont tendance à croire que Prince George se trouve à l'extrême Nord de la province, mais ce n'est pas vraiment le cas.

Mon collègue et moi avons soulevé cette question à maintes reprises au cours des dernières années et avons demandé au gouvernement de réagir. Ce soir, au cours de la première ronde de discussions, j'ai écouté l'intervention du ministre des Ressources naturelles. À maintes reprises pendant son intervention et pendant la période de questions et réponses qui ont suivi, il a parlé de la nécessité d'une bonne planification. C'est dans ces termes qu'il s'est exprimé. Il a parlé de la nécessité de planifier.

Je peux dire que, au cours des dernières années, mon collègue de Cariboo—Prince George et moi avons à maintes reprises soulevé la question et essayé de faire comprendre au gouvernement la nécessité de consacrer des ressources adéquates pour contrer cette crise, mais on n'a fait aucun cas de nos interventions. La Chambre tient enfin un débat exploratoire sur cette épidémie et le ministre des Ressources naturelles intervient pour dire qu'il faut discuter encore de planification, c'est vraiment décourageant.

Je veux donner à mon collègue de Cariboo—Prince George une autre occasion de donner des détails ce soir et de faire état de la souffrance et de l'anxiété que nous constatons quotidiennement dans nos circonscriptions du centre-nord de la Colombie-Britannique.

Initiatives ministérielles

M. Richard Harris: Madame la présidente, je remercie mon collègue de Prince George—Peace River de sa question. Je répondrai que la planification est terminée, et ce depuis nombre d'années. Le gouvernement fédéral ne l'ignore pas. Nous avons tout simplement demandé au gouvernement d'y participer avec de l'argent du fédéral. Le fédéral ne l'a pas fait. Il n'a même pas accusé réception.

Je suis content de voir le ministre des Ressources naturelles ici ce soir. Je souhaite en effet qu'il entende de vive voix ce qu'ont à dire les députés qui proviennent de la zone d'infestation. Le ministre sera ainsi en mesure de partager l'information avec le ministre de l'Industrie, qui vient de la Colombie-Britannique et qui est un ministre de premier plan de cette province. Il a une vaste expérience du secteur forestier de la Colombie-Britannique et aussi une longue et fructueuse expérience de la bureaucratie forestière britannocolumbiaise. De toute la députation ministérielle libérale, il aurait dû être le premier à souligner la gravité de la situation au ministre des Ressources naturelles et à l'inciter à agir.

Il aurait dû parler au premier ministre qui a déclaré à au moins deux reprises en Colombie-Britannique à quel point la situation était grave et allait être prioritaire. Lorsque l'ancien ministre de l'Industrie, Allan Rock, s'y est rendu, il en a lui aussi constaté la gravité.

Nous aurions dû constater des initiatives dès l'arrivée du ministre de l'Industrie à Ottawa. La planification est faite. Il faut cesser de tourner autour du pot et dire les choses telles quelles sont: la province a besoin d'argent. Il nous faut 800 millions de dollars du gouvernement fédéral au cours des 10 prochaines années pour mettre le plan à exécution.

La planification est faite. Les travaux scientifiques se poursuivent et vont peut-être nous permettre de trouver autre chose que la recette de mère nature pour contrôler cette bestiole, mais il nous faut de l'argent. C'est de cela qu'il s'agit. La raison du débat c'est que nous n'avons rien reçu.

Le gouvernement n'a pas su apprécier l'ampleur du problème de façon responsable. L'argent est le nerf de la guerre et il nous en faut. Notre plan est fin prêt. Il nous faut l'aide du gouvernement.

• (1905)

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Madame la présidente, je suis heureuse d'intervenir ce soir dans le débat sur le dendroctone du pin ponderosa. Comme d'autres députés l'ont mentionné, c'est une question qui relève certainement de la province, mais qui, à mon sens, laisse un rôle très important au gouvernement fédéral.

Nous avons besoin d'une stratégie industrielle qui ne se fonde pas seulement sur des données scientifiques, puisque, on l'a dit, cet insecte existe dans la nature, mais qui tient compte également de l'aspect socio-économique de la situation.

Il ne fait aucun doute que nous sommes bien au coeur d'une épidémie de ces petits insectes. Il ne fait aucun doute non plus, cela a été dit, que cet insecte et le pin tordu font partie de l'écosystème naturel de la Colombie-Britannique et de l'Alberta et ont cohabité pendant des millénaires avant qu'on ne commence à récolter du bois d'oeuvre.

Je souligne également que c'est en partie à cause de la valeur commerciale de cette forêt sur pied que cette épidémie de dendroctone du pin ponderosa devient un problème plus grave. S'il ne s'agissait pas du gagne-pain de bien des gens, nous ne tiendrions probablement pas un tel débat.

Cet insecte est partie intégrante de notre forêt boréale. Il fait partie d'un cycle et, en fait, contribue à la santé générale d'une forêt dans un

écosystème considéré dans son ensemble. Mais ces arbres font l'objet d'une récolte commerciale en Colombie-Britannique et, dans certains secteurs, jusqu'à 25 p. 100 du bois d'oeuvre proviennent du pin tordu. Selon les estimations les plus élevées, plus de 6 milliards de dollars de bois d'oeuvre pourraient être perdus.

Au NPD, nous nous préoccupons des collectivités et des travailleurs touchés par cette épidémie. Comme les arbres, les collectivités ne peuvent pas se déraciner et déménager. Lorsqu'une épidémie semblable frappe une collectivité, elle a besoin d'un bon coup de main pour traverser l'épreuve. Voilà pourquoi nous réclamons une stratégie industrielle.

Beaucoup s'entendent pour dire que deux facteurs ont une incidence sur cette épidémie. L'absence de coups de froid au tout début d'un hiver permet à un plus grand nombre de ces insectes de survivre jusqu'à l'été suivant et, évidemment, on l'a mentionné tout à l'heure, les mesures de contrôle des incendies de forêt contribuent à créer l'écosystème idéal dans lequel ces insectes peuvent se multiplier. Depuis que nous éteignons les feux de forêt, l'écosystème a changé.

C'est vraiment regrettable que l'assainissement ait été la seule mesure d'atténuation utilisée. Cela se traduit par une coupe à blanc d'énormes superficies de forêts. C'est vraiment regrettable d'y avoir recours comme principale mesure d'atténuation, car il s'agit d'une solution à court terme qui occasionne des répercussions à long terme.

À cause de ces mesures d'assainissement, dans certaines régions de la Colombie-Britannique, les sociétés forestières poussent l'exploitation à des niveaux beaucoup plus élevés que ceux prévus dans le contexte de l'exploitation durable. Cela place les collectivités avoisinantes dans une situation terrible. Les travaux de coupe s'effectuent dans une très courte période de temps, ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de travail pour les travailleurs et les collectivités une fois la coupe terminée.

Pour exploiter les forêts de ces zones touchées dont certaines se trouvent en régions éloignées, les sociétés forestières doivent construire des chemins d'exploitation. Ces pistes constituent certaines des pires conséquences de l'exploitation. Elles nuisent à l'habitat en permettant aux espèces prédatrices de se déplacer tout en perturbant le mouvement migratoire d'autres espèces.

On ne peut exploiter les forêts de façon isolée. Ces routes permettent à des espèces envahissantes de s'établir au coeur d'une aire de nature sauvage et d'accroître l'érosion du sol et le ruissellement dans les cours d'eau. Les sociétés forestières le savent et elles ont pris des mesures pour atténuer les répercussions des chemins d'exploitation, mais elles ne peuvent éliminer entièrement les dommages. On construit ces routes et ces écosystèmes avec des arbres déjà endommagés par le dendroctone du pin et on aggrave encore davantage la situation par la coupe à blanc de tous les arbres, infectés ou non.

De plus, cette approche ne respecte pas les autres politiques qui visent à protéger certaines régions. Par exemple, des régions protégées contre l'exploitation forestière sont maintenant menacées par la coupe à blanc envisagée pour lutter contre le dendroctone du pin.

La citation suivante est tirée du site Internet de l'administration des parcs de la Colombie-Britannique:

Les experts en foresterie et les entomologistes s'entendent pour dire qu'il est impossible de « stopper » une propagation de coléoptères comme celle qui se produit actuellement en Colombie-Britannique. Seule la nature peut y arriver; deux hivers très froids feraient le travail. Cependant, des activités de gestion sont élaborées et mises en oeuvre afin de tenter de contenir la propagation jusqu'à ce que les hivers froids mettent un terme à l'avancée rapide des populations de coléoptères.

Initiatives ministérielles

Cela illustre bien le caractère essentiel de la stratégie globale dont j'ai parlé plus tôt. La Fondation David Suzuki a publié un article scientifique sur les solutions de rechange aux mesures sanitaires de lutte contre le dendroctone du pin. Cet article, intitulé « Salvaging Solutions », examine les différentes possibilités d'atténuation de l'invasion sans détruire les économies locales par la récolte excessive ou par la création de conditions idéales pour une invasion future. Je le répète, on a trop souvent recours à des solutions miracle. On ne pense pas aux conséquences à long terme.

Je voudrais citer des extraits de ce rapport, car il existe des solutions. Précisons que l'administration des parcs de C.-B. a déjà pris certaines des mesures préconisées pour minimiser le problème du dendroctone sur son territoire et que ces mesures se sont révélées efficaces. Voici en quoi elles consistent:

Établir une stratégie globale de gestion du dendroctone du pin ponderosa permettant de préserver l'écosystème et de le gérer adéquatement. Cette stratégie devrait être axée sur une gestion proactive des pins tordus hôtes plutôt que sur celle des dendroctones. Elle devrait supposer des politiques et des pratiques concernant:

- i. la prévention des infestations et la réduction de la vulnérabilité des pins tordus et des risques à long terme d'infestation;

C'est l'aspect scientifique dont nous avons parlé. Je continue:

- ii. l'élimination des dendroctones du pin pendant la phase d'accroissement de la population, afin de contenir et d'enrayer les infestations initiales, surtout quand elles ne sont pas trop importantes;

Cela veut dire qu'il faut s'attaquer au problème sans tarder. On lit ensuite:

- iii. les activités de récupération permettant à l'écosystème de se régénérer à la suite d'une infestation, de façon à en rétablir la diversité à toutes les échelles spatiales et temporelles.

Selon le rapport de la fondation Suzuki, il faut établir une distinction bien claire entre les coupes d'assainissement et les coupes de récupération.

- (1910)

Ce qui suit est tiré du même rapport:

Assujettissez les opérations de récupération à toutes les exigences en matière de planification et à la réglementation environnementale.

Cela est vraiment indispensable. Il faut que ces opérations soient bien planifiées.

On lit plus loin:

Mettez au point un processus de planification qui permettra d'assurer la protection des valeurs écologiques pendant les coupes d'assainissement...

Ayez d'abord recours à la capacité de coupe existante aux fins de l'élimination des insectes...

Imitez les perturbations naturelles pendant la coupe; à cette fin, conservez des flots de forêt et des débris ligneux grossiers et utilisez divers régimes sylvicoles...

Veillez à ce que la quantité et la répartition des tiges conservées varient selon le type de forêt et la forme des perturbations naturelles...

Faites en sorte que la réduction des droits de coupe ne serve pas à subventionner la récupération dans des peuplements qui seraient plus rentables si on les gardait pour leur valeur écologique ou en prévision de coupes futures...

Accordez les droits de coupe en fonction des variations locales du régime de perturbation...

Tenez les taux de coupes à un niveau peu élevé afin de pouvoir encore faire des choix plus tard, d'ici à ce que l'on connaisse mieux les conséquences à long terme.

Prenez un engagement à long terme en matière de planification, de recherche et de gestion proactive du dendroctone du pin ponderosa.

Il s'agit d'un problème récurrent. L'infestation actuelle dure depuis 13 ans, mais elle a connu des cycles. Nous connaissons d'autres infestations de dendroctones du pin ponderosa après avoir enrayeré celle-ci. Il faut donc que l'on se consacre à des activités de recherche et de planification durant les périodes d'accalmie, afin d'éviter les mouvements de panique qui ont des effets si dévastateurs dans nos collectivités.

La politique actuelle de Parcs C.-B. prévoit différentes méthodes de contrôle des dendroctones. Nous parlons de la nécessité de procéder à des coupes à blanc, mais il existe d'autres méthodes. On pourrait permettre à la nature de suivre son cours et ne rien faire, mais je crois que personne n'est en faveur de cette approche. Il existe des pièges au bouquet phéromonal. Les dendroctones sont attirés aux arbres dans lesquels d'autres dendroctones ont réussi à se creuser des tunnels. On pourrait aussi couper les arbres infestés et les brûler sur place, ce qui nécessite le plan de gestion détaillé dont j'ai parlé, et il y a ensuite les brûlages dirigés.

Enfin, nous devons parler du principe de précaution. Même si nous pratiquons des coupes à blanc à grande échelle depuis des décennies, nous n'en connaissons toujours pas tous les effets sur les écosystèmes forestiers. De nombreuses compagnies forestières ont fait des coupes à blanc, mais sur une échelle beaucoup plus petite. Nous n'avons aucune idée des répercussions que pourraient avoir des coupes à blancs aussi massives sur l'environnement.

Les forêts ont une durée de vie et un cycle de vie beaucoup plus longs que ceux du Parlement, d'un gouvernement et même d'une compagnie forestière. Nous n'avons pas fait les recherches nécessaires pour savoir comment les coupes à blanc affectent nos systèmes, mais nous savons certaines choses. Les compagnies forestières reboisent habituellement les zones coupées à blanc avec une seule espèce d'arbre. Nous nous retrouvons avec une série d'arbres du même âge, ce qui les rend encore plus vulnérables aux infestations ou aux maladies.

Nous savons que les coupes à blanc détruisent l'habitat de toutes les autres espèces qui habitent la forêt. Elles éliminent la biomasse qui fait partie intégrante de l'écosystème. Elles augmentent l'érosion et l'envasement des cours d'eau, et elles détruisent l'habitat du saumon.

Nous ne pouvons pas utiliser rien qu'une seule mesure d'atténuation pour lutter contre l'infestation, particulièrement si cette mesure crée d'autres problèmes environnementaux.

En conclusion, nous avons un problème complexe et nous n'avons vraiment pas besoin d'une vision simpliste. Nous avons besoin que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership en produisant un plan global qui tiendra compte des conséquences pour la société et les collectivités, et non seulement des répercussions environnementales. J'exhorte tous les députés à tenir compte de cela au cours du débat ce soir.

- (1915)

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la présidente, je trouve intéressant d'écouter les observations que font les orateurs de deux côtés de la Chambre en ce 13 décembre 2004, puisque le 12 décembre 2003, j'étais assermenté à titre de ministre des Ressources naturelles. J'ai donc du mal à comprendre pourquoi les députés interviennent à la Chambre, douze mois plus tard, pour faire toutes ces observations au sujet d'un plan exhaustif qu'il faut élaborer.

On aurait pu croire que, au cours de tous ces mois, nous aurions pu nous asseoir à la même table ou que j'aurais reçu au moins un appel téléphonique.

Initiatives ministérielles

Permettez-moi de faire un préambule avant de poser une question à la députée. Premièrement, nous sommes en train d'élaborer un plan exhaustif; deuxièmement, nous nous soucions des collectivités; troisièmement, nous nous soucions de l'environnement; et quatrièmement, nous nous soucions de la coupe à blanc et de ses répercussions. À quel moment au cours de l'année la députée a-t-elle appelé à mon bureau pour prendre rendez-vous afin que nous discussions du problème?

Mme Jean Crowder: Madame la présidente, je suis nouvellement élue à la Chambre, alors j'aurais bien aimé pouvoir discuter avec le ministre il y a un an. Nous aurions bien aimé qu'il vienne nous rencontrer dans ma collectivité, à Nanaimo—Cowichan.

L'hon. R. John Efford: Les élections ont eu lieu en juin.

Mme Jean Crowder: Justement. Je suis contente de voir que le ministre sait compter. J'aimerais qu'il compte le nombre d'emplois que nous a coûtés cette épidémie. Oui, j'accepte l'invitation du ministre et j'irai le rencontrer au début de l'an prochain.

L'enjeu est critique. On peut bien chercher les coupables, mais il nous faut trouver des solutions. Nous voulons une stratégie précisant la façon dont nous protégerons les emplois au sein des collectivités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Comme certains l'ont signalé, il semble que, dès qu'une personne franchit les Rocheuses, elle disparaît de la carte.

Je voudrais une initiative axée davantage sur les collectivités. Nous devons discuter avec les maires et les représentants de nos municipalités qui sont directement touchés par ce problème. Nous devrions les intégrer au processus décisionnel, contrairement à ce qui s'est fait dans le dossier du bois d'oeuvre, où les solutions trouvées ont coûté énormément d'argent à ma collectivité, puisque les règlements ridicules ne lui permettaient pas de respecter le délai.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la présidente, j'ai écouté l'intervention de la députée de Nanaimo—Cowichan, et je n'avais pas prévu de question jusqu'à ce que j'entende le ministre lui reprocher, quel comble, de ne pas lui avoir téléphoné.

Cela illustre parfaitement le ridicule de l'approche que le gouvernement adopte pour mettre fin à cette crise. Le ministre pense-t-il vraiment que, quel que soit le parti auquel appartiennent les députés de l'opposition, ce soit à eux de l'appeler, comme il vient de le dire, pour l'alerter de la gravité du problème?

Récemment, le Cabinet libéral s'est réuni en Colombie-Britannique. J'aurais espéré que le ministre des Ressources naturelles ait une idée de ce qui se passe en Colombie-Britannique. Il y était il y a peu de temps. S'il voulait vraiment rencontrer sur le terrain les gens qui ont perdu leur gagne-pain, les gens qui sont au bord de la faillite, dont les entreprises sont en train de faire faillite, je suis convaincu qu'il aurait pu les rencontrer sans que quelqu'un ait d'abord à lui téléphoner.

• (1920)

Mme Jean Crowder: Madame la présidente, je suis reconnaissante au député de ses commentaires.

Il est vraiment malheureux de constater ce qui se passe quand ce genre de situation se manifeste, comme c'est le cas en Colombie-Britannique. Quiconque a survolé la province ces derniers temps a vu les étendues d'arbres bruns là où nos forêts se meurent.

Il est malheureux qu'au lieu de se pencher sur ce qui se passe dans les collectivités et dans la vie des gens, nous choisissons de jouer au jeu des accusations et de reprocher à quelqu'un de ne pas s'être servi du téléphone.

Comme d'autres députés l'ont indiqué, il s'agit d'une véritable catastrophe naturelle. Il nous faut beaucoup plus qu'un autre rapport. Nous devons agir et faire en sorte que ces gens ne se retrouvent pas à la rue.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la présidente, je suis heureux de voir que la députée est ici et, comme je l'ai dit plus tôt, d'apprendre un bon nombre des choses qui ont été faites pendant plusieurs années par le Service canadien des forêts. Le ministre en a exposé les grandes lignes. Je pense que c'est ce qu'il voulait expliquer en exposant les caractéristiques des nombreux plans d'action.

Comme la députée a parlé des collectivités, je suis certain qu'elle est ravie de savoir que l'un des plans d'action prévoit faire des recherches sur les conséquences pour les collectivités et les moyens de les réparer.

Je voudrais demander à la députée quels pourraient être certains des éléments de la stratégie industrielle qu'elle a proposée en matière d'exploitation forestière. Toutes les scieries de la région sont occupées à couper du bois infecté par le dendroctone du pin. Elles fonctionnent à plein régime. Quels sortes d'éléments de cette stratégie, ou quoi que ce soit d'autre, voudrait-elle proposer?

Mme Jean Crowder: Madame la présidente, nous comprenons bien que si nous faisons ces coupes à blanc, nous déboiserons très rapidement de vastes surfaces. Cela aura des répercussions à long terme sur les collectivités.

Nous devons faire participer les collectivités locales aux débats. Il est absolument essentiel d'amener à la table de discussion les personnes concernées à long terme, ainsi que leurs camarades provinciaux. C'est essentiel car ce sont elles qui doivent se demander si elles doivent équiper leurs scieries de nouveaux outils, si elles ont besoin d'une stratégie de recyclage professionnel parce qu'elles ne seront pas capables de travailler dans le secteur forestier, et si nous devons envisager une nouvelle sorte d'élément de valeur ajouté.

À court terme, nous aurons beaucoup d'emplois. C'est le long terme qui me préoccupe vraiment. De nombreuses collectivités rurales en Alberta et en Colombie-Britannique subissent déjà les dommages causés par les autres stratégies. Le bois d'oeuvre en constitue un bon exemple, et bien sûr la pêche, dont nous ne voulons pas parler ce soir. Nous avons besoin de cette stratégie rurale à long terme qui fait participer les collectivités aux débats.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Madame la présidente, notre collègue de Nanaimo—Cowichan a parlé de déforestation. Croyez-moi, ce phénomène se produira d'une façon ou d'une autre: ou nous le contrôlerons ou un feu de forêt fera le travail. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral d'adhérer au plan de la Colombie-Britannique.

J'ignore si notre collègue de Nanaimo—Cowichan était autour de la Colombie-Britannique au début des années 90. Ce soir, elle dit qu'il faut avoir une approche sélective dans la forêt. C'est le même type d'intervention que nous souhaitions au début des années 90 lorsque l'infestation venait de commencer dans le parc provincial Tweedsmuir. Les municipalités et les districts régionaux invitaient fortement le gouvernement néo-démocrate de la province à procéder à des coupes sélectives, à l'exploitation forestière avec l'aide de chevaux et le reste, pour que les pins matures ne soient plus sur le chemin de ce petit groupe de dendroctones du pin. Cependant, les représentants de la Fondation David Suzuki et les environnementalistes qui appuyaient et conseillaient le gouvernement néo-démocrate de la province à l'époque disaient au gouvernement de ne pas intervenir à cet endroit, car il s'agissait d'un parc. Il est également question de cela maintenant.

D'un autre côté, nous ne pouvons jouer à l'autruche comme le gouvernement fédéral le fait. L'infestation prend de plus en plus d'ampleur. Le gouvernement fédéral joue à l'autruche, en espérant que le problème disparaîtra de lui-même et qu'il n'aura pas à aider la Colombie-Britannique. Les plans sont déjà là.

Pourquoi n'avons-nous pas téléphoné? Un bon gouvernement doit faire preuve de leadership. Le gouvernement provincial l'a fait dans ses initiatives. Il a rédigé le plan. Il souhaite que le gouvernement fédéral agisse de façon énergique pour venir en aide à la province. Cette dernière a le plan. Il y a du leadership dans la province. Nous souhaitons qu'il en soit de même au gouvernement fédéral. Nous voulons que ce dernier reconnaisse sa responsabilité en tant que partenaire dans ce pays lorsque les provinces ont besoin de son aide. C'est exactement ce que le gouvernement n'a pas fait et ce dont nous avons besoin.

J'invite la députée de Nanaimo—Cowichan à continuer d'exhorter le gouvernement fédéral à apporter son aide dans le cadre d'un plan établi par le gouvernement de la Colombie-Britannique. Je sais que la province prendra en considération toutes les questions environnementales pertinentes, mais le gouvernement fédéral doit venir en aide à la province.

• (1925)

Mme Jean Crowder: Madame la présidente, je tiens à signaler que, selon moi, il doit y avoir une approche à divers volets face à ce problème très complexe. C'est pourquoi je nous encourage à ne pas nous contenter simplement de coupes à blanc.

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Madame la présidente, je suis le débat avec grand intérêt. Je pense qu'il y a lieu de situer cette discussion dans un contexte approprié.

La région intérieure du nord de la Colombie-Britannique représente environ 50 p. 100 de la masse terrestre de la province. Le bois d'oeuvre qui provient de cette région correspond à environ 21 p. 100 de la production canadienne. J'ai vu des estimations selon lesquelles l'infestation aurait détruit pour 6 milliards de dollars de bois. Il s'agit d'un problème très grave.

Certains peuvent se demander pourquoi je m'intéresse à ce dossier, étant donné que je représente la circonscription d'Etobicoke-Nord. Il y a deux raisons qui expliquent cet intérêt. J'ai vécu en Colombie-Britannique durant 12 ans et j'ai été très actif dans l'industrie forestière. Par ailleurs, ironiquement, l'an dernier ma propre circonscription, Etobicoke-Nord, a été menacée par le longicorne asiatique. Heureusement, la situation n'a pas été aussi grave que nous le craignons, mais cette menace peut avoir des effets dévastateurs au sein de nos collectivités. Les dégâts causés par le longicorne

Initiatives ministérielles

asiatique dans ma circonscription ne sont en rien aussi graves que les problèmes posés par le dendroctone du pin aux résidants du nord de la Colombie-Britannique et à toute l'économie de cette province.

Le raisonnement de la députée de Nanaimo—Cowichan est le même genre de raisonnement que celui qui a empêché le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique d'aller de l'avant, de déclarer l'état d'urgence et de proposer une coupe à blanc. Tenons-nous en à l'essentiel. Laissons tomber les interventions ponctuelles, comme s'attaquer aux arbres hospitaliers ou faire des coupes et des destructions par le feu sélectives. La seule façon de faire face à une infestation de cette envergure c'est de recourir à l'exploitation complémentaire, à la coupe à blanc.

Cela m'amène au point que j'ai un peu de difficulté à comprendre, parce que je ne suis pas certain du rôle que le gouvernement fédéral peut jouer dans une opération d'exploitation complémentaire. Le partage des responsabilités entre le fédéral et les provinces est très clair. J'espère bien qu'on ne demande pas au Service canadien des forêts d'intervenir et de faire de la coupe à blanc. Il pourrait y avoir un plan. J'aimerais bien voir ce plan. Je discutais avec le ministre des Ressources naturelles. Il n'a pas vu le plan. S'il n'y a pas de plan ou si nous n'en avons pas vu, comment pouvons-nous y réagir?

Je n'ai évidemment pas encore vu le plan, mais j'aimerais savoir quel rôle y est envisagé pour le gouvernement fédéral. Il est clair que le Service canadien des forêts a un rôle à jouer en matière de recherche. Il a un rôle à jouer en matière de politiques d'exportation liées au commerce international et au conflit sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis. Son domaine de compétence est très clair.

En effet, il y a quelques années seulement, le gouvernement fédéral a collaboré avec un certain nombre de provinces à des ententes de développement des ressources, les anciennes EMVRF, qui étaient des ententes de partage des coûts de reboisement des forêts. Ces ententes ont toutes été éliminées, à la demande de nombreuses provinces, en fait. Elles ont dit qu'elles ne voulaient pas que le gouvernement fédéral plante des arbres, car cela relevait des compétences provinciales.

Je comprends les députés de Cariboo—Prince George et de Prince George—Peace River. Ils vivent au coeur de ce problème chaque jour de leur vie.

J'ai eu le plaisir de me rendre à Prince George pour visiter les exploitations forestières. La compagnie pour laquelle je travaillais à Toronto était propriétaire de 50 p. 100 d'une grande exploitation dans la région, la Notchwood Pulp and Timber. Je pense que celle-ci a été vendue depuis.

Il y a tellement de différentes exploitations forestières dans cette région. Je pense plus précisément à Burns Lake, Chetwynd, Dawson Creek, Fort Nelson, Fort St. James, Fort St. John, Houston, Mackenzie, McBride, Smithers, Valemout, Vanderhoof. Lorsque je vois ces noms, je me rappelle mes nombreux voyages, probablement à chacun de ces endroits. Il s'agit de localités forestières comme il y en a sûrement beaucoup d'autres.

Initiatives ministérielles

C'est un énorme problème. Quand on examine les interventions, la façon de lutter contre cet insecte, on constate que le moyen de lutte le plus efficace est une mini-vague de froid où le mercure descend à -40°C au début de l'hiver. C'en serait fait du dendroctone du pin. Nous savons tous hélas que la Colombie-Britannique ne connaît pas ce genre de climat. En fait, j'espère que cela incitera les députés d'en face à prendre conscience des effets du changement climatique et du réchauffement planétaire. Il s'agit sûrement là d'un des effets du changement climatique dans le nord de la Colombie-Britannique. Nous n'avons pas ces hivers au froid sibérien qui tueraient sur-le-champ le dendroctone du pin. Nous n'avons pas ces températures froides et rien n'indique qu'elles viendront. Par conséquent, que pouvons-nous faire lorsque le dendroctone commence à se propager de jour en jour et à infester d'énormes superficies de forêts?

● (1930)

Qu'advient-il de ces arbres? J'ai fait l'expérience troublante de survoler un grand nombre de secteurs infestés. Nous apercevons la cime rougie des arbres. Nous savons alors que ces arbres sont infestés par le dendroctone. En ce qui a trait à leur valeur, il y a un moyen d'abattre ces arbres à un moment donné et d'obtenir quand même un bon prix pour eux. Toutefois, avec le passage du temps, leur valeur commerciale devient très limitée parce qu'ils pourrissent et se décolorent. C'est un gigantesque problème.

Que pouvons-nous donc faire? Si nous en abattons un trop grand nombre, il y a aura une surabondance de bois sur le marché. Qu'arrive-t-il en pareil cas? Le bois récupérable est transformé en bois d'oeuvre par les scieries et expédié aux États-Unis, où les prix tombent. Il ne s'agit pas ici d'un petit territoire où les arbres seraient abattus. Les forêts dévastées produiraient une énorme quantité de bois d'oeuvre.

J'ignore quelle est la solution. J'aimerais bien pouvoir dire à la Chambre que le gouvernement fédéral a un grand rôle à jouer. C'est peut-être le cas, et j'aimerais bien chercher à savoir ce qu'il serait. Toutefois, il ne revient pas au gouvernement fédéral de décider de pratiquer la coupe à blanc. C'est sûr.

Le ministre et ses collègues parlent d'une initiative de 41 millions de dollars concernant le dendroctone du pin ponderosa. Je suppose qu'il s'agit d'aide pour réaliser des travaux de recherche et pour essayer de préparer l'après-dendroctone. Mais la vraie réponse est de stopper la propagation du dendroctone. Et la seule façon d'y arriver est de couper les arbres.

Il y a des gens en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada qui diront que c'est terrible de faire des coupes à blanc dans ces forêts. Mais comme l'a fait remarquer le député de Cariboo—Prince George, les arbres vont disparaître de toute manière. Nous devrions agir pour stopper la propagation du dendroctone parce que, d'une manière ou d'une autre, ces arbres sont condamnés.

J'ai déjà travaillé dans le secteur public; nous étudions divers modèles de mise en oeuvre des programmes du Service canadien des forêts. Nous voulions déterminer notamment s'il y avait lieu de les centraliser ou de les décentraliser. On trouve à Victoria le centre de foresterie du Pacifique. Nous en avions recommandé la décentralisation par le déplacement de certaines de ses activités de recherche à Prince George. Je pense que c'est ce que le gouvernement a fait durant un certain temps, mais je ne sais pas si le service des forêts a encore des installations de recherche à Prince George. L'argument que nous avons fait valoir à l'époque était qu'il n'était pas possible de gérer l'industrie forestière en Colombie-Britannique sans attacher beaucoup d'importance à la région de Prince George. Il s'y passe beaucoup trop de choses dans le secteur

forestier, qui est très important là-bas pour assurer le gagne-pain d'un grand nombre de personnes.

Voici quelques statistiques. À l'intérieur de la Colombie-Britannique, au nord, il y a 141 installations de production qui fournissent 25 000 emplois directs et auxquelles sont rattachés de 55 000 à 75 000 emplois indirects. J'ai déjà indiqué le pourcentage des exportations de bois d'oeuvre qui viennent du Nord de la Colombie-Britannique, et c'est énorme. La région produit plus de cinq milliards de pieds-planche de bois par année. Tout ce bois suffirait pour construire 640 000 maisons unifamiliales. Lorsque le dendroctone du pin fait ses ravages, les répercussions sur l'économie locale et l'économie de la Colombie-Britannique dans l'ensemble sont énormes.

Nous pouvons parler de tous les autres types d'interventions sur le plan théorique, mais elles ne donneront pas de bons résultats. Nous devons nous débarrasser des arbres infestés et il nous faut stopper la croissance de l'infestation. Le seul moyen d'y arriver, c'est d'exercer un certain contrôle ou de procéder à des brûlages dirigés dans ces zones, ou nous sauvons ce bois, nous l'exploitons et nous faisons une coupe à blanc. Tout le reste, je crois, passe à côté de la plaque.

● (1935)

Les citoyens de la Colombie-Britannique doivent accepter le fait qu'ils doivent aller dans ces zones et les couper à blanc. Personne n'aime l'idée d'une coupe à blanc, mais lorsque les autres solutions sont nettement pires, alors il faut se faire à cette réalité.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Madame la présidente, c'était presque amusant de regarder le ministre d'État au Multiculturalisme, le ministre des Ressources naturelles et tout le monde s'attrouper pour s'enquérir du plan.

La même chose s'est produite il y a un an et demi ou deux, lorsque je me suis adressé à l'actuel ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien. J'ai abordé le sujet à la Chambre en posant une question et je me suis fait répondre qu'on n'avait pas encore vu de plan officiel. Le ministre des Forêts et des représentants de la Colombie-Britannique sont venus ici un certain nombre de fois. Ils ont donné de l'information sur la crise à tous les représentants fédéraux appropriés.

Peu après ces observations, le plan officiel, en lettres d'or, a été présenté au gouvernement fédéral après qu'il eut été informé du problème. C'est la même chose maintenant. Le gouvernement fédéral connaît le problème qui se pose en Colombie-Britannique. Il sait de combien d'argent la province a besoin. Il connaît le plan. Je suis presque certain que le plan est ici. Je ne suis pas sûr d'être parfaitement à l'aise avec les propos du ministre et des députés libéraux. Ils ne sont peut-être pas prêts à s'attaquer au problème.

Le député d'Etobicoke-Nord a affirmé qu'il n'y avait pas lieu d'être trop théorique. Je suis entièrement d'accord avec lui. Tenons-nous en aux faits essentiels. Nous savons quel est le problème. Nous savons comment le régler et la province aussi. Le député d'Etobicoke-Nord le sait. Il a mentionné que le gouvernement ne s'est pas rendu là-bas pour effectuer une coupe à blanc. Bien sûr que non. Quand le gouvernement a versé 400 millions de dollars au secteur de l'automobile lors des dernières élections, les députés ne sont pas allés assembler des autos.

Initiatives ministérielles

Le ministre de l'Industrie a parlé d'un milliard supplémentaire pour l'industrie canadienne. Pourtant, nous ne verrons pas de représentants du gouvernement fédéral dans les usines. Il s'agit de faire un chèque pour devenir partenaire de la lutte contre les infestations de dendroctone du pin. Peut-on faire plus simple? Le député d'Etobicoke-Nord sait exactement ce que le gouvernement fédéral doit faire. Malheureusement, le double, voire triple, langage que les ministres responsables utilisent pour éviter de faire ce qu'il faut et de faire preuve de leadership est à cent lieues d'une démarche fondée sur le bon sens. Nous en sommes tous conscients.

Il faut envoyer un chèque en Colombie-Britannique pour que nous essayons de sauver ce qui peut l'être.

● (1940)

L'hon. Roy Cullen: Madame la présidente, je ne sais pas où se trouve ce plan, mais si le député pouvait voir à ce qu'une copie soit remise au ministre, j'aimerais bien en prendre connaissance.

Il y a une distinction à faire ici. Le fait de définir un problème et son étendue ne correspond pas à un plan. Il faut un plan pour s'attaquer à un problème. Je ne sais pas en quoi consiste ce plan. Je ne crois pas qu'on puisse s'attendre à ce que je sois au courant, dans le cadre de mes responsabilités quotidiennes à la Chambre, du plan mis sur pied pour la région de Prince George. Il y a d'autres députés qui seraient également très intéressés à en prendre connaissance.

Le député a dit que je devrais savoir ce qu'il convient de faire. Je sais ce qu'il faut faire. Il faut faire des coupes à blanc. Je ne sais pas exactement quel devrait être le rôle du gouvernement fédéral à cet égard, ni pourquoi le gouvernement de la Colombie-Britannique a besoin d'aide financière. S'il doit effectuer des coupes à blanc, il transportera le bois aux scieries, le fera scier et l'expédiera par la suite; à moins que des gens subissent des pertes.

La province aurait pu déclarer que la situation était désastreuse ou urgente il y a déjà très longtemps, mais elle ne l'a pas fait. Elle craignait la réaction des gens qui s'opposent aux coupes à blanc. C'est dommage, mais c'est la pure vérité. Tout le monde veut l'argent du gouvernement fédéral. À quoi servira cet argent si la province doit couper toute une série d'arbres?

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Madame la présidente, selon moi, personne ne prétend que le gouvernement fédéral doit intervenir, faire une coupe à blanc et reboiser. Nous demandons au gouvernement fédéral de faire preuve d'un peu de leadership.

Une stratégie à court terme qui prévoit la coupe à blanc d'énormes quantités d'arbres pour empêcher leur infestation ne tient pas compte de facteurs comme la perturbation des plans forestiers, l'exploitation excessive de notre capacité d'abattage et de sciage, l'offre excédentaire sur le marché, la chute des prix du bois et la baisse à long terme de l'offre de bois d'oeuvre. C'est cette offre de bois d'oeuvre à long terme qui revêt une importance capitale pour bon nombre des collectivités.

Je parle toujours des répercussions socioéconomiques sur les collectivités. Voilà pourquoi il faut un plan d'une portée globale et détaillée. Le plan ne devrait pas traiter seulement de questions concernant le dendroctone du pin et ses répercussions immédiates. C'est ici que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en faisant preuve de leadership et en proposant une stratégie à long terme. Le plan devrait aussi être le fruit d'une étroite collaboration avec les provinces.

Le député pourrait-il dire ce qu'il pense de cela?

● (1945)

L'hon. Roy Cullen: Madame la présidente, je pense que le gouvernement a fait preuve de leadership dans ce dossier. Quand on parle de leadership, il faut être très précis. Il est ici question d'une opération de sauvetage de l'exploitation forestière. Quel rôle doit jouer le gouvernement fédéral? Je ne comprends toujours pas en quoi il consisterait.

Si nous faisons des coupes à blanc dans certains secteurs, il faut prévoir un plan de reboisement ou de reforestation. Il doit y avoir une solution sylvicole. Il doit y avoir toute une série de mesures de planification pour assurer un rendement et un approvisionnement forestiers qui soient durables à long terme. C'est l'horizon à long terme qu'il faut regarder.

Nous faisons face à une situation où de petites bestioles grugent nos arbres tous les jours parce qu'il ne fait pas suffisamment froid. Quand il ne fait pas assez froid, elles commencent à infester d'autres arbres.

C'est bien beau de parler de tous ces plans à long terme, ils sont nécessaires, certes, mais il faut définir quel rôle le gouvernement fédéral jouera par rapport aux coupes à blanc pratiquées dans certains secteurs pour venir à bout de l'infestation de dendroctone du pin ponderosa. Personnellement, je ne sais pas trop en quoi consiste le rôle du gouvernement fédéral. J'attendrai avec impatience, tout comme le ministre et le secrétaire parlementaire, j'en suis certain, de prendre connaissance du plan et de voir quel devrait être le rôle du gouvernement fédéral, selon la Colombie-Britannique. Cet aspect me laisse perplexe.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la présidente, si le débat de ce soir n'était pas si incroyable pour ma circonscription, Prince George—Peace River, il serait vraiment triste. Il est incroyable qu'un ministre d'État, le ministre des Ressources naturelles, puisse admettre être en poste depuis un ans et nous demander de lui montrer le plan. Voilà le type de leadership dont le gouvernement libéral fait malheureusement preuve trop souvent.

Si le ministre est incapable de résoudre un problème avec le premier ministre de sa province, Terre-Neuve, et de respecter l'engagement que le premier ministre du Canada a pris au cours de la dernière année à l'égard de Terre-Neuve, au sujet du partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources, peut-on s'étonner qu'il n'ait absolument aucune idée de la nature et de l'ampleur du problème en Colombie-Britannique? Après tout, ce qui se passe de l'autre côté des montagnes Rocheuses pourrait tout aussi bien se passer en Chine, car le gouvernement s'en balance.

Après tout ce temps, il n'y a aucun plan. Le député qui vient d'intervenir a parlé du rôle du gouvernement fédéral. Celui-ci avait un rôle à jouer pendant la tempête de verglas et il est intervenu lors de cette catastrophe. Il est intervenu pendant les inondations de la rivière Rouge. Il est intervenu lorsque l'épidémie de SRAS a frappé Toronto. Or, le gouvernement fédéral a aussi un rôle à jouer dans le cadre de cette catastrophe.

Dans l'allocution que je prononcerai dans quelques minutes, j'exposerai quelques-unes des mesures que les ministériels pourraient envisager de prendre s'ils se souciaient un tant soit peu de la Colombie-Britannique. Si je peux penser à ces mesures, le gouvernement libéral peut sûrement en faire autant.

Initiatives ministérielles

L'hon. Roy Cullen: Madame la présidente, il y a encore de la confusion entre la définition, l'étendue et l'ampleur d'un problème, d'une part, et un plan, d'autre part. J'ai hâte de prendre connaissance du plan du député demain matin. S'il existe un plan et que les deux députés d'en face en ont pris connaissance, qu'ils nous disent ce qu'il contient. Quel rôle le gouvernement fédéral doit-il jouer? J'attendrai en retenant mon souffle qu'on me le dise.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la présidente, c'est vraiment avec grand plaisir que j'interviens ce soir dans ce débat exploratoire sur la crise causée par le dendroctone du pin ponderosa. Il y a bien longtemps que nous aurions dû tenir ce débat.

Depuis 1993, la Colombie-Britannique livre sa plus récente bataille contre ce parasite destructeur. J'ai moi-même jeté un coup d'oeil très attentif sur le parcours dévastateur de cette épidémie. Dans ma circonscription, Prince George—Peace River, je n'ai pas eu à aller très loin pour voir les signes d'infestation sur les pins frappés par le dendroctone du pin ponderosa.

L'hon. R. John Efford: Le député n'a pas pris connaissance du plan.

M. Jay Hill: Si le ministre des Ressources naturelles patiente un moment, il acquerra quelques connaissances avant la fin de la soirée.

De nombreux Canadiens ne se sont pas rendus compte de cette épidémie. C'est compréhensible dans certaines régions du pays, particulièrement en terrain libéral.

Quand on vit loin de la Colombie-Britannique et des secteurs infestés par ce parasite ou dans une région qui n'est pas directement affectée par ce qui se passe dans l'industrie forestière, c'est une épidémie qui peut passer inaperçue, du moins dans l'immédiat. Toutefois, dans très peu de temps, personne au Canada ne pourra échapper aux répercussions économiques de l'infestation de dendroctone du pin ponderosa.

Il incombe au gouvernement fédéral de connaître les conséquences imminentes de cette épidémie et, plus important encore, de prendre des mesures correctives pour les atténuer. Le gouvernement fédéral libéral a négligé ou, pour être plus exact, il a abandonné l'industrie du bois d'oeuvre et la Colombie-Britannique, et maintenant l'Alberta, qui sont aux prises avec cette grave crise.

Ce désengagement n'est pas attribuable à un manque de compréhension scientifique. Il n'est pas non plus attribuable à l'absence de conseils d'experts. Le gouvernement a été mis en garde à maintes et maintes reprises. En fait, je dois féliciter les scientifiques du Service canadien des forêts de leur dévouement et des efforts qu'ils ont consacrés à la lutte contre cette épidémie, en dépit d'un grave manque de ressources et d'appui de la part des dirigeants politiques.

Ne tenons pas compte de la compassion que manifesteront et des promesses que fera le gouvernement à mesure que se déroulera le débat de ce soir et tenons-nous en aux faits. Jusqu'à maintenant, le gouvernement ne s'est engagé qu'à verser environ huit millions de dollars par année, sur une période de cinq ans, pour combattre cette épidémie. Il y a trois ans, après avoir consulté l'industrie, j'ai envoyé une lettre à l'ex-ministre des Finances devenu aujourd'hui premier ministre du Canada, l'informant qu'il fallait investir 50 millions de dollars par année, sur une période de dix ans, pour venir à bout du dendroctone du pin ponderosa.

Qu'a fait le gouvernement? Il a consacré tout juste 40 millions de dollars, répartis sur cinq ans et consacrés en général à la recherche et à l'administration. J'entends presque la réaction primaire des

ministériels qui nous diront qu'ils sont pauvres, que les coffres sont vides. Ils prétendront qu'ils n'ont tout simplement pas l'argent nécessaire pour intervenir. Ce n'est pas la vérité, et nous le savons.

Jetons un coup d'oeil aux chiffres. Le gouvernement a sous-estimé l'excédent fédéral chaque année depuis sept ans, ce qui signifie que les Canadiens ont déjà versé en trop quelque 61 milliards de dollars. Non seulement le gouvernement avait de l'argent, mais il avait de l'argent en trop. Pourtant, il ne l'a pas remis aux contribuables et ne s'en est pas servi non plus pour lutter contre l'épidémie qui ravage les forêts de la Colombie-Britannique.

Tout cela se résume à une question de priorités. À peu près en même temps que le premier ministre, à l'époque ministre des Finances, refusait de financer, à un niveau raisonnable, la lutte contre l'épidémie du dendroctone du pin ponderosa, son gouvernement détournait, dans le cadre du programme de commandites, 100 millions de dollars vers des agences de publicité proches du Parti libéral.

Cela me rappelle un fait plutôt cocasse au sujet de la crise du dendroctone du pin ponderosa. L'ex-ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, a été nommé ambassadeur au Danemark en reconnaissance du doigté avec lequel il avait dirigé le scandale des commandites qui nous a coûté des milliards de dollars. J'ai trouvé quand même assez ironique d'apprendre au cours de mes lectures que le dendroctone du pin s'était déjà attaqué à plus de 4,2 millions d'hectares, ce qui équivaut à peu près à la superficie du Danemark.

La Colombie-Britannique et l'épidémie du dendroctone du pin ponderosa se classent loin parmi les priorités du gouvernement. À la suite de la crise du SRAS, la ville de Toronto a reçu d'Ottawa 10 millions de dollars pour promouvoir le tourisme. Comparons cela aux 8 millions de dollars consacrés à la lutte contre le dendroctone du pin et à la survie d'une industrie qui représente 25 p. 100 de l'économie de la Colombie-Britannique et qui crée 40 000 emplois directs et 120 000 emplois indirects. L'économie de plus de 80 collectivités situées dans la région intérieure de la Colombie-Britannique repose sur l'exploitation forestière.

Selon les derniers scénarios, 80 p.100 des pins de la Colombie-Britannique vont mourir et l'infestation culminera en 2008. La rapidité de l'infestation a pris même les pessimistes par surprise. Cet automne, il a été confirmé que trois endroits près de la frontière de la Colombie-Britannique et de l'Alberta étaient infestés. En fait, d'aucuns disent que la maladie a déjà traversé la frontière et qu'elle sévit en Alberta. La situation menace 54 000 autres emplois directs et indirects dans cette province.

Alors que la plupart des Canadiens préfèrent les hivers doux aux hivers rigoureux, les résidents de la circonscription que je représente, Prince George—Peace River, espèrent avoir au moins une semaine de froid intense et une température de moins 40°C. Comme on l'a entendu ce soir, le froid sibérien tue ces parasites. Or, nous avons eu des hivers anormalement doux dans le nord de la Colombie-Britannique, et les climatologues prévoient des températures encore plus chaudes dans cette région.

Initiatives ministérielles

● (1950)

Le gouvernement doit devenir un leader et un participant actif dans une stratégie axée sur trois éléments. Premièrement, le gouvernement fédéral doit commencer maintenant à offrir des programmes et de l'aide aux propriétaires de boisés, aux producteurs et aux compagnies forestières. Une des raisons pour laquelle nombre de Canadiens ne reconnaissent pas immédiatement la gravité de cette infestation est que les répercussions économiques ne sont pas encore apparentes. Pourtant, il y aura bientôt une diminution marquée de l'approvisionnement en pin et il ne restera rien pour remplacer cette essence.

Le volume de bois que l'on peut prélever annuellement a été augmenté aux quatre coins de la Colombie-Britannique dans le but d'éliminer le bois infesté des forêts. Cette mesure est nécessaire dans la lutte contre le dendroctone. À court terme, cela signifie que les compagnies forestières et les propriétaires de boisés réalisent une hausse marquée de leurs revenus parallèlement à l'augmentation de leur récolte.

Imaginons la situation dans quelques années d'ici. Dans moins de dix ans, il y aura une pénurie de pin à récolter. Dans certaines collectivités, l'exploitation forestière diminuera probablement de 40 p. 100. À ce moment-là, les revenus s'effondreront et d'autres emplois dans le secteur disparaîtront.

Tout ce que le gouvernement fédéral semble voir dans cette situation est une heureuse augmentation de ses recettes fiscales. Le Dr Laurie Cook, propriétaire de lot boisé dans ma circonscription, m'a avisé que, comme plusieurs de ses collègues, ses récoltes sont supérieures à la normale. Ses revenus sont donc également anormalement élevés. Cependant, tous ces parterres de coupe devront être reboisés, ce qui entraînera des risques et des dépenses considérables. Il m'écrit ce qui suit:

Lorsque le dendroctone en aura fini avec moi, mes revenus seront minimes ou nuls pendant plusieurs années, tout juste au moment où je devrai acquitter les frais de reboisement. Je n'aurai donc pas la possibilité de déduire ces frais de quoi que ce soit.

Le Dr Cook suggère au gouvernement fédéral de mettre en place un programme de report de l'impôt sur le revenu pour les gens touchés par l'infestation de dendroctone du pin. Je me rallie à cette idée dans le cadre d'un plan d'aide aux producteurs touchés.

De plus, les recherches doivent se poursuivre sans que l'administration et la bureaucratie n'engloutissent la majeure partie des ressources. Nous devons trouver des façons de mettre un terme à la propagation du dendroctone du pin. Ce ne sera certainement pas chose aisée. Les femelles produisent environ 75 oeufs et un seul arbre peut porter suffisamment d'insectes pour attaquer 15 arbres en santé. Les mesures actives de récolte des arbres infestés et des autres arbres affaiblis par le feu et la sécheresse—lieux de reproduction idéaux—doivent se poursuivre.

Enfin, il est primordial de reboiser, et l'industrie ne peut en assumer seule les coûts. Le gouvernement libéral aime bien parler de ses politiques environnementales, mais où est l'argent nécessaire pour reboiser les millions d'hectares qui sont récoltés en vue de lutter contre la propagation du dendroctone? Cela exige de la planification et de la prévision, mais, encore une fois, le gouvernement ne voit pas plus loin que le bout de son nez, c'est-à-dire combien d'argent il peut aller chercher en impôt.

S'il voulait sérieusement régler cette crise, le ministre des Finances aurait répondu à une demande adressée il y a deux mois par le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique. Il demandait l'aide du fédéral sous la forme d'un plan décennal de 850 millions de dollars, le plan dont il est question ce soir, afin de lutter contre

l'invasion de dendroctone du pin. En guise de réponse d'Ottawa, il n'a reçu que le silence.

En août dernier, j'ai écrit au ministre de l'Industrie peu après sa nomination à ce poste pour lui demander de continuer à défendre l'industrie du bois de sciage de la Colombie-Britannique comme il l'avait fait dans le cadre de son emploi précédent à titre de PDG de Canfor. J'ai été déçu qu'il ne réponde pas à ma lettre, mais plus déçu encore parce que de toute évidence il n'a pas réussi à faire valoir ce dossier auprès de ses collègues du Cabinet. Je suis déçu pour les milliers de travailleurs canadiens de l'industrie du bois d'oeuvre qui avaient bon espoir que le ministre serait en mesure d'inciter son parti à agir rapidement dans le différend qui nous oppose aux États-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre, et dans la crise du dendroctone du pin ponderosa.

● (1955)

Je suis encouragé par l'occasion qui nous est offerte ce soir à la Chambre de faire la lumière sur cette crise et d'exposer des solutions possibles. Toutefois, je remets sérieusement en question la sincérité du gouvernement lorsqu'il se dit préoccupé par l'avenir de l'industrie forestière dans l'Ouest canadien. Lorsque le gouvernement fédéral a annoncé un programme d'aide dérisoire pour les travailleurs du bois d'oeuvre il y a deux ans, le ministre de l'Industrie, qui était alors le PDG de Canfor, a déclaré: « C'est non seulement insuffisant, mais c'est aussi un peu tard ».

● (2000)

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la présidente, il s'agit d'un problème très grave. J'ai déjà vu, dans le passé, des problèmes réglés avec de l'argent et aucun plan véritable. Ce fut le cas à Terre-Neuve-et-Labrador lors de la fermeture des pêches en 1992; l'ancien gouvernement conservateur a dépensé 2 milliards de dollars sans mettre en place de plan de reconstruction. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation semblable à celle de 1992.

Je suis conscient de la gravité de la situation. Nous travaillons assidûment avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et avec l'industrie à l'établissement d'un plan à long terme pour résoudre le problème, mais ce n'est pas facile.

J'aimerais poser au député une question directe, car nous avons affaire à un problème grave et important qui aura pendant longtemps des incidences fâcheuses sur la Colombie-Britannique. Il faut donc que nous échangions des idées. Quand, en 2004, le député, qui représente sa circonscription et qui se préoccupe grandement de la population de la Colombie-Britannique, a-t-il demandé que tous les députés de cette province, moi-même et les autres parties intéressées nous rencontrions pour discuter?

M. Jay Hill: Madame la présidente, le genre d'attitude qu'a le ministre explique le phénomène de l'aliénation de l'Ouest et le sentiment que nous avons en Colombie-Britannique. Quand? Comment le ministre peut-il oser me demander quand je l'ai appelé pour tenter de le rencontrer?

L'hon. R. John Efford: Nous avons tenu des réunions. Nous avons eu plusieurs bonnes discussions.

La vice-présidente adjointe: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Jay Hill: Merci, madame la présidente, de vos efforts pour apaiser le ministre. J'ai écouté son intervention, telle qu'elle était, mais maintenant ce ministre ne peut simplement s'asseoir et écouter la réponse. Il doit crier et chahuter.

Initiatives ministérielles

J'ai parlé dans mon discours des lettres que j'ai écrites et des interventions que j'ai faites et qui sont restées sans réponse de la part du ministre de l'Industrie pendant des mois.

L'hon. R. John Efford: Vous ne m'avez jamais appelé.

M. Jay Hill: Madame la présidente, il dit que je ne l'ai pas appelé, comme s'il était le seul ministre en face. Sait-il que le premier ministre a nommé son collègue, le ministre de l'Industrie, comme principal ministre libéral de la Colombie-Britannique devant se charger de nos problèmes, particulièrement des problèmes forestiers?

Mon honorable collègue de Cariboo—Prince George a signalé que nous avons la plus haute considération et le plus profond respect envers le ministre de l'Industrie. Il vient de l'industrie forestière. Il était le PDG de Cantor, une des grandes compagnies forestières au Canada. Il a aussi été un membre éminent du gouvernement de la Colombie-Britannique. Il est très versé dans ces questions, mais le ministre des Ressources naturelles nous dit ce soir: « Eh bien, ils ne m'ont pas appelé ».

L'hon. R. John Efford: Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Jay Hill: Il ne faisait que chahuter et maintenant il dit que ce n'est pas ce qu'il a dit. Bien sûr que c'est ce qu'il a dit. Il m'a demandé quand en 2004 je l'avais appelé.

L'hon. R. John Efford: Alors, quand?

M. Jay Hill: Je ne vous ai pas appelé.

L'hon. R. John Efford: C'est exact, vous ne m'avez pas appelé. Vous le reconnaissez.

M. Jay Hill: Je viens de reconnaître que je ne vous ai pas appelé.

La réalité est que le Premier Ministre a dit que, si les habitants de la Colombie-Britannique avaient un problème, il y avait un ministre. Il venait d'être élu en juin et il leur a dit de ne pas s'en faire car l'aliénation de l'Ouest était chose du passé. Il a dit que le gouvernement avait des ministres de premier plan, comme le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et le ministre de l'Industrie, ainsi que des ministres à gogo de la Colombie-Britannique. Et pourtant, le ministre des Ressources naturelles nous dit ce soir que personne ne l'a appelé.

L'hon. R. John Efford: Je n'ai pas dit personne. J'ai dit que vous ne m'avez pas appelé.

M. Jay Hill: Il me semble que, au lieu de pointer du doigt moi et mes collègues de Cariboo—Prince George et de Prince George—Peace River, il devrait demander à son collègue, le ministre de l'Industrie, pourquoi il n'a pas élaboré un plan pour faire face à la situation.

• (2005)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Madame la présidente, je suis très heureux d'entendre les deux députés de l'opposition dire qu'une baisse radicale de la température est la seule façon d'éliminer le problème. Les deux députés ont aussi reconnu qu'il n'y a pas eu une telle baisse de température depuis un certain nombre d'années et qu'il est peu probable que l'on en connaisse une. La situation est la même dans ma circonscription. À Whitehorse, nous n'avons pas connu de périodes prolongées de températures de moins 40 °C depuis un bon moment. Cette région n'est pas la seule qui est touchée.

Au Yukon, nous sommes aux prises avec le typographe, le *Dendroctonus rufipennis*, en latin. Comme les députés le savent, le Service canadien des forêts, comme dans ce cas-ci, lutte depuis des années contre un grand nombre de ces parasites des forêts.

Les scientifiques sont presque unanimes à dire qu'il faut prendre des mesures face aux changements climatiques qui causent ces problèmes dans le cas de différentes espèces. Pour le bénéfice de sa circonscription, qui est très proche de ma région dans le Nord, où les changements climatiques se font davantage ressentir, le député va-t-il encourager son parti à soutenir nos initiatives, qui totalisent trois milliards de dollars, notamment la signature de l'accord de Kyoto, afin de réduire l'impact des changements climatiques?

M. Jay Hill: Madame la présidente, en toute déférence, notre collègue du Yukon pourrait peut-être se pencher un petit peu et éclairer le ministre des Ressources naturelles au sujet de ce problème. J'ai beaucoup de respect pour mon collègue du Yukon. Malgré nos divergences de vues politiques, nous collaborons sur un certain nombre de dossiers pour nos électeurs et je compte bien continuer à collaborer avec lui pour essayer de sensibiliser son gouvernement à la nécessité d'apporter de l'aide pour remédier à certains des principaux problèmes auxquels nous sommes confrontés dans le Nord et qui affligent nos deux circonscriptions, comme il l'a si bien dit.

En ce qui concerne sa question sur les changements climatiques, s'il attend de moi que je me mette à persuader mes collègues de souscrire au Protocole de Kyoto, il devra attendre longtemps, car je n'appuie pas cet accord. Cependant, nous avons dit que nous pouvions faire beaucoup mieux que ce qui est prévu dans l'accord de Kyoto et nous attaquer aux véritables problèmes reliés aux émissions de gaz à effet de serre, aux gaz qui contribuent au smog dans nos villes et à beaucoup de problèmes reliés aux changements environnementaux que nous constatons, sans nécessairement souscrire au Protocole de Kyoto.

Les libéraux nous attaquent ce soir en affirmant que nous n'avons pas de plan, mais surtout, ce qui est typique de la part du gouvernement fédéral, en attaquant un gouvernement provincial. Il ne suffit pas aux libéraux de partir en guerre contre Terre-Neuve. Ils veulent maintenant s'en prendre au gouvernement provincial de la Colombie-Britannique également. Je suppose qu'ils n'ont jamais tiré la leçon que l'histoire nous a apprise, à savoir qu'il ne faut pas mener la guerre sur deux fronts. Les libéraux vont se battre contre les provinces des deux côtes.

La réalité, c'est qu'il y a un plan pour s'attaquer à cette question. Le ministre des Ressources naturelles affirme qu'il travaille diligemment avec le gouvernement provincial, mais rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité.

L'hon. R. John Efford: Avez-vous vu ce qu'il en est?

M. Jay Hill: Madame la présidente, pourriez-vous contrôler le ministre des Ressources naturelles, car je crains qu'il n'ait pas le cœur aussi fort que ce qu'il pense. Je ne voudrais pas qu'il tombe dans les pommes ici, ce soir, parce que cette question l'agite trop.

Initiatives ministérielles

Mes collègues de Cariboo—Prince George et de Kamloops et moi-même, qui représentons la majeure partie du nord de la Colombie-Britannique, avons écrit des lettres aux ministres et, en fait, à ce ministre lui-même. Nous avons fait des déclarations à la Chambre et nous avons posé des questions durant la période des questions. Même si c'est tout à fait typique de la part du gouvernement fédéral, il est vraiment décourageant pour la Colombie-Britannique que le ministre laisse entendre d'une part, qu'il n'est pas au courant du problème et d'autre part, qu'il travaille diligemment et d'arrache-pied avec le gouvernement provincial à trouver une solution, avant d'affirmer enfin qu'il n'y a pas de plan.

● (2010)

L'hon. Raymond Chan (ministre d'État (Multiculturalisme), Lib.): Madame la présidente, je suis heureux de prendre la parole sur la question du plan d'action du gouvernement fédéral relatif à l'épidémie de dendroctone du pin dans l'ouest du Canada. Je crois qu'à l'heure actuelle c'est l'un des plus grands défis au dynamisme de l'économie de la Colombie-Britannique. C'est pour cette raison que j'étais heureux de rencontrer le premier ministre de la Colombie-Britannique la semaine dernière, comme j'avais déjà rencontré le ministre des Forêts de la province quelques semaines auparavant.

Je suis désolé de constater que, dans ce débat, tout ce que l'opposition cherche à faire c'est de la petite politique autour d'un problème très important qui touche la Colombie-Britannique.

C'est renversant. La question me tenait à cœur bien avant ma réélection à la Chambre des communes. En tant que simple citoyen, j'étais tellement préoccupé par cette question que j'ai pris l'initiative de communiquer avec nos collègues du gouvernement de la Colombie-Britannique et de téléphoner au ministre lui-même puis de le rencontrer. Avant de devenir député, j'ai rencontré à de nombreuses reprises le ministre pour discuter de la question.

Il est étonnant que les députés de l'opposition, bien que sachant l'importance de cette question et bien que siégeant à la Chambre depuis longtemps, n'ont pas téléphoné au ministre. Qu'est-ce qui empêche les députés de ces circonscriptions de soulever cette question auprès du ministre responsable?

Ils préfèrent jouer à des jeux politiques. Ils se contentent d'appeler le ministre responsable de la Colombie-Britannique, de dire qu'ils ont fait leur travail et qu'ils ont posé des questions à la Chambre. Ils n'ont pas demandé sérieusement une rencontre avec le ministre pour débattre de la question et peut-être lui présenter des propositions. Ils cherchent à semer la confusion au sujet du plan sur cette question.

Le gouvernement libéral fait preuve de leadership dans ce dossier depuis 2002. Il a procédé à des consultations auprès du gouvernement provincial et un plan a été établi. Nous y investissons 40 millions de dollars pour contribuer à amoindrir le problème. Ils veulent semer la confusion là aussi. S'ils parlent du plan que nous avons lancé en 2002 ou en 1999, bien sûr qu'il y a un plan.

Par contre, lorsque nous parlons d'un nouveau plan, je me reporte à une rencontre que j'ai eue la semaine dernière avec le premier ministre provincial. Il a un plan d'atténuation. Il a demandé que nous aidions son gouvernement à trouver de nouvelles solutions. Peut-être y aura-t-il de nouveaux incendies de forêts. Il existe un plan en ce sens, mais pas un plan pour combattre le dendroctone du pin. Tout le monde sait que la façon de combattre cet insecte c'est soit de déboiser, soit d'attendre du temps froid.

Si le député de l'opposition a un plan, nous aimerions le connaître. Il prétend que le gouvernement provincial a établi un plan et que nous n'en avons tenu aucun compte. Toute la soirée, on a allégué que

le gouvernement provincial avait établi un plan réclamant notre appui et que nous avons refusé d'y participer. Cela n'est pas vrai.

Ils se livrent à des jeux politiques. Depuis 2002, nous avons une initiative de 40 millions de dollars pour aider à régler la crise. Elle a été annoncée en octobre 2002 et un programme d'envergure a été élaboré pour aider directement les exploitants de boisés privés à combattre le dendroctone et à remettre en leurs forêts en état après l'infestation.

Comme je l'ai mentionné, je tiens à souligner à la Chambre l'appui manifesté par les propriétaires de terres privées de la Colombie-Britannique dans cet important dossier.

De plus, l'initiative visant le dendroctone du pin ponderosa assure une aide pour des mesures de contrôle et de reforestation pour les terres forestières des réserves des premières nations et dans les parcs fédéraux sur le versant ouest des montagnes Rocheuses et pour les principaux territoires forestiers fédéraux du centre et du sud de la Colombie-Britannique.

Un deuxième grand volet de l'initiative vise à assurer l'effort de recherche qui permettra une réaction efficace à l'épidémie. Les besoins en matière de recherche ont été définis lors d'une série de rencontres régionales auxquelles ont participé des centaines de gestionnaires fonciers de la Colombie-Britannique.

Tous les programmes de l'initiative visant le dendroctone du pin ponderosa sont en pleine activité et une vaste gamme de propriétaires fonciers et de chercheurs y participent, bon nombre d'entre eux le font dans des circonscriptions représentées par le député et ses collègues, dans Prince George et aux alentours, dans la zone intérieure centrale de la Colombie-Britannique.

● (2015)

Le Service canadien des forêts a affecté du personnel à Prince George et Kamloops pour aider les propriétaires de forêts privées à formuler des propositions visant à localiser les infestations de dendroctone, et à prendre des mesures de gestion pour contrôler l'infestation et assurer ensuite la reforestation.

Le Service canadien des forêts a également posté à l'Université du Nord de la Colombie-Britannique un groupe de recherche, composé de trois scientifiques et de leur personnel de soutien, qui doit collaborer avec les chercheurs de l'université et du gouvernement provincial pour produire une information cohérente et ciblée visant à contrer l'épidémie de dendroctone du pin ponderosa.

De plus, les chercheurs de l'UNCB et du gouvernement provincial à Prince George ont reçu presque un million de dollars pour des initiatives liées au dendroctone du pin ponderosa.

Ce sont là des initiatives responsables et louables prises dans l'intérêt des propriétaires fonciers.

Cette question est d'une importance critique pour nous, Britannico-Colombiens. Nous allons continuer à oeuvrer de concert avec le gouvernement provincial, les propriétaires fonciers touchés et notre ministre pour trouver des solutions à long terme à cette situation malheureuse, que les petits jeux politiques ne suffiront pas à régler, selon moi.

Initiatives ministérielles

M. Richard Harris: Madame la présidente, si ce n'était pas une affaire aussi sérieuse, j'aurais éclaté de rire en écoutant le député de Richmond qui, si je ne m'abuse, est secrétaire d'État. Il a dit que le gouvernement parlait de lutter contre le dendroctone du pin, de lui faire la guerre pour le détruire. Nous savons tous qu'il n'y a que deux manières de tuer le dendroctone: par le gel ou par le feu. Point à la ligne. Des recherches sont en cours pour trouver d'autres moyens.

Nous n'avons même pas parlé de cela ce soir. Nous avons parlé de la façon d'atténuer les dommages causés par l'insecte. Dans la question que j'ai posée il y a quelques semaines, j'ai dit que la province avait demandé aux libéraux fédéraux de se joindre à elle pour appuyer un important plan décennal d'atténuation des dommages causés par le dendroctone du pin.

Une autre question dont nous avons parlé a été d'atténuer les dommages causés par le dendroctone du pin. Le député de Prince George—Peace River en a parlé, et j'en ai parlé: atténuer les dommages causés par le dendroctone du pin.

Les libéraux disent qu'il n'y a pas de plan. Maintenant, les députés disent connaître un plan pour atténuer les dommages causés par le dendroctone du pin. Un important plan: c'est ce dont nous avons parlé.

C'est un plan d'atténuation des dommages causés aux arbres. C'est un plan décennal. Ils ont demandé à ce gouvernement d'y participer. Les députés sont au courant. Le ministre des Ressources naturelles est au courant. Le ministre de l'Industrie connaît le plan dont le député vient de parler, un plan décennal portant sur la récolte, l'activité économique et de nouvelles manières de développer l'industrie forestière émergente dans divers domaines. C'est un plan décennal.

Ce gouvernement sera assurément très embarrassé car tout ce que nous disons ce soir sera consigné dans le harsard. Nous avons parlé du plan décennal. Mon collègue de Prince George—Peace River en a parlé. J'en ai parlé aussi. Jusqu'à maintenant, les libéraux refusent de reconnaître l'existence de ce plan. Le compte rendu sera daté. J'invite les libéraux à se montrer prudents lorsqu'ils disent qu'il ne sont pas au courant du plan que la Colombie-Britannique a présenté au gouvernement fédéral, parce qu'ils ont ce plan en main.

Le député vient de parler d'un plan visant à atténuer les dommages. C'est le plan en question. C'est le plan décennal en question. Le gouvernement provincial a demandé au gouvernement fédéral de participer à son plan de quelque 800 millions de dollars. Voilà le plan.

Ils savent bien qu'ils ont le plan. Les libéraux n'ont pas réagi à la discussion de ce soir tout comme ils n'ont pas réagi lorsque le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique s'est présenté à Ottawa il y a deux ans avec un plan quinquennal fondé sur les évaluations de l'époque, afin de nous aider. Je crois que le coût représentait 600 millions de dollars sur cinq ans. C'était le plan à cette date.

Le gouvernement fédéral n'a pas répondu à la province au sujet du premier plan. On prévoit maintenant des dommages beaucoup plus importants. La province a un plan décennal. Le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique s'est présenté ici il y a deux mois. Ce ministre le sait et le secrétaire d'État le sait peut-être aussi. Le ministre de l'Industrie et le ministre des Ressources naturelles le savent assurément eux aussi, et le premier ministre sait certainement que le plan a été présenté au gouvernement il y a deux mois.

Ils le savent. Ce plan n'a pas été publié, mais ils l'ont en main.

● (2020)

L'hon. Raymond Chan: Madame la présidente, nous voici encore en train de faire de la politique. S'ils veulent parler du plan de réduction des risques de feu de forêt, je peux leur dire que le premier ministre de la province était ici la semaine dernière et que nous nous sommes rencontrés. Nous avons assisté à un exposé sur la prévention des feux de forêt, sur la réduction du risque qu'un autre grand feu de forêt frappe la Colombie-Britannique. Le gouvernement étudie la question, mais il s'agit d'un plan que le premier ministre de la province vient tout juste de porter à notre attention, il y a une semaine ou deux. Il n'y a pas de discussions à ce sujet.

En ce qui concerne le plan de lutte contre le dendroctone du pin, nous collaborons étroitement avec la province, et celle-ci est très heureuse des efforts que nous avons faits. Elle est très contente de notre investissement de 40 millions de dollars dans le secteur forestier.

Lorsque ces députés nous disent que nous nous sommes fait un ennemi du gouvernement provincial, ils se trompent complètement. Je dirais plutôt que nous n'avons jamais eu d'aussi bonnes relations avec le gouvernement de la province auparavant. Nous avons constamment rencontré le premier ministre de la province. Le ministre de l'Industrie collabore très étroitement avec lui. Ils se sont rencontrés souvent pour parler de nombre de problèmes. De plus, le gouvernement fédéral n'a jamais accordé autant d'attention aux problèmes de la Colombie-Britannique.

Prenons par exemple ma circonscription. Nous venons tout juste de recevoir encore 450 millions de dollars pour la liaison rapide du corridor Richmond-Vancouver. Nous nous préparons pour les Olympiques d'hiver de 2010 en aménageant un service de transport rapide entre ma belle circonscription de Richmond et le centre-ville de Vancouver, service qui desservira également l'aéroport, dont l'importance est énorme pour le développement économique de la Colombie-Britannique. Les députés savent-ils pourquoi? Parce que nous sommes la porte d'entrée vers la région Asie-Pacifique.

J'espère que l'opposition passera davantage de temps à faire des propositions constructives plutôt que de se livrer à des manœuvres politiques.

● (2025)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Madame la présidente, le député parle de gens qui exploitent ce problème à des fins politiques. Il n'y a rien de politique à dire qu'il y a un manque flagrant de fonds. Il n'y a rien de politique à dire que les dégâts, loin de diminuer, s'aggravent encore. Le gouvernement fédéral a injecté fort peu d'argent dans une industrie dont la valeur annuelle s'élève à 16 milliards de dollars. Nous avons reçu 40 millions, ce qui est une misère, compte tenu de l'ampleur de la crise.

Le gouvernement fédéral a investi très peu. Comme le député le sait peut-être, le gouvernement provincial a ramené son budget de reboisement à 3 millions de dollars cette année. Il était de 82 millions par année. On parle de ressources réduites consacrées à la forêt tandis que la crise s'aggrave. Nous avons moins de ressources qu'il y a deux ou trois ans.

Comment le député explique-t-il les compressions dans le financement, le gouvernement provincial réduisant le reboisement, et le gouvernement fédéral injectant à peine 40 millions de dollars dans une industrie dont la valeur annuelle s'élève à 16 milliards par année? Comment expliquer un soutien si faible, compte tenu de la portée et de l'ampleur de la crise?

Initiatives ministérielles

L'hon. Raymond Chan: Madame la présidente, je suis reconnaissant au député du NPD d'avoir soulevé la question. Je ne dis pas qu'ils font de la politicaillerie. Comme nous, le député semble sincèrement préoccupé, mais nous devons reconnaître que les compressions provinciales ne regardent que les provinces. Ce n'est pas une question qui mérite d'être soulevée à la Chambre.

Par ailleurs, nous avons fait des consultations. Quand nous avons accordé 40 millions de dollars au gouvernement provincial afin qu'il puisse s'attaquer au problème du dendroctone du pin, nous avions consulté non seulement le gouvernement provincial, mais aussi les personnes concernées, sur le terrain. Elles sont très contentes que le gouvernement provincial ait agi.

Si j'accuse les députés de l'opposition de faire de la politicaillerie, c'est parce qu'ils persistent à parler d'un plan pour mettre fin au problème du dendroctone du pin, à dire que le gouvernement provincial a élaboré un plan, mais que nous avons refusé de le financer. Je demanderais au député, s'il convient qu'il y a effectivement un plan et s'ils ne font pas de la politicaillerie, de préciser exactement de quel plan il s'agit. Nous nous ferions un plaisir de travailler de façon constructive, si un plan avait été élaboré par le gouvernement provincial il y a un ou deux ans. Je me ferais un plaisir d'aider le gouvernement provincial et d'intervenir au niveau du fédéral en faveur des habitants de la Colombie-Britannique.

Les députés parlent sans cesse d'un plan. Le seul plan dont j'ai entendu parler jusqu'à présent porte sur la réduction des risques d'incendie; le gouvernement provincial nous l'a fait parvenir il y a quelques semaines, mais cela n'a rien à voir avec le dendroctone du pin. Il s'agit d'un effort de reforestation veillant à ce que la Colombie-Britannique ait un puits de carbone, chose essentielle dans le dossier du changement climatique.

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Madame la présidente, un immense pessimisme règne en Colombie-Britannique, province qui a toujours été optimiste et tournée vers l'avenir.

Ces dernières années, les Britanno-Colombiens ont dû faire face à la débâcle du bois d'oeuvre, à des incendies de forêt dévastateurs, à la crise de la vache folle, à la sécheresse, à l'épuisement des stocks de saumons et à l'incidence du SRAS sur l'industrie du tourisme. Or, voici qu'une nouvelle crise sévit, crise qui ne retient pas beaucoup l'attention du public en dehors de la province et qui menace de porter encore plus gravement atteinte à l'économie que tous les autres problèmes que je viens de citer. Il s'agit de l'infestation du dendroctone du pin.

Ce minuscule insecte, qui n'est pas plus grand qu'un grain de riz, est une arme de destruction massive quand de 500 à 1 000 d'entre eux envahissent un arbre. Dans l'année, les aiguilles de l'arbre prennent une couleur rouge orangé et l'arbre meurt, mais pas avant d'avoir accueilli les oeufs de ces insectes envahisseurs.

Cette épidémie, et il n'y a pas d'autres mots pour décrire le problème, est la pire infestation d'insectes de l'histoire du Canada. Permettez-moi de donner à la Chambre une idée de l'étendue de la crise et des conséquences qu'elle a et qu'elle aura pendant longtemps.

Jusqu'à présent, le dendroctone du pin a détruit, ou menace de détruire, 173,5 millions de pieds carrés de bois sur une superficie de 9 millions d'hectares. C'est une superficie égale à environ trois quart de celle de la Suède. Le bois infecté ou déjà détruit a une valeur marchande de 18 milliards de dollars.

Il n'y a pas que les grands peuplements d'arbres qui sont dévastés ou menacés. Il faut se souvenir que dans le centre nord de la

Colombie-Britannique, plus de 90 000 personnes sont employées grâce à l'industrie forestière; 90 000 personnes plus leur famille.

On comprend alors pourquoi un tel pessimisme règne en Colombie-Britannique. Dans une province qui s'est toujours vantée d'être tournée vers l'avenir, il y a des milliers de personnes qui se tournent vers l'avenir et qui sont désespérées par ce qu'elles voient.

Certains se demanderont ce que ça peut bien faire qu'il y ait quelques trous de vers dans quelques arbres? La réponse est que plusieurs de nos marchés d'exportation traditionnels ne veulent pas acheter de bois infesté par le dendroctone. Et ce parce que l'insecte transporte un champignon d'arbre en arbre. Ce champignon, qui est charrié par l'eau dans l'aubier, laisse des taches bleues sur l'arbre. Si l'insecte meurt, le champignon survit et se propage dans tout de l'arbre.

Les Japonais, qui achètent 10 p. 100 de notre production totale, refusent d'acheter ce bois taché. Cela entraîne des pertes de quelque 1,8 milliard de dollars et c'est là la meilleure qualité et la valeur la plus importante de toutes nos exportations.

Les feux de forêts sont également un autre danger important à ce niveau. Le pin tordu, qui est l'espèce la plus courante en Colombie-Britannique, est attaqué par le dendroctone du pin. Ces arbres morts qui restent dans la forêt deviennent vite du bois d'allumage pouvant être à la base d'incendies dévastateurs comme ceux qui ont détruit de grandes parties de ma circonscription et de la Colombie-Britannique il y a à peine deux ans. Nous avons déjà vu de près de quoi une terre brûlée a l'air et nous ne voulons pas revivre cette expérience en Colombie-Britannique; nous espérons bien que de tels incendies ne se produiront pas ailleurs au pays non plus.

Il convient également de souligner les autres dangers possibles. Il pourrait y avoir par exemple des perturbations au niveau de l'approvisionnement stable en bois de bonne qualité à prix abordable. Ces perturbations feront grimper les prix des produits finis, ce qui fera augmenter le prix des maisons neuves et des rénovations.

De plus, la viabilité de l'industrie forestière est également menacée parce que sans un approvisionnement stable, il pourrait être difficile de maintenir notre part du marché.

Cela nous ramène aux personnes qui seront touchées et à leurs familles. Des gens risquent de perdre leur emploi et les revenus de nos collectivités et du gouvernement provincial en seront considérablement réduits. Si 90 000 emplois risquent de disparaître, songez un peu aux conséquences que tout cela pourrait avoir sur les recettes fiscales, tant au fédéral qu'au provincial.

Si de grandes étendues de pins devaient disparaître, les conséquences pourraient également être énormes pour l'environnement. Il faut songer bien sûr aux dangers au niveau des feux de forêts, mais il ne faut pas oublier non plus les répercussions que cela pourrait avoir sur la stabilité du terrain ou l'accroissement des possibilités d'inondation et de glissements de terrain.

L'habitat faunique pourrait aussi être menacé. Les scientifiques disent que la température de l'eau de nos lacs, de nos ruisseaux et de nos rivières pourrait même en être affectée.

Parmi les autres ressources commerciales qui pourraient être menacées, mentionnons les activités touristiques en milieu sauvage, la chasse, la pêche, la pêche commerciale et les activités récréatives de plein air qui sont tous des secteurs d'activité qui créent des revenus et de l'emploi pour la Colombie-Britannique.

Initiatives ministérielles

Notre province a adopté le concept du développement durable dans le secteur des ressources, mais tout ce concept est maintenant menacé par le dendroctone du pin ponderosa. S'il n'y a pas de ressource à récolter, il n'y a pas d'argent à investir pour maintenir la ressource en prévision de l'avenir. Si nous ne pouvons tirer aucun profit de ces arbres, où trouverons-nous la motivation ou l'argent nécessaire pour remplacer ces arbres à l'intention de nos successeurs?

Ce qui fruste et fâche les gens de la Colombie-Britannique, c'est l'indifférence du gouvernement libéral face à cette crise, une crise dont la responsabilité incomberait selon plusieurs au gouvernement fédéral.

Il y a des années, l'invasion par le scolyte du sapin a débuté dans la réserve militaire Chilcotin, à Riske Creek. L'insecte se répand maintenant à partir de cette réserve dans les forêts avoisinantes. La cause a été le stress causé aux arbres par l'activité militaire qui avait eu cours dans cette réserve. Le gouvernement fédéral a refusé d'envisager d'abattre les arbres infectés, ce qui aurait permis de ralentir, voire de stopper la propagation.

● (2030)

Parcs Canada est à blâmer également. On sait que le dendroctone se trouve également dans les parcs nationaux, mais Parcs Canada estime qu'il s'agit d'une espèce naturelle qui provoque une perturbation naturelle. Voici ce que Pamela Wright, porte-parole de Parcs Canada, a dit au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles:

Lorsqu'une espèce naturelle fait partie du régime de perturbation naturelle dans un parc, il n'est pas forcément souhaitable de la contrôler. Le régime de perturbation naturelle fait partie du processus qui soutient l'évolution et le fonctionnement du parc.

En d'autres termes, Parcs Canada et le gouvernement libéral refusent d'assainir leurs territoires quitte à provoquer une catastrophe pour tout le monde dans le voisinage.

Depuis des années, mes collègues de toute la Colombie-Britannique essaient de convaincre le gouvernement qu'une catastrophe naturelle est en train de se produire dans leur province et que les conséquences seront terribles. Tout ce qu'on nous a servi, ce sont des banalités—il faut prier pour avoir du temps froid—, et nous n'avons toujours vu aucune mesure concrète.

Des ministres sont allés jusqu'à dire que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas présenté de demande et on a répété cela ce soir. Les libéraux auraient-ils fait quelque chose si la Colombie-Britannique avait demandé que les dendroctones du pin dans les parcs nationaux soient contenus dans les limites des parcs? Non, parce que le gouvernement libéral croit que le dendroctone du pin est une espèce naturelle qui fait ce qui est naturel pour lui, c'est-à-dire menacer de destruction un secteur d'activité qui vaut un milliard de dollars.

Est-il naturel que 90 000 emplois soient menacés? Est-il naturel que les familles de 90 000 travailleurs soient confrontées à un avenir désolé et incertain? Est-ce la politique naturelle des libéraux minoritaires de laisser la Colombie-Britannique être économiquement reléguée aux oubliettes?

Le temps des lieux communs et de l'indifférence libérale est révolu. Nous sommes au milieu d'une catastrophe naturelle en Colombie-Britannique qui est plus grave que toute tempête de verglas, aussi désastreuse qu'elle ait été pour l'Ontario. C'est une catastrophe naturelle aussi grave que les inondations au Québec. C'est une catastrophe naturelle aussi grave que les inondations au Manitoba.

Comment expliquer que lorsque la Colombie-Britannique est confrontée à une catastrophe de proportions inimaginables, les libéraux secouent la tête, se tordent les mains de désespoir, marmonnent des lieux communs et expriment leur préoccupation, mais n'agissent absolument pas? Pourquoi les libéraux ne peuvent-ils pas reconnaître les contributions des Britanno-Colombiens depuis la Confédération, sur le plan économique, et réagir à la crise avec de l'argent liquide et des interventions?

L'histoire du dendroctone du pin ponderosa est une histoire d'incompétence et d'indifférence fédérales. Le gouvernement libéral n'a pas fait face à l'infestation du dendroctone dans les parcs fédéraux et, de ce fait, des terres forestières situées hors de ces parcs et valant des milliards de dollars sont menacées.

Le temps du tordage des mains libérales est révolu. Le temps de l'indifférence libérale à la crise et des excuses pour la passivité est révolu. Le temps de l'ignorance par les libéraux d'une catastrophe naturelle de proportions désastreuses est révolu.

Si l'on veut sauver le secteur forestier de la Colombie-Britannique, le moment est venu pour que le gouvernement libéral commence à gouverner pour tout le Canada et s'attaque à cette crise avec autant de vigueur qu'il le fait face à des problèmes qui peuvent lui procurer des votes.

Il est temps que le gouvernement libéral démontre aux Britanno-Colombiens qu'il prend à coeur l'intérêt de tous les Canadiens, et non seulement celui de ceux qui récompensent son arrogance et son incompétence par des voix le jour du scrutin.

● (2035)

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le président, je félicite la députée pour la première partie de son discours. Elle a fait une belle présentation et ses remarques reflètent la gravité de la situation en Colombie-Britannique.

J'ai rencontré le ministre ainsi que des fonctionnaires de la Colombie-Britannique à de nombreuses occasions pour discuter du dossier. J'ai aussi rencontré les responsables de l'association forestière. Je suis très préoccupé. Nous voulons travailler ensemble. La députée a tort de dire que je n'ai pas rencontré le ministre.

J'ai demandé à ses collègues s'ils avaient lu le rapport et je vais poser la même question à la députée. J'ai rencontré le ministre. Je suis conscient de la gravité de la situation. Nous envisageons la mise en place d'un plan à long terme. Le gouvernement fédéral a investi 40 millions de dollars. La députée a-t-elle lu le rapport? Dans l'affirmative, peut-elle me faire part de son contenu?

Mme Betty Hinton: Monsieur le président, je suis désolée que mon collègue n'ait aimé que la première partie de mon intervention. Elle était très factuelle. La deuxième partie l'était aussi, mais elle était empreinte d'émotion. C'est peut-être parce que le député d'en face n'a pas été obligé de s'entretenir avec les familles qui ont été très touchées par les problèmes dans l'industrie forestière.

Ce désastre a été total. On pourrait tuer ces dendroctones du pin. La science doit sûrement avoir un moyen de s'en débarrasser. Et surtout, ne venez plus jamais me dire qu'il faut prier pour avoir du temps froid. J'en ai assez d'entendre cela. Si telle est la solution, qu'on trouve un moyen scientifique de faire croire à ces arbres qu'il fait 40°C sous zéro. Il faut que cela se fasse. Il faut que cela cesse immédiatement.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne les rapports que j'ai lus ou non, j'ai probablement lu tout ce qui existe sur le sujet. Lorsque je ne lis pas sur le sujet, contrairement à certaines personnes, je forme des comités qui sillonnent ma circonscription, des comités de gens qui sont directement touchés par ce qui se passe dans l'industrie forestière, et je recueille leurs conseils.

Quant au rapport qui nous occupe, on l'a dit je ne sais combien de fois ce soir, de sorte qu'il est inutile que je répète la même vieille rengaine: il a été présenté au gouvernement il y a deux mois...

L'hon. R. John Efford: L'avez-vous lu?

Mme Betty Hinton: Votre collègue, ici, vient d'admettre qu'il était là. Votre tâche est de le lire, monsieur le ministre. Vous êtes chargé des ressources naturelles. Si vous voulez que je fasse votre travail, changez de siège.

Le Président: La députée doit s'adresser à la présidence. Comme elle a déjà occupé le fauteuil, elle le sait.

Mme Betty Hinton: Je vous demande pardon, monsieur le Président. Avec tout le respect que je vous dois, je dirai que vous m'avez appris à mieux me conduire. De temps à autre, l'émotion m'envahit et, sans y penser, je m'en prends directement au député qui me lance des invectives.

Ce sont les meilleures réponses que je puisse donner à la question.

● (2040)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, j'ai apprécié une bonne partie des propos de la députée de Kamloops. Elle a mentionné, et je suis entièrement d'accord avec elle, qu'elle en avait assez des gens qui voulaient implorer que vienne du temps froid, comme si on ne pouvait rien faire pour atténuer cette crise qui dévaste des collectivités dans toute la Colombie-Britannique.

Comme la députée le sait sans doute, notre parti appuie fermement le protocole de Kyoto. Les changements climatiques influent sur un phénomène comme l'infestation de dendroctones du pin. Je demande à la députée pourquoi son parti n'appuie pas de tout coeur le protocole et ne prône pas des mesures pour contrer les changements climatiques afin de lutter efficacement à long terme contre de telles infestations?

Mme Betty Hinton: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. En ce qui concerne le protocole de Kyoto, si le député a eu le loisir de lire les données qui s'y rapportent, il s'est rendu compte que ce protocole ne répond pas aux questions qu'il pose, selon moi. Il n'aborde pas les questions que nous devons aborder au Canada. Mon parti et moi estimons que nous pouvons faire mieux que le protocole de Kyoto.

Ce protocole comporte ce que j'appellerais des tours de passe-passe. Des crédits de carbone feront l'objet d'un échange, grâce auxquels un pays pourra continuer à polluer l'eau ou autre chose, à la condition d'obtenir un crédit de carbone auprès d'un autre pays.

Je suis convaincue que si le député examinait l'ensemble de la situation et lisait toute la documentation pertinente ou s'il prenait part aux discussions à la Chambre, il serait d'accord avec moi pour dire que notre pays peut faire mieux. Nous sommes très intelligents. Nous avons toutes sortes de ressources à notre disposition. Nous avons des gens expérimentés. Nous avons des gens qui oeuvrent dans différentes industries et qui comprennent. Nous avons des syndicats capables de nous fournir de meilleures solutions que le protocole de Kyoto.

Lorsque vous aurez eu le loisir d'étudier tout cela, je serai heureuse de m'asseoir avec vous pour en discuter. Monsieur le

président, j'aimerais beaucoup m'asseoir avec vous et avec le député; nous pourrions alors avoir une bonne discussion de fond sur ce que fait et sur ce que ne fait pas le protocole de Kyoto.

Lorsque le député comprendra les sections portant sur les crédits de carbone, je suis passablement convaincue que lui et moi serons sur la même longueur d'ondes.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue, la députée dont la circonscription est terriblement touchée par le dendroctone du pin. L'infestation s'étend vers le sud jusqu'aux régions de Kamloops et de Kootenay. Le problème n'ira qu'en s'aggravant.

La députée de Kamloops sait sûrement, comme moi, que le plan décennal de lutte contre le dendroctone du pin qui a été conçu par le gouvernement provincial a été présenté au gouvernement fédéral. Les députés d'en face nient cela ce soir. Le député de Richmond a laissé échapper quelques informations ce soir; il a déclaré que le gouvernement était au courant du plan, mais il s'est vite rendu compte de ce qu'il venait de dire et il a commencé à parler du plan de lutte contre les feux de forêt.

Évidemment, il sait que ce n'est pas de cela dont nous parlons. Nous ne parlons pas de la lutte contre les feux de forêt. Nous parlons du dendroctone du pin. Il y a eu ici un léger cafouillage. Je suis certain que la députée de Kamloops sait que le ministre des Ressources naturelles est au courant, lui aussi, du plan décennal.

La députée croit-elle que les députés du parti ministériel ne reconnaissent pas avoir pris connaissance du plan parce qu'ils n'ont pas encore mis au point leur stratégie de communication? C'est tout à fait typique du gouvernement actuel, lorsqu'il annonce sa participation à un projet, de s'assurer que tous les pions de sa stratégie de communication sont en place avant de faire son annonce. La députée croit-elle que ce pourrait être là l'explication? Les libéraux n'aiment pas faire quelque chose sans y trouver leur compte sur le plan politique. Que pense la députée de cette hypothèse?

● (2045)

Mme Betty Hinton: Monsieur le Président, l'avantage d'être une des femmes de ce caucus est que je peux laisser les hommes être plus méchants que moi. Je peux rester du beau côté des choses. En réponse à cette question, je crois que cela a du mérite. Cependant, je me permettrai de dire que si le ministre et le secrétaire parlementaire ne comprennent pas, comme il nous l'ont répété ce soir avant que le secrétaire parlementaire nous ait plus ou moins avoué qu'il était au courant, qui devrait alors être au courant?

Je serais très déçue d'apprendre qu'un ministre pourrait être aussi en retard dans ses dossiers. Je crois qu'il se condamnerait ainsi lui-même. Je ne l'avouerais pas, en toute honnêteté.

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NDP): Monsieur le Président, je suis content de participer au début de ce soir. Je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Burnaby—New Westminster.

Initiatives ministérielles

En tant qu'habitant de la Colombie-Britannique, permettez-moi de vous dire que c'est une question importante pour notre province. L'importance de l'industrie forestière pour notre province ne fait aucun doute. Personne ne remet cela en question. L'importance du tourisme pour notre province ne fait aucun doute. L'importance spirituelle de la forêt pour tous les habitants de la Colombie-Britannique ne fait aucun doute.

J'ai vu de mes propres yeux la dévastation causée par l'infestation de dendroctones, même s'il elle n'a pas encore gagné ma région de la Colombie-Britannique dans le Lower Mainland. Je comprends la peur et la frustration que cette infestation engendre dans les collectivités directement touchées. J'ai parlé à des gens de leur crainte à mesure que l'infestation se répand dans toute la province.

Lorsqu'on voit son gagne-pain pourrir devant soi alors que les pins tordus de la région meurent, lorsqu'on voit le bois coupé passer au bleu à cause du champignon transporté par le dendroctone du pin, ce qui le rend moins attrayant et moins facile à vendre, lorsqu'on voit l'exploitation forestière s'accroître pour utiliser les arbres morts immédiatement plutôt que d'assurer la viabilité à long terme de l'industrie dans la région, ce qui remet en question l'avenir des emplois et la survie même de la collectivité, on comprend, comme moi, les terribles craintes que cela suscite chez les gens d'autres régions de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a pris des initiatives pour lutter contre ce phénomène, c'est tout à fait clair. J'espère que le gouvernement fédéral soutiendra ces initiatives et leur donnera plus d'ampleur. Il doit faire sa part.

Ce soir, je voudrais parler des suggestions faites par Carole James, la chef du Nouveau Parti démocratique en Colombie-Britannique. Le 25 novembre, Madame James a fait une proposition importante au sujet d'un fonds d'investissement communautaire pour aider les collectivités du nord de la province à lutter contre le dendroctone du pin. Ce fonds serait calqué sur le Columbia Basin Trust et du Fonds de développement Nechako-Kitimat.

Il n'y a pas très longtemps, notre collègue de Burnaby—New Westminster et moi-même, ainsi que nos collègues du caucus néo-démocrate en Colombie-Britannique, nous sommes rendus dans la région de West Kootenays. Pendant que nous étions là, il y avait de grandes réunions sur le Columbia Basin Trust. Nous avons pu voir de nos yeux l'importance de cet arrangement pour ces collectivités, l'importance que les gens attachaient au Columbia Basin Trust et à quel point il était essentiel de la viabilité de ces collectivités. C'est un excellent modèle pour maintenir la viabilité de ces régions.

On a proposé d'établir un fonds dont les revenus seraient tirés des opérations de coupes pour contrôler l'infestation de dendroctone du pin. Il s'agissait de conserver l'argent tiré de ces coupes près des collectivités touchées plutôt que de le voir aboutir dans les coffres des gouvernements provincial et fédéral.

Cela découle des augmentations des coupes annuelles permises dans les régions autour de Quesnel, Prince George et les districts des lacs, où le gouvernement va percevoir des recettes sur cinq millions de mètres cubes de plus cette année seulement. C'est toute une manne pour le gouvernement. Madame James et nous-mêmes voulons nous assurer que les recettes ainsi recueillies sont consacrées à ces collectivités locales plutôt que de disparaître à Victoria.

Elle a dit qu'il fallait que les représentants du milieu prennent les décisions et établissent les priorités quant à la façon d'investir les recettes de leurs collectivités. Les gens du milieu doivent participer directement à l'établissement de ces priorités pour éviter que ce ne soient les gens de Victoria ou d'Ottawa qui s'en chargent. Les

entreprises, les travailleurs, les autochtones et les gouvernements municipaux et régionaux doivent tous être impliqués directement et localement dans l'établissement des critères du fonds d'investissement local en matière de dendroctone du pin.

La quantité de bois abattu dans ces régions diminuera de 20 à 40 p. 100 dans les 10 à 15 prochaines années, compte tenu de la coupe accélérée qui bat son plein actuellement. Comme je l'ai mentionné plus tôt, cela signifie que la viabilité à long terme des collectivités est compromise, que la capacité des habitants de ces régions à compter sur un avenir dans la même région est menacée, car les travaux qui y sont effectués actuellement ne sont pas répartis sur un période plus longue, tel que prévu avant l'infestation.

Murray Krause, conseiller municipal de Prince George, estime que les communautés du nord doivent maîtriser leur destin en mettant fin à l'épuisement des richesses du nord. Il s'agit là de l'élément clé de tout plan à long terme pour la région.

Le conseiller Krause croit fermement que les gens de la région de Prince George doivent jouer un rôle central dans la prise des décisions relatives à la gestion de la crise et à la façon dont l'avenir de ces collectivités est planifié malgré l'épidémie.

Selon, Nate Bello, le maire de Quesnel:

Cette initiative reconnaît la nécessité d'investir dans l'avenir économique des collectivités directement touchées par l'épidémie de dendroctone du pin, y compris dans la foresterie, le transport, le tourisme, l'énergie, la petite entreprise et le développement économique durable.

Voilà une liste impressionnante des domaines que le maire de Quesnel a identifiés. Pourtant, au fond, comme les autres, il veut participer directement à la gestion de la crise et à la planification et au développement économique futur de la région. Je pense qu'il reconnaît que les propos de Mme James relativement à son initiative de fonds de rétablissement à la suite de l'épidémie de dendroctone du pin lui permettent d'espérer.

● (2050)

Incidentement, je me souviens avoir vu récemment une exposition de produits à valeur ajoutée fabriqués à partir de bois qui avait été taché par la moisissure que laisse le dendroctone. Le bois prend alors une couleur bleu-gris. Il était très intéressant de constater qu'un entrepreneur avait essayé de tirer profit des propriétés particulières de ce bois pour en faire des produits qu'il espérait commercialiser.

C'est le genre d'initiative locale qu'il nous faut encourager aussi. Nous savons, et nous avons entendu d'autres députés le dire ce soir, à quel point ces taches colorées affectent la valeur et l'attrait de ce bois. Nous les avons entendus dire que le Japon n'est plus intéressé à importer le bois taché, même si sa résistance et ses autres propriétés ne sont pas affectées. La seule différence, c'est l'apparence du bois. Or, il s'est trouvé un entrepreneur pour en tirer profit et fabriquer des produits. Il s'est lancé dans la transformation secondaire qui met à profit la couleur qu'a prise le bois, transformant un désavantage en avantage pour la Colombie-Britannique.

Initiatives ministérielles

L'infestation soulève des questions importantes, notamment le rôle que joue la suppression des incendies et la façon dont notre processus de gestion du feu nous fait parfois aller à l'encontre des changements qui surviennent naturellement dans la forêt. Dans certains cas, cela a même eu pour effet de rendre une forêt plus susceptible à une infestation. À propos de l'aménagement forestier et des pratiques de coupe à blanc, lorsqu'on reboise, on plante souvent des arbres d'une même essence, ce qui rend la forêt plus vulnérable aux parasites comme le dendroctone.

Faute de respecter la grande diversité des essences qu'abrite une forêt donnée, on voit alors apparaître un genre de forêt ghetto. Il nous faut en outre nous pencher sur toute la question des changements climatiques et de leurs effets sur toute cette crise.

• (2055)

Le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais il a signalé qu'il partage son temps de parole. Questions et observations. Le député de Yukon a la parole.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de Burnaby—Douglas et je le fais très sincèrement. C'est une des meilleures interventions que j'ai entendues dans un débat exploratoire parce qu'il a proposé certaines solutions positives et constructives qui n'ont tout simplement pas été présentées ce soir comme mon collègue l'a mentionné plus tôt. Outre les programmes déjà en place, aucune idée nouvelle n'avait été avancée. Je félicite vivement le député de sa proposition. C'est certainement une solution à envisager et j'espère que les employés du Service canadien des forêts et du ministère écoutent ces idées.

J'aimerais poser deux questions au député. Premièrement, je crois que son collègue a en quelque sorte blâmé le gouvernement de la Colombie-Britannique pour des problèmes liés aux budgets et au reboisement alors que, de l'autre côté de la Chambre, toute la soirée, nous avons entendu parler du travail remarquable du gouvernement de la Colombie-Britannique. Nous collaborons avec l'administration britanno-colombienne. Nous estimons qu'elle a un plan judicieux et nous collaborons très étroitement, avec notre plan, afin de faire notre part. Le député pourrait-il donner des détails sur le rôle du gouvernement de la Colombie-Britannique en ce qui concerne le pin tordu?

Deuxièmement, en vertu de la loi de la Colombie-Britannique, les grandes entreprises forestières ont la responsabilité de reboiser. Lorsque le député a parlé des recettes fiscales du gouvernement provincial, je veux m'assurer qu'il ne suggérerait pas que le gouvernement provincial utilise ces recettes pour effectuer le reboisement dont les grandes forestières de Colombie-Britannique devraient se charger.

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, je remercie le député de Yukon de ses compliments. Il est très important de veiller à ce que nos gouvernements prennent très au sérieux la crise. Les personnes qui vivent dans les régions touchées sont concernées directement et personnellement par cette situation de crise.

Je ne crois pas qu'aucun montant d'argent ne suffira à répondre à l'ensemble des préoccupations et des besoins importants dans cette région. Nous devons chercher activement à résoudre la crise. Le chef du NPD de la Colombie-Britannique a suggéré de donner aux populations locales un contrôle direct de certaines des retombées de cette crise. C'est tout de même curieux de constater que souvent une catastrophe entraîne certains bénéfices pour l'ensemble de l'économie.

J'ai toujours trouvé curieux le fait qu'une catastrophe majeure, comme un ouragan ou un tremblement de terre, contribue, dans bien des cas, à accroître le PIB d'un pays à cause des efforts qui sont consacrés à la reconstruction des infrastructures du pays. Même s'il s'est produit un important désastre qui souvent cause des pertes de vies et une grave perturbation de la vie des habitants du pays touché, cela se traduit en fin de compte par des bénéfices lorsqu'on regarde l'incidence globale dans notre façon de gérer et d'expliquer nos économies.

Il faut faire preuve de prudence dans ce cas-ci. Nous devons veiller à prendre des mesures innovatrices pour que la population locale puisse profiter des retombées positives de cette crise, car il y en aura, et que ces retombées ne se fassent pas toutes dans d'autres régions de la province, du pays ou même dans d'autres pays ou qu'elles ne prennent pas la forme de profits accrus pour les entreprises dans ce secteur. J'estime que la suggestion du NPD de la Colombie-Britannique à cet égard est très importante.

• (2100)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Burnaby—Douglas. Il a présenté des suggestions concrètes et était visiblement fort bien préparé au débat de ce soir. Il s'agit d'un débat très important pour la Colombie-Britannique.

Le député de Burnaby—Douglas a certainement été témoin des compressions des budgets de reboisement imposées par le gouvernement libéral de la Colombie-Britannique. Il a également mentionné Carole James, les efforts qu'elle déploierait si elle était première ministre et les suggestions qu'elle a formulées pour régler la crise. Nous savons que Carole James a beaucoup d'expérience, elle qui a habité Prince George et qui a vécu et travaillé dans l'île de Vancouver.

Quelle est la différence entre la politique de reboisement du gouvernement libéral actuel de la Colombie-Britannique et celle de Carole James, chef du NPD dans cette province?

M. Bill Siksay: Monsieur le Président, la question du reboisement est cruciale, en particulier en ce qui a trait à la lutte contre le dendroctone du pin. Dans le passé, les pratiques de coupe à blanc avaient tendance à raser des forêts entières, ce qui éliminait la diversité végétale.

Quiconque visite une forêt ancienne est fasciné par la diversité incroyable de végétaux qu'on y retrouve. On n'y voit habituellement pas qu'une seule essence d'arbre. Cependant, après la coupe et le reboisement, on n'y trouve bien souvent plus qu'une seule essence. J'ai déjà entendu un expert en sylviculture qualifier ce phénomène de forêts-ghettos, parce qu'elles étaient remplacées...

Le Président: Le député de Burnaby—New Westminster a la parole pour reprendre le débat.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler sur cette importante question ce soir. Je voudrais remercier le député de Burnaby—Douglas du discours éloquent qu'il vient de prononcer et de la générosité dont il a fait preuve en partageant son temps de parole avec moi ce soir.

Initiatives ministérielles

Nous savons que l'infestation du dendroctone du pin est en train de dévaster la Colombie-Britannique. Selon les dernières données pour 2003, plus de 100 000 kilomètres carrés de la Colombie-Britannique sont maintenant infestés. Cela représente quelque 173 millions de mètres cubes de bois infesté et tué par cet insecte. S'il n'avait pas été détruit, ce bois aurait pu servir à construire 5,2 millions de maisons.

Il s'agit d'un territoire équivalent aux trois quarts de la Suède. Si l'infestation du dendroctone du pin se poursuit, le territoire touché sera égal à la superficie du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard réunis.

Il s'agit d'un désastre d'une ampleur jamais vue dans toute l'histoire du Canada. C'est la pire infestation que nous ayons jamais vue au Canada. C'est une question qui revêt une énorme importance pour les localités de l'intérieur de la Colombie-Britannique, où les forêts de pin tordu et d'autres forêts ont été dévastées. En fait, selon les données les plus récentes, ce sont 85 p. 100 des forêts de pin tordu qui pourraient être touchées. De toute évidence, l'ampleur de cette crise est très grande, et les moyens de lutte contre l'infestation doivent être du même ordre.

Comme je l'ai dit plus tôt, les 40 millions de dollars que le gouvernement fédéral consacre à la crise ne suffiront pas pour une crise de cette ampleur. Quand on ajoute cela aux compressions qui ont été faites au niveau provincial, on en arrive à une situation où l'absence d'action politique aux niveaux provincial et fédéral vient empirer cette grave crise.

J'aimerais signaler un rapport qui sera publié dans quelques jours par le Sierra Club. On y montre à quel point les compressions du gouvernement provincial ont eu des répercussions sur l'infestation de dendroctone du pin ponderosa. L'étude a été réalisée par un ancien journaliste spécialisé en forêt du *Vancouver Sun*, Ben Parfitt, avec l'aide de Kerri Garner, étudiant en environnement et en géographie à l'Université de Victoria. Certains extraits ont été publiés dans le *Vancouver Sun* la semaine dernière.

Ils ont tout d'abord étudié les compressions au ministère des Forêts. Depuis l'élection de Gordon Campbell il y a trois ans, ces compressions ont fait disparaître 800 emplois au ministère. La plupart des 800 emplois supprimés l'ont été en science, en recherche technique et en application des lois. Nous avons parlé ce soir de l'importance de la recherche pour trouver des façons de lutter contre l'infestation par le dendroctone. Ainsi, sous Gordon Campbell, les libéraux ont supprimé 800 emplois. Selon le rapport publié dans le journal:

[...] les auteurs ont trouvé un ministère éviscéré et démoralisé essentiellement incapable de relever les nombreux défis qui le sollicitent.

Selon les auteurs:

Le gouvernement a décimé le ministère au moment même où il avait à relever son défi le plus sinistre, celui de l'infestation cauchemardesque par le dendroctone du pin ponderosa, qui dévaste la forêt boréale de la Colombie-Britannique comme une version phytopathologique de la peste.

Voilà le résultat des compressions des libéraux britannico-colombiens sur la lutte au dendroctone du pin ponderosa. Les répercussions sont très lourdes pour l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous parlons d'un secteur dont les exportations se chiffrent à 16 milliards de dollars par année et pourtant il y a eu des compressions, aussi bien dans les postes que dans les efforts de reforestation. Les budgets de reforestation ont été réduits de 82 à 3 millions de dollars pour l'année la plus récente. Or,

nous savons que la reforestation est un élément important dans l'arsenal de lutte contre l'infestation.

Des compressions ont été constatées dans ces deux domaines et le résultat est peu flatteur par rapport à celui du U.S. forest service. Par exemple, chaque employé du U.S. forest service est responsable de la gestion d'une superficie forestière qui équivaut à cinq...

•(2105)

Le Président: Questions et commentaires, le député de Kootenay—Columbia a la parole.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le Président, chose intéressante, il semble qu'il va y avoir une élection en Colombie-Britannique le 17 mai. Une personne qui ne serait pas au courant penserait vraiment qu'elle se trouve à Victoria en ce moment, quand on entend les députés du NPD qui n'arrêtaient pas de parler des libéraux de la Colombie-Britannique qui détruisent leurs forêts, et tout le reste. J'aimerais rappeler au député que nous sommes au Parlement fédéral, et nous discutons de la responsabilité du gouvernement fédéral relativement à cette question en Colombie-Britannique.

S'il veut parler de la politique provinciale, nous pourrions peut-être lui rappeler, comme l'a fait mon collègue de Cariboo—Prince George plus tôt au cours du débat, que c'est le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique qui a été au centre, au coeur, à l'origine, à la genèse de ce désastre. Le député pourrait peut-être réfléchir un peu sur ses propos. Si nous essayons de rendre les libéraux fédéraux responsables—car ils ont vraiment une certaine responsabilité dans la suite du désastre causé par le NPD de la Colombie-Britannique—c'est ici que nous devrions le faire.

M. Peter Julian: Monsieur le Président, le député d'en face a commencé par dire qu'il ne se mêlerait pas de politique provinciale, puis il s'est empressé de soutenir la position des libéraux de la Colombie-Britannique.

Il est tout à fait évident que nous avons la responsabilité de remettre en question les mesures inadéquates prises par les libéraux fédéraux. Il ne fait aucun doute qu'ils ont réagi de manière totalement inadéquate. Au cours de mes interventions antérieures dans cette enceinte, j'ai mentionné ce fait. La somme de quarante millions de dollars est une goutte d'eau dans l'océan comparativement aux seize milliards de dollars que valent les exportations de ce secteur. Il ne fait aucun doute que les libéraux fédéraux sont largement responsables, mais nous n'allons pas laisser les libéraux provinciaux s'en tirer si facilement. Des deux côtés, on se renvoie la balle. Les libéraux fédéraux disent que les libéraux provinciaux devraient en faire davantage. Les libéraux provinciaux disent que ce sont les libéraux fédéraux qui devraient en faire plus.

La réalité, c'est que la crise à laquelle nous assistons actuellement résulte de la réaction inadéquate du gouvernement fédéral conjuguée aux compressions budgétaires qui ont tant affecté le ministère des Forêts de la province. C'est au cours du mandat des libéraux de la Colombie-Britannique que l'infestation s'est répandue jusqu'à prendre son ampleur actuelle. Le gros du problème s'est produit depuis trois ans ou trois ans et demi, c'est-à-dire depuis que l'élection des libéraux de la Colombie-Britannique. C'est malheureux, et ça démontre que les compressions des libéraux de la Colombie-Britannique ont eu des répercussions, elles aussi.

Initiatives ministérielles

Dans un esprit dénué de toute partisanerie, les députés des quatre coins de la Chambre devraient reconnaître que lorsqu'un gouvernement provincial applique des politiques qui ont des répercussions très négatives sur nos forêts, nous avons la responsabilité de protester. Dans ce cas, et les libéraux fédéraux, et les libéraux de la Colombie-Britannique sont responsables.

• (2110)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, personne de ce côté-ci de la Chambre n'a jamais laissé entendre que les libéraux de la Colombie-Britannique devraient agir autrement.

Toute la soirée, j'ai essayé de convaincre certains députés de la loyale opposition de Sa Majesté d'adhérer au protocole de Kyoto ou aux mécanismes du protocole visant la réduction des gaz à effet de serre. Comme tout le monde l'a admis, un froid intense serait le seul moyen biologique d'enrayer l'insecte. Ce sont les scientifiques qui l'ont déterminé. Toutefois, ils ne sont pas d'accord. Ils disent qu'ils connaissent de meilleures solutions. Je serais enchanté qu'ils nous révèlent, durant leurs discours de ce soir, quels sont ces moyens de réduire les gaz à effet de serre qui sont meilleurs que ceux proposés.

Ils se plaignent au sujet des crédits de carbone. La meilleure façon de réduire les gaz à effet de serre rapidement, c'est qu'un secteur en ait pour son argent au lieu de faire intervenir un autre secteur qui ne jouira pas d'une grande marge de manoeuvre.

Je sais qu'ils sont très favorables au protocole de Kyoto et aux réductions des gaz à effet de serre. Dans certaines régions, nous avons investi beaucoup d'efforts dans l'énergie solaire et les énergies renouvelables comme l'éthanol et l'énergie éolienne. Toutefois, ces types d'énergie ne sont pas disponibles tout le temps, mais de manière intermittente. Dans certaines régions du monde et certaines parties du Canada, l'énergie nucléaire produit très peu de gaz à effet de serre. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de l'utilisation de l'énergie nucléaire comme une des méthodes d'une stratégie exhaustive de réduction des gaz à effet de serre dans certaines régions du monde?

M. Peter Julian: Monsieur le Président, le député a soulevé un point très important lorsqu'il a parlé du Protocole de Kyoto et de l'importance d'y adhérer et d'aller de l'avant avec ce projet. Je ne suis pas prêt à reconnaître qu'il pourrait exister quelque chose de mieux, quelque chose de caché dont nous pourrions entendre parler un jour par certains députés. En fait, nous devons travailler dans l'optique du Protocole de Kyoto. Ce n'est que dans l'optique de Kyoto que nous pourrions réellement nous pencher sur les problèmes des changements climatiques qui ont empiré l'infestation du dendroctone du pin.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt, je suis très heureux que ce débat ait lieu ce soir et que nous puissions présenter les grandes lignes du programme très complet que nous avons mis sur pied en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique au cours des quelques dernières années, c'est-à-dire l'initiative sur le dendroctone du pin et les divers programmes qui s'y rattachent.

Il convient de souligner que la Constitution du Canada indique clairement que la gestion des terrains forestiers, et en fait la gestion de toutes les ressources naturelles, est de juridiction provinciale. De plus, comme je l'ai dit plus tôt, aux termes des lois de la Colombie-Britannique sur les forêts, les principaux détenteurs de permis forestiers doivent effectuer le reboisement à leurs frais.

Le rôle du gouvernement fédéral dans le domaine forestier se limite aux domaines de la science et de la technologie, aux affaires autochtones, au système national de déclaration, à la recherche de consensus, au commerce et aux relations à l'échelle internationale et à la gestion des terres fédérales. Toutefois, il ne faut pas oublier non plus que le gouvernement fédéral travaille très fort pour aider la province de la Colombie-Britannique à lutter contre le dendroctone du pin, tout en respectant les limites de son domaine de compétence.

En 2002, un programme étalé sur six ans et d'un coût de 40 millions de dollars, le Programme sur le dendroctone du pin, a été lancé. Cette initiative est complémentaire des activités de la province visant cet insecte et est conforme au mandat fédéral. C'est là un principe établi dès le début des discussions avec des représentants de la Colombie-Britannique. Le débat de ce soir pourrait porter à penser que ces discussions n'ont jamais eu lieu, mais elles se sont bel et bien tenues.

Le Programme sur le dendroctone du pin comprend une série de programmes appuyant la lutte contre le dendroctone et la remise en état des forêts sur les terres fédérales, c'est-à-dire les réserves des premières nations, les parcs fédéraux et trois grands blocs de terres forestières fédérales, ainsi que des terres forestières non industrielles privées.

Les médias ont cité une déclaration du député de Cariboo—Prince George, selon laquelle l'éclosion du dendroctone du pin constitue tout autant une catastrophe naturelle que les tempêtes de verglas au Québec et il estime que le gouvernement fédéral devrait débloquer des fonds pour remettre en état des forêts de l'État qui sont attaquées par le dendroctone. Cela a été répété ici ce soir.

L'infestation de dendroctone du pin est énorme et la situation est grave, mais tout ce que le gouvernement fait doit être conforme à son mandat. Il y a lieu de rappeler que, après la tempête de verglas, à laquelle le député a fait allusion, les fonds fédéraux n'ont pas été affectés à la remise en état de terres publiques provinciales, mais à l'aide à des propriétaires fonciers privés, comme cela se fait dans la situation actuelle en Colombie-Britannique.

L'initiative visant le dendroctone du pin ponderosa a été élaborée pour répondre à une demande de la province pour que le gouvernement fédéral adopte des programmes dans ce domaine. Elle comprend également un programme de recherche qui vise à réduire l'impact des infestations actuelles et le risque d'épidémies dans l'avenir. L'initiative s'inscrit dans le plan décennal de sauvetage des forêts de la province.

Je mentionne que l'initiative de 40 millions de dollars comporte plusieurs programmes. Certains sont axés sur la recherche et d'autres sur le reboisement, comme je viens de le dire. Tous ces programmes sont maintenant en oeuvre.

Dans le plan, l'initiative de recherche comporte quatre volets. Le premier vise à déterminer la durée de vie commerciale du bois infesté. Le deuxième porte sur la meilleure utilisation possible de la grande quantité de bois infesté, ce qui rejoint les propositions en matière de stratégie industrielle qui ont été soulevées plus tôt ce soir. Le troisième est la recherche que nous faisons sur les conséquences du changement de volume de bois coupé sur les collectivités dépendantes de la forêt, dont certaines se trouvent en Colombie-Britannique et d'autres ailleurs au Canada. Le NPD a dit ce soir que nous devons nous occuper de ces collectivités, et nous le faisons. Le quatrième volet, qui intéresse sûrement le NPD, c'est notre recherche sur les effets écologiques de la gestion des populations d'arbres détruits par le dendroctone. Le NPD a soulevé cette question ce soir.

Initiatives ministérielles

Le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique reconnaît que la recherche effectuée dans le cadre du Programme sur le dendroctone du pin répond à des besoins urgents en matière d'information et que cette information essentielle aidera la province à établir son plan sur dix ans. De plus, des fonctionnaires fédéraux ont été placés à Prince George et à Kamloops, foyers de l'épidémie, afin de faciliter la prestation des programmes portant sur le dendroctone du pin. Je l'ai mentionné plus tôt dans l'année.

Peut-être que le député de Cariboo—Prince George ignore que, dans sa propre circonscription, dans le cadre du Programme sur le dendroctone du pin, près d'un million de dollars a été accordé aux chercheurs de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique et du ministère des Forêts de la Colombie-Britannique.

Ce financement a été octroyé afin de répondre aux questions prioritaires posées par des centaines de gestionnaires de forêts à l'occasion d'une série de forums régionaux, dont trois ont eu lieu à Prince George. Ces forums ont été entrepris par le Service canadien des forêts afin de veiller à ce que la recherche effectuée dans le cadre du Programme sur le dendroctone du pin soit scientifiquement solide et aussi axée sur les besoins en information de ceux qui luttent directement contre le dendroctone. Ceci cadre parfaitement avec ce qu'un bon nombre de députés ont mentionné à propos des consultations locales.

Les scientifiques de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique et du Service canadien des forêts ont combiné leurs efforts afin de découvrir, entre autre, la façon dont le dendroctone se propage, les facteurs qui contribuent au taux de décomposition des arbres tués par le dendroctone, les changements hydrologiques dans les peuplements forestiers anéantis par ces insectes, et la mesure dans laquelle un peuplement qui a déjà été attaqué contribue à la propagation de l'épidémie. Ces recherches permettront aux gestionnaires des forêts de décider où et quand récolter pendant une épidémie.

• (2115)

Ces projets illustrent comment les chercheurs du gouvernement fédéral et les chercheurs universitaires peuvent examiner en partenariat les répercussions de l'infestation et utiliser les résultats de leurs recherches pour réduire les risques d'une future infestation forestière.

Je parle de futures infestations parce que nous sommes à peu près certains qu'il y en aura. Le dendroctone du pin ponderosa a élu domicile dans les forêts de pins de l'Ouest de l'Amérique du Nord. En tant que partie intégrante de ces écosystèmes, il est bien adapté à ces forêts et de temps à autre sa population pullule.

L'intérêt du gouvernement fédéral à l'endroit de cet insecte remonte à 1914. Au fil des décennies, dans le cadre d'une coopération fédérale-provinciale, plusieurs infestations ont été suivies de près. Toutefois, l'infestation actuelle touche près de 10 millions d'hectares, une superficie plus grande que le Nouveau-Brunswick. C'est de loin la pire infestation jamais vue.

Il est impossible de venir à bout du dendroctone du pin en raison de l'ampleur de l'infestation et de l'abondance du pin tordu adulte, la source alimentaire de cet insecte. Seulement une période de froid intense, une température de moins 40°C pendant quelques jours, ou un coup de froid printanier ou automnal inhabituel pourrait permettre l'élimination de ce parasite.

Cette infestation présente d'autres aspects troublants. Par exemple, des résultats scientifiques préliminaires indiquent que le dendroctone du pin ponderosa habite maintenant des régions où on ne le trouvait pas auparavant. On croit que cette migration serait l'une des

premières preuves que le changement climatique se produit réellement au Canada. On s'attend à une propagation accrue de cet insecte étant donné que les modèles des climatologues ne prévoient pas les hivers rigoureux prolongés qui permettraient d'en venir à bout.

Il n'y a pas de solution rapide ou facile. Le député se trompe lorsqu'il dit que le gouvernement fédéral n'est pas engagé dans ce dossier. Le Service canadien des forêts du ministère des Ressources naturelles du Canada est profondément engagé dans le dossier et il travaille en étroite collaboration avec la province. Il a mis à contribution des ressources financières et certains des meilleurs chercheurs forestiers au Canada, voire dans le monde. Leurs travaux fournissent une base solide aux politiques et aux programmes d'atténuation des dommages mis en oeuvre par les gestionnaires et les planificateurs forestiers.

Le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique est conscient des contributions apportées par le Service canadien des forêts et le gouvernement du Canada sur ce front. On ne saurait passer sous silence ces contributions valables.

Je me permets de parler pendant quelques minutes des répercussions de cette infestation sur les gens, particulièrement en Colombie-Britannique, bien que le dendroctone du pin se soit propagé en Alberta aussi.

De nombreux Canadiens, notamment en Colombie-Britannique, tirent leurs revenus directement de la forêt ou d'activités connexes. Des sociétés forestières commerciales, dont bon nombre ont des scieries à la fine pointe de la technologie partout au Canada, produisent des biens destinés au marché intérieur et aux marchés d'exportation, rapportant ainsi quelque 40 milliards de dollars en recettes d'exportation au Canada.

De nombreux autres, des particuliers ou de petits groupes, exploitent des terres à bois privées qui, souvent, n'ont pas la même visibilité, mais qui jouent un grand rôle dans la lutte contre l'épidémie de dendroctone du pin en Colombie-Britannique. Leurs terres sont voisines de celles de la Couronne gérées et protégées par le gouvernement de la Colombie-Britannique et par les titulaires de permis d'exploitation forestière. Ils veulent se comporter en bons voisins et participer à l'effort déployé pour lutter contre la présence naturelle du dendroctone du pin. Je tiens à ce qu'ils sachent que le gouvernement ne les a pas oubliés.

Une initiative de 40 millions de dollars d'une durée de six ans a été annoncée en octobre 2002. Cette initiative comprend un vaste programme visant à soutenir directement les efforts des exploitants de terres à bois privées dans leur lutte contre le dendroctone du pin et dans la réhabilitation de leurs terres forestières une fois l'infestation enrayerée.

• (2120)

Comme je l'ai dit, je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur le soutien accordé à ce chapitre aux propriétaires de terres privées de la Colombie-Britannique. Il y a aussi une initiative de lutte contre le dendroctone du pin et de réhabilitation des forêts dans les réserves des premières nations.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, il est maintenant temps que les libéraux fédéraux déclarent officiellement leur position. Je vais demander au secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles de prendre la parole autant en son propre nom qu'au nom de son ministre.

Initiatives ministérielles

Il y a très peu de temps, les représentants du gouvernement de la province étaient à Ottawa. Ils apportaient avec eux un important plan décennal visant à atténuer l'impact des dommages causés par l'infestation de dendroctones du pin ponderosa, et à réduire les incidences économiques de cette épidémie à la grandeur de la province, dans des collectivités qui dépendent de notre industrie forestière.

Le secrétaire parlementaire va-t-il maintenant se lever et prendre la parole en son nom et au nom de son ministre pour nous dire officiellement que son ministre et lui-même ignorent tout de cet important plan décennal qui a été présenté au cours des derniers mois par les représentants du gouvernement provincial, ici même à Ottawa? Prendra-t-il la parole pour dire clairement que lui-même et son ministre n'en savent absolument rien?

• (2125)

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, les changements climatiques affectent aussi ma circonscription et c'est la raison pour laquelle nous encourageons les députés d'en face à nous aider à affronter les problèmes causés par les changements climatiques qui ont une incidence sur de telles espèces.

Je ne peux formuler de remarques à l'égard d'une réunion à laquelle je n'ai pas assisté, ou d'un voyage auquel je n'ai pas participé. Je suis heureux que nous tenions ce débat, afin que les députés puissent être informés des diverses initiatives prises par le gouvernement fédéral et des plans que nous avons élaborés avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Il y a divers secteurs de compétence en cause. Des efforts sont faits dans le cadre d'un certain nombre de programmes mis sur pied par le gouvernement fédéral. Nous ne sommes pas encore intervenus sur tout le territoire fédéral. Je vais aborder ce point plus tard. Il y a des terres fédérales dans les parcs nationaux, dans les réserves des premières nations et dans de grandes étendues forestières en Colombie-Britannique.

J'ai présenté les quatre volets du programme de recherche. Nous avons un plan d'ensemble, des initiatives et des programmes en collaboration avec la Colombie-Britannique. Si les députés de l'opposition ne sont pas prêts à admettre que toutes ces mesures sont en cours d'application, ou s'ils ne le comprennent pas, nous ne pouvons partir de là pour formuler d'autres suggestions. Il serait intéressant, comme je l'ai entendu dire dans ce coin de la Chambre, d'entendre des suggestions venant de l'autre coin de la Chambre. Une fois que les députés d'en face auront reconnu toutes les initiatives que nous prenons, j'aimerais qu'ils fassent des suggestions quant à la façon d'aller de l'avant. Je serai très heureux de les transmettre au ministère.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Je sais qu'il est parfaitement au courant de la valeur de l'industrie forestière, dont les exportations s'élèvent à 16 milliards de dollars. Je sais également que le député comprend l'ampleur et la portée de l'incroyable crise qui sévit en Colombie-Britannique. Des forêts ont été détruites sur plus de 100 000 kilomètres carrés.

Le député comprend l'ampleur et la portée du problème. Il connaît certainement la valeur de l'industrie et l'importance des terres forestières en Colombie-Britannique. Ne convient-il pas avec moi que 40 millions de dollars sur six ans, c'est une misère, que c'est bien moins que l'apport fédéral nécessaire pour s'attaquer à la crise?

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, le député a posé une excellente question. Il a fait mention de cette idée plus tôt.

J'aimerais signaler deux points dont le député n'a pas parlé à l'égard de cette question. En tout premier lieu, c'est la partie de l'intervention que je n'ai pas encore eu l'occasion de présenter et qui porte sur le traitement du reste du mandat fédéral.

J'aimerais avoir des suggestions. Nous avons parlé des biens fonciers fédéraux, des données scientifiques et des recherches fédérales et de la collaboration entre les intervenants et avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Si nos programmes ne couvrent pas certains autres éléments du mandat fédéral et que ceux-ci sont négligés, j'aimerais certainement savoir lesquels.

L'autre question porte sur le financement. Le député perçoit assez bien l'ampleur du problème et ses répercussions sur l'économie britanno-colombienne. Il faut examiner le coût de chacune des solutions. Si 2 millions de dollars suffisent à régler le problème, on ne dépensera alors que 2 millions de dollars.

Je pense que la solution réside dans le financement des mesures qui n'ont pas encore été prises. J'espère que ce soir nous entendrons, comme nous l'avons déjà entendu de ce côté-ci de la Chambre, certaines suggestions concernant les secteurs où il faut investir davantage, sans compter les programmes complets mis de l'avant pour les questions dont le gouvernement fédéral peut s'occuper.

• (2130)

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le Président, plutôt que de poursuivre le débat seulement avec nos mots, j'ai pensé citer des forestiers professionnels inscrits au sujet du gouvernement fédéral. J'ai ici des observations de Peter Gribbon de Downie Street Sawmills et de Troy Hromadnik, forestier en chef chez Tembec. Il s'agit de deux compagnies forestières très responsables, comme le sont toutes les compagnies forestières de ma circonscription, Kootenay—Columbia, que je représente fièrement.

M. Gribbon déclare:

La cause des flambées au niveau du paysage réside dans la susceptibilité des arbres et des peuplements. La meilleure stratégie de gestion à long terme doit être axée sur le pin et non pas sur le dendroctone. On pourrait ajouter que la meilleure stratégie consiste à gérer les écosystèmes de pins tordus et les processus qui les régissent. La conversion du paysage en un paysage moins susceptible aux flambées est la seule vraie solution aux problèmes du dendroctone du pin qui existe actuellement en Colombie-Britannique.

Il faut utiliser les connaissances actuelles en gestion forestière pour protéger les peuplements futurs au moyen de pratiques comme:

- la gestion des densités d'arbres qui doivent être réduites;
- le mélange d'espèces d'arbres de différents âges dans une forêt aide à prévenir l'accroissement des populations;
- la réduction du temps de rotation aide à garder la forêt jeune, en santé et plus résistante aux attaques;
- un réseau routier permanent dans la forêt réduit les délais d'intervention et peut aider à contenir la flambée;
- le maintien de la vigueur des peuplements de pins.

Il ajoute:

Le programme de réhabilitation de la forêt fédérale, dirigé par Ressources naturelles Canada, mettra en place des mesures de contrôle du dendroctone dans les forêts fédérales qui ont la plus grande concentration d'infestation de dendroctones du pin.

Le gouvernement fédéral pourrait aussi faire d'importantes contributions dans les secteurs suivants:

- analyse économique et stratégique;
- soutien de la diversification économique;
- atténuation de l'impact environnemental;
- protection des pêches et des eaux;
- réhabilitation des sites non économiques;

Initiatives ministérielles

aide aux chaires de recherche des universités et des collèges;
recherche sur la gestion efficace des forêts et des écosystèmes;
étude de l'influence des changements climatiques;
soutien aux économies des collectivités rurales et
aide à l'établissement d'autres moteurs économiques.

M. Hromadnik de Tembec m'a exposé une perspective légèrement différente. Il a dit:

En ce moment, les efforts de gestion à l'échelon provincial visent presque exclusivement à empêcher le parasite de se propager. C'est, comme il se doit, la priorité des gestionnaires des terres en C.-B., mais ce n'est que dernièrement qu'on a reconnu que le gouvernement fédéral devait commencer à jouer un rôle plus actif.

En ce qui concerne la santé des forêts, l'importance du rôle que joue le gouvernement fédéral reste élevée parce que l'épidémie de dendroctones perdure en C.-B. Lors d'un exercice récent de profonde réflexion réunissant des gestionnaires de terres, on a demandé à des hauts représentants du milieu quel devrait être le rôle du fédéral et ce qu'ils attendaient de celui-ci quant au contrôle de la propagation des dendroctones en C.-B. Plusieurs constantes sont ressorties, dont les suivantes...

budget de reboisement et de réhabilitation;
commercialisation;
éducation et sensibilisation;
recherche et développement;
stabilité des collectivités; et
soutien politique global à l'égard des diverses initiatives.

En 2001, un groupe de travail de l'industrie, en Colombie-Britannique, a réclamé une aide fédérale de 600 millions de dollars sur 10 ans et, en 2002, celui-ci s'est joint à la province pour demander 125 millions de dollars de plus, sur cinq ans. La province a reçu 40 millions de dollars du fédéral, mais cette somme est loin de suffire pour faire face aux répercussions de cette catastrophe. Même si l'industrie maintient qu'il existe une obligation légale de reboiser les terres qui ont fait l'objet de coupes de récupération, il reste que des milliers d'hectares de peuplements détruits ne seront pas récupérés. Pour que ces peuplements puissent continuer de faire partie des terres forestières productives de la province, des activités de réhabilitation s'imposent. Quand on évalue le problème, il devient évident que la C.-B. aura besoin d'une aide fédérale substantielle pour mener à bien cette tâche.

Il poursuit:

Si l'épidémie du dendroctone du pin en Colombie-Britannique est considérée, à juste titre, comme un désastre par la plupart des gens, ce n'est pas forcément le cas de tout le monde. Le gouvernement fédéral peut choisir de mettre en oeuvre un programme d'éducation et de sensibilisation aux questions de dendroctone du pin ponderosa au bénéfice de la Colombie-Britannique et de son industrie. Ainsi, le gouvernement fédéral éduquera les marchés étrangers, les collectivités, les ONG et les étudiants sur les incidences de ce problème.

Il aborde ensuite la recherche et le développement qui constituent, selon lui, un domaine important pour le gouvernement fédéral. Il signale aussi:

Nul doute que de nombreuses collectivités en Colombie-Britannique feront face à des répercussions importantes et à long terme en raison de l'épidémie de dendroctone du pin. Le gouvernement fédéral, en coopération avec les agences de la Colombie-Britannique, sera en mesure de cerner les communautés concernées et d'élaborer des stratégies de transition économique pour les régions pertinentes. Le gouvernement fédéral peut stimuler et encourager la diversification économique des collectivités ou des différentes entreprises, et il peut attirer d'autres initiatives économiques compatibles avec le rétablissement futur de l'industrie forestière. Grâce au financement et aux efforts du gouvernement fédéral visant le maintien de la stabilité des collectivités dans les régions touchées de la province, les conséquences à long terme de cet ennemi seront réduites et, dans certaines régions, peut-être même fortement atténuées.

● (2135)

La province a demandé l'appui du gouvernement fédéral dans le passé. Eu égard au désastre créé par le dendroctone du pin ponderosa, la Colombie-Britannique réclame à nouveau l'intervention du gouvernement fédéral. Il a un rôle clé à jouer dans le contrôle de cet ennemi et dans l'atténuation de ses répercussions. En collaborant avec ses partenaires provinciaux, il est capable de cerner les défis qui se sont manifestés en raison de l'épidémie du dendroctone du pin et de leur faire face. Le gouvernement fédéral maintient les connaissances, les ressources et l'infrastructure nécessaires pour assurer le suivi du plan d'action qu'il élabore. C'est pour ces raisons qu'il doit se joindre à ses partenaires provinciaux et affronter le problème du dendroctone du pin.

Ce sont là deux séries d'observations faites par des habitants de la province qui sont directement touchés par les effets possibles de ce problème.

Dans ma circonscription, celle de Kootenay—Columbia, nous sommes à la limite du début de l'infestation. Je regrette de voir la dévastation qui frappe les circonscriptions de mes collègues de Prince George et d'autres régions de la province. Nous sommes tout juste à l'orée. C'est principalement du côté ouest du lac Kootenay, et l'infestation est clairement visible. Il y a d'autres poches dans la région orientale des Kootenays. L'infestation ravagera la totalité des pins des parcs nationaux Kootenay et Yoho. Elle se dirigera ensuite vers les parcs nationaux de Banff et de Jasper, pour finir dans le parc Yellowhead, dans la circonscription de mon collègue et celle de mon autre collègue, Wild Rose.

À ce moment-là, il y aura tellement de forêts infestées que cela dépassera l'imagination. Sauf tout le respect que je dois à mes collègues du NPD et à tous les gens qui font partie des franges extrêmes des groupes d'action environnementalistes, ils devraient se poser des questions. Il y a deux ans, durant l'été, nous avons eu des incendies de forêt à Kelowna, qui étaient directement liés à cette infestation. En fait, ce que nous avons actuellement dans bien des secteurs de l'intérieur de la Colombie-Britannique, ce ne sont pas des forêts. Ce sont des allumettes avec le bout rouge phosphoreux, pour ainsi dire. C'est toute la province qui est sur le point de s'embraser à cause de cette infestation et de tout le bois mort debout.

Certains groupes écologiques sont passés maîtres dans l'art d'attirer l'attention, à l'aide de satellites rudimentaires, sur des secteurs de la Colombie-Britannique où l'on pratique la coupe à blanc. Bien sûr qu'on peut, mais cela vaut bien mieux que d'avoir tout ce combustible prêt à s'embraser.

Pourquoi décrire la situation en ces termes? Je vois mon ami du Yukon; nos deux circonscriptions présentent des topographies très semblables. Même si les arbres poussent plus lentement chez lui, les deux régions comptent en grande partie les mêmes essences d'arbres et, dans une moindre mesure, les mêmes types d'industries. Il sait bien que lorsque cela se produira, les changements qui s'opéreront dans notre province au cours des 5, 10 ou 15 prochaines années seront inimaginables. L'incendie de Kelowna nous en a donné un infime avant-goût; en fait, les flammes sont passées à peine à 10 kilomètres de la limite sud de la municipalité de Cranbrook.

Si cette catastrophe, et j'insiste sur le terme catastrophe, s'était produite en Ontario, là où les libéraux se font élire, ceux-ci auraient fait des pieds et des mains pour corriger la situation ou au moins consiste la dimension politique de ce débat. Voilà pourquoi les libéraux dégagent des dizaines et des centaines de millions de dollars pour le pacte de l'automobile et pour aider l'industrie de l'automobile. Lorsque l'industrie aérospatiale canadienne est en difficulté, les libéraux proposent des garanties de prêt et des plans d'exportation. Ils ont des tas de ressources, mais, lorsque les difficultés surviennent en Colombie-Britannique, de l'autre côté des Rocheuses, ils ne voient plus rien. Ils ne comprennent pas.

Initiatives ministérielles

● (2140)

J'attache beaucoup d'importance aux commentaires de ma collègue de Kamloops. Il est vrai qu'elle était quelque peu émotive lors de son intervention, mais nous avons besoin d'un peu d'émotivité dans cette enceinte. Elle a exprimé les sentiments des électeurs. Elle a dit que les gens de sa circonscription et de la circonscription de Prince George—Peace River vivent actuellement avec ce problème. Ils voient poindre le désastre à l'horizon.

Ayant le privilège de présider le caucus de la Colombie-Britannique, je prends part au débat en pleine connaissance de cause, au nom du caucus de la Colombie-Britannique, et j'en éprouve de la frustration parce que nous sommes les seuls à mettre de la pression sur les libéraux fédéraux au nom des gens de la Colombie-Britannique.

Nous avons entendu le ministre des Ressources naturelles se lamenter tout à l'heure lorsqu'il a dit: « Vous ne m'avez pas téléphoné. » Je ne sais pas ce qui s'est passé. Monsieur le président, évidemment, vous n'y étiez pas, mais je suis sûr qu'avec votre expertise, toutes ces lamentations n'auraient pas eu lieu. Quoi qu'il en soit, je veux dire que le débat est devenu un dialogue de sourds. Pourtant, il y a une catastrophe bien réelle qui requiert notre attention.

Je dis aux libéraux fédéraux que c'est le temps de se rappeler l'odeur des feux de forêt et de se réveiller. Voilà où nous en sommes. Nous avons besoin d'action, et non des discours des députés libéraux.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député au sujet des trois premiers quarts de son discours. Je l'ai trouvé assez novateur et les citations m'ont bien plu. J'allais justement fonder ma question sur l'une d'entre elles mais je dois maintenant me rabattre sur le dernier quart de son discours, qui n'a rien d'inspirant.

Il a dit que son parti avait été le premier parti d'opposition à se lancer dans le débat mais la raison pour laquelle nous avons souhaité ce débat ce soir c'est que, comme nous l'avons montré, notre parti a établi un ensemble complet de programmes. Ce sont des programmes déjà établis dont nous assurons la bonne marche. Je suis heureux de constater que son parti a décidé de s'attaquer au problème, auquel il va falloir consacrer d'autres efforts.

Malheureusement, les partis d'opposition ont cherché à créer un mythe en demandant pourquoi nous n'intervenons pas comme nous l'avons fait pour la tempête de verglas, pour le SRAS et pour d'autres crises d'envergure au Québec et en Ontario. Or, comme je l'ai déjà expliqué dans mon discours, nous adoptons la même démarche que pour la tempête de verglas en assurant la reforestation des boisés.

Un député de la loyale opposition de Sa Majesté a voulu savoir ce soir pourquoi le gouvernement ne versait pas 10 millions de dollars pour régler cette crise majeure, comme il l'a fait pour le SRAS. Eh bien, le gouvernement a versé 40 millions de dollars, ce qui est bien plus que pour le SRAS.

Je reviendrai à ma question sur la partie réfléchie de son exposé. C'est bien qu'il ait fait participer directement des experts de la province. Ces derniers ont mentionné un certain nombre d'éléments dont le député nous a fait part, comme la stabilité des collectivités, la recherche, la restauration et la R et D. Ce qui est bien, c'est que ce sont les mêmes éléments que nous avons soulignés dans nos discours portant sur les mesures que nous prenons.

J'ai fait état d'un programme de recherche en quatre volets. J'ai parlé des travaux de restauration que nous avons effectués sur les terrains où c'était autorisé, sur tous les types de terres fédérales. J'ai indiqué que la stabilité des collectivités représentait le troisième volet de notre programme de recherche.

Ma question concerne deux autres éléments abordés par les experts, soit la diversification et les changements climatiques. Comme la Chambre le sait, il existe un ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Le parti du député d'en face ne cesse de critiquer ce ministère et de dire qu'il ne devrait pas donner d'argent pour promouvoir la diversification. Toutefois, c'est ce que les experts que le député a cités demandent que nous fassions.

Ma question va donner au député l'occasion de décrire brièvement ce que d'autres députés de son caucus ont mentionné, c'est-à-dire des façons de réduire les gaz à effet de serre qui sont meilleures que celles que nous proposons. Quels sont ces autres moyens de réduire les gaz à effet de serre?

● (2145)

M. Jim Abbott: Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à toutes ces questions.

Tout d'abord, je voudrais signaler que dans les observations formulées par l'un de mes experts, celui-ci dit: « En 2001, un groupe de travail de l'industrie, en Colombie-Britannique, a réclamé une aide fédérale de 600 millions de dollars sur 10 ans », ce qui me semble bien supérieur à 40 millions de dollars, « et, en 2002, celui-ci s'est joint à la province pour demander 125 millions de dollars de plus, sur cinq ans ».

Je ne suis pas très fort en mathématiques, mais si je ne m'abuse, cela fait un total de 725 millions de dollars qui ont été recommandés par les experts et réclamés par la province. Le gouvernement fédéral a versé 40 millions de dollars en réponse à ces demandes. Il me semble qu'il y a un certain manque à gagner.

Notre collègue ne cesse de revenir là-dessus et nous avons répondu à la question concernant le Protocole de Kyoto et toute la question du changement climatique.

Je reconnais que c'est à son tour de me poser des questions, mais je pourrais quand même lui demander ce qu'on gagne si tout ce qui se produit aux termes de l'accord de Kyoto, ce sont de belles publicités que le gouvernement fédéral essaie de nous présenter pour tenter d'influencer les gens à cet égard, avec très peu de succès d'ailleurs; je pourrais lui demander ce qu'on gagne à recevoir des crédits carbone de la Russie en fonction de renseignements qui datent de l'époque où la Russie s'appelait l'Union soviétique. Fondamentalement, l'économie de ce pays s'est effondrée. Les Russes ont donc des surplus de crédits carbone à vendre.

Qu'allons-nous faire? Je suppose que le Canada va verser des centaines de millions de dollars ou plutôt des milliards de dollars à la Russie pour pouvoir continuer à émettre du dioxyde de carbone. Or, je devrais préciser que, dans le cas de la Russie, les émissions de dioxyde de carbone vont s'accroître à la suite de la relance de l'économie. L'activité économique est en train de reprendre en Russie et toutes les données sont périmées.

Tout ce qui se passe, c'est l'achat et la vente de crédits carbone et un petit peu de publicité. Si cela va résoudre le problème du dendroctone du pin dans l'esprit du député du Yukon, je pense alors qu'il a regardé trop d'aurores boréales.

Initiatives ministérielles

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, le député a peut-être raison, car il est certain que, samedi soir dernier, j'étais dans ma circonscription et j'admiraï une splendide aurore boréale. Elle était spectaculaire.

Toutefois, le député n'a pas répondu à mes deux questions. La première portait sur les spécialistes qui ont proposé une diversification. Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest a été créé à cette fin. La loyale opposition de Sa Majesté préconise constamment l'élimination de ce ministère. Le député cite un spécialiste qui propose une mesure par ailleurs dénoncée par lui-même.

Ma deuxième question porte sur les changements climatiques. Je l'ai posée au député parce qu'au moins trois membres de son groupe parlementaire ont dit ce soir qu'ils avaient une meilleure solution. Quelles sont ces moyens supérieurs préconisés par son parti pour réduire les émissions de gaz à effet de serre? Je serais heureux de les connaître.

En ce qui concerne les crédits carbone et l'échange de droits d'émission, l'un des meilleurs moyens de réduire les émissions consiste à recueillir le méthane dégagé par les sites d'enfouissement des pays en développement. Si un pays tient à réduire ses émissions de cette façon et à céder ses droits d'émissions à une entreprise canadienne qui, autrement, s'effondrerait, et si cette entreprise a déjà fait tout ce qu'elle pouvait dans ses procédés de production, pourquoi pas? Au lieu de la forcer à prendre des mesures qui la priverait de sa rentabilité, on la laisserait réduire les émissions ailleurs, là où il est possible d'échanger des droits d'émission. Toutefois, si le député a un meilleur moyen, je ne demande pas mieux que de l'entendre.

Enfin, le député a dit qu'il faudrait consacrer plus d'argent aux mesures que nous prenons. J'ai expliqué le programme complet par lequel nous nous chargeons des éléments de ressort fédéral. S'il veut plus de fonds, qu'il présente des propositions concrètes, comme le NPD l'a fait ce soir, qu'il dise exactement à quoi devrait servir cet argent, en dehors de l'ensemble complet de programmes que nous appliquons déjà dans le cadre de l'initiative du dendroctone du pin ponderosa.

• (2150)

M. Jim Abbott: Monsieur le Président, c'est un bon débat, précisément parce que c'est exactement ce qu'il faut viser dans l'Ouest, à savoir la diversification économique. Je crains que mon ami n'ait pas compris l'opinion de l'un de mes experts et je le cite:

La conversion du couvert végétal en un autre moins sensible aux épidémies est la seule solution réelle au genre de problème que pose actuellement le dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique.

Il affirme qu'il incombe aux gouvernements, notamment au gouvernement fédéral, d'investir pour aider au processus de reboisement et, plutôt que de planter uniquement du pin, de penser à diversifier les espèces et à gérer la forêt de manière à ce qu'elle ne soit pas sensible, comme cela a été le cas, à l'épidémie d'une espèce particulière d'insectes.

Pour ce qui est des changements climatiques, je peux comprendre qu'il essaie de faire valoir le Protocole de Kyoto. À mon avis, nous pourrions tenir un débat sur la question de l'énergie, notamment des énergies de remplacement, ce qui serait une bonne chose pour la Chambre; permettez-moi d'aborder la question un instant.

Au lieu d'envoyer quelques centaines de millions de dollars à la Russie dans le but illusoire d'acquérir des crédits de carbone, pourquoi ne pas investir cet argent dans la recherche sur l'éolien? Pourquoi ne pas l'investir dans la recherche sur l'énergie solaire? Pourquoi ne pas consacrer cet argent à des crédits d'impôt et à des

programmes susceptibles de procurer des solutions de rechange réelles en matière de production de carbone?

Nous allons avoir besoin de plus en plus d'énergie. Pensons, par exemple, au grand pays qu'est la Chine avec ses 1,3 milliard d'habitants et son appétit vorace pour de l'énergie. Ce pays aura besoin d'une quantité absolument gigantesque d'énergie pour développer son économie. Nous ne parvenons même pas à imaginer la quantité d'énergie dont ce pays aura besoin.

Au lieu d'envoyer de l'argent pour acquérir ces crédits d'impôt stupides pour le carbone, pourquoi ne pas mettre à profit la technologie que nous possédons au Canada, et, grâce à un programme de crédit d'impôt ou à quelque incitatif, accorder cet argent à une industrie canadienne capable d'élaborer des solutions de rechange pour des pays comme la Chine ou l'Inde, de sorte qu'ils ne dépendent plus de la combustion de carburants fossiles, qui créent du CO₂? Voilà le genre de solution innovatrice que prône le Parti conservateur plutôt que des politiques éculées consistant à envoyer des milliards de dollars pour des crédits d'impôt sur papier.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer ce soir au débat exploratoire qui nous sensibilisera, du moins je l'espère, aux problèmes que pose le dendroctone du pin en Colombie-Britannique. Toutefois, nous devons examiner la situation du point de vue non seulement de la Colombie-Britannique, mais également de ma circonscription, car le dendroctone du pin fait des ravages considérables dans ma région.

L'industrie forestière contribue grandement à l'économie de ma circonscription. Elle fait vivre bon nombre de mes électeurs. Je dirais que ma vaste circonscription compte un nombre important de collectivités et que toutes ces collectivités sans exception ont ressenti les soubresauts du secteur du bois d'oeuvre ou d'autres secteurs de l'industrie forestière. Voilà pourquoi nous examinons ce qui se passe de l'autre côté des montagnes. Ma circonscription, située en Alberta, s'étend d'Edmonton jusqu'à la frontière de la Colombie-Britannique et englobe, soit dit en passant, le parc national Jasper.

Je parlerai brièvement des parcs, des répercussions ou de l'absence de répercussions de cette crise et des événements observés de l'autre côté des montagnes. Nous pouvons voir en Colombie-Britannique, de l'autre côté des montagnes, les ravages que fait le dendroctone du pin. De nombreux orateurs ce soir nous ont décrit les ravages et les répercussions qu'elle a sur leurs collectivités. Nous devrions sûrement en tenir compte.

Mes collègues ont parlé du peu de ressources consacrées à ce problème qui frappe la Colombie-Britannique, comparativement aux sommes dépensées pendant la crise du verglas ou peut-être même la crise du SRAS, qui ont eu de grandes conséquences dans d'autres régions du pays. Je précise, par ailleurs, que le secteur touristique de ma région a également ressenti les effets du SRAS.

Initiatives ministérielles

Il y a, toutefois, une nette différence au niveau des répercussions et des sommes que le gouvernement fédéral a consacrées dans le cas de la crise du verglas ou du SRAS. Le gouvernement n'a pas mis des années à réagir au problème. Lorsque la crise du verglas a éclaté, une aide d'urgence a tout de suite été offerte. Lorsque le SRAS a frappé, le gouvernement a également débloqué des fonds dès que possible.

L'infestation du dendroctone du pin est survenue il y a plusieurs années et n'a fait que s'accroître depuis. Cela ressemble beaucoup à un feu. Si on ne s'attaque pas immédiatement au problème, il croît et devient rapidement une bête incontrôlable. C'est ce qu'on constate en cas de feu de forêt et ce qu'on constate aujourd'hui avec le dendroctone du pin.

Le problème a été négligé et, de ce fait, a pris des proportions incroyables. C'est maintenant une crise énorme. L'infestation a détruit pour quelque 9 milliards de dollars de bois et il est possible qu'elle en détruise pour 16 milliards de dollars, sans compter le bois en danger dans ma province.

Nous sommes alarmés par ce que nous voyons car le dendroctone du pin commence à envahir les parcs. L'an dernier, nous avons détecté sa présence dans le parc Wilmour, parc provincial dans la région de Grande Cache.

C'est très important car cela signifie qu'il est passé de l'autre côté des Rocheuses. Toutefois, ce n'est pas la première fois. Cela est déjà arrivé dans les années 1940 et entre 1977 et 1986, il y a eu quelques décennies. À l'époque, le problème avait été négligé et, tout comme un incendie qui aurait été négligé, il a pris d'immenses proportions entraînant des pertes de bois de plusieurs milliers de dollars.

On peut s'attaquer au problème de deux façons. On peut, par exemple, ne pas y toucher, se croiser les doigts et espérer qu'il fera -40° pendant plusieurs semaines. Cela devrait arrêter le problème. C'est une approche. C'est l'approche qu'a adoptée le gouvernement depuis plusieurs années, mais nous ne sommes pas convaincus que ce soit la bonne.

On ne peut pas faire ça quand il s'agit d'un incendie. Notre bois est trop précieux pour qu'on le laisse brûler. Quand un incendie se déclare, on s'y attaque avec vigueur. On attaque l'incendie pour protéger la forêt pour les générations à venir. Quand une forêt disparaît, on perd un bassin hydrographique. On perd la possibilité d'avoir un sol fertile, on perd la qualité de l'eau et on perd l'écosystème naturel de toute une forêt et des terres qui l'entourent. Cela a des répercussions énormes sur l'environnement naturel en Alberta et en Colombie-Britannique.

Négliger le problème et ne pas s'en occuper n'est pas une option. Ce plan ne fonctionne pas. Il n'a pas fonctionné par le passé. Il faut faire quelque chose de similaire à ce que nous ferions si c'était un incendie de forêt. Nous devons nous y attaquer avec vigueur.

Nous ne maîtrisons pas le problème. Il cause des dégâts énormes sur une vaste superficie. Nous devons nous y attaquer avec beaucoup de ressources. C'est là que le bât blesse. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a mis de l'avant un plan, mais n'a pas reçu beaucoup d'appui du gouvernement fédéral. Pourquoi le gouvernement fédéral ne veut-il pas essayer de collaborer main dans la main avec le gouvernement provincial? On pourrait dire que c'est parce que c'est une question qui relève de la province et que le fédéral ne devrait pas intervenir.

• (2155)

Le gouvernement fédéral peut peut-être invoquer cet argument en Colombie-Britannique, mais il ne peut certainement pas le faire dans le cas des parcs nationaux. Les parcs nationaux de Banff et Jasper

relèvent de la compétence exclusive du gouvernement fédéral. Ces parcs constituent une zone tampon naturelle entre les forêts de l'Alberta qui sont situées à l'extérieur de ceux-ci et le problème du dendroctone du pin en Colombie-Britannique. C'est un endroit naturel où arrêter l'infestation, du moins à cette frontière, afin que celle-ci ne menace pas d'autres forêts vers l'ouest, qui est la direction dans laquelle ces bestioles se déplacent.

Je veux simplement faire valoir ce point et inviter le gouvernement libéral à se réveiller et à prendre conscience des dangers potentiels. Le gouvernement ne peut pas se contenter de blâmer le gouvernement provincial de la situation. Il doit se regarder dans le miroir. Il est de notoriété publique qu'il existe actuellement un problème dans les parcs nationaux, qui relèvent de la compétence exclusive du gouvernement libéral, et ce dernier doit agir.

À l'heure actuelle, les autorités des parcs nationaux disent: « Désolé, c'est un désastre naturel. Nous allons laisser les événements suivre leur cours. » Nous avons vu la dévastation qu'une telle attitude a entraînée en Colombie-Britannique. Si un incendie se déclare, on ne se préoccupe pas de savoir si c'est à l'intérieur ou à l'extérieur du parc. Le seul cas où nous ferions cela dans un parc c'est si l'on voulait vraiment contrôler certaines vieilles forêts. Nous ne faisons pas cela en laissant le dendroctone tout à fait hors de contrôle, comme cela a été le cas en Colombie-Britannique.

À mon avis, si l'on veut régler le problème, il faut l'attaquer de façon agressive. Le gouvernement doit bien se rendre compte du problème. Ce soir, en écoutant les députés de diverses circonscriptions s'exprimer, nous avons vu les effets dévastateurs de cette situation chez eux et en Colombie-Britannique. Ils nous ont fait part de la situation qui prévaut et il est à espérer que, ce soir, nous serons parvenus à sensibiliser les gens à ce problème, ou du moins à attirer l'attention du gouvernement en place, afin que celui-ci reconnaisse qu'il doit enfin prendre la situation au sérieux.

Je crois comprendre qu'un plan provincial décennal a été proposé. Le gouvernement ne s'est pas engagé à soutenir ce plan. Nous le mettons au défi de le faire. C'est la moindre des choses, même si le problème aurait dû être réglé il y a longtemps. C'est semblable à l'épidémie de SRAS, à la tempête de verglas ou à d'autres catastrophes naturelles dont nous avons été témoins dans notre pays. Nous agissons à titre de Canadiens. Lorsqu'une catastrophe naturelle a des effets dévastateurs sur une industrie, nous faisons notre possible pour l'aider. Or, pour une raison ou une autre, la Colombie-Britannique a été laissée de côté. C'est comme si Ottawa voit les forêts de la Colombie-Britannique comme l'arrière-pays et qu'il ne s'en soucie pas. Elles font justement partie de l'arrière-pays, et nous regardons leur destruction se produire sous nos yeux. Le gouvernement parle de l'accord de Kyoto et des crédits d'émissions, il se targue d'être un grand défenseur de l'environnement, mais il ferme les yeux lorsqu'il s'agit de protéger un environnement qui est la proie du dendroctone du pin. Il n'y a pas que l'environnement qui est en jeu. Il y a aussi des centaines de milliers de dollars de bois d'oeuvre et les emplois qui en découlent, y compris les moyens de subsistance de familles, de localités, etc.

Initiatives ministérielles

Nous devons prendre le problème au sérieux. Nous ne pouvons pas négliger ce qui s'est produit dans le passé. Dans les années 40, cet insecte a causé des problèmes en Alberta. Les gouvernements ont fait comme si de rien n'était et ils ont laissé la nature suivre son cours. Il s'en est suivi des dommages considérables. Nous avons vu le même phénomène se produire de 1977 à 1986. Nous ne pouvons pas nous permettre que cela se produise de nouveau. Nous devons enrayer l'infestation dès le début. Si l'infestation n'en est pas à ses débuts en Colombie-Britannique, elle l'est dans les parcs et en Alberta. C'est maintenant qu'il faut agir.

J'encourage le gouvernement à sortir de sa torpeur et à faire quelque chose de novateur et de constructif dans l'intérêt des Canadiens de cette région de notre pays.

• (2200)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais commenter brièvement ce qu'un intervenant précédent a laissé entendre à propos du Protocole de Kyoto. C'était tout un compliment qu'il adressait là à notre gouvernement. Il a parlé de l'exploitation de l'énergie solaire et éolienne en Chine. Comme tout le monde le sait, nous avons annoncé dans le discours du Trône que nous allons quadrupler notre encouragement à la production d'énergie éolienne, faisant passer la production de 1 000 à 4 000 mégawatts. Nous faisons oeuvre de pionniers dans ce domaine.

J'ai pris la parole en qualité de conférencier invité devant l'Association des industries solaires du Canada cette année. L'association est très heureuse de notre appui. Nous avons annoncé, à cette occasion, que nous allons assouplir les règles davantage. Nous collaborons en outre avec la Chine. Nous lui vendons la technologie du charbon épuré et l'aïdons dans ce domaine. Je suis gré au député de son appui à l'égard de nos initiatives.

Le député de Yellowhead a parlé de négligence. Je ne vais pas revenir sur toutes les fois où j'ai mentionné le programme gouvernemental complet qu'est le Programme sur le dendroctone du pin, ainsi que tous les autres programmes s'y rattachant dont nous nous occupons. Ce soir, son parti s'est rallié, reconnaissant l'existence du problème et exigeant que des mesures soient prises. C'est bien. Nous collaborons avec le gouvernement de la Colombie-Britannique dans le cadre de ce grand programme depuis 2002.

Le député a souligné que nous ne nous étions pas penchés sur ce problème aussi rapidement que nous l'avions fait dans le cas du SRAS. Le gouvernement fédéral travaille à ce dossier depuis 1914. Je crois que cela fait assez longtemps.

Il a souligné que nous ne considérons pas le problème du dendroctone du pin au même niveau qu'un feu de forêt alors que nous devrions le faire. Je ne crois pas que ce soit là une très bonne idée. Nous ne traiterons pas le dendroctone du pin comme un feu de forêt parce que nous ne les laisserons pas se propager partout.

Comme nous le savons bien, la lutte contre les feux de forêt entraîne certains avantages importants. De grandes parties d'une province et d'un territoire sont mises de côté pour permettre au processus naturel des feux de forêt de se poursuivre afin d'assurer une certaine régénération et fécondation des forêts. C'est lorsque le feu s'approche des villes et des endroits habités qu'il devient urgent de le maîtriser. Il y a de vastes territoires où nous laissons le processus suivre son cours. S'il veut que nous agissions de même avec le dendroctone du pin, nous ne le ferons pas. Nous maintiendrons notre programme complet et poursuivrons notre travail de recherche sur les terres fédérales en vue de lutter contre le fléau du dendroctone du pin, où qu'il se trouve.

L'ensemble des programmes mis à part, dans quelles activités précises aimerait-il que nous investissions des montants supplémentaires?

• (2205)

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, ces observations étaient intéressantes. En ce qui concerne les incendies, nous ne laissons pas un incendie se propager au point de ne pas pouvoir le maîtriser. C'est de cette façon que le gouvernement a abordé le problème du dendroctone du pin en Colombie-Britannique. Nous devrions nous y attaquer dès le début.

En ce qui a trait à la partie du plan dont le gouvernement ne s'occupe pas, il n'existe aucun plan pour Parcs Canada. Il n'existe aucun plan pour empêcher le dendroctone du pin d'infester les parcs nationaux Banff et Jasper, qui se trouvent dans ma circonscription. Si le député veut savoir en quoi le plan du gouvernement ne fonctionne pas, c'est qu'il n'intervient pas dès le début dans les parcs nationaux.

Le gouvernement ne peut pas blâmer les gouvernements de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta. Il est le seul à blâmer, car il s'agit là d'une compétence fédérale du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral doit s'attaquer au problème en ce qui concerne les parcs. Il y a une zone tampon naturelle entre les parcs nationaux et la forêt qui est infestée par le dendroctone. Il est possible d'intervenir tout simplement à ce stade-là.

Si le gouvernement veut sérieusement intervenir et agir enfin, c'est ce qu'il doit faire. Il doit s'attaquer sérieusement au problème, non seulement en Colombie-Britannique, où le dendroctone a déjà dévasté une grande partie de la forêt. Il doit tenter de le maîtriser comme nous le ferions dans le cas d'un incendie de forêt. Ensuite, nous devons l'empêcher d'infester les parcs nationaux. Jusqu'ici, le gouvernement n'a aucun plan au sujet des parcs nationaux.

J'encourage le gouvernement non seulement à appliquer le plan décennal qui lui a été présenté, à intervenir et à financer adéquatement le plan, mais aussi à exercer sa compétence dans le secteur des parcs nationaux. Cette infestation ne doit pas dévaster une autre province comme elle a dévasté celle que le gouvernement vient de négliger.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, le débat de ce soir a été très utile. Les infestations de dendroctone du pin ont commencé dans ma circonscription de Cariboo—Prince George, là où se trouve leur plus grande concentration. J'ai été heureux d'apprendre que le débat exploratoire sur ce problème, et sur la dévastation qui en a résulté, que j'avais demandé aurait lieu le 13 décembre.

Comme pour moi, l'infestation par le dendroctone du pin crée un problème pour mes collègues de Prince George—Peace River, Yellowhead, Kootenay—Columbia et Kamloops. Ils représentent les gens qui vivent dans nos circonscriptions et, d'ailleurs, les gens des deux provinces, l'Alberta et la Colombie-Britannique, où le problème se pose. Ensemble, nous avons réussi à faire passer cette question à un niveau qu'elle n'avait jamais atteint depuis le début de l'infestation par le dendroctone du pin. Nous espérons que les libéraux ne diront plus qu'ils ne sont pas au courant et vont agir à ce sujet, et donneront suite à l'appel à l'aide de la Colombie-Britannique.

Initiatives ministérielles

Je veux remercier mon collègue de Yellowhead qui vient de parler et qui a signalé le danger qui existe du côté ouest du parc national Jasper et du parc national Banff. Il a mentionné l'inactivité du gouvernement fédéral en ce qui concerne les parcs nationaux. Si une mesure n'est pas prise, les dendroctones vont tout simplement manger et infester tous les pins dans les deux parcs, et il sera impossible de les arrêter.

Je tiens à remercier également tous mes collègues de leur contribution ainsi que le député de Yukon. Bien que nous ne nous entendions pas sur la question de savoir si son gouvernement croit qu'il y a un plan ou non, nous savons qu'il y a un plan et le gouvernement le sait. La région du pays dont il provient est similaire à la nôtre et je sais qu'il a de la sympathie, mais il ne peut peut-être rien dire sauf exposer la politique libérale actuelle. Heureusement, nous avons pu parler des dimensions du vrai problème.

• (2210)

M. Rob Merrifield: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir demandé la tenue de ce débat exploratoire à la Chambre. Il représente ses électeurs d'une façon très importante. Si ce n'était de sa préoccupation à l'égard de cette importante question, nous n'y aurions pas accordé autant d'attention que nous le faisons ce soir.

J'espère que les Canadiens suivent ce débat et que nos collègues libéraux le regardent ou l'écoutent également. Il est important de se rendre compte que ce problème a non seulement des répercussions désastreuses dans de nombreuses circonscriptions et pour de nombreux habitants de la Colombie-Britannique, mais qu'il engendre également des craintes dans des circonscriptions comme la mienne, en Alberta.

J'applaudis mon collègue d'avoir amené ce débat à la Chambre. C'est une question très importante que nous devons aborder très sérieusement parce qu'elle a des répercussions fort considérables.

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, ce fut un bon débat. Je suis heureux que nous ayons pu faire bouger les choses car nous avons été capables de donner les grandes lignes d'un ensemble complet de programmes de lutte contre le dendroctone du pin ponderosa commencés en 2002, en collaboration avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Ce débat exploratoire est un bon mécanisme parlementaire. Il nous permet de présenter des initiatives, d'aborder quelques questions ésothériques que nous n'avons pas le temps d'étudier en détail pendant la journée. Le débat de ce soir a clairement montré que la plupart des députés, sinon tous ceux qui étaient à la Chambre, n'étaient pas au courant des différents programmes que le gouvernement fédéral a lancés. Ils n'étaient pas au courant des recherches que nous effectuons et qui donneront de bonnes informations contextuelles au gouvernement de la Colombie-Britannique. Les quatre piliers de ce programme de recherches portent sur les collectivités, la stratégie industrielle de l'exploitation forestière, sa durée et son orientation, et les programmes sur les terres fédérales.

Je tiens à rassurer le député de l'opposition qui vient de parler des parcs. Je suis d'accord avec le point qu'il a fait valoir et je veux qu'il sache que nous prenons des mesures dans les parcs. Nous prenons actuellement des mesures opérationnelles dans les parcs. Nous coupons les arbres sur les terres fédérales, comme sur toutes les propriétés fédérales, les forêts que nous avons en Colombie-Britannique, les terrains de la défense nationale et les réserves des premières nations.

Plus tôt ce soir, j'ai parlé de ce que nous faisons pour les petits propriétaires de terres privées. Je poursuivrai en parlant de l'aide que l'initiative fournit pour la lutte contre le dendroctone et pour la régénération des forêts dans les réserves des premières nations dans les parcs fédéraux à l'ouest des Rocheuses et pour les forêts fédérales dans le centre et le sud-est de la Colombie-Britannique.

Un deuxième élément important de l'initiative est d'effectuer la recherche requise pour lutter efficacement contre cette flambée de dendroctones. Ces besoins de recherche ont été déterminés dans une série de forums régionaux auxquels ont participé des centaines de propriétaires terriens et de gestionnaires de la Colombie-Britannique. Cela aidera bien des gens. Des députés ont dit ce soir souhaiter cette consultation et je leur dit que nous avons consulté les habitants de la Colombie-Britannique.

Tous les programmes prévus dans l'initiative visant le dendroctone du pin sont fonctionnels. Un grand nombre de propriétaires fonciers et de chercheurs de la Colombie-Britannique y participent, dont plusieurs dans la circonscription que représente le député, Cariboo—Prince George, et dans celles de ses collègues dans la municipalité de Prince George et les environs.

Le Service canadien des forêts a dépêché des représentants à Prince George et à Kamloops afin d'aider les propriétaires fonciers privés à repérer les zones infectées par le dendroctone, à prendre les mesures de gestion nécessaires à l'éradication de cet insecte et à reboiser ces terres. Le Service canadien des forêts a aussi dépêché un groupe de chercheurs composé de trois scientifiques et d'un employé de soutien technique à l'Université du Nord de la Colombie-Britannique qui travaillent en collaboration avec les chercheurs universitaires et les chercheurs du gouvernement provincial.

Ils tâcheront de fournir de l'information cohérente et ciblée en vue de surmonter les défis que pose cet insecte. En outre, les chercheurs de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique et ceux du gouvernement de la province à Prince George ont obtenu près d'un million de dollars de fonds dans le cadre de l'initiative. Voilà des gestes responsables et louables faits au nom des propriétaires fonciers.

Le Programme sur le dendroctone du pin, une initiative de 40 millions de dollars d'une durée de six ans du gouvernement du Canada, vient en aide aux propriétaires fonciers des collectivités situées dans un espace de plus de neuf millions d'hectares en Colombie-Britannique. Dans le cadre de cette initiative fédérale, des projets privés se déroulent dans des collectivités comme Vanderhoof, McBride, Quesnel, 100 Mile House, Cranbrook et Armstrong. Par ailleurs, des employés du Service canadien des forêts sont en train d'examiner de nouveaux projets et accords.

Le gouvernement du Canada, Ressources naturelles Canada et le Service canadien des forêts s'intéressent de près à ce domaine depuis longtemps. Depuis plus de 100 ans, le Service canadien des forêts représente fièrement la population du Canada; ses employés font de la recherche sur les besoins des forêts canadiennes et collaborent avec leurs collègues des provinces et des territoires pour s'assurer que les Canadiens disposent de ressources forestières saines et durables pour aujourd'hui, demain et pour un avenir lointain.

Initiatives ministérielles

Ressources naturelles Canada et le Service canadien des forêts ont l'habitude de collaborer avec les Canadiens dans le but de leur offrir les connaissances et les outils nécessaires—et, au besoin, une aide supplémentaire—pour faire face aux problèmes de gestion de ces ressources qui servent à répondre aux besoins environnementaux, économiques et sociaux de leurs familles et de leurs collectivités. Le Programme sur le dendroctone du pin n'est que l'exemple actuel de la réponse du gouvernement à cette nécessité.

Je félicite le député d'en face d'avoir abordé le sujet pour que nous puissions en débattre à la Chambre et, comme il l'a dit, attirer l'attention des gens là-dessus.

Il ne fait aucun doute que le dendroctone du pin ponderosa est le plus grand ravageur des forêts de pins matures de l'Ouest du Canada. L'infestation actuelle en Colombie-Britannique est de loin la plus importante du genre jamais enregistrée. Elle frôle les 10 millions d'hectares de pins tordus matures, qui sont la source de nourriture de l'insecte. La maîtrise complète du dendroctone du pin n'est pas possible, mais cela ne veut pas dire que le gouvernement du Canada se croise les bras et laisse la Colombie-Britannique à elle-même.

● (2215)

L'initiative fédérale de lutte contre le dendroctone du pin est un excellent exemple de collaboration fédérale-provinciale. La gestion des forêts fait partie des compétences provinciales. Les lois de la Colombie-Britannique sur les forêts exigent que les principaux titulaires de permis forestiers assument eux-mêmes les coûts du reboisement. Cependant, le gouvernement fédéral a tendu la main et collabore avec la province sur les aspects liés à cette infestation massive qui sont conformes à ses rôles et responsabilités.

L'initiative fédérale de lutte contre le dendroctone du pin vise principalement les terres fédérales, les terres situées dans les réserves autochtones, les parcs fédéraux et les terres forestières privées.

Cette initiative permet au gouvernement fédéral de faire ce qu'il peut pour aider les Britannico-Colombiens à s'occuper des terres qui ne sont pas sous responsabilité provinciale.

Les fonctionnaires de Ressources naturelles Canada continuent de travailler en étroite collaboration avec leurs homologues provinciaux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta afin de veiller à ce que tous les efforts soient déployés pour réagir de la meilleure façon possible à cette infestation naturelle massive. Les fonctionnaires doivent continuer de travailler à l'intérieur du mandat fédéral.

Le Programme sur le dendroctone du pin joue un rôle important en appuyant les efforts de gestion des forêts entrepris par la Colombie-Britannique. Il vient renforcer les rares ressources disponibles pour faire face à cette épidémie très dévastatrice pour les collectivités et les entreprises locales, notamment les gens dans la circonscription du député d'en face, qui fait un excellent travail de promotion.

Je veux m'assurer que les gens comprennent bien que nous avons pris des initiatives dans plusieurs domaines qui relèvent du fédéral. Nous possédons encore de vastes forêts en Colombie-Britannique, contrairement à ce qui se passe dans la majorité des provinces. Nous prenons des initiatives sur ces terres ainsi que sur les terres de réserve et sur les terres des parcs nationaux et nous travaillons en coopération avec le gouvernement britanno-colombien pour élaborer un plan de coordination continue. Nous nous sommes joints à lui en 2002 pour lutter contre cette toute récente épidémie. Bien entendu, le dendroctone du pin vit dans la forêt depuis des milliers d'années.

Nous faisons de la recherche sur les répercussions de l'épidémie sur les localités et sur la manière de récolter le bois mort, nous cherchons à savoir combien de temps il durera et ce pour quoi il peut être utilisé. Il y a également les répercussions écologiques. Ce parasite coexiste depuis des milliers d'années dans la forêt. Si nous utilisons des moyens non naturels pour le combattre, ou si nous prenons des mesures spectaculaires, nous devons nous assurer que nous ne déclenchons pas une chaîne de réactions écologiques qui nous fera plus de mal à la longue que le problème lui-même.

Je remercie le député d'en face et tous les députés qui ont pris la parole ce soir dans le débat. Le gouvernement assure les Canadiens que, comme c'est le cas de tous nos programmes de lutte contre ce parasite, c'est une préoccupation majeure du Parlement. Le gouvernement continuera à analyser les résultats du présent débat et à voir ce que nous pouvons faire pour atténuer les répercussions de cette épidémie dévastatrice sur la Colombie-Britannique et l'Alberta.

● (2220)

Le Président: Comme aucun député ne demande à intervenir, le comité lève la séance conformément à l'article 53.1 du Règlement, et je quitte le fauteuil.

Comme il est 22 h 23, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 23.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 13 décembre 2004

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Les forêts

Étude de l'initiative ministérielle no 7 par la Chambre, en comité plénier, sous la présidence de Mme Augustine...	2697	M. Hill.....	2708
M. Valeri.....	2697	M. Efford (Avalon).....	2709
Motion.....	2697	M. Bagnell.....	2710
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore).....	2697	M. Chan.....	2711
M. Efford (Avalon).....	2697	M. Julian.....	2712
M. Harris.....	2698	Mme Hinton.....	2713
M. Bagnell.....	2699	M. Efford (Avalon).....	2714
Mme Crowder.....	2699	M. Julian.....	2715
M. Harris.....	2700	M. Harris.....	2715
M. Bagnell.....	2701	M. Siksay.....	2715
M. Hill.....	2701	M. Bagnell.....	2717
Mme Crowder.....	2702	M. Julian.....	2717
M. Efford (Avalon).....	2703	M. Abbott.....	2718
M. Hill.....	2704	M. Bagnell.....	2719
M. Bagnell.....	2704	M. Harris.....	2720
M. Harris.....	2704	M. Julian.....	2721
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	2705	M. Abbott.....	2721
M. Harris.....	2706	M. Bagnell.....	2723
Mme Crowder.....	2707	M. Merrifield.....	2724
M. Hill.....	2707	M. Bagnell.....	2726
		M. Harris.....	2726
		M. Bagnell.....	2727

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**